



**ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 7 SEPTEMBRE 2021 – 19 h**

**AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
SEPTEMBER 7, 2021 – 7:00 P.M.**

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD AUGUST 3, 2021**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 17 juillet au 4 août 2021 au montant de 475 964,58 \$ / List of accounts paid from July 17 to August 4, 2021 in the amount of \$475,964.58
 - b) États financiers – Avril & mai 2021 / April & May 2021 financial statements
 - c) Amendements budgétaires mensuels – Juillet 2021 / July 2021 monthly budget amendments
 - d) Dépôt procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des finances et suivi budgétaire du 16 juin 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.203 / Tabling of the June 16, 2021 minutes of the meeting of the Advisory Committee on Finance and Budget Monitoring and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.203
 - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des communications du 21 juin 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.220 / Tabling of the June 21, 2021 minutes of the Communications Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.220
 - f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 7 juillet 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the July 7, 2021 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - g) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité sur les demandes de démolition du 22 mars 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.224 / Tabling of the March 22, 2021 minutes of the Demolition Requests Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.224
 - h) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 29 juillet 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 dépôt / Tabling of the July 29, 2021 minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205

- i) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité du sentier communautaire du 27 mai 2021 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.217 / Tabling of the May 27, 2021 minutes of the Community Trail Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.217
- j) Dépôt de l'attestation de formation de Mme Kimberly Chan sur le comportement éthique / Tabling of Mrs. Kimberly Chan's training certificate on ethical behaviour

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÈGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1202-21 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux de Chelsea / Adoption of by-law number 1202-21 - By-law concerning the salaries of Chelsea's elected officials
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1200-21 et avis de motion – Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunts relatifs aux travaux du réseau de traitement des eaux usées du centre-village / Presentation and tabling of the draft by-law number 1200-21 and notice of motion – By-law to consolidate the borrowing by-laws relating to the wastewater treatment system in the center village
- c) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1201-21 et avis de motion – Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunts relatifs aux travaux du réseau de traitement de l'eau potable du centre-village - Presentation and tabling of the draft by-law number 1201-21 and notice of motion - By-law to consolidate the borrowing by-laws relating to the work on the centre-village drinking water treatment system

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour l'achat d'un tracteur articulé avec équipements à même l'excédent affecté et non affecté / Awarding of the contract for the purchase of an articulated tractor with equipment from the affected and non affected operating surplus
- b) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour finaliser l'étude géotechnique pour le sentier du Ruisseau / Awarding of the contract for professional engineering services to finalize the geotechnical study for the Ruisseau trail
- c) Octroi d'un contrat pour le remplacement du pare-feu / Awarding of the contract to replace the firewall

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme Les Services EXP inc. nécessaires aux travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea / Authorization for additional professional engineering services to the firm Les Services EXP inc. necessary for the work on Voie Verte Chelsea trail
- b) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme CIMA+ s.e.n.c. nécessaires à l'analyse de deux options additionnelles de gestion de la circulation dans le cadre de l'étude de circulation du centre-village / Authorization for additional professional engineering services to the firm CIMA+ s.e.n.c. necessary for the analysis of two additional traffic management options for the circulation study for centre-village

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat à Me Paul Wayland pour représenter la Municipalité devant le Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts pour les propriétés de la Commission de la capitale nationale / Mandate to Me Paul Wayland to represent the Municipality before the Payments in Lieu of Taxes Dispute Advisory Panel for the National Capital Commission's properties

- b) Mandat pour la vente d'une partie du lot 2 635 776 au cadastre du Québec – Servitude d'accès – 153, chemin d'Old Chelsea / Mandate for the sale of part of lot 2 635 776 of the Québec cadastre - Access servitude - 153, chemin d'Old Chelsea
- c) Mandat pour la signature d'une mainlevée et consentement à la radiation de toute hypothèque – 43, chemin du Ravin / Mandate for the signature of a discharge and consent to the cancellation of all mortgages – 43 chemin du Ravin
- d) Mandat à Me Marc-Olivier Bisson, RPGL – Procédures judiciaires – 8, chemin Drakon / Mandate to Me Marc-Olivier Bisson, RPGL – Legal proceedings – 8 chemin Drakon

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes / Sale of properties for non-payment of taxes
- b) Nomination de représentants de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes / Nomination of representatives for the sale of properties for non-payment of taxes
- c) Autorisation de débiter le processus d'octroi pour des services professionnels pour la production d'un plan stratégique / Authorization to begin the process to award a contract for professional services to produce a strategic plan
- d) Appui à l'Hôpital Mémoire de Wakefield / Support to the Wakefield Memorial Hospital
- e) Création du comité de travail du sentier Voie Verte Chelsea relevant du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures / Creation of a working committee for Voie Verte Chelsea trail under the Public Works and Infrastructures Advisory Committee

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Embauche d'un opérateur-chauffeur Classe B / Hiring of a Class B Operator Driver
- b) Embauche d'un technicien en génie civil / Hiring of a civil engineering Technician

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Distance entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute – 56, chemin Suzor-Côté / Minor exemption - Distance between an accessory building and the highway's allowance - 56 chemin Suzor-Côté
- b) Dérogation mineure – Superficie maximale de plancher – 26, chemin Sherrin / Minor exemption – Maximum floor area – 26 chemin Sherrin
- c) Dérogation mineure – Distance entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute – 376, chemin Jean-Paul-Lemieux / Minor exemption - Distance between a secondary building and the highway's allowance – 376 chemin Jean-Paul-Lemieux
- d) Dérogation mineure – Distance entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute – 340, chemin Jean-Paul-Lemieux / Minor exemption - Distance between a secondary building and the highway's allowance – 340 chemin Jean-Paul-Lemieux
- e) Dérogation mineure – Bâtiment dans la marge arrière - 244, chemin d'Old Chelsea / Minor exemption – Building in the rear setback - 244 chemin d'Old Chelsea
- f) Dérogation mineure – Distance entre un bâtiment secondaire et l'ancienne voie ferrée – 20, chemin Hicklin / Minor exemption - Distance between a secondary building and the old railroad - 20 chemin Hicklin

- g) Dérogation mineure – Bâtiment dans la marge latérale – 8, chemin Padden / Minor exemption – Building in the lateral setback - 8 chemin Padden
- h) Dérogation mineure – Bâtiment dans la marge avant – 12a, chemin Padden / Minor exemption – Building in the front setback - 12a chemin Padden
- i) Dérogation mineure – Distance entre une aire de stationnement et la ligne de terrain – 17, chemin Cross Loop / Minor exemption – Distance between a parking area and the property line – 17 chemin Cross Loop

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Véranda – 73, chemin de Lamoille / Site planning and architectural integration program - Veranda - 73 chemin de Lamoille
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Modification de l'architecture – Lofts Padden phase 2 – 8 à 12b, chemin Padden / Site planning and architectural integration program - Architectural modification - Padden Lofts phase 2 - 8 to 12b chemin Padden

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

- a) Avant-projet de lotissement – Lots 3 031 395 et 6 104 782 au cadastre du Québec – 1317, Route 105 / Preliminary subdivision proposal - Lots 3 031 395 and 6 104 782 of the Québec cadastre - 1317 Route 105
- b) Avant-projet de lotissement – Lots 6 131 376, 5 299 446, 5 299 447, 4 974 058, 2 635 776 et 5 299 458 au cadastre du Québec – Ferme Hendrick, phases mixtes / Preliminary subdivision proposal – Lots 131 376, 5 299 446, 5 299 447, 4 974 058, 2 635 776 and 5 299 458 of the Québec cadastre – Hendrick, Farm, mixed phases

7.4) RÈGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1210-21 - Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau / Adoption of by-law number 1210-21 - By-law concerning docks and conditions of occupancy of municipal land bordering the Gatineau River
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1212-21 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de construction de celui-ci / Presentation and tabling of the draft by-law number 1212-21 and notice of motion – By-law amending certain provisions of by-law number 639-05 relating to permits and certificates – Provisions concerning the number of lots on a private road and the construction standards thereof
- c) Adoption du projet de règlement numéro 1212-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de construction de celui-ci / Adoption of the draft by-law number 1212-21 – By-law amending certain provisions of by-law number 639-05 relating to permits and certificates – Provisions concerning the number of lots on a private road and the construction standards thereof
- d) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1205-21 et avis de motion - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire / Presentation and tabling of the draft by-law number 1205-21 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the subdivision by-law number 637-05 – Provisions relating to the definition of a private road and to cases not requiring the transfer of land or monetary compensation

- e) Adoption du projet de règlement numéro 1205-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire / Adoption of the draft by-law number 1205-21 – By-law amending certain provisions of the subdivision by-law number 637-05 – Provisions relating to the definition of a private road and to cases not requiring the transfer of land or monetary compensation
- f) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1206-21 et avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble – Disposition concernant l'obligation de déposer un PAE / Presentation and tabling of the draft by-law number 1206-21 and notice of motion - By-law amending by-law number 640-05 pertaining to comprehensive development programs – Provision concerning the obligation to produce a CDP
- g) Adoption du projet de règlement numéro 1206-21 - Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble – Disposition concernant l'obligation de déposer un PAE / Adoption of the draft by-law number 1206-21 - By-law amending by-law number 640-05 pertaining to comprehensive development programs – Provision concerning the obligation to produce a CDP
- h) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1207-21 et avis de motion - Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d'exempter certains projets de la planification d'ensemble / Presentation and tabling of the draft by-law number 1207-21 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the Master plan number 635-05 – Modification to chapter in order to exempt certain projects from comprehensive planning
- i) Adoption du projet de règlement numéro 1207-21 - Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d'exempter certains projets de la planification d'ensemble / Adoption of the draft by-law number 1207-21 - By-law amending certain provisions of the Master plan number 635-05 – Modification to chapter 6 in order to exempt certain projects from comprehensive planning
- j) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1208-21 et avis de motion - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1208-21 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 636-05 – Repeal zone PAE-62, create zone RA-62 and the special provision #56
- k) Adoption du projet de règlement numéro 1208-21 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 / Adoption of the draft by-law number 1208-21 - By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 636-05 – Repeal zone PAE-62, create zone RA-62 and the special provision #56

7.5) DIVERS / VARIOUS

- a) Suivi de la démolition au 272, chemin de la Montagne – Bâtiments d'intérêt patrimonial / Follow-up on the demolition of 272 chemin de la Montagne – Buildings of heritage interest
- b) Avis d'intention de la citation du 8, chemin Mill / Notice of intent to cite 8 chemin Mill

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Réaménagement du sentier Voie Verte Chelsea avec la Route 105 – Autorisation de signer l'entente à intervenir avec le MTQ / Redevelopment of the Voie Verte Chelsea trail with Route 105 – Authorization to sign the agreement with the MTQ

- b) Autorisation pour l'installation de panneaux d'arrêt sur le chemin du Lac-Meech en direction nord et sud à l'intersection de la Promenade de la Gatineau et à l'intersection du chemin Dunlop / Authorization to install stop signs on chemin du Lac-Meech northbound and southbound at the intersections with the Gatineau Parkway and with chemin Dunlop
- c) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1213-21 et avis de motion – Règlement modifiant la vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point / Presentation and tabling of the draft by-law number 1213-21 and notice of motion – By-law modifying the speed limit on a part of chemin de la Rivière, at the Farm Point municipal park
- d) Adoption du règlement numéro 1211-21 - Règlement désignant les tronçons des chemins du Relais, de la Traverse et de la Randonnée comme étant des chemins de type « rue partagée » / Adoption of by-law number 1211-21 - By-law designating chemin du Relais, chemin de la Traverse and chemin de la Randonnée as being « shared roads »

9) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

- a) Demandes d'appui financier dans le cadre de l'appel de projets pour organismes reconnus pour La Fab / Application for financial support under the call for projects for recognized organizations for La Fab
- b) Modification du mandat du comité de gestion des cimetières historiques de Chelsea / Modification to the mandate of Chelsea's Historic Cemeteries Management Committee
- c) Modification à l'aide financière de l'exercice 2021 relativement au protocole d'entente intervenu entre les municipalités de Chelsea, Cantley, Val-des-Monts et La Pêche pour soutenir les arénas / Amendment to the financial assistance with respect to the agreement between the municipalitites of Chelsea, Cantley, Val-des-Monts and La Pêche to support arenas

10) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

- a) Autorisation de tenir une collecte de fonds (barrage routier) pour la dystrophie musculaire et l'Association des pompiers et pompières de Chelsea / Autorisation to hold a fundraiser (roadblock) for Muscular Dystrophy and the Chelsea Firefighters Association

11) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 3 août 2021 soit et est par la présente adopté.

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 3 août 2021 à 19 h exceptionnellement et uniquement par vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, et en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des services sociaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Kay Kerman et Kimberly Chan et les conseillers Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe.

ÉTAIENT ABSENTS les conseillers Simon Joubarne et Pierre Guénard.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 36 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

278-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Retirer :

- 5 b) États financiers – Avril 2021
- 6.1 a) Adoption du règlement numéro 1202-21 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux de Chelsea
- 7.1 f) Dérogation mineure – Distance entre une aire de stationnement et la ligne de terrain – 17, chemin Cross Loop

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

279-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2021 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 1^{ER} JUIN 16 JUILLET 2021 AU MONTANT DE 3 216 061,87 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – JUIN 2021

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES DE SANTÉ À CHELSEA DU 20 MAI 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.221

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 10 MAI 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS DU 14 MAI 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.220

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 2 JUIN 2021 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 21 MAI ET DU 18 JUIN 2021 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} AVRIL, 29 AVRIL ET 27 MAI 2021 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205 DÉPÔT

280-21

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, la réfection du chemin de la rivière a été prévue;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

280-21 (suite)

ATTENDU QU'UN montant de 13 240 000,00 \$ a été prévu pour ces travaux, incluant un montant de 750 500,00 \$ provenant de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 20 juillet 2021 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Construction FGK inc.	11 628 397,65 \$	10 618 277,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	12 140 000,89 \$	11 085 438,94 \$

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie CIMA+ s.e.n.c. a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Construction FGK inc. est conforme et recommandée par la firme CIMA+ s.e.n.c. et le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût des travaux de réfection du chemin de la Rivière sera payé et financé par la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et le solde sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil octroie le contrat pour la réfection du chemin de la Rivière, au montant de 11 628 397,65 \$, incluant les taxes, à la compagnie Construction FGK inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructure chemin – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

Le conseiller Greg McGuire demande le vote :

POUR :

- Kimberly Chan
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman

CONTRE :

- Greg McGuire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

281-21

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE, ENTRE LA ROUTE 105 ET LA LIMITE NORD

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, la réfection du chemin de la Rivière a été prévue, incluant les services professionnels pour le contrôle des matériaux;

ATTENDU QU'UN montant de 13 240 000,00 \$ a été prévu pour ces travaux, incluant un montant de 750 500,00 \$ provenant de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) firmes d'ingénierie pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 30 juillet 2021 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Groupe ABS inc.	98 117,48 \$	89 594,34 \$
Les Services EXP inc.	127 829,21 \$	116 725,10 \$

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie CIMA+ s.e.n.c. a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Groupe ABS inc. est conforme et recommandée par la firme CIMA+ s.e.n.c. et le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût des services professionnels d'ingénierie pour le contrôle des matériaux pour le projet de réfection du chemin de la Rivière sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour le contrôle des matériaux pour le projet de réfection du chemin de la Rivière, au montant de 98 117,48 \$, incluant les taxes, à la firme Groupe ABS inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructure chemin – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

282-21

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR UNE ÉTUDE HYDROLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR LE SENTIER DU RUISSEAU (CHELSEA CREEK) (ABROGE ET REMPLECE LA RÉOLUTION NUMÉRO 155-21)

ATTENDU QUE par la résolution numéro 297-20, le conseil a octroyé à la firme WSP Canada inc. un mandat pour une étude de faisabilité et géotechnique préliminaire pour le sentier du Ruisseau (Chelsea Creek);

ATTENDU QU'UN montant net de 50 000,00 \$ a été prévu au budget de fonctionnement 2020, incluant la participation financière de Sentier Chelsea Trails pour un montant de 6 750,00 \$ ainsi qu'une subvention du Fonds municipal vert pour un montant maximal de 21 800,00 \$, soit 50 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE les résultats préliminaires de l'étude de faisabilité démontrent que la Municipalité doit procéder préalablement à une étude hydrologique et écologique pour le sentier du Ruisseau (Chelsea Creek);

ATTENDU QU'AU 31 décembre 2020, l'étude de faisabilité devait être complétée à 95 % et de ce fait, seul un montant de 2 500,00 \$, soit 5 % de 50 000,00 \$, a été transféré au budget de fonctionnement 2021 afin de compléter cette étude;

ATTENDU QU'AU 31 décembre 2020, un montant net de 5 410,28 \$ a été payé à la firme WSP Canada inc. pour cette étude de faisabilité, ce qui représente un solde au contrat de 44 589,72 \$, taxes nettes, montant qui aurait dû être transféré en 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mettre fin au mandat de la firme WSP Canada inc. pour l'étude de faisabilité et géotechnique préliminaire afin de réaliser les nouvelles études nécessaires;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix pour la réalisation d'une étude hydrologique et écologique pour le sentier du Ruisseau (Chelsea Creek) à la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a soumis un prix de 27 019,13 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 24 672,06 \$;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme WSP Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE l'étude hydrologique et écologique pour le sentier du Ruisseau (Chelsea Creek) sera remboursée par Sentiers Chelsea Trails, le Fonds municipal vert et le solde par l'excédent affecté et non affecté;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

282-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour une étude hydrologique et écologique pour le sentier du Ruisseau (Chelsea Creek) au montant de 27 019,13 \$, incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mette fin au mandat de la firme WSP Canada inc. pour une étude de faisabilité et géotechnique préliminaire octroyé le 6 octobre 2020 par la résolution numéro 297-20 et que les dépenses 2021 pour cette étude, soit un montant net de 1 944,82 \$, soient remboursés à même le budget de fonctionnement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 2 500,00 \$ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 03-510-00-000 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté) pour payer les dépenses 2021 de l'étude de faisabilité et une partie de l'étude hydrologique et écologique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 24 116,88 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

283-21

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME CIMA+ S.E.N.C. NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 267-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. au montant de 616 266,00 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour la réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 47 415,69 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mis en place un nouveau *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) et que ce dernier modifie à plusieurs égards la méthode de gestion environnementale des projets;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de résolution publique requis en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, la Municipalité doit procéder à la publication d'avis publics décrivant les travaux devant être réalisés sous la ligne des hautes eaux de la rivière Gatineau;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

283-21 (suite)

ATTENDU QUE ces exigences ne faisaient pas partie du mandat initial et que la firme CIMA+ s.e.n.c. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 405	Analyse des travaux selon le Code de conception (REAFIE)	1 927,50 \$
Avenant 406	Répertoire des travaux exemptés (REAFIE)	6 149,00 \$
Avenant 407	Fiches techniques des ouvrages nuisibles à la navigation	12 598,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		20 674,50 \$
TPS (5 %)		1 033,73 \$
TVQ (9,975 %)		2 062,28 \$
TOTAL		23 770,51 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 23 770,51 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la réfection du chemin de la Rivière seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1115-19;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants 405, 406 et 407 pour la réfection du chemin de la Rivière à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 23 770,51 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1115-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

284-21

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE PORTABLES À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE suite à la pandémie que nous venons de vivre et des diverses exigences gouvernementales associées au milieu de travail, la Municipalité se doit de fournir à ses employés les équipements informatiques nécessaires pour assurer un télétravail sécuritaire;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

284-21 (suite)

ATTENDU QU'IL est souhaitable que la Municipalité procède à l'achat de portables pour ses employés afin de répondre à de futures exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie afin d'atténuer les impacts de celle-ci sur les finances des municipalités;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix pour l'achat et l'installation de 14 portables auprès de Microrama Informatique inc.;

ATTENDU QUE Microrama Informatique inc. a soumis un prix de 39 918,40 \$, incluant les taxes, pour l'achat de ces portables;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Microrama Informatique inc. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE le coût d'achat des portables sera payé par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise le paiement des portables à Microrama Informatique inc. au montant de 39 918,40 \$, incluant les taxes, à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 36 450,82 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 23-710-00-000 (Affectation excédent de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureau - Administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

285-21

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR DIVERS TRAVAUX CORRECTIFS AU CENTRE MEREDITH À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE des travaux correctifs ont été effectués au Centre Meredith par la compagnie Sanosil Canada inc.;

ATTENDU QUE certains travaux complémentaires (peinturer et sceller le mur, retirer et réinstaller les luminaires, etc.) se sont avérés nécessaires et que le coût de ces travaux s'élève à un montant net de 11 214,70 \$;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

285-21 (suite)

ATTENDU QUE l'évaporateur pour le refroidisseur de l'aréna a dû être remplacé par la compagnie Trane Canada ULC au montant net de 8 445,00 \$;

ATTENDU QUE les travaux correctifs complémentaires ainsi que le remplacement de l'évaporateur pour le refroidisseur n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement et qu'ils seront payés à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux correctifs complémentaires au Centre Meredith ainsi que le remplacement de l'évaporateur pour le refroidisseur de l'aréna au montant net de 19 659,70 \$ à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 19 659,70 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-27-523 (Entretien et réparation – Travaux correctifs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

286-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pour projet d'effectuer la réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

286-21 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Frédéric Rioux, agit à titre de représentant auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil de la Municipalité de Chelsea autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

287-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure destinée aux municipalités de 10 000 habitants et moins;

ATTENDU QUE la création de ce programme découle des défis auxquels font face les petites collectivités quant au financement de travaux permettant le maintien des installations en place ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures de petite envergure pouvant répondre aux besoins d'une clientèle en croissance ou aux pratiques en constante évolution;

ATTENDU QUE le service des loisirs travaille depuis trois ans à l'aménagement du parc de Farm Point situé au 311 chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE cet aménagement découle d'une consultation publique de 2017 sur le futur de Farm Point;

ATTENDU QUE l'unique clientèle non desservie dans le parc sont les 5-12 ans, portion d'âge représentant 20% de la population du secteur;

ATTENDU QUE le parc de Farm Point est défini selon le plan directeur des parcs et espaces verts comme un parc d'envergure municipale;

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux infrastructures sportive et récréatives de petit envergure ne peut excéder 67% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

287-21 (suite)

ATTENDU QUE pour pallier le manque à gagner, le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

ATTENDU QU'AFIN de pouvoir soumettre une demande de financement, une résolution doit être entérinée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'agente de développement et des communautés en charge du volet sportif est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil approuve la demande de financement auprès du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE), afin de pouvoir pallier le manque à gagner pour effectuer l'aménagement d'une zone 5-12 ans au parc de Farm Point en 2021-2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

288-21

**MANDAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR TOUTES
DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LE SENTIER
VOIE VERTE CHELSEA**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 133-19, le conseil a octroyé à la firme Les Services EXP inc. le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour divers travaux d'aménagement sur le sentier Voie Verte Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité doit soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) tous les documents requis pour obtenir les certificats d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les travaux de drainage sur le sentier Voie Verte Chelsea;

ATTENDU QU'UNE résolution est requise pour autoriser la firme Les Services EXP inc. à déposer les demandes d'autorisation au nom de la Municipalité de Chelsea auprès des autorités compétentes;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

288-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu de mandater la firme Les Services EXP inc. à soumettre toutes demandes d'autorisation ainsi que les documents requis se rapportant aux travaux de drainage sur le sentier Voie Verte Chelsea au MELCC et aux autorités compétentes en la matière au nom de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité confirme son engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 30 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

289-21

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 26 139,16 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021 POUR LES REDEVANCES 2020 DE GAZIFÈRE INC.

ATTENDU QUE par la résolution numéro 229-20, le conseil a autorisé la Municipalité à signer une entente avec Gazifère inc. afin de déterminer les responsabilités de chacun, le partage des coûts, les conditions d'installation d'entretien et d'exploitation du réseau, les interventions et travaux requis sur son territoire, etc.;

ATTENDU QUE l'entente stipule que Gazifère inc. doit verser un montant forfaitaire annuel de 2,5 % des coûts totaux des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Gazifère inc. sur le territoire de la Municipalité et ce, à compter du 1 janvier 2020;

ATTENDU QUE ce montant forfaitaire est de 26 139,16 \$ pour les travaux effectués par Gazifère inc. en 2020;

ATTENDU QUE ce montant sera affecté à l'excédent affecté dédié au soutien d'initiatives environnementales, de développement durable et de transport actif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2021 un montant de 26 139,16 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-11-000 (Excédent fonctionnement affecté / Fonds environnemental et transport actif).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

290-21

DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT SECONDAIRE ET CLÔTURE DE PISCINE – MARGE ARRIÈRE – 86, CHEMIN DE LA BELLE-TERRE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 824 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 86, chemin de la Belle-Terre, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment secondaire à une distance de 0,85 mètre de la ligne de lot, plutôt que 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE la demande a aussi pour but de régulariser une clôture construite à une distance de 1,5 mètre d'une piscine creusée, plutôt que deux (2) mètres, tel que stipulé au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 juillet 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 824 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 86, chemin de la Belle-Terre, afin de régulariser un bâtiment secondaire à une distance de 0,85 mètre de la ligne de lot, plutôt que 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05 et de régulariser une clôture construite à une distance de 1,5 mètre d'une piscine creusée, plutôt que deux (2) mètres, tel que stipulé au règlement de zonage.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

291-21

DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT SECONDAIRE ET ALLÉE D'ACCÈS - MARGE AVANT – 7, CHEMIN DES PRUCHES

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 457 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 7, chemin des Pruches, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment secondaire à 4,07 mètres de la ligne avant de propriété, plutôt que 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

291-21 (suite)

ATTENDU QUE la demande vise aussi à régulariser une allée d'accès dans la marge avant de 4,5 mètres, alors que le règlement de zonage ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 juillet 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 457 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 7, chemin des Pruches, afin de régulariser un bâtiment secondaire à une distance de 4,07 mètres de la ligne avant de propriété, plutôt que 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05 et de régulariser une allée d'accès dans la marge avant de 4,5 mètres, alors que le règlement de zonage ne le permet pas.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

292-21

DÉROGATION MINEURE – ESCALIER - MARGE AVANT – 57, CHEMIN DE LAMOILLE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 289 489 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 57, chemin de Lamoille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement d'un escalier de 1,07 m dans la marge avant, plutôt que 0,6 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 juillet 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

292-21 (suite)

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 289 489 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 57, chemin de Lamoille, afin d'autoriser l'empiètement d'un escalier de 1,07 m dans la marge avant, plutôt que 0,6 m tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

293-21

DÉROGATION MINEURE – ALLÉE D'ACCÈS ET AIRE DE STATIONNEMENT – MARGE LATÉRALE – 156, CHEMIN DU RELAIS

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 193 594 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 156, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement de l'allée d'accès et de l'aire de stationnement dans la marge latérale de 1,5 mètre, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 juillet 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 193 594 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 156, chemin du Relais, afin d'autoriser l'empiètement de l'allée d'accès et de l'aire de stationnement dans la marge latérale de 1,5 mètre, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas.

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

293-21 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

294-21

DÉROGATION MINEURE – REVÊTEMENT D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE – 112, CHEMIN SUZOR-CÔTÉ

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 350 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 112, chemin Suzor-Côté, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un revêtement pour une remise autre que ceux autorisés à la disposition particulière 50 du règlement de zonage numéro 636-05 pour le projet Ruisseau Chelsea Creek;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 juillet 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 350 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 112, chemin Suzor-Côté, afin d'autoriser un revêtement pour une remise autre que ceux autorisés à la disposition particulière 50 du règlement de zonage numéro 636-05 pour le projet Ruisseau Chelsea Creek.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

295-21

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNES – 241, CHEMIN D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 551 au cadastre du Québec, connu comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver une enseigne sur mur de 1,47 m X 0,41 m et une enseigne sur poteau de 0,81 m X 0,81 m pour le commerce "Robert Pizza Romana";

ATTENDU QUE les enseignes seront en polyuréthane haute densité (même matériau que les enseignes de l'hôtel de ville), qu'elles remplaceront celles de l'ancienne pizzeria et qu'elles seront éclairées par les lampes en col-de-cygne existantes;

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour les enseignes proposées sur le lot 2 635 551 au cadastre du Québec, connu comme le 241, chemin d'Old Chelsea, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20072;
- aux plans détaillant les enseignes, préparés par Vincent Bélanger de la compagnie re-bel lettrage et design, datés du 28 mai 2021, 2 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

296-21

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ABRI D'AUTO – 482, ROUTE 105

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 636 027 au cadastre du Québec, connu comme étant le 482, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver un abri d'auto de 21' X 30' avec structure de bois;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment existant;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

296-21 (suite)

ATTENDU QUE l'abri d'auto proposé est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour les enseignes proposées sur le lot 2 636 027 au cadastre du Québec, connu comme le 482, route 105, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20073;
- aux plans soumis le 14 juin par le requérant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1203-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES CA-204 ET CA-209 AFIN D'Y RETIRER LA DISPOSITION PARTICULIÈRE 16 ET DE CRÉER LA NOUVELLE DISPOSITION PARTICULIÈRE 55 À AJOUTER À CES ZONES

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1203-21 intitulé, « Premier projet de règlement - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions modifiant la grille des spécifications des zones CA-204 et CA-209 afin d'y retirer la disposition particulière #16 et de créer la nouvelle disposition particulière 55 à ajouter à ces zones » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de retirer la dispositions particulière #16 des zones CA-204 et CA-209 permettant une mixité des usages résidentiels et commerciaux uniquement sur des lots desservis et de créer une nouvelle disposition particulière à ajouter à ces deux zones de façon à permettre une mixité des usages résidentiels et commerciaux sur des lots partiellement desservis.

Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

297-21

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1203-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES CA-204 ET CA-209 AFIN D'Y RETIRER LA DISPOSITION PARTICULIÈRE 16 ET DE CRÉER LA NOUVELLE DISPOSITION PARTICULIÈRE 55 À AJOUTER À CES ZONES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de retirer la dispositions particulière #16 des zones CA-204 et CA-209 permettant une mixité des usages résidentiels et commerciaux uniquement sur des lots desservis et de créer la nouvelle disposition particulière #55 à ajouter à ces deux zones de façon à permettre une mixité des usages résidentiels et commerciaux sur des lots partiellement desservis;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'encourager la mixité des usages au centre-village;

ATTENDU QUE la disposition particulière #16 s'applique au total dans 13 zones au centre-village, mais son application est problématique uniquement dans les zones CA-204 et CA-209;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 août 2021 et que le premier projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 203-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions modifiant la grille des spécifications des zones CA-204 et CA-209 afin d'y retirer la disposition particulière 16 et de créer la nouvelle disposition particulière 55 à ajouter à ces zones » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

297-21 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1204-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX NORMES DE CONSTRUCTION DE CELUI-CI

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1204-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de relatif aux permis et certificats afin de référer au *Règlement n°949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux*, et aux normes de construction des chemins privés incluses dans celui-ci .

Jean-Paul Leduc

298-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1204-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX NORMES DE CONSTRUCTIONS DE CELUI-CI

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE certaines normes de construction des chemins privés ont été modifiées par le service des travaux publics et des infrastructures et qu'il y a lieu de référer à ces nouvelles normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 août 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

298-21 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1204-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de constructions de ceux-ci » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau » sera présenté pour adoption.

L'objectif de ce règlement est de mettre en place des conditions liées aux quais situés dans l'emprise municipale ainsi qu'à l'occupation de l'emprise municipale de façon à assurer l'équité en matière d'émission de permis de quais et de permissions d'occupation et d'encadrer le processus, ainsi que d'établir certaines règles et conditions pour la régularisation des quais existants et l'encadrement des nouvelles demandes.

Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

299-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 - RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la pérennité des lots municipaux en bordure de la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est consciente de l'importance de protéger l'environnement, la rivière Gatineau et ses berges;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la protection de la vie privée et de la quiétude des propriétés privées à proximité des terrains municipaux adjacents à la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite assurer l'équité en matière d'émission de permis de quais et de permissions d'occupation et d'encadrer le processus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite mettre en place des conditions liées aux quais situés dans l'emprise municipale ainsi qu'à l'occupation de l'emprise municipale;

ATTENDU QUE certaines règles et conditions doivent être fixées notamment afin de régulariser les quais existants et régir les nouvelles demandes;

ATTENDU QUE le présent règlement ne permet aucunement à quiconque de se soustraire aux dispositions des autres règlements présentement en vigueur;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique à l'emprise municipale de la rivière Gatineau sous la juridiction de la Municipalité de Chelsea et au sentier communautaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 août 2021 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Projet de règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

300-21

PROJETS MUNICIPAUX SOUMIS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds Vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE le premier appel de projets s'est effectué entre 1^{er} mai et le 31 mai 2021 et qu'un total de 17 projets communautaires et municipaux ont été reçus;

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme et du développement durable a effectué une analyse préliminaire des projets soumis à l'aide d'une grille d'évaluation et d'un système de pointage;

ATTENDU QUE le budget total disponible dans le Fonds Vert pour ce premier appel de projets est de 55 980,00 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des 17 projets soumis au Fonds Verts lors de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2021;

ATTENDU QUE le conseil a choisi par la résolution numéro 269-21 les projets communautaires;

ATTENDU QUE le Fonds vert a une balance disponible de 32 280,58 \$ suite aux choix de projets communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte les projets municipaux suivants :

- Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire :
 - Sentier du Ruisseau
- Service de l'urbanisme et du développement durable :
 - Projet-pilote, station de lavage de bateaux temporaire
- Service de l'urbanisme et du développement durable :
 - Bornes de recharges pour voitures électriques et hybrides

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1211-21 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉSIGNANT LES TRONÇONS DES CHEMINS DU RELAIS, DE LA TRAVERSE ET DE LA RANDONNÉE COMME ÉTANT DES CHEMINS DE TYPE « RUE PARTAGÉE »

Le conseiller Greg McGuire présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1211-21 intitulé « Règlement désignant les tronçons des chemins du Relais, de la Traverse et de la Randonnée comme étant des chemins de type « rue partagée » » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier certaines règles du code de la sécurité routière pour désigner les tronçons des chemins du Relais, de la Traverse et de la Randonnée comme étant de type « Rue Partagée ».

Greg McGuire

301-21

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec déclare la semaine du 3 au 9 octobre 2021, la Semaine de la prévention des incendies;

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies est « *Le premier responsable, c'est toi!* »;

ATTENDU QUE durant la Semaine de prévention des incendies, les services d'incendies du pays renseignent le grand public sur les dangers du feu et la bonne manière de se protéger contre l'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu de proclamer la semaine du 3 au 9 octobre 2021 « Semaine de la prévention des incendies » dans la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

302-21

ADOPTION DU GUIDE DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QU'IL est édicté par le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (*Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3, a.194)*);

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté son guide de l'organisation municipale de sécurité civile pour la première fois en août 1997;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chelsea reconnaît que la Municipalité peut être touchés par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une mise à jour dudit guide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que ce conseil adopte le guide révisé de l'organisation municipale de sécurité civile daté du mois de juillet 2021, et dont l'original est conservé sous le code de classification 741.300.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

303-21

DÉMISSION D'UN POMPIER – ALEXANDRE LABRECQUE

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu un courriel annonçant la démission du pompier Alexandre Labrecque, datant du 8 juillet 2021;

ATTENDU QUE M. Labrecque était à l'emploi au Service de sécurité incendie depuis 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil accepte la démission de M. Alexandre Labrecque et le remercie pour les 5 années passées au service de la communauté de Chelsea.

SESSION ORDINAIRE – 3 AOÛT 2021

303-21 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

304-21

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements

Sommaire par service

	7 660.30 \$
Administration Générale	5 989.14 \$
COMMUNICATIONS	1 497.20 \$
Entretien	43 192.59 \$
Environnement et Urbanisme	-85.12 \$
Loisirs et Culture	3 995.32 \$
Ressources Humaines	182.73 \$
Sécurité Publique	759.11 \$
Travaux Publics et Infrastructure	412 773.31 \$
	<hr/>
	475 964.58 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
23531	2021-08-03	Cooperative Jeunesse de Services de Chelsea	9762	Contrat animation Noel Magique 2020 \ Contrat animation Noel Magique 2020	02-701-20-141	-1 600.00 \$	-1 600.00 \$
24680	2021-08-03	Innovision+ Inc.	22056	Hon. prof. confection et révision liste électorale et autres processus \ Hon. prof. confection et révision liste électorale et autres	02-120-04-419	-3 412.46 \$	-3 412.46 \$
				Écriture 59-110-00-000/Confection & révision liste électorale	59-110-00-000	-3 116.03 \$	
				Écriture 03-410-00-000/Confection & révision liste électorale	03-410-00-000	3 116.03 \$	
24687	2021-08-03	Laboratoire Micro B	6771	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	-127.62 \$	-491.53 \$
			6810	Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021 \ Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021	02-414-20-444	-77.61 \$	
			6779	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	-127.62 \$	
			6888	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	-88.54 \$	
			6887	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	-70.14 \$	
24704	2021-08-03	Premier Tech Aqua	713614	maintenance \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-153.68 \$	-719.36 \$
			713613	maintenance \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-156.37 \$	
			713615	maintenance \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-156.37 \$	
			713616	maintenance \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-126.47 \$	
			713617	maintenance \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-126.47 \$	
24755	2021-08-03	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FAC0024936	Formation Victor code de construction \ Victor formation code de construction	02-610-00-454	-926.71 \$	-926.71 \$
						-7 150.06 \$	-7 150.06 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24822	2021-07-19	2963-2072 Quebec Inc.	JUILLET-2021	Contrat collecte matières résiduelles - juillet 2021 \ Contrat collecte ordures - Janvier à juillet 2021	02-451-10-446	22 583.97 \$	64 376.43 \$
				Contrat collecte recyclage - Janvier à juillet 2021	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à juillet 2021	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte encombrants - Janvier à juillet 2021	02-452-90-446	2 509.33 \$	
24823	2021-07-19	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	JUIL-2021	Contrat déneigement Hollow Glen 2020-2021/JUILLET \ Contrat déneigement Hollow Glen 2020-2021/Fév. à nov. 2021	02-330-00-443	6 684.78 \$	6 684.78 \$
24824	2021-07-19	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	1957	Abatage arbre sentier SMM \ Abatage arbre sentier SMM	02-701-50-522	431.16 \$	3 248.05 \$
			1956	Émondage - Ch. Mullen / McCarthy \ Chemin Mullen	02-320-06-459	229.95 \$	
				Chemin McCarthy	02-320-06-459	977.29 \$	
			1959	Chemin des Artisans - Émondage \ Chemin des Artisans - Émondage	02-320-06-459	1 609.65 \$	
24825	2021-07-19	ABC MECANIQUE	1009110	VOL970 - Hoses \ VOL970 - Hoses	02-320-03-525	239.48 \$	239.48 \$
24826	2021-07-19	Alarme Gs Protection Incendie	31122	Appels de service - HDV / Garage municipal \ Garage municipal	02-320-00-522	181.66 \$	542.68 \$
			30966	Appels de service - HDV / Garage municipal \ HDV	02-130-00-522	361.02 \$	
24827	2021-07-19	Anglocom	86327	Révision - texte airbnb \ Révision - texte airbnb	02-141-01-459	143.72 \$	143.72 \$
24828	2021-07-19	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	63506	aide à distance, fuite réseau \ Services techniques	02-413-30-444	323.86 \$	323.86 \$
24829	2021-07-19	B and T Macfarlane Ottawa Limited	440095	KUBOTA - Pièces mécaniques \ KUBOTA - Pièces mécaniques 440095/440641/440761	02-320-03-525	523.98 \$	564.93 \$
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-49.78 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	24.89 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	24.89 \$	
			440941	Pièces mécaniques - Tracteur01 \ F.440941	02-390-03-525	40.95 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-3.89 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1.95 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	1.94 \$	
24830	2021-07-19	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	146792	Appel de service - biblio \ HDV - Air climatisé	02-130-00-522	655.36 \$	1 034.78 \$
			146563	Appel de service - Centre Meredith \ Centre Meredith - Condenseur	02-701-27-522	379.42 \$	
24831	2021-07-19	BERNARD MARCHAND	7/09/21	Mardis en musique 2021 - technicien de son septembre \ Autres services - Cachets	02-702-90-499	375.00 \$	375.00 \$
24832	2021-07-19	Bio service Montreal inc	995497	Produit contre les odeurs pour l'usine d'épuration centre-village \ Produit contre les odeurs pour l'usine d'épuration centre-vi	02-414-30-635	655.36 \$	655.36 \$
24833	2021-07-19	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	276948	Accessoires - Garage municipal \ Accessoires - Garage municipal	02-320-00-649	47.08 \$	196.41 \$
			276945	Accessoires - Garage municipal \ Accessoires - Garage municipal	02-320-00-649	52.84 \$	
			277393	Accessoires pour travaux publics \ Accessoires pour travaux publics	02-320-00-649	96.49 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Page 3 sur 11

Imprimé le 4 août 2021 par Genevieve Chamberland

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24834	2021-07-19	Bouquinart	102763	1 Livre fr. \ Livres fr.	02-702-30-729	307.84 \$	307.84 \$
24835	2021-07-19	Carle Ford Inc.	212680	CAM131 - boulon, rondelle \ CAM131 - Pièces mécaniques	02-320-03-525	31.04 \$	293.39 \$
			212853	CAM109 - shock, yoke, balloon seat, seal \ CAM109 - Pièces mécaniques	02-320-03-525	584.28 \$	
			CMF212479	Crédit - Pièces mécaniques \ Crédit - Pièces mécaniques	02-320-03-525	-321.93 \$	
24836	2021-07-19	Centre de Verification Technique Outaouais	213559	Vérification mécanique \ Remorque	02-320-05-459	178.21 \$	178.21 \$
24837	2021-07-19	Clermont Leonie	1831	Mise en page PACC \ Mise en page PACC	02-141-01-459	243.18 \$	243.18 \$
24838	2021-07-19	Construction DJL, Agence Wakefield	5000244686	Chemin Ditchfield -12.45 T Granulats \ MG56 - 60 tonnes	02-320-00-521	176.05 \$	176.06 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	0.01 \$	
24839	2021-07-19	CONSULT'EAU	36203	Analyses de systèmes septiques avec rejet tertiaires \ Analyses de systèmes septiques avec rejet tertiaires	02-470-01-452	96.01 \$	96.01 \$
24840	2021-07-19	CORE INDUSTRIAL GASES	11637	Accessoires garage \ Accessoires garage	02-320-00-649	357.41 \$	357.41 \$
24841	2021-07-19	D-Tech Environnemental Inc	210623-2	Garage municipal - Remplacement sonde CO \ Garage municipal - Remplacement sonde CO	02-320-00-522	426.56 \$	426.56 \$
24842	2021-07-19	DISTRIBUTION & SERVICES RG INC.	F-31434	CAM131 - Vérification d'huile \ Main d'oeuvre	02-320-01-525	344.93 \$	670.97 \$
				Pièces mécaniques	02-320-03-525	326.04 \$	
24843	2021-07-19	Douglas Morrison Ltee	29578	4 cases EP 2 Grease \ 4 cases EP 2 Grease	02-320-00-633	250.65 \$	250.65 \$
24844	2021-07-19	ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE	81744	transport additional \ Biens durables - machineries, outillage & équip	02-320-00-725	125.32 \$	125.32 \$
24845	2021-07-19	EPURSOL	92326	Vidange des boues - Usine d'épuration \ Vidange des boues - Usine d'épuration	02-415-30-522	1 931.58 \$	4 656.49 \$
			92713	Vidange des boues - Usine d'épuration \ Vidange des boues - Usine d'épuration	02-415-30-522	2 724.91 \$	
24846	2021-07-19	Equipements Lourds Papineau	86014	CAM122 - Adaptateur pivotant \ CAM122 - Adaptateur pivotant	02-320-03-525	161.52 \$	161.52 \$
24847	2021-07-19	Equipements Recreatifs Jambette Inc	31320	Siège caoutchouc et aluminium adulte parc McNally \ Siège caoutchouc et aluminium adulte parc McNally	02-701-50-729	863.07 \$	863.07 \$
24848	2021-07-19	Eric Gauvreau - Tania Larocque	D2021-00332	Cautionnement permis, \ Dépôt - Démolition - 300 \$	55-136-45-000	310.00 \$	310.00 \$
24849	2021-07-19	Erwin mobile repair	589	Appels de service - Réparations \ Appels de service - Réparations	02-320-01-525	332.86 \$	1 192.87 \$
				Appels de service - Réparations	02-320-01-525	221.90 \$	
			603	KUBOTA - Réparations \ KUBOTA - Réparations	02-320-01-525	638.11 \$	
24850	2021-07-19	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	142988	crédit agenda \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-141-00-670	-31.37 \$	177.41 \$
			213554	RUBAN P-TOUCH POUR CYLINDRE APRIA \ RUBAN P-TOUCH POUR CYLINDRES APRIA	02-220-00-670	111.14 \$	
			236196	recherche, stylo, cahier note, \ Fournitures de bureau - TP	02-320-00-670	97.64 \$	
24851	2021-07-19	FQM Assurances	581	Assurance équipement entrepreneur, balai mécanique \ Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	02-320-04-429	426.19 \$	426.19 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Page 4 sur 11

Imprimé le 4 août 2021 par Genevieve Chamberland

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
24852	2021-07-19	Francis Canada Truck Center Inc.	x100249594	CAM109 - Pièces mécaniques \ F.100279594:01	02-320-03-525	159.24 \$	309.70 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-11.27 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.64 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	5.63 \$	
			X100279685	CAM109 - Pièces mécaniques \ F.100279685:01	02-320-03-525	150.46 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-10.65 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.33 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	5.32 \$	
24853	2021-07-19	Futech Hitech Inc.	FC80051626	Remplacement de fusibles - Centre Meredith \ Remplacement de fusibles - Centre Meredith	02-701-27-522	33.08 \$	33.08 \$
24854	2021-07-19	GASCON ÉQUIPEMENTS ENR.	13911	Location toilette sèche LPAFAP - 18/06 AU 18/07 \ Location toilette sèche LPAFAP - 2021	02-701-50-516	172.46 \$	172.46 \$
24855	2021-07-19	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	JUIL-2021	petite caisse admin juillet 2021 \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	75.85 \$	461.20 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	34.45 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	15.05 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	12.05 \$	
				Aliments, boissons	02-330-00-610	41.35 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	11.70 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	14.70 \$	
				Frais de poste	02-702-30-321	12.75 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	9.60 \$	
				Frais de deplacement du personnel	02-130-00-310	50.15 \$	
				Frais de deplacement du personnel	02-130-00-310	70.20 \$	
				Frais de deplacement du personnel	02-702-30-310	10.05 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	78.35 \$	
				Frais de deplacement du personnel	02-702-30-310	12.30 \$	
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-702-30-670	12.65 \$	
24856	2021-07-19	GLS	12004826	Envoi ELP \ Envoi ELP	02-320-00-322	13.32 \$	36.50 \$
			12404758	Envoi - Travaux publics \ Envoi - Travaux publics	02-320-00-322	23.18 \$	
24857	2021-07-19	Green Tech	P34590	Accessoires - Sentier communautaire \ Accessoires - Sentier communautaire	02-320-00-649	96.05 \$	96.05 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-6.80 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.40 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	3.40 \$	
24858	2021-07-19	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	52121	CAM126 - Main d'oeuvre \ CAM126 - Main d'oeuvre	02-390-03-525	91.93 \$	183.86 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Page 5 sur 11

Imprimé le 4 août 2021 par Genevieve Chamberland

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			51996	CAM120 - Alignement \ CAM120 - Alignement	02-320-01-525	91.93 \$	
24859	2021-07-19	HOSKIN SCIENTIFIQUE LTÉE	PSIH125860	solutions de calibration sondes \ solutions de calibration sondes	02-470-00-725	105.78 \$	105.78 \$
24860	2021-07-19	Hydro-Quebec	790397	Ajustement puissance année 5, 30 ch. Church \ Électricité	02-412-30-681	2 842.53 \$	2 842.53 \$
24861	2021-07-19	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	WO58012	Remboursement - Loader \ Remboursement - Loader	02-330-03-525	-254.25 \$	549.16 \$
			PS34682	Remplacement du pare-brise - Pelle001 \ Remplacement du pare-brise - Pelle001	02-320-03-525	803.41 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-56.88 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	28.44 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	28.44 \$	
24862	2021-07-19	Jeff Casselman Excavation	1535	Location - Travaux d'urgence - Chemin Susan \ Location - Travaux d'urgence - Chemin Susan	02-320-00-516	4 041.37 \$	4 041.37 \$
24863	2021-07-19	Laboratoire Micro B	7509	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	70.14 \$	1 042.86 \$
			7302	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	70.14 \$	
			7234	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	129.35 \$	
			6988	Analyses pour PVFS \ Analyses pour PVFS	02-414-30-444	255.24 \$	
			7301	Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021 \ Analyses Farm Point - Janvier à septembre 2021	02-414-20-444	275.38 \$	
			7385	Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau potable - Janvier à sept	02-412-30-444	70.14 \$	
			7387	Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à septembre 2021 \ Différents tests d'eau pour l'eau usée - Janvier à sept.	02-414-30-444	43.12 \$	
			7059	Analyses pour PVFS \ Analyses pour PVFS	02-414-30-444	129.35 \$	
24864	2021-07-19	Lapointe Drainage ltd	5017376	Ponceaux - Chemin Cross Loop \ 18" r320kpa 6m with bell	02-320-02-649	2 486.82 \$	11 091.47 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-198.95 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	99.47 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	99.47 \$	
			5017406	Chemin Boischatel - Ponceaux (remb. par résidents) \ 18" s/w r320kpa with bell	02-320-00-521	5 485.56 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-388.36 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	194.18 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	194.18 \$	
			5017405	Chemin Ditchfield - Ponceaux \ 24" r320kpa 6m with bell	02-320-00-521	1 559.56 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-110.42 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	55.21 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			5017404	Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	55.20 \$	
				294 chemin Kingsmere - Ponceaux \ 24" r320kpa 6m with bell	02-320-00-521	1 559.56 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-110.42 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	55.21 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	55.20 \$	
24865	2021-07-19	Lauriault Electricque	2126	Appel de service - CVCA \ Appel de service - CVCA	02-701-27-522	366.20 \$	366.20 \$
24866	2021-07-19	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	418810	Tissu filtrant / Pré-filtres / Ultrasil - Usine de filtration \ Tissu filtrant x128	02-412-30-522	14 083.98 \$	17 802.27 \$
				Préfiltres x165	02-412-30-522	3 718.29 \$	
24867	2021-07-19	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	55817	11 livres num. fr \ Livres num. fr.	02-702-30-729	310.98 \$	310.98 \$
24868	2021-07-19	LOCATION BATTLEFIELD	340013706	Huile \ Huile	02-320-00-633	29.16 \$	1 630.31 \$
			340014364	Ch. Barnes & Places Charles - Location rouleau compacteur \ Ch. Barnes & Places Charles - Location rouleau compacteur	02-320-00-521	1 601.15 \$	
24869	2021-07-19	Location Lou-Pro Inc.	CR161010	crédit vis à douille 2x \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	-7.99 \$	3.45 \$
			165022	Chaine \ Chaine	02-320-00-649	11.44 \$	
24870	2021-07-19	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	24014	promotion chelsea en fête 2021 \ promotion chelsea en fête 2021	02-701-70-345	511.64 \$	511.64 \$
24871	2021-07-19	Marie-Eve Dubois	390	Mise en page Chelsea Express- été 2021 \ Mise en page Chelsea Express- été 2021	02-141-01-459	698.48 \$	698.48 \$
24872	2021-07-19	Martech Inc.	187595	Panneaux de tortues \ Panneaux de tortues	02-355-00-649	538.66 \$	1 623.73 \$
			188343	6 panneaux P-150-7-T \ 6 panneaux P-150-7-T	02-355-00-649	166.71 \$	
			188538	panneau ch. appalaches \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	86.23 \$	
			188602	Enseigne \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	86.23 \$	
			188781	Panneau chein en laisse \ 25 Panneaux chein en laisse	02-701-50-725	745.90 \$	
24873	2021-07-19	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	67325	Matériaux Mardis en musique 2021 \ Matériaux Madis en Musique 2021	02-702-90-639	41.36 \$	41.36 \$
24874	2021-07-19	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	748126	Contrat annuel support informatique 12/06 au 11/07 \ Contrat annuel support informatique 2021	02-130-00-414	955.25 \$	955.25 \$
24875	2021-07-19	PARAGRAPHÉ	213426	12 Livre ang \ Livres ang	02-702-30-729	355.31 \$	385.71 \$
			213425	1 Livre ang. \ livres ang	02-702-30-729	30.40 \$	
24876	2021-07-19	Paysagiste Claude Cloutier LTÉE	2151	Végétations pour Fleurons du Québec \ Végétations pour Fleurons du Québec	02-130-00-522	348.09 \$	1 194.40 \$
			2147	Plantes pour terrain M. Meredith \ Plantes pour terrain M. Meredith	02-320-00-629	846.31 \$	
24877	2021-07-19	Petro-Canada Fuels	14100	751.8L essence \ Essence	02-220-01-631	84.97 \$	2 304.37 \$
				Essence	02-320-01-631	146.40 \$	
				Essence	02-330-01-631	278.08 \$	
				Essence	02-390-01-631	412.85 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-610-01-631	15.57 \$	
			14099	1179.2L diesel \ Diesel	02-220-02-631	65.46 \$	
				Diesel	02-320-02-631	600.31 \$	
				Diesel	02-330-02-631	647.31 \$	
				Diesel	02-390-02-631	53.42 \$	
24878	2021-07-19	PIÈCE COURCHESNE	677454	Huile et accessoires \ Accessoires	02-320-00-649	50.59 \$	162.35 \$
			677633	Huile et accessoires \ Huile	02-320-00-633	111.76 \$	
24879	2021-07-19	Pieces D'Auto Cote	1429654	SUDD02 - Barre lumineuse \ SUDD02 - Barre lumineuse	02-390-03-525	159.97 \$	159.97 \$
24880	2021-07-19	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	N54393	CAM104 - Pièces mécaniques \ CAM104 - Pièces mécaniques	02-320-03-525	817.33 \$	1 144.70 \$
			N54394	CAM104 - Pièces mécaniques \ CAM104 - Pièces mécaniques	02-320-03-525	220.57 \$	
			N56399	Pièces mécaniques \ F.N56399 - VOL160	02-320-03-525	29.85 \$	
			755101	Pièces mécaniques \ F.755101 - Garage	02-320-03-525	76.95 \$	
24881	2021-07-19	Pierre Olivier Plouffe	JUIL-2021	remboursement fourniture \ Articles de quincaillerie	02-470-00-641	17.24 \$	109.06 \$
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	91.82 \$	
24882	2021-07-19	PROP-AIR 2002	102529	Nettoyage des conduits de ventilation - Hôtel de ville \ Nettoyage des conduits de ventilation - Hôtel de ville	02-130-00-522	3 598.72 \$	13 026.67 \$
			102574	Nettoyage des conduits de ventilation - Centre Meredith \ Nettoyage des conduits de ventilation - Centre Meredith	02-701-27-522	9 427.95 \$	
24883	2021-07-19	Ressorts Gatineau Enr.	57872	CAM131 - Réparation \ CAM131 - Réparation	02-320-01-525	430.87 \$	430.87 \$
24884	2021-07-19	Riobec Securite Inc.	316093	Bottes - Infrastructure \ Bottes - Infrastructure	02-390-00-650	235.93 \$	5 988.49 \$
			315094	Cone et vêtements travaux publics \ F.315094 - Cônes	02-355-00-649	522.91 \$	
			315309	Cone et vêtements travaux publics \ Vêtements	02-320-00-650	122.34 \$	
				Vêtements	02-330-00-650	122.33 \$	
			313930	BOTTE, VISIERE, GANT \ F.314346 / 313837 / 313930	02-320-00-650	148.89 \$	
				F.314346 / 313837 / 313930	02-330-00-650	148.87 \$	
			313837	T-SHIRT \ F.314346 / 313837 / 313930	02-320-00-650	6.62 \$	
				F.314346 / 313837 / 313930	02-330-00-650	6.61 \$	
			314346	BOTTE, SEMELLE \ F.314346 / 313837 / 313930	02-320-00-650	76.38 \$	
				F.314346 / 313837 / 313930	02-330-00-650	76.36 \$	
			315532	3 MANTEAUX, \ F.315532	02-320-00-650	99.99 \$	
				F.315532	02-330-00-650	99.97 \$	
			315533	BOTTE \ F.315533	02-320-00-650	129.35 \$	
				F.315533	02-330-00-650	129.34 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			315857	T-SHIRT, COMBINAISON, MANTEAU, CASQUETTE, TUQUE \ Vêtements - Luc Dion	02-320-00-650	278.56 \$	
				Vêtements	02-330-00-650	278.53 \$	
			315858	Vêtements - Travaux publics \ Vêtements - Travaux publics	02-320-00-650	1 752.77 \$	
				Vêtements - Travaux publics	02-330-00-650	1 752.74 \$	
24885	2021-07-19	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201128311	Réparation HDV / Sangles \ F.201128311 - HDV	02-130-00-522	9.19 \$	119.34 \$
			201128396	Réparation HDV / Sangles \ F.201128396 - Sangles	02-390-00-643	26.43 \$	
			201129862	Réparation - Hôtel de Ville \ Réparation - Hôtel de Ville	02-130-00-522	83.72 \$	
24886	2021-07-19	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	3294	Chemin Cross Loop - Pitrun - 68.26 tonnes \ 68.26 Tonnes pitrun - Cross Loop	02-320-00-521	439.50 \$	439.50 \$
24887	2021-07-19	Ryan's Garage	16609	Diverses pièces mécaniques \ F.16609 - CAM121	02-320-03-525	652.60 \$	1 677.51 \$
			15867	Diverses pièces mécaniques \ F.15867 - Général	02-320-03-525	1 024.91 \$	
24888	2021-07-19	SANI-TEC	190974	pap. main, \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2021	02-390-00-660	101.62 \$	613.91 \$
			190939	savon main \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	-59.27 \$	
			190858	pap main \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	-101.62 \$	
			191133	PAP. MAIN, PAP, HYG. CLEANER, SAVON, TETE MOPE \ Équipe de l'entretien - Janvier à Septembre 2021	02-390-00-660	673.18 \$	
24889	2021-07-19	SIGNEBEC	INV1167	Enseignes - T-D-270-11-D \ Enseignes - T-D-270-11-D	02-355-00-649	186.26 \$	2 321.35 \$
			INV1164	Barricades TB-1 / 10x \ Barricades TB-1 / 10x	02-355-00-649	1 293.47 \$	
			INV1150	Panneaux "zone résidentielle" \ Panneaux "zone résidentielle"	02-355-00-649	342.63 \$	
			INV1154	Travaux temporaires de lignage de chemins \ Travaux temporaires de lignage de chemins	02-320-00-521	413.91 \$	
			INV1184	enseigne berce du Caucase \ enseigne berce du Caucase	02-470-00-641	85.08 \$	
24890	2021-07-19	Spca de L'Outaouais	JUILLET-2021	Contrat pour contrôle animalier JUILLET \ Contrat pour contrôle animalier 2021	02-290-05-459	2 426.51 \$	2 426.51 \$
24891	2021-07-19	Ssq - Groupe Financier	JUIL-2021	Cotisation assurance groupe \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	610.33 \$	17 018.25 \$
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 225.65 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	316.72 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	182.73 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	497.54 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	2 721.67 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 710.24 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	23.03 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 126.42 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	826.89 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	299.66 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 266.83 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	105.27 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	105.27 \$	
24892	2021-07-19	Strongco	92036240	VOL160 - Pièces mécaniques \ F.92036240	02-320-03-525	339.44 \$	445.20 \$
			92032969	VOL160 - Pièces mécaniques \ F.92032969	02-320-03-525	105.76 \$	
24893	2021-07-19	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	JUIN-2021	Cotisation syndicale-JUIN 2021 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	3 567.92 \$	3 567.92 \$
24894	2021-07-19	Systeme de Fixation Independant Ltee	10858	Quincailleries panneaux \ Quincailleries panneaux	02-355-00-649	589.82 \$	589.82 \$
24895	2021-07-19	Talbot Maryse	2021-07-06	Projet election \ Services techniques autres	02-141-01-459	126.47 \$	126.47 \$
24896	2021-07-19	Thibault Demolition Ltée	547352946	Dépôt matériaux secs \ Dépôt matériaux secs	02-453-00-446	573.98 \$	573.98 \$
24897	2021-07-19	TRADUCTION HOULE INC	24920	Traduction du panneau d'interprétation oeuvre d'art HG \ Traduction du panneau d'interprétation oeuvre d'art HG	02-701-11-459	142.59 \$	142.59 \$
24898	2021-07-19	VAPOREL EAU PURE	84901	Eau pour garage municipal - 12 x 18L \ Eau pour garage municipal - Janvier à septembre 2021	02-320-00-610	56.50 \$	113.00 \$
				Eau pour garage municipal - Janvier à septembre 2021	02-390-00-610	56.50 \$	
24899	2021-07-19	Wurth Canada Limited	24381861	Quincailleries diverses \ Quincailleries diverses	02-320-00-641	162.13 \$	162.13 \$
24900	2021-07-20	INTER OUTAOUAIS	N414	Achat d'un camion 10 roues avec équipements deneigement \ Achat d'un camion 10 roues avec équipements deneigement	23-040-00-724	293 662.25 \$	293 662.25 \$
						483 114.64 \$	483 114.64 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	483 114.64 \$
Chèques annulés	-7 150.06 \$
	<hr/>
	475 964.58 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2021-07-17
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2021-08-04

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
REVENUS						
TAXES						
Taxes sur la valeur foncière						
Taxes foncières générales	(10 309 239)	(10 054 765)	0	(254 474)	(9 739 474)	(9 704 783)
Taxes foncière générale - Location CCN art. 208	(46 987)	(53 544)	0	6 557	(44 476)	(54 390)
Taxes foncière générale - Location MTQ	0	0	0	0	(2 504)	0
Taxes spéciales pour le service de la dette						
Taxes spéciales dettes - Barrage Hollow Glen (MRC)	(76 464)	(77 914)	0	1 450	(74 576)	(75 886)
Taxes spéciales dettes - Centre Village (ensemble)	(149 630)	(150 746)	0	1 116	(132 656)	(136 254)
Taxes spéciales dettes - Dettes autres	(2 463 896)	(2 486 728)	0	22 831	(2 449 632)	(2 517 218)
Taxes spéciales dettes - Communication 911 (MRC)	(53 160)	(13 295)	0	(39 865)	(51 649)	(13 936)
Taxes spéciales dettes - Ruisseau Chelsea	(26 175)	(27 089)	0	914	0	0
Taxes spéciales activités de fonctionnement						
Taxes fonct. eau potable C.V. - Ensemble	(37 050)	(40 651)	0	3 601	(38 610)	(40 214)
Taxes fonct. eaux usées C.V. - Ensemble	(29 400)	(27 100)	0	(2 300)	(24 360)	(24 765)
Secteur - Taxes spéciales service de la dette						
Taxes spéciales dettes -secteur Ruisseau Chelsea	(8 725)	(8 752)	0	27	0	0
Total 01211 - Taxes sur la valeur foncière	(13 200 726)	(12 940 584)	0	(260 143)	(12 557 937)	(12 567 446)
TAXES SUR UNE AUTRE BASE						
Eau						
Tarification fonct. - Eau potable Centre Village	(433 339)	(446 630)	0	13 291	(406 839)	(434 015)
Matières résiduelles						
Tarification ordures, recyclage et compostage	0	283	0	(283)	0	0
Traitement des eaux usées						
Tarification fonct. - Assainissement Farm Point	(90 510)	(84 821)	0	(5 689)	(88 000)	(79 276)
Tarification fonct. - Assainissement Centre Village	(348 680)	(358 483)	0	9 804	(262 755)	(279 575)
Autres						
Tarification/vidange des fosses septique	(419 406)	(418 317)	0	(1 089)	(419 755)	(415 798)
Tarification-Entretien Bionest et autres	(77 000)	(79 339)	0	2 339	(70 000)	(66 623)
Tarification tertiaires	(42 020)	(27 500)	0	(14 520)	(29 848)	(27 500)
Tarification - Fonds biodiversité	(3 703)	(4 305)	0	602	0	0
Service de la dette						
Tarification dette - Pavage Patrick-Wright-Vallée	(23 625)	(23 625)	0	0	(14 558)	(14 558)
Tarification dette - Assainissement Mill	(32 124)	(32 124)	0	0	(32 020)	(32 020)
Tarification dette - Assainissement Farm Point	(112 649)	(105 569)	0	(7 081)	(113 300)	(102 119)
Tarification dette - Projet Centre Village	(851 486)	(816 452)	0	(35 034)	(814 891)	(856 979)
Total 01212 - TAXES SUR UNE AUTRE BASE	(2 434 542)	(2 396 882)	0	(37 660)	(2 251 966)	(2 308 463)

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 0121 - TAXES	(15 635 268)	(15 337 466)	0	(297 803)	(14 809 903)	(14 875 909)
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES						
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES						
Santé et services sociaux						
Centres de la petite enfance	(10 068)	0	0	(10 068)	(9 012)	(131)
Écoles primaires et secondaires						
Ecoles primaires	(52 385)	0	0	(52 385)	(46 626)	0
Total 01221 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(62 453)	0	0	(62 453)	(55 638)	(131)
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES						
Taxes sur la valeur foncière						
Commission de la capitale nationale	(1 188 460)	(441 948)	0	(746 512)	(1 204 893)	(456 343)
Bureau de poste	(5 910)	(5 910)	0	0	(5 211)	(5 211)
Société radio canada	(12 994)	(12 993)	0	(1)	(18 333)	(12 976)
Taxes, compensations et tarification						
Tarification CCN - eau potable/eaux usées	(6 600)	(13 282)	0	6 682	(6 480)	(6 712)
Tarification Poste Canada - eau potable/eaux usées	0	(2 861)	0	2 861	0	(2 827)
Total 01222 - GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	(1 213 964)	(476 994)	0	(736 970)	(1 234 917)	(484 069)
Organismes municipaux						
Taxes, compensations et tarification						
Tarification MRC - eau potable/eaux usées	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
Total 01223 - Organismes municipaux	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
Total 0122 - COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(1 283 842)	(487 622)	0	(796 220)	(1 297 845)	(494 939)
SERVICES RENDUS						
Services rendus aux organismes municipaux						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Autres						
Recettes / cour municipale	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Application de la loi						
Excédent recettes sur dépenses cour municipale	(220 781)	(73 604)	0	(147 177)	(194 802)	(64 940)
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Sécurité incendie						

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Protection contre les incendies	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	0
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Services rendus - Voirie chemins	(14 085)	0	0	(14 085)	(13 825)	(512)
Enlèvement de la neige						
Services rendus - déneigement	(1 830)	150	0	(1 980)	(1 794)	149
Réseau routier - Autres						
Services rendus - Réseau routier Autres	0	0	0	0	(10 737)	0
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Ventes compteurs d'eau	(37 595)	(27 371)	0	(10 224)	(33 859)	(9 255)
Total 01231 - Services rendus aux organismes municipaux	(282 291)	(100 825)	0	(181 466)	(263 017)	(74 558)
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale						
Certificats de taxes, recherches et phot	(10 000)	(7 637)	0	(2 363)	(7 000)	(5 287)
Sécurité publique						
Autres serv. rendus - Sécurité publique	(19 400)	(1 936)	0	(17 464)	(19 400)	0
Circulation- Vente panneaux numériques civiques	(2 513)	0	0	(2 513)	(1 375)	(110)
Circulation - Services de Signaleurs	(29 500)	0	0	(29 500)	(19 173)	0
Transport collectif						
Maintenant 0123426001	0	(550)	0	550	0	0
Hygiène du milieu						
Autres serv. - Tests d'eau	(12 000)	0	0	(12 000)	(12 000)	(3 776)
Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	(19 788)	(8 538)	0	(11 250)	(21 520)	(4 611)
Autres serv. rendus - Dem. de rens. inst. septique	(250)	(50)	0	(200)	(250)	(50)
Dépenses exécution jugement- insalubrité	(6 000)	0	0	(6 000)	0	0
Déchets domestiques - commerces	(1 030)	0	0	(1 030)	(1 998)	(463)
Recyclages - commerces	(1 745)	0	0	(1 745)	(2 656)	(733)
Loisirs et culture						
Programmation automne	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Programmation hiver	(500)	0	0	(500)	(500)	(760)
Programmation printemps	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Services rendus - centre Meredith	(875 000)	(70 704)	0	(804 296)	(875 000)	(203 780)
Revenus de location	(1 000)	0	0	(1 000)	(1 000)	0
Location Centre comm.Farm Point	(2 000)	(896)	0	(1 104)	(2 000)	(756)
Location Centre comm. Hollow Glen	(2 500)	0	0	(2 500)	(2 500)	(172)
Bibliothèque - photocopies	0	0	0	0	0	(258)
Total 01234 - AUTRES SERVICES RENDUS	(984 226)	(90 311)	0	(893 915)	(967 372)	(220 756)

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 0123 - SERVICES RENDUS	(1 266 517)	(191 136)	0	(1 075 381)	(1 230 389)	(295 314)
IMPOSITION DE DROITS						
Licences et permis						
Licence de chiens	(15 000)	(12 775)	0	(2 225)	(15 000)	(12 681)
Demandes de modification de zonage	(5 550)	(3 855)	0	(1 695)	(5 550)	(1 150)
Permis de lotissement	(23 400)	(4 610)	0	(18 790)	(18 050)	(10 520)
Permis constr. chemins / ponceaux	(10 000)	0	0	(10 000)	(3 000)	(6 000)
Permis de construction	(258 200)	(70 017)	0	(188 183)	(311 360)	(23 218)
Permis installation septique	(10 950)	(4 660)	0	(6 290)	(7 000)	(1 450)
Dérogation mineure	(30 000)	(8 355)	0	(21 645)	(18 750)	(9 600)
Certificat d'autorisation	(11 025)	(9 597)	0	(1 428)	(9 425)	(5 975)
Permis de branchements	(29 700)	(20 370)	0	(9 330)	(29 700)	(12 000)
Approbation / modification PIIA	(3 500)	(525)	0	(2 975)	0	(500)
Maintenant 0124100005	0	(25)	0	25	0	0
Droits de mutation immobilière						
Droits de mutation immobilière	(1 625 000)	(104 410)	0	(1 520 590)	(1 100 000)	(328 746)
Autres droits						
Unions civiles	(400)	0	0	(400)	(400)	0
Total 0124 - IMPOSITION DE DROITS	(2 022 725)	(239 199)	0	(1 783 526)	(1 518 235)	(411 840)
AMENDES ET PÉNALITÉS						
Amendes et pénalités - Taxes	(60 000)	(8 062)	0	(51 938)	(60 000)	(9 502)
Amendes et pénalités - Hygiène du milieu	(1 540)	0	0	(1 540)	(1 540)	0
Amendes et pénalités - Loisirs et culture	(4 500)	0	0	(4 500)	(4 500)	(782)
Frais administratifs de recouvrement	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	(6 589)
Total 0125 - AMENDES ET PÉNALITÉS	(71 040)	(8 062)	0	(62 978)	(71 040)	(16 873)
INTÉRÊTS						
Banques et autres institutions						
Intérêts - banques et autres institutions	(2 000)	(153)	0	(1 847)	(2 000)	(6 667)
Arriérés de taxes						
Intérêts - arriérés de taxes	(230 000)	(24 558)	0	(205 442)	(230 000)	(42 080)
Total 0126 - INTÉRÊTS	(232 000)	(24 711)	0	(207 289)	(232 000)	(48 747)
AUTRES REVENUS						
Gain (perte) sur cession d'immobilisation						
(Gain) perte sur cession d'immobilisation	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Autres contributions						
Autres contributions	(3 500)	0	0	(3 500)	0	0
Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	(9 000)	(500)	0	(8 500)	(16 411)	(4 000)
Redevances Gazifère	(20 000)	0	0	(20 000)	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Contributions des organismes municipaux						
Autres Revenus - Loisirs contributions organismes	(5 750)	0	0	(5 750)	(21 596)	0
Contributions organismes municipaux	(10 000)	0	0	(10 000)	0	0
Autres revenus - autres						
Vente d'articles promotionnels	(5 750)	(10)	0	(5 740)	(2 000)	0
Autres revenus - Remboursement assurances	0	0	0	0	(18 131)	(9 687)
Autres revenus - Don Bibliothèque	(39 025)	0	0	(39 025)	(37 025)	0
Autres revenus - Dons	(245 044)	0	0	(245 044)	0	0
Autres revenus / Autres	(7 200)	0	0	(7 200)	(7 200)	(157)
Autres Revenus - Loisirs Autres	(9 450)	(8 000)	0	(1 450)	(6 700)	0
Autres revenus- vente métal, ponceaux voirie	(1 500)	0	0	(1 500)	(1 500)	(153)
Ventes tests radon	(4 175)	0	0	(4 175)	(4 175)	(1 747)
Total 0127 - AUTRES REVENUS	(370 394)	(8 510)	0	(361 884)	(124 738)	(15 744)
TRANSFERT DE DROIT						
Redevances Nouveau pacte fiscal	(56 666)	0	0	(56 666)	(58 501)	(58 405)
Total 0137 - TRANSFERT DE DROIT	(56 666)	0	0	(56 666)	(58 501)	(58 405)
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE						
Administration générale						
Déchets domestiques et assimilés						
Transfert Québec - Matières résiduelles MDDEP	(78 000)	0	0	(78 000)	(75 000)	0
Collecte sélective						
Transfert Québec - Matières résiduelles Recyc QC	(172 000)	0	0	(172 000)	(160 435)	0
Sécurité publique						
Sécurité incendie						
Transfert Québec - Sécurité incendie	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Autres						
Transfert Canada - Transport réseau routier Autres	0	0	0	0	(86 698)	42 000
Hygiène du milieu						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Trnsfert Qc - approvisionnement eau potable	0	(7 970)	0	7 970	0	0
Traitement des eaux usées						
Transfert Qué. FIRM Farm Point (intérêts)	(8 209)	0	0	(8 209)	(10 738)	0
Tansfert Qc.-TECQ 2010-2013 CV (intérêts)	(13 829)	0	0	(13 829)	(14 572)	0
Transfert Qc - FCCQ CV (intérêts)	(23 600)	(23 600)	0	0	(24 735)	(24 735)
Protection de l'environnement						
Transfert Québec - Protection de l'environnement	(41 203)	0	0	(41 203)	(37 500)	0
Transfert fédéral - Environnement	(7 940)	0	0	(7 940)	(46 383)	(19 526)

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Logement social						
Transfert Québec - Logement social	(202 848)	(202 848)	0	0	0	0
Activités récréatives						
Transfert Qué. SOFIL Meredith (intérêts)	(23 492)	0	0	(23 492)	(30 562)	0
Transfert Québec - Activités récréatives	(11 790)	(2 500)	0	(9 290)	(32 444)	(300)
Bibliothèques						
Transfert Québec - bibliothèque	(35 500)	(7 734)	0	(27 766)	(27 623)	(14 992)
Transfert Canada - Bibliothèque	(1 400)	0	0	(1 400)	(1 400)	0
Autres						
Transfert Québec - Cultures Autres	(10 700)	0	0	(10 700)	(14 700)	0
Voirie municipale						
Transfert Qc - TECQ+ RIRL (int. seulement)	(30 906)	(23 933)	0	(6 972)	(15 397)	(23 826)
Total 0138 - TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE	(666 417)	(268 585)	0	(397 831)	(583 187)	(41 379)
Total 01 - REVENUS	(21 604 869)	(16 565 291)	0	(5 039 578)	(19 925 838)	(16 259 150)

CHARGES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil

Rémunération de base	112 650	39 313	0	73 337	115 028	37 855
Allocation de dépenses	53 325	18 517	0	34 808	53 516	17 760
Allocations de départ	6 500	0	0	6 500	2 708	0
Allocation de transition	2 813	0	0	2 813	6 118	0
Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	29 847	11 637	0	18 210	28 230	9 684
RRQ - Élus	6 421	1 844	0	4 577	5 689	1 702
FSS - élus	4 800	1 693	0	3 108	4 923	1 622
RQAP - élus	1 149	400	0	749	1 031	385
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	1 253	421	0	832	1 218	418
Frais de déplacement du personnel	1 700	0	0	1 700	1 000	0
Téléphonie- Bell téléconférence	800	46	0	754	1 350	20
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	0	0
Serv. tech. ass. autres - élus	860	0	0	860	818	818
Services de formation	1 750	189	0	1 561	9 800	0
Cotisations à des associations et abonnements	504	0	0	504	0	0
Aliments, cafe, eau, etc.	2 875	0	0	2 875	3 325	179
Fournitures de bureau, imprimés et livres	750	0	0	750	250	82
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	59 568	19 856	19 856	19 856	57 918	19 308
Assistance aux indigents	0	63	0	(63)	0	0
Communication - Cellulaire	700	129	0	571	676	171
Services techniques Autres - Traduction	1 000	0	0	1 000	0	0
Total 0211 - Conseil	289 765	94 108	19 856	175 802	293 598	90 004

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Greffe et Application de la loi						
Salaire régulier	192 974	61 909	0	131 065	112 224	41 657
Congés de maladies	544	0	0	544	518	0
Régimes de retraite - employés	8 588	2 280	0	6 308	6 061	2 533
RRQ - employés	8 397	3 763	0	4 634	6 428	2 397
Assurance-emploi - employés	2 466	1 074	0	1 392	1 907	731
FSS - employés	9 911	2 701	0	7 210	5 583	1 796
CSST - employés	3 359	993	0	2 366	1 867	678
RQAP - employés	1 278	442	0	836	661	301
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 137	1 329	0	2 808	2 600	958
Déplacement du personnel	250	0	0	250	250	0
Poste	10 500	0	0	10 500	0	0
Fret et messagerie	50	0	0	50	0	0
Communication - Téléphonie	2 460	868	0	1 592	1 380	856
Journaux et revues	3 500	0	0	3 500	811	0
Honoraires prof. - services juridiques	5 000	0	0	5 000	5 000	5 330
Honoraires prof. autres - Services archives	36 000	19 545	0	16 455	36 000	9 000
Services de formation	3 950	1 164	0	2 786	1 750	0
Associations et abonnements	12 827	10 956	959	912	10 029	13 131
Location - Ameublement et équipement de bureau	984	327	327	329	1 824	327
Location autres - Coûts d'utilisation / cour munic	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Entretien et réparation - Ameublement/équip. bureau	1 680	241	0	1 439	1 260	232
Aliments, cafe, eau, etc.	450	0	0	450	100	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	13 210	1 113	287	11 810	3 010	531
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	700	0	0	700	1 148	0
Salaire régulier - Élections	35 000	0	0	35 000	0	0
Téléphonie	600	0	0	600	0	0
Services techniques autres - Traduction	2 000	0	0	2 000	0	0
Autres - Dépenses d'élections	1 000	0	0	1 000	0	0
Autres - remboursement dépenses électorales	10 000	0	0	10 000	1 500	0
Honoraires prof. autres - Élections	10 387	0	0	10 387	0	0
Services techniques autres - Recherches	200	72	0	128	200	41
Total 0212 - Greffe et Application de la loi	383 402	108 777	1 573	273 051	203 111	80 499
Gestion financière et administrative						
Salaire régulier	480 119	146 840	0	333 279	485 131	135 529
Heures supplémentaires	5 000	83	0	4 918	5 000	0
Congés de maladies	7 732	504	0	7 228	4 313	661
Régimes de retraite - employés	24 193	7 569	0	16 624	26 369	6 556
RRQ - employés	18 197	9 619	0	8 578	21 391	8 343
Assurance-emploi - employés	5 064	2 731	0	2 333	5 973	2 514
FSS - employés	21 047	6 631	0	14 416	22 995	6 099
CSST - employés	6 664	2 151	0	4 513	8 281	2 072
RQAP - employés	2 811	1 095	0	1 717	3 109	1 007
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 205	4 698	0	5 507	12 412	2 370
Frais de déplacement du personnel	940	46	0	894	636	175
Frais de poste	14 925	7 432	0	7 493	14 325	7 302

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Fret et messagerie	5 400	0	0	5 400	5 500	0
Communication - Téléphonie	8 700	2 991	0	5 709	10 620	3 243
Communication - internet	2 340	743	533	1 064	2 340	743
Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	0	0	4 227	(4 227)	20 000	306
Honoraires prof. - services juridiques	80 000	6 480	0	73 520	65 000	19 329
Honoraires prof. - Compt. et vérification	16 400	0	0	16 400	16 400	0
Honoraires prof. - administration et informatique	23 220	11 747	4 361	7 111	22 822	3 308
Honoraires prof. autres	25 000	0	0	25 000	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	4 745	0	0	4 745	4 607	4 607
Serv. tech. ass. - Responsabilité civile générale	34 065	0	0	34 065	33 071	33 073
Traitement des données- Paies	10 000	4 280	0	5 720	10 000	3 630
Services de formation	3 000	0	0	3 000	2 200	0
Services techniques autres -	5 200	3 403	0	1 797	4 200	2 908
Cotisations à des associations et abonnements	67 533	47 504	0	20 029	61 735	39 726
Location - Ameublement et équipement de bureau	5 388	1 517	1 254	2 617	5 340	1 617
Ent. & rép.-infrastructures	3 200	0	0	3 200	3 200	1 216
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	49 238	1 784	2 912	44 542	18 979	1 742
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	3 464	597	0	2 867	2 960	821
Aliments, cafe, eau, etc.	1 460	57	0	1 403	1 060	301
Pieces et accessoires - autres	1 000	0	0	1 000	510	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	11 685	484	0	11 201	10 682	1 593
Electricite	19 500	7 666	6 895	4 938	18 950	6 764
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	300	0	0	300	300	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	3 500	3 202	0	298	451	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	302 229	100 744	100 744	100 741	184 650	61 552
Amortissement des immo. - Administration	86 370	0	0	86 370	86 370	30 126
Autres dépenses	50	181 390	0	(181 340)	50	0
Communication - Cellulaire	1 420	376	0	1 044	1 420	308
Serv. tech. ass. - Resp. civile complementaire	1 685	0	0	1 685	1 635	1 635
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 142	0	0	2 142	2 079	2 079
Serv. tech. assurances Autres - Resp. administrate	11 116	0	0	11 116	10 792	10 792
Total 0213 - Gestion financière et administrative	1 386 247	564 364	120 926	700 957	1 217 858	404 047
Communications						
Salaire régulier	154 468	36 447	0	118 021	119 923	36 743
Congés de maladies	1 303	0	0	1 303	927	0
Jours de vacances	1 378	576	0	802	700	0
Régimes de retraite - employés	7 090	1 128	0	5 962	4 960	1 028
RRQ - employés	8 181	2 234	0	5 947	6 782	2 107
Assurance-emploi - employés	2 353	647	0	1 706	1 768	647
FSS - employés	6 839	1 627	0	5 212	5 188	1 602
CSST - employés	2 722	495	0	2 227	1 988	528
RQAP - employés	1 101	256	0	845	833	253
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	3 389	1 272	0	2 117	2 610	834
Frais de déplacement du personnel	900	0	0	900	500	0
Frais de poste	4 615	440	0	4 175	3 053	403
Communication - Téléphonie	2 820	868	0	1 952	4 020	856

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Publicité et information - journaux et revues	5 660	919	0	4 741	3 820	1 552
Publicité et information - publications	27 000	4 361	0	22 639	14 200	0
Publicité et information - Site Web	390	382	0	8	390	382
Publicité et information - autres	1 250	97	91	1 061	750	2
Honoraires prof. - administration et informatique	7 000	4 987	0	2 013	4 025	0
Services de formation	1 400	1 417	0	(17)	400	472
Cotisations à des associations et abonnements	22 252	17 048	0	5 204	19 000	5 598
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 218	368	283	566	1 218	368
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 164	176	0	988	1 056	278
Aliments, café, eau, etc.	280	0	0	280	130	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	650	302	0	348	650	561
Biens non durables - Autres équipements divers	2 000	627	0	1 373	3 095	926
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 300	0	0	1 300	535	533
Amortissement des immo. - Commuication	220	0	0	220	220	1 916
Communication - Cellulaire	660	187	0	473	660	176
Services techniques autres	29 950	3 110	199	26 640	22 175	5 315
Total 02141 - Communications	299 553	79 971	573	219 006	225 576	63 080
Évaluation						
Honoraires prof. - services juridiques	30 000	8 743	0	21 257	46 000	3 537
Hon. professionnel -Évaluation municipale	0	0	0	0	8 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	380 190	126 732	126 732	126 726	401 481	133 828
Total 0215 - Évaluation	410 190	135 475	126 732	147 983	455 481	137 365
Gestion du personnel						
Salaire régulier	91 674	28 275	0	63 399	71 541	14 676
Congés de maladies	0	0	0	0	1 119	0
Régimes de retraite - employés	3 602	786	0	2 816	3 633	734
RRQ - employés	3 562	1 645	0	1 917	3 562	827
Assurance-emploi - employés	1 442	473	0	969	1 123	251
FSS - employés	3 995	1 224	0	2 771	3 224	659
CSST - employés	1 497	480	0	1 017	1 303	274
RQAP - employés	608	198	0	410	496	103
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 104	183	0	1 921	3 036	787
Frais de déplacement du personnel	100	0	0	100	200	0
Communication - Téléphonie	1 332	434	0	898	0	428
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	987
Honoraires prof. - services juridiques	4 900	0	0	4 900	5 000	239
Honoraires prof. - Consultant RH	0	0	0	0	2 847	0
Relations de travail - Mutuelle de prévention	11 000	0	0	11 000	10 000	0
Services de formation	400	388	0	12	653	0
Réceptions	5 200	0	0	5 200	5 200	0
Cotisations à des associations et abonnements	6 080	9 912	0	(3 832)	6 085	6 080
Location - Ameublement et équipement de bureau	192	54	54	83	192	54
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	92	9	0	83	180	16
Aliments, café, eau, etc.	65	0	0	65	65	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Pièces et accessoires autres	0	882	0	(882)	0	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	201	0	(201)	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	200	0
Biens non durables - Autres équipements divers	1 500	0	0	1 500	1 050	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	92 231	30 744	30 744	30 743	94 208	31 404
Autres - Certificats médicaux	0	300	0	(300)	0	0
Téléphonie	500	0	0	500	0	0
Associations et abonnements	3 835	0	0	3 835	3 835	3 832
Vêtements, chaussures et accessoires	0	768	0	(768)	0	0
Médicaments et fournitures médicales	500	0	0	500	500	0
Remb. activités physiques, sportives et culturelles	5 000	0	0	5 000	0	0
Total 0216 - Gestion du personnel	242 011	76 956	30 798	134 256	219 752	61 351
Autres						
Baisse valeur fonds UMQ	0	0	0	0	3 500	0
Réclamations de dommages-intérêts	3 000	0	0	3 000	3 000	0
Total 0219 - Autres	3 000	0	0	3 000	6 500	0
Total 021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 014 168	1 059 651	300 458	1 654 055	2 621 876	836 346
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police						
Centre d'urgence 911	38 000	0	0	38 000	38 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	2 414 928	799 268	799 268	816 392	2 347 983	782 660
Total 0221 - Police	2 452 928	799 268	799 268	854 392	2 385 983	782 660
Sécurité incendie						
Salaire régulier - employés temps plein	162 481	51 341	0	111 140	161 002	50 753
Congés de maladies	1 051	0	0	1 051	343	0
Jours de vacances	26 228	7 508	0	18 720	22 544	6 781
Régimes de retraite - employés	7 317	2 567	0	4 750	8 050	2 538
RRQ - employés	26 727	6 504	0	20 223	21 304	6 178
Assurance-emploi - employés	7 807	2 806	0	5 001	7 840	2 840
FSS - employés	22 224	5 230	0	16 994	19 926	5 093
CSST - employés	5 390	1 579	0	3 811	7 604	1 653
RQAP - employés	3 431	1 136	0	2 295	3 261	1 091
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 777	1 990	0	2 787	4 639	1 592
Frais de déplacement du personnel	2 500	0	0	2 500	2 200	0
Frais de poste	600	0	0	600	200	0
Fret et messagerie	600	24	0	576	400	148
Communication - Téléphonie	6 156	1 955	915	3 286	6 156	1 944
Communication - internet	780	39	176	565	390	94
Publicité et information - journaux et revues	600	14	0	586	600	0
Publicité et information - publications	400	0	0	400	400	0
Publicité et information - autres	3 900	320	0	3 580	3 000	0
Honoraires prof. - services juridiques	2 500	0	0	2 500	2 500	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Honoraires prof. - administration et informatique	150	0	0	150	150	0
Honoraires professionnels - Autres	5 500	0	0	5 500	500	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 595	0	0	5 595	5 432	5 432
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	8 180	0	0	8 180	7 565	7 565
Serv. tech. ass. autres	1 876	1 876	0	0	1 876	1 876
Services technique	5 000	407	0	4 593	5 000	300
Égouts	245	0	0	245	245	0
Services de formation	16 700	7 169	0	9 531	18 200	5 507
Immatriculation des véhicules	6 700	6 476	0	224	6 450	6 396
Receptions	2 300	0	0	2 300	2 300	0
Cotisations à des associations et abonnements	2 743	1 678	0	1 065	2 704	1 559
Location - Véhicules	136 901	22 333	56 056	58 512	134 400	44 224
Location - Machineries, outillage et équipement	350	0	0	350	350	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 176	317	457	402	1 152	384
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	24 255	6 923	2 634	14 698	48 921	12 346
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	19 695	2 578	89	17 028	24 695	2 022
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 520	362	0	2 158	2 400	421
Aliments, cafe, eau, etc.	5 000	659	0	4 341	5 000	635
Bois	500	0	0	500	500	99
Huile à chauffage	2 850	1 294	0	1 556	2 450	718
Articles de quincaillerie	1 300	718	0	582	1 100	1 271
Petits outils	3 600	257	0	3 343	1 900	0
Pièces et accessoires autres	2 300	593	0	1 707	1 400	135
Vetements, chaussures et accessoires	9 303	1 335	176	7 792	18 600	2 643
Articles de nettoyage	1 500	1 082	0	418	1 000	408
Articles ménagers et articles de cuisine	500	149	0	351	400	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	3 325	180	0	3 145	4 325	873
Médicaments et fournitures médicales	1 850	0	0	1 850	1 850	1 075
Electricite	22 665	10 248	8 047	4 370	22 665	9 737
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	780	327	213	240	756	321
Biens non durables - Autres équipements divers	4 600	179	286	4 135	3 600	1 178
Immob. / machineries, outillage & équip	13 000	6 308	0	6 692	12 200	1 329
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	800	0	0	800	992	0
Biens durables autres -	3 000	0	0	3 000	0	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	30 294	10 100	10 100	10 094	31 090	15 372
Contribution - Don	500	0	0	500	500	0
Amortissement des immo. - Sécurité incendie	139 246	0	0	139 246	139 246	41 926
Salaires réguliers - Pompier volontaire	317 854	89 704	0	228 150	296 246	86 159
Communication - Cellulaire	9 588	1 950	0	7 639	14 516	1 942
Communication autres - pagettes, radio, etc.	21 108	0	0	21 108	22 108	2 765
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 205	0	0	2 205	2 138	2 138
Autres services - Autres	675	0	0	675	675	0
Ent. et réparation véhicules	24 500	302	0	24 198	40 358	6 344
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 500	0	0	2 500	2 500	108
Essence	7 000	1 375	0	5 625	7 000	1 185
Entretien et réparation - Véhicules pneus	4 000	0	0	4 000	3 600	0
Diesel	10 000	794	0	9 206	12 000	1 194
Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	5 500	0	0	5 500	5 500	1 290

État des activités de fonctionnement

Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Services tech. Autres - Vérification, recherche	720	0	0	720	720	472
Total 0222 - Sécurité incendie	1 177 918	260 686	79 149	838 084	1 191 634	350 054
Sécurité civile						
Services de formation	4 000	0	0	4 000	4 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	1 250	1 120	0	130	1 192	1 093
Aliments, cafe, eau, etc.	1 250	0	0	1 250	1 250	0
Amortissement des immo. - Sécurité Publique	18 757	0	0	18 757	18 757	6 252
Total 0223 - Sécurité civile	25 257	1 120	0	24 137	25 199	7 345
Sécurité publique - Autres						
Pieces et accessoires - autres	200	0	0	200	424	0
Services techniques Autres - SPCA	30 950	9 706	9 706	11 538	30 905	9 610
Total 0229 - Sécurité publique - Autres	31 150	9 706	9 706	11 738	31 329	9 610
Total 022 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 687 253	1 070 780	888 123	1 728 351	3 634 145	1 149 669
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Salaires réguliers	793 025	89 495	0	703 530	706 412	(6 576)
Heures suppl.	17 000	3 998	0	13 002	19 678	0
Congés de maladies - employés	15 383	2 587	0	12 796	15 033	5 940
Jours de vacances	5 303	231	0	5 072	6 011	0
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	35 749	4 074	0	31 675	28 446	(122)
RRQ - employés	45 648	5 258	0	40 390	31 837	166
Assurance-emploi - employés	13 200	1 509	0	11 691	9 477	47
FSS - employés	40 207	3 785	0	36 422	29 562	(23)
CSST - employés	15 343	822	0	14 521	12 128	(549)
RQAP - employés	6 265	617	0	5 648	4 761	4
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	19 464	2 810	0	16 654	11 975	0
Frais de déplacement du personnel	625	0	0	625	375	0
Fret et messagerie	400	42	0	358	400	0
Communication - Téléphonie	4 044	1 301	0	2 743	4 044	1 284
Publicité et information - journaux et revues	1 800	0	0	1 800	1 800	0
Honoraires prof. - scientifiques et génie	128 218	0	0	128 218	34 842	0
Honoraires prof. - services juridiques	10 500	0	0	10 500	10 500	0
Honoraires prof. - administration et informatique	600	0	0	600	450	147
Serv. tech. assurances - Incendie	2 100	0	0	2 100	2 035	2 035
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	4 810	0	0	4 810	4 077	3 818
Services de formation	15 500	1 129	0	14 371	6 300	0
Immatriculation des véhicules	12 783	8 691	0	4 092	11 190	9 530
Services techniques autres - Traduction	1 500	0	0	1 500	1 270	0
Cotisations à des associations et abonnements	4 955	1 811	0	3 144	7 465	4 751
Location - Terrains	980	0	0	980	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	71 766	15 541	7 826	48 399	83 314	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	0	364	364	720	193
Entr. & rép - infrastructures	312 500	0	0	312 500	77 700	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	14 917	2 801	1 992	10 124	8 591	2 192
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 700	27	0	2 673	1 177	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	1 640	17
Aliments, cafe, eau, etc.	2 025	391	63	1 571	2 025	575
Pierre, concasse, gravier	30 000	0	0	30 000	24 600	0
Bois	500	0	0	500	500	0
Asphalte	40 000	0	0	40 000	19 777	0
Biens non durables autres	36 320	0	0	36 320	13 259	0
Huile, graisse	6 000	0	0	6 000	5 250	47
Produits chimiques	55 000	0	0	55 000	48 808	0
Articles de quincaillerie	2 000	1 244	0	756	2 400	645
Petits outils	5 050	2 055	0	2 995	3 900	437
Pieces et accessoires - autres	7 000	0	511	6 489	7 000	0
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	412	0	8 513	8 325	0
Articles de nettoyage	1 400	277	0	1 123	850	402
Articles ménagers et articles de cuisine	0	0	0	0	886	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	4 400	974	0	3 426	2 224	272
Médicaments et fournitures médicales	1 043	0	96	948	1 228	0
Electricite	13 750	5 470	4 414	3 867	13 750	5 711
Biens durables - machineries, outillage & équip	16 950	4 832	0	12 118	15 960	3 175
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	250	898	0	(648)	500	0
Amortissement des immo. - Voirie	1 312 056	0	0	1 312 056	1 312 056	532 784
Autres	1 500	0	0	1 500	0	0
Communication - Cellulaire	4 040	105	0	3 935	3 467	0
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 700	1 199	0	1 501	1 178	1 178
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	7 630	0	0	7 630	7 406	7 406
Autres services - Trappages	1 050	0	0	1 050	1 050	170
Ent. et réparation véhicules	13 000	0	0	13 000	77 843	0
Essence	11 500	2 024	0	9 476	11 500	1 752
Oxygène, propane, acétylène.	2 240	50	84	2 106	2 240	0
Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	21 600	0	0	21 600	50 850	0
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Entretien et réparation véhicules - Pneus	20 255	0	0	20 255	5 011	0
Diesel	60 350	11 718	0	48 632	58 350	17 353
Pièces et accessoires autres - Ponceaux	25 000	257	0	24 743	7 665	0
Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	47 600	0	5	47 595	57 501	0
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	0	0	3 000	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	6 000	0	0	6 000	2 413	0
Services techniques autres - Verification	2 200	0	0	2 200	3 371	0
Services techniques Autres - Émondages	15 000	0	0	15 000	11 000	472
Total 0232 - Voirie municipale	3 395 081	178 511	15 355	3 201 217	2 920 342	598 047
Enlèvement de la neige						
Salaire régulier	700 038	282 954	0	417 084	580 098	370 632
Heures suppl.	110 000	40 426	0	69 574	92 170	58 625

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Congés de maladies - employés	7 761	2 587	0	5 174	15 034	5 940
Jours de vacances	1 108	727	0	381	2 167	1 318
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	31 529	15 509	0	16 020	28 549	17 343
RRQ - employés	34 765	20 423	0	14 342	32 861	24 684
Assurance-emploi - employés	10 068	5 887	0	4 181	9 768	7 492
FSS - employés	30 339	13 886	0	16 453	27 462	18 246
CSST - employés	11 609	5 029	0	6 580	13 337	7 091
RQAP - employés	4 738	2 348	0	2 390	4 869	2 992
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	13 902	7 988	0	5 914	12 700	8 532
Frais de déplacement du personnel	300	0	0	300	300	6
Fret et messagerie	300	63	0	237	300	39
Communication - Téléphonie	4 008	1 301	0	2 707	4 008	1 316
Publicité et information - journaux et revues	900	397	0	503	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	5 010	0	0	5 010	4 077	3 818
Enlèvement de la neige	185 778	66 015	56 685	63 078	162 050	49 639
Immatriculation des véhicules	12 643	8 691	0	3 952	10 950	9 530
Location - Terrains	700	0	0	700	0	0
Location - Véhicules	36 400	27 276	0	9 124	45 428	36 326
Location - Machineries, outillage et équipement	175 674	29 839	11 739	134 096	84 409	22 584
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	727	0	1	720	193
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	560	17
Aliments, boissons	5 280	2 015	13	3 251	5 280	2 888
Pierre, concasse, gravier	101 500	0	558	100 942	85 328	0
Asphalte	11 900	7 665	3 183	1 052	11 900	7 723
Huile, graisse	4 690	2 358	58	2 275	4 959	2 271
Lubrifiants	900	0	0	900	900	0
Produits chimiques	236 940	72 209	23 988	140 744	236 940	126 315
Pieces et accessoires - autres	12 000	4 525	123	7 352	12 000	7 567
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	412	0	8 513	6 825	1 170
Fournitures de bureau, imprimés et livres	150	0	0	150	500	94
Amortissement des immo. - Enlèvement neige	128 832	0	0	128 832	128 832	85 504
Communication - Cellulaire	3 340	1 883	0	1 457	3 140	2 082
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 200	1 199	0	1 001	3 720	1 367
Ent. et réparation véhicules	12 275	7 762	0	4 513	68 098	15 373
Essence	13 350	3 812	0	9 538	10 000	3 314
Oxygène, propane, acétylène.	17 420	8 172	42	9 206	17 420	10 342
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Ent. et réparation véhicules - Pneus	26 445	6 369	699	19 377	21 600	301
Diesel	84 500	14 858	0	69 642	82 500	25 040
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	40 000	30 315	2 959	6 726	47 000	25 616
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	0	0	3 000	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	10 000	2 737	0	7 263	10 000	6 929
Total 0233 - Enlèvement de la neige	2 111 679	698 440	100 047	1 313 193	1 891 848	973 073
Éclairage des rues						
Ent. & rép. - reseau d'eclairage	8 190	0	203	7 987	8 190	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Electricité	26 027	4 618	0	21 410	26 027	3 960
Amortissement des immo. - Éclairage des rues	345	0	0	345	345	108
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 780	0	0	1 780	1 678	1 678
Total 0234 - Éclairage des rues	36 342	4 618	203	31 522	36 240	5 746
Circulation et stationnement						
Heures suppl.	12 075	0	0	12 075	0	0
Jours de vacances	483	0	0	483	0	0
Régimes de retraite - employés	302	0	0	302	0	0
RRQ - employés	733	0	0	733	0	0
Assurance-emploi - employés	216	0	0	216	0	0
FSS - employés	548	0	0	548	0	0
CSST - employés	244	0	0	244	0	0
RQAP - employés	89	0	0	89	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	11 680	0	11 680	0	45 040	0
Services techniques autres - signaleurs	63 500	0	0	63 500	63 180	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	0	0	0	0	700	0
Pièces et accessoires autres -	41 638	4 023	18	37 596	20 526	1 629
Vêtements, chaussures et accessoires	600	0	0	600	600	0
Biens durables autres	0	0	0	0	3 000	0
Total 0235 - Circulation et stationnement	132 108	4 023	11 698	116 386	133 046	1 629
Transport en commun						
Location - Terrains	2 000	1 000	0	1 000	2 000	1 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	63 573	21 192	21 192	21 189	45 629	15 208
Contributions organismes-TransColline + Adapté	261 467	75 597	75 597	110 273	235 835	65 491
Total 02370 - Transport en commun	327 040	97 789	96 789	132 462	283 464	81 699
Service de l'entretien						
Salaire régulier	512 897	144 210	0	368 687	447 014	130 318
Heures suppl	15 469	2 694	0	12 775	15 469	2 157
Congés de maladies - employés	5 661	0	0	5 661	7 428	0
Jours de vacances	1 204	810	0	394	2 075	372
Régimes de retraite - employés	24 517	6 536	0	17 981	21 611	6 813
RRQ - employés	29 355	8 875	0	20 480	23 795	7 685
Assurance-emploi - employés	8 366	2 572	0	5 794	7 298	2 331
FSS - employés	23 657	6 515	0	17 142	20 413	5 821
CSST - employés	9 135	2 069	0	7 066	7 793	1 952
RQAP - employés	3 825	1 032	0	2 793	3 258	915
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	15 295	6 846	0	8 449	15 971	6 463
Frais de déplacement du personnel	850	0	0	850	73	0
Fret et messagerie	130	0	0	130	130	0
Communication - Téléphonie	1 260	868	0	392	1 260	856
Communication - internet	900	0	0	900	0	0
Publicité et information - journaux et revues	300	0	0	300	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 450	0	0	3 450	2 400	2 309
Services de formation	2 400	0	0	2 400	1 144	1 144

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Immatriculation des véhicules	3 600	3 977	0	(377)	3 271	3 271
Associations et abonnements	1 540	1 272	0	269	4 215	3 599
Autres services - Services d'agence	0	0	0	0	5 247	5 247
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	1 996	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	300	0	0	300	300	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	986	685	92	209	1 217	120
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	750	0	0	750	750	527
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	60	0	0	60	60	0
Aliments, cafe, eau, etc.	1 225	305	64	856	790	147
Bois	500	0	0	500	800	0
Huile, graisse	250	12	0	238	356	0
Articles de quincaillerie	600	101	64	435	600	0
Petits outils	4 335	1 422	75	2 838	3 911	1 603
Pieces et accessoires - autres	2 350	483	7	1 860	2 350	193
Vetements, chaussures et accessoires	7 950	522	550	6 878	7 700	1 509
Articles de nettoyage	12 000	2 047	3 386	6 567	11 503	2 979
Fournitures de bureau, imprimés et livres	450	226	0	224	450	210
Médicaments et fournitures médicales	6 603	5 685	96	822	833	328
Electricite	2 625	1 446	1 033	146	2 625	1 259
Biens durables - machineries, outillage & équip	1 340	430	0	910	3 358	0
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 200	0	0	1 200	2 000	83
Communication - Cellulaire	4 630	1 443	0	3 187	4 480	1 437
Ent. et réparation véhicules	3 780	771	0	3 009	6 382	101
Essence	23 000	5 657	0	17 343	23 000	4 985
Oxygène, propane et acétylène	150	128	0	22	370	86
Ent. et réparation véhicules - Pneus	7 100	0	0	7 100	4 950	1 293
Diesel	3 500	907	0	2 593	3 200	1 406
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	8 000	2 297	60	5 643	8 900	612
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	450	0	0	450	450	389
Services techniques autres - Vérification dossier	143	0	0	143	138	0
Total 0239 - Service de l'entretien	758 088	212 843	5 427	539 819	683 434	200 520
Total 023 - TRANSPORT	6 760 338	1 196 224	229 519	5 334 599	5 948 374	1 860 714

HYGIÈNE DU MILIEU
Approvisionnement et traitement de l'eau potable

Salaire régulier	20 978	6 564	0	14 414	21 925	5 848
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	328	0	629	890	235
RRQ - employés	818	416	0	402	966	361
Assurance-emploi - employés	248	118	0	130	291	107
FSS - employés	922	288	0	634	967	290
CSST - employés	310	118	0	192	392	108
RQAP - employés	137	47	0	90	153	41
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0
Communication - Téléphonie	8 100	1 420	2 540	4 141	8 100	1 217

État des activités de fonctionnement

Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Communication - internet	2 880	453	488	1 940	1 380	818
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	10 998	10 997	0	1	21 995	0
Honoraires prof. - services juridiques	4 000	0	0	4 000	10 000	0
Honoraires prof. - administration et informatique	1 185	0	0	1 185	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	6 077	0	0	6 077	5 900	5 893
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	223
Services techniques	52 920	12 796	5 586	34 538	51 532	12 492
Services de formation	0	0	0	0	1 155	0
Associations et abonnements	9 000	900	4 913	3 186	8 475	881
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	69 519	823	659	68 037	50 551	31 077
Huile, graisse	125	0	0	125	125	0
Produits chimiques	27 990	11 408	205	16 378	21 215	16 923
Petits outils	315	0	0	315	265	70
Pièces et accessoires autres -	2 925	16	0	2 909	2 996	11
Articles de nettoyage	0	0	0	0	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	52 800	15 662	18 670	18 468	47 500	16 480
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	44 540	25 035	929	18 576	45 249	18 946
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0	0	0	0	2 048	0
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	155 520	0	0	155 520	155 520	55 889
Total 02412 - Approvisionnement et traitement de l'eau potable	474 356	87 389	33 990	352 979	460 734	167 910
Réseau de distribution de l'eau potable						
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	250	0	0	250	243	243
Salaire régulier	38 579	12 064	0	26 515	58 565	11 386
Régimes de retraite - employés	1 837	603	0	1 234	2 641	397
RRQ - employés	1 636	771	0	865	2 602	713
Assurance-emploi - employés	558	219	0	339	841	212
FSS - employés	1 700	532	0	1 168	2 583	504
CSST - employés	623	218	0	405	1 076	209
RQAP - employés	264	85	0	179	412	79
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 328	0	0	1 328	1 974	0
Communication - Téléphonie	1 020	300	345	375	0	300
Communication - internet	1 500	0	0	1 500	0	368
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	55 000	0	11 533	43 467	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	1 535	0	0	1 535	1 488	1 488
Services de formation	2 900	0	0	2 900	6 356	0
Associations et abonnements	173	0	0	173	351	351
Location autres	650	650	0	0	650	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	18 879	173	4 648	14 057	13 200	0
Petits outils	1 000	737	0	263	1 000	685
Pièces et accessoires autres -	1 400	0	0	1 400	1 315	391
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	425	70
Fournitures de bureau, imprimés et livres	600	0	0	600	420	0
Électricité	8 600	3 015	1 073	4 512	7 500	2 752
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 025	0	0	1 025	0	339
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	97 436	0	0	97 436	97 436	35 856

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 02413 - Réseau de distribution de l'eau potable	238 918	19 367	17 599	201 951	201 078	56 343
Traitement des eaux usées						
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	12 229	3 830	0	8 399	11 497	3 486
Régimes de retraite - employés	575	191	0	384	542	137
RRQ - employés	491	244	0	247	491	216
Assurance-emploi - employés	155	69	0	86	166	64
FSS - employés	538	169	0	369	507	154
CSST - employés	186	69	0	117	206	64
RQAP - employés	82	27	0	55	81	25
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 020	300	345	375	1 020	300
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	0	0	10 000	10 000	2 310
Serv. tech. assurances - Incendie	1 985	0	0	1 985	1 927	1 927
Services techniques - Test d'eau	8 658	2 133	664	5 861	8 526	2 040
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	405	548	0	(143)	1 231	126
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Pièces et accessoires autres	350	0	0	350	0	0
Électricité	5 550	969	3 682	899	5 550	750
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées FP	127 343	0	0	127 343	127 343	42 448
Total 024142 - Secteur Farm Point	170 175	8 549	4 691	156 935	169 487	54 047
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	20 978	6 564	0	14 414	14 787	5 848
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	328	0	629	890	235
RRQ - employés	818	416	0	402	966	361
Assurance-emploi - employés	247	118	0	129	290	107
FSS - employés	922	288	0	634	967	228
CSST - employés	310	118	0	192	392	108
RQAP - employés	137	47	0	90	153	41
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0
Communication - Téléphonie	1 080	321	379	381	1 080	321
Internet	1 500	0	0	1 500	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	14 142	0	0	14 142	18 898	0
Honoraires prof. - services juridiques	21 000	9 187	0	11 813	10 000	5 896
Serv. tech. assurances - Incendie	3 791	0	0	3 791	3 791	3 791
Serv. tech. assurances - Cautionnement	2 050	0	0	2 050	2 050	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	223
Services techniques	35 936	8 664	3 993	23 279	38 000	8 312
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	29 739	4 746	2 526	22 467	21 845	3 973
Produits chimiques	36 140	4 217	4 194	27 729	28 730	4 399
Petits outils	210	0	0	210	130	70
Pièces et accessoires autres -	2 249	0	0	2 249	4 035	305
Articles de nettoyage	150	0	0	150	150	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	37 000	10 495	20 121	6 384	37 000	10 514
Biens durables - Bâtiments	0	0	0	0	4 200	4 200
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	6 825	3 713	0	3 112	163	163
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2 480	0	0	2 480	2 259	2 259
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées CV	117 426	0	0	117 426	117 426	42 272
Total 024143 - Secteur Centre Village	337 179	49 222	31 213	256 745	309 196	93 626
Total 02414 - Traitement des eaux usées	507 354	57 771	35 904	413 680	478 683	147 673
Réseaux d'égout						
Secteur Mills						
Amortissement des immo. - Reseaux égout Mill	21 854	0	0	21 854	21 854	10 618
Total 024151 - Secteur Mills	21 854	0	0	21 854	21 854	10 618
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	11 514	3 830	0	7 684	11 497	3 486
Régimes de retraite - employés	542	191	0	351	542	137
RRQ - employés	491	244	0	247	491	216
Assurance-emploi - employés	154	69	0	85	166	64
FSS - employés	507	169	0	338	507	154
CSST - employés	186	69	0	117	206	64
RQAP - employés	80	27	0	53	81	25
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 920	600	718	602	1 920	605
Internet	900	0	0	900	0	0
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	160	0	0	160	160	0
Serv. tech. assurances - Incendie	781	0	0	781	781	781
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	40 250	1 062	0	39 188	27 084	0
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Petits outils	130	0	0	130	130	0
Pièces et accessoires - Autres	715	0	0	715	0	0
Électricité	1 450	268	672	510	1 325	308
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 310	0	0	2 310	1 470	0
Amortissement des immo. - Reseaux égout FP	2 646	0	0	2 646	2 646	1 246
Total 024152 - Secteur Farm Point	65 344	6 529	1 390	57 425	49 406	7 086
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	23 684	7 663	0	16 021	22 202	6 956
Régimes de retraite - employés	1 099	383	0	716	1 029	267
RRQ - employés	982	487	0	495	982	431
Assurance-emploi - employés	309	138	0	171	321	128
FSS - employés	1 068	337	0	731	967	308
CSST - employés	373	138	0	235	411	128
RQAP - employés	169	54	0	115	166	49

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	791	0	0	791	792	0
Communication - Téléphonie	2 580	803	1 073	704	2 520	847
Journaux et revues	325	0	0	325	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	835	0	0	835	810	809
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	116 325	12 646	0	103 679	97 543	22 944
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	238	70
Électricité	4 175	1 746	678	1 751	1 375	988
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	7 008	0
Amortissement des immo. - Réseaux égout CV	95 596	0	0	95 596	95 596	34 184
Total 024153 - Secteur Centre Village	249 236	24 395	1 751	223 090	231 960	68 109
Total 02415 - Réseaux d'égout	336 434	30 924	3 141	302 369	303 220	85 813
Matières résiduelles						
Déchets domestiques						
Cueillette et transport						
Publicité et information - journaux et revues	991	0	0	991	175	0
Contrat de cueillette / Déchets domestique	276 530	89 901	0	186 629	255 619	84 286
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	5 966	0	0	5 966	7 040	0
Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	52 702	17 568	17 568	17 566	49 544	16 516
Élimination						
Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	132 115	44 040	44 040	44 035	89 585	29 860
Quote-part site Cook, Gatineau	3 200	0	0	3 200	3 200	0
Total 02451 - Déchets domestiques	471 504	151 509	61 608	258 387	405 163	130 662
Matières recyclables						
Collecte et transport						
Publicité et information - journaux et revues	1 050	0	0	1 050	175	0
Contrat de cueillette / Matières recyclables	205 445	74 065	0	131 380	210 872	69 344
Biens durables - machinerie, outillage & équip	11 872	0	0	11 872	7 140	0
Amortissement des immo.- Matières résiduelles	898	0	0	898	898	299
Tri et conditionnement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Recyclage	44 424	14 808	14 808	14 808	33 822	11 276
Collecte et transport						
Contrat de cueillette / Matières compostables	228 900	84 324	0	144 576	234 056	79 404
Biens durables - bacs compostage	2 387	0	0	2 387	7 340	0
Traitement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	49 500	16 500	16 500	16 500	49 192	16 396
Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	32 790	10 114	0	22 676	33 468	9 391
Total 02452 - Matières recyclables	577 266	199 811	31 308	346 147	576 963	186 110

État des activités de fonctionnement

Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Matériaux secs						
Disposition de matériaux secs	5 000	24	0	4 976	4 000	0
Total 02453 - Matériaux secs	5 000	24	0	4 976	4 000	0
Total 0245 - Matières résiduelles	1 053 770	351 344	92 916	609 510	986 126	316 772
Cours d'eau						
Communication - Téléphonie	600	44	554	2	600	176
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	6 950	0	6 904	46	6 800	0
Honoraires prof. - administration et informatique	2 000	0	0	2 000	506	0
Droit annuel - barrages	250	0	0	250	250	0
Pièces et accessoires autres	100	0	0	100	100	0
Électricité	950	326	1 009	(385)	950	296
Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	76 464	0	0	76 464	74 576	0
Total 02460 - Cours d'eau	87 314	370	8 467	78 477	83 782	472
Protection de l'environnement						
Salaire régulier	129 035	38 091	0	90 944	113 531	31 794
Congés de maladies	1 076	0	0	1 076	500	0
Jours de vacances	2 738	0	0	2 738	4 555	1 231
Allocation aux commissaires	480	0	0	480	400	0
Régimes de retraite - employés	2 809	1 005	0	1 804	4 006	0
RRQ - employés	7 747	2 117	0	5 630	7 541	1 695
Assurance-emploi - employés	2 167	628	0	1 539	1 698	537
FSS - employés	5 671	1 626	0	4 045	5 517	1 367
CSST - employés	2 276	545	0	1 731	2 460	484
RQAP - employés	921	264	0	657	896	221
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	261	98	0	163	307	88
Frais de déplacement du personnel	350	0	0	350	350	0
Frais de poste	3 430	0	0	3 430	3 430	0
Fret et messagerie	100	0	0	100	100	0
Communication - Téléphonie	2 700	868	0	1 832	2 700	856
Publicité et information - publications	3 000	0	128	2 872	2 000	25
Honoraires prof. - scientifiques et génie	5 500	0	0	5 500	2 500	0
Honoraires prof. - services juridiques	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	405	0	0	405	374	374
Traitement des données	13 300	0	0	13 300	13 300	3 880
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	60 810	0	1 367	59 443	51 000	0
Services de formation	1 200	0	0	1 200	600	0
Immatriculation des véhicules	315	302	0	13	315	298
Contrat entretien Bionest et autres	77 000	9 181	0	67 819	70 000	8 494
Cotisations à des associations et abonnements	250	0	0	250	250	0
Location - Véhicules	4 500	0	0	4 500	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	600	199	199	203	600	199
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	420	50	0	370	396	90
Aliments, boissons	165	0	0	165	165	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Biens non durables - autres	30 000	0	0	30 000	30 000	0
Articles de quincaillerie	470	0	0	470	500	0
Vêtements, chaussures et accessoires	330	0	0	330	300	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	0	0	500	500	111
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	50	0
Tests de radon	4 175	0	0	4 175	4 175	2 456
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	0	0	500	500	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	0	0	0	0	69 707	23 236
Autres organismes - Subventions	0	20 000	0	(20 000)	0	0
Amortissement des immo. - Environnement	3 876	0	0	3 876	3 876	1 292
Communication - Cellulaire	884	0	0	884	0	0
Traitement des données	42 020	2 367	18 263	21 390	25 028	1 227
Services techniques - Certificat autorisation	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0
Essence	800	0	0	800	800	0
Services techniques autres -	17 703	0	0	17 703	30 000	0
Total 02470 - Protection de l'environnement	435 054	77 341	19 957	337 757	459 447	79 955
Vidange des fosses septiques						
Salaire régulier	65 628	9 133	0	56 495	57 249	8 877
Heures suppl.	5 642	0	0	5 642	4 701	0
Jours de vacances	1 429	0	0	1 429	1 820	0
Régimes de retraite - employés	1 777	356	0	1 421	1 305	348
RRQ - employés	2 772	579	0	2 193	3 273	544
Assurance-emploi - employés	1 241	166	0	1 075	1 127	164
FSS - employés	3 147	406	0	2 741	2 859	395
CSST - employés	1 263	74	0	1 189	1 275	77
RQAP - employés	511	63	0	448	465	61
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 170	0	0	1 170	1 243	0
Fret et messagerie	410	0	0	410	410	0
Publicité et information - journaux et revues	332	332	0	0	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	12 808	0	0	12 808	0	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	370	0
Contrat de vidange des fosses septiques	239 520	0	0	239 520	230 880	0
Services de formation	98	0	0	98	0	0
Location - Véhicules	5 188	0	0	5 188	6 000	0
Pièces et accessoires autres -	200	0	0	200	200	0
Vêtements, chaussures et accessoires	390	0	0	390	750	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	886	0	0	886	1 350	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	6 650	0	0	6 650	0	0
Communication - Cellulaire	360	0	0	360	373	95
Essence	1 400	0	0	1 400	1 400	0
Total 02490 - Vidange des fosses septiques	353 192	11 109	0	342 083	317 050	10 561
Total 024 - HYGIÈNE DU MILIEU	3 486 392	635 615	211 974	2 638 806	3 290 120	865 499

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Logement social						
Contributions à des organismes autres que municipa	246 040	202 848	0	43 192	43 192	9 750
Total 025 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	246 040	202 848	0	43 192	43 192	9 750
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Salaire régulier	512 144	148 895	0	363 249	510 725	156 601
Congés de maladies	5 212	0	0	5 212	2 806	0
Jours de vacances	0	0	0	0	2 479	642
Libération syndicale	350	0	0	350	364	94
Allocation de dépenses	960	0	0	960	840	0
Régimes de retraite - employés	23 033	6 702	0	16 331	22 614	6 907
RRQ - employés	22 711	9 037	0	13 674	22 904	9 292
Assurance-emploi - employés	6 505	2 594	0	3 911	6 663	2 818
FSS - employés	22 407	6 490	0	15 917	22 478	6 844
CSST - employés	8 153	2 060	0	6 093	9 032	2 364
RQAP - employés	3 348	1 087	0	2 261	3 534	1 118
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 622	3 574	0	7 048	10 912	3 425
Frais de déplacement du personnel	2 850	0	0	2 850	2 850	274
Communication - Téléphonie	9 120	3 055	0	6 065	8 040	2 996
Publicité et information - journaux et revues	5 990	0	0	5 990	5 990	611
Honoraires prof. - scientifiques et génie	13 000	0	0	13 000	13 000	0
Honoraires prof. - services juridiques	30 800	2 190	0	28 610	30 000	472
Honoraires prof. - administration et informatique	300	43	0	257	210	0
Honoraires prof. autres	15 650	0	0	15 650	16 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	342	342
Services de formation	5 200	2 565	599	2 036	5 935	1 517
Immatriculation des véhicules	325	302	0	23	325	298
Cotisations à des associations et abonnements	24 551	22 363	373	1 814	21 402	18 679
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 944	646	646	652	1 908	634
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 112	300	0	1 812	1 944	526
Aliments, cafe, eau, etc.	2 401	0	0	2 401	2 485	605
Articles de quincaillerie	200	3	0	197	301	0
Vetements, chaussures et accessoires	1 150	154	0	996	499	0
Articles ménagers et articles de cuisine	50	0	0	50	1	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 274	469	0	804	2 429	170
Médicaments et fournitures médicales	300	0	0	300	0	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	966	336	0	630	6 435	1 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	9 991	13 984	13 984	(17 977)	16 956	5 652
Amortissement des immo. - Urbanisme	5 653	0	0	5 653	5 653	1 854
Communication - Cellulaire	1 400	753	0	647	960	268
Révision plan urbanisme / REG concordance	78 300	12 419	34 194	31 687	145 350	0
Services techniques autres - Traduction	7 000	1 272	0	5 728	4 214	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0
Essence	1 200	329	0	871	1 200	258
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 000	0	0	1 000	1 000	0

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Services techniques autres - Verification	90	0	0	90	90	0
Total 0261 - Aménagement, urbanisme et zonage	839 152	241 622	49 796	547 732	911 390	226 261
Promotion et développement économique						
Industries et commerces						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	31 952	0	0	31 952	6 787	2 264
Total 0262 - Promotion et développement économique	31 952	0	0	31 952	6 787	2 264
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	251 444	500	103	250 841	3 200	0
Total 0263 - Rénovation urbaine	251 444	500	103	250 841	3 200	0
Total 026 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 122 548	242 122	49 899	830 525	921 377	228 525
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Administration						
Salaire régulier	277 255	77 908	0	199 347	270 370	73 155
Heures suppl.	3 000	184	0	2 816	3 000	379
Congés de maladies	3 807	0	0	3 807	2 494	0
Allocation aux commissaires	600	0	0	600	600	0
Régimes de retraite - employés	12 759	3 905	0	8 854	12 211	3 411
RRQ - employés	13 268	4 711	0	8 557	13 088	4 333
Assurance-emploi - employés	3 770	1 337	0	2 433	3 717	1 308
FSS - employés	12 486	3 451	0	9 035	11 926	3 222
CSST - employés	4 509	1 037	0	3 472	4 816	1 038
RQAP - employés	1 849	560	0	1 289	1 778	524
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	8 497	3 308	0	5 189	7 090	2 045
Frais de déplacement du personnel	2 350	0	0	2 350	1 850	0
Communication - Téléphonie	5 340	1 735	0	3 605	5 340	1 712
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	50
Publicité et information - publications	2 000	231	105	1 664	800	0
Honoraires prof. - administration. et informatique	723	0	0	723	0	0
Assurances - Organismes but non lucratif	1 850	0	0	1 850	1 850	0
Services technique -Loisirs et culture	0	1 417	0	(1 417)	3 954	0
Services de formation	2 800	1 868	574	358	2 500	858
Receptions	0	0	0	0	1 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	10 460	9 761	0	699	10 678	8 986
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 902	631	631	640	1 863	620
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	4 149	346	0	3 802	2 421	613
Aliments, cafe, eau, etc.	260	0	0	260	260	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	900	161	0	739	946	120

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 198	299	0	899	0	0
Contributions autres organismes - Transferts	52 000	50 000	0	2 000	1 500	0
Amortissement des immo. - Activités récréatives	452	0	0	452	452	1 541
Communication - Cellulaire	1 980	578	0	1 402	1 980	352
Services techniques autres - Traduction	3 700	2 182	0	1 518	2 500	0
Total 027011 - Administration	434 364	165 610	1 310	267 443	371 484	104 267
Centre communautaire / Loisirs et vie communautaire						
Salaires réguliers	20 890	0	100	20 790	10 965	0
Jours de vacances	836	0	0	836	836	0
RRQ - employés	1 238	0	0	1 238	1 238	0
Assurance-emploi - employés	365	0	0	365	365	0
FSS - employés	925	0	0	925	925	0
CSST - employés	413	0	0	413	413	0
RQAP - employés	151	0	0	151	151	0
Frais de déplacement du personnel	0	0	0	0	200	0
Frais de poste	1 800	0	0	1 800	1 350	0
Communication - Téléphonie	2 484	820	617	1 047	2 280	819
Communication - internet	360	39	192	129	240	45
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	0
Publications	11 628	584	1 141	9 903	9 111	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 400	0	0	2 400	2 333	2 173
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	191	0	0	191	191	191
Services techniques - Test d'eau	8 160	1 468	1 771	4 921	8 160	1 746
Services techniques autre - Loisirs et culture	2 300	0	0	2 300	719	300
Immatriculation des véhicules	650	0	0	650	20	0
Autres services - cachets	4 300	0	0	4 300	1 500	0
Location bâtiments	7 650	5 311	0	2 339	3 070	822
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	530	0	42	488	1 600	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	864	210	357	297	816	276
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	9 530	4 383	2 791	2 356	6 193	3 092
Aliments, café, eau, etc.	2 200	0	127	2 073	1 200	0
Articles de quincaillerie	150	0	0	150	150	0
Pieces et accessoires - autres	560	34	0	526	560	0
Vêtements, chaussures et accessoires	1 100	0	337	763	2 011	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	55	0
Electricité	12 000	5 178	5 338	1 484	12 000	3 404
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	2 000	0
Biens durables - bâtiments	3 000	0	0	3 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	8 000	0	12 658	(4 658)	14 800	800
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 000	0	0	1 000	1 400	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	25 000	13 500	3 200	8 300	25 000	14 000
Amortissement des immo. - Centre Communautaire	19 643	0	0	19 643	19 643	6 706
Autres	5 600	3 800	0	1 800	5 600	3 800
Communication - Cellulaire	240	63	0	177	240	63
Internet	1 164	378	263	523	1 104	470

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	190	0	0	190	180	180
Essence	0	0	0	0	750	0
Centre communautaire Meredith						
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	577	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	0	0	500	(500)	11 970	0
Honoraires prof. - services juridiques	40 000	1 004	0	38 996	40 000	5 321
Serv. tech. assurances - Incendie	38 420	0	0	38 420	37 297	37 297
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 020	0	0	2 020	1 959	1 959
Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	875 000	70 704	0	804 296	842 750	197 736
Services techniques autres	10 200	0	0	10 200	3 123	1 560
Cotisations à des associations et abonnements	3 090	90	1 444	1 556	2 698	1 254
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	60 102	7 925	13 033	39 145	50 292	8 842
Entretien et réparation - Travaux correctifs	574 015	2 209	0	571 806	159 353	0
Oxygène, propane, acétylène.	400	0	0	400	408	0
Articles de quincaillerie	100	24	0	76	100	0
Petits outils	500	0	0	500	500	0
Pièces et accessoires - Autres	500	157	0	343	500	108
Fournitures de bureau, imprimés et livres	95	0	0	95	95	0
Électricité	210 000	53 085	124 034	32 881	215 000	41 174
Amortissement des immo.- Centre Meredith	72 532	0	0	72 532	72 532	29 386
Total 0270127 - Centre communautaire Meredith	1 887 474	135 198	139 011	1 613 266	1 439 154	324 637
Total 027012 - Centre communautaire / Loisirs et vie communautair	2 047 486	170 966	167 945	1 708 576	1 581 023	363 524
Patinoires / Loisirs et vie communautaire						
Salaire régulier	34 638	14 395	0	20 243	32 701	23 359
Heures suppl.	3 000	451	0	2 549	3 000	1 832
Jours de vacances	645	124	0	521	1 208	1 161
Régimes de retraite - employés	1 075	406	0	669	403	174
RRQ - employés	2 244	815	0	1 429	1 986	1 383
Assurance-emploi - employés	661	246	0	415	624	441
FSS - employés	1 676	639	0	1 037	1 542	1 123
CSST - employés	673	263	0	410	707	305
RQAP - employés	272	104	0	168	260	181
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	61	0	0	61	439	0
Communication - Téléphonie	960	300	388	273	960	302
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	350	0	0	350	699	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	400	247	0	153	400	34
Petits outils	300	0	0	300	300	44
Pieces et accessoires - autres	395	142	0	253	715	0
Vêtements, chaussures et accessoires	750	296	0	454	750	6
Biens durables - Infrastructures	6 000	0	0	6 000	6 000	0
Biens durables - machinerie, outillage & équip	2 000	1 969	0	31	600	516
Contibutions à des organismes - Autres organismes	14 705	0	0	14 705	14 705	12 544
Amortissement des immo. - Patinoires	207 986	0	0	207 986	207 986	68 862

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 027013 - Patinoires / Loisirs et vie communautaire	278 791	20 397	388	258 007	275 985	112 267
Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers						
Internet	1 800	0	0	1 800	0	0
Publicité et information - journaux et revues	25	25	0	0	412	12
Publications	11 500	121	0	11 379	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	32 617	1 945	1 575	29 097	56 375	0
Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	6 000	0	100	5 900	5 407	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 740	0	0	2 740	2 658	2 658
Services technique - Balisage sentier hivernal	44 130	31 516	0	12 614	44 130	29 557
Gardiennage et sécurité - Patrouilleurs sentier	7 875	0	0	7 875	0	0
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	0	0	0	0	9 102	0
Location bâtiments	0	0	0	0	955	0
Location - Terrains	2 565	1 074	0	1 491	1 365	1 053
Location - Machineries, outillage et équipement	12 946	472	787	11 686	5 151	472
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	32 275	784	0	31 491	26 901	388
Aliments, boissons	300	0	0	300	300	0
Pierre, concasse, gravier	2 000	0	330	1 670	1 000	0
Sable	4 935	0	0	4 935	4 736	0
Bois	7 000	0	364	6 636	4 000	112
Articles de quincaillerie	1 000	29	0	971	549	3
Petits outils	475	0	0	475	580	0
Pieces et accessoires - autres	1 000	16	0	984	2 655	14
Electricite	7 365	2 654	4 772	(61)	7 365	2 727
Biens durables - infrastructures	10 000	0	0	10 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	9 500	3 154	0	6 346	1 725	0
Biens durables autres	11 000	0	214	10 786	6 000	8
Amortissement des immo. - Parcs et terrains	37 425	0	0	37 425	37 425	56 858
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	172	0	0	172	172	172
Total 027015 - Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers	246 645	41 790	8 142	196 712	218 963	94 034
Expositions et foires / Loisirs et vie communautai						
Frais de poste	450	0	0	450	100	0
Publicité et information - journaux et revues	700	0	0	700	0	0
Publications	10 350	2 885	237	7 228	2 300	329
Services techniques autre - Loisirs et culture	3 400	0	0	3 400	5 600	0
Autres services - Cachets	20 950	2 904	168	17 878	912	0
Location - Véhicules	500	0	0	500	1 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	5 750	257	0	5 493	1 343	157
Location autres	2 400	2 403	0	(3)	2 500	0
Aliments, boissons	1 800	1 164	391	246	2 700	998
Matériaux autres	100	59	0	41	1 240	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	0	0	0	1 000	0
Total 027017 - Expositions et foires / Loisirs et vie communautai	46 400	9 672	796	35 933	18 695	1 484
Autres activités / Loisirs et vie communautaire						

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 027019 - Autres activités / Loisirs et vie communautaire	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 02701 - Activités récréatives	3 055 686	408 435	178 581	2 468 671	2 468 150	676 706

Activités culturelles
Bibliothèque

Salaire régulier	173 214	45 507	0	127 707	151 050	47 345
Heures suppl.	0	196	0	(196)	13 703	221
Congés de maladies - employés	1 506	679	0	827	1 604	0
Jours de vacances	1 438	135	0	1 303	1 438	141
Libération syndicale	525	1 339	0	(814)	591	426
Régimes de retraite - employés	6 939	2 218	0	4 721	7 508	2 223
RRQ - employés	8 675	2 815	0	5 860	8 675	2 677
Assurance-emploi - employés	2 487	828	0	1 659	2 487	840
FSS - employés	7 627	2 088	0	5 539	7 317	2 093
CSST - employés	3 180	639	0	2 541	3 388	872
RQAP - employés	1 248	331	0	917	1 239	332
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 884	1 199	0	1 685	2 976	961
Frais de déplacement du personnel	2 480	0	0	2 480	2 480	128
Frais de poste	2 070	0	47	2 023	2 070	323
Communication - Téléphonie	2 772	868	0	1 904	2 772	856
Communication - internet	120	16	98	6	120	29
Publicité et information - publications	3 000	0	0	3 000	3 900	963
Honoraires prof. - administration et informatique	3 720	0	0	3 720	1 720	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 165	0	0	3 165	3 072	3 072
Services de formation	1 550	0	0	1 550	1 550	92
Réceptions	900	0	0	900	900	0
Cotisations à des associations et abonnements	15 805	10 341	0	5 464	14 990	10 735
Autres services - cachets	20 800	0	0	20 800	20 800	0
Location - Véhicules	1 100	0	0	1 100	1 100	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 260	418	418	423	1 260	418
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	9 647	8 687	0	960	1 500	162
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 740	35	0	1 705	1 740	374
Aliments, café, eau, etc.	790	0	0	790	790	43
Fournitures de bureau, imprimés et livres	9 200	347	0	8 853	4 200	958
Electricité	12 500	5 111	4 749	2 640	12 500	4 509
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	816	335	220	261	780	333
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	13 400	0	8 225	5 175	3 151	0
Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	86 500	24 376	2 458	59 667	74 723	14 266
Amortissement des immo. - Bibliothèque	31 748	0	0	31 748	31 748	9 078
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	1 385	0	0	1 385	1 342	1 342
Autres services - Reliures	3 900	1 771	0	2 129	3 900	591
Total 027023 - Bibliothèque	440 091	110 279	16 215	313 597	395 084	106 403

Patrimoine

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Activités / Patrimoine						
Publications	1 800	0	0	1 800	0	0
Autres services - cachets	400	0	0	400	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	17 000	0
Biens durables autres - Autres ress. patrimoine	14 700	0	0	14 700	0	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	1 500	0	0	1 500	500	0
Total 027025 - Patrimoine	18 400	0	0	18 400	17 500	0
Autres activités / Culturelles						
Frais de poste	450	0	0	450	0	0
Publicité et information - journaux et revues	1 000	0	0	1 000	378	0
Publicité et information - publications	3 500	0	0	3 500	2 987	0
Services techniques autres - Loisirs et culture	38 622	15 000	0	23 622	15 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	920	376	0	544	920	529
Autres services - Cachets	12 205	0	300	11 905	12 885	0
Aliments, café, eau, etc.	160	0	0	160	160	0
Matériaux - Autres	895	0	0	895	100	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	14 571	4 856	4 856	4 859	8 547	2 848
Subventions et dons	6 230	3 000	0	3 230	6 230	3 000
Total 027029 - Autres activités / Culturelles	78 553	23 232	5 156	50 165	47 207	6 377
Total 02702 - Activités culturelles	537 044	133 511	21 371	382 162	459 791	112 780
Total 027 - LOISIRS ET CULTURE	3 592 730	541 946	199 952	2 850 833	2 927 941	789 486
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dettes à long terme						
Intérêts						
Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	581 218	160 154	0	421 064	569 061	171 431
Intérêt dette LT/charge partie des contribuables	440 304	192 578	0	247 726	419 673	197 417
Intérêts dette LT/organismes municipaux	10	0	0	10	15	0
Intérêts dette LT/gouv. Québec/Canada	88 482	34 275	0	54 207	90 506	39 066
Intérêts dette LT MRC- Radios incendie	912	0	0	912	2 598	0
Intérêts contrats location-acquisition	0	0	0	0	103	96
Autres frais						
Autres frais dette LT/frais escomptes	114 849	0	0	114 849	97 328	0
Total 0292 - Dettes à long terme	1 225 775	387 007	0	838 768	1 179 284	408 010
Autres frais de financement						
Autres						
Int. emprunt temp. fonctionnement	1 500	0	0	1 500	2 500	0
Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	4 200	1 540	0	2 660	4 493	808
Total 0299 - Autres frais de financement	5 700	1 540	0	4 160	6 993	808

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 029 - FRAIS DE FINANCEMENT	1 231 475	388 547	0	842 928	1 186 277	408 818
Total 02 - CHARGES	23 140 944	5 337 733	1 879 925	15 923 289	20 573 302	6 148 807

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales

	(44 745 813)	(21 903 024)	(1 879 925)	(20 962 867)	(40 499 140)	(22 407 957)
--	--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES
Produit de cession

Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Total 03011 - Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0

Amortissement

Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 097 345)
Total 03013 - Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 097 345)

(Gain) Perte sur cession

Gain (perte) sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0

Remboursement ou produit de cession

Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)
Total 03051 - Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)

Provision moins value / réduction de valeur

Placement - réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0
Total 03053 - Provision moins value / réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0

Financement à long terme des act.fonct

Financement LT des act. fonctionnement	(330 000)	0	0	(330 000)	(221 000)	0
Financement LT -travaux correctifs Centre Meredith	(173 125)	0	0	(173 125)	(176 890)	0
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	(503 125)	0	0	(503 125)	(397 890)	0

Remboursement de la dette à long terme

Remboursement de la dette à long terme	2 705 676	108 200	0	2 597 476	2 655 432	264 100
Remb. Dette L-terme Site Cook Gatineau	200	0	0	200	350	0
Remb. dette MRC--équipements incendie	14 248	0	0	14 248	12 428	0
Remboursement location-acquisition	0	0	0	0	20 095	5 045
Total 03210 - Remboursement de la dette à long	2 720 124	108 200	0	2 611 924	2 688 305	269 145

État des activités de fonctionnement
Au 30 avril 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
terme						
Affectation activités d'investissement						
Affect. activités investissement- loisirs	0	289	0	(289)	42 000	0
Affect. activités investissement- incendie	40 497	0	0	40 497	14 608	5 808
Affect. activités investissement - transport	25 744	0	0	25 744	6 401	5 543
Affect. activités d'investissement -administration	32 000	14 917	0	17 083	25 780	9 817
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	98 241	15 206	0	83 035	88 789	21 168
Affectation Excédent (déficit) de font. non affecté						
Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	(268 518)	(70 000)	0	(198 518)	(73 172)	(9 885)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affecté	(268 518)	(70 000)	0	(198 518)	(73 172)	(9 885)
Affectation excédent de fonct. affecté,						
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	(1 226 112)	0	(100)	(1 226 012)	(364 126)	0
Affectation - Excédent affecté Secteur Mill	(4 560)	0	0	(4 560)	(4 510)	0
Affectation-Excédent affecté Patrick,Wright,Vallée	(5 450)	0	0	(5 450)	(8 751)	0
Affectation au fonds biodiversité	3 703	0	0	3 703	0	0
Affectation fonds environnement et transport actif	94 020	0	0	94 020	0	0
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(1 138 399)	0	(100)	(1 138 299)	(377 387)	0
Affectations Réserves financières et fonds réservé						
Affectation - fonds de roulement	230 982	0	0	230 982	204 905	0
Affectation -Solde disp. de REG fermé	(1 100)	0	0	(1 100)	(37 988)	0
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	229 882	0	0	229 882	166 917	0
Montant à pourvoir dans le futur						
Affect. dép. à taxer-frais esc. financés l-terme	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
Total 03700 - Montant à pourvoir dans le futur	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(1 536 070)	53 406	(100)	(1 589 376)	(647 462)	(826 340)
Excédent (déficit) de fonctionnement	5	(11 174 152)	1 879 825	9 294 335	2	(10 936 683)

État des activités de fonctionnement

Au 30 avril 2021

Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
--------------------	------------------	---------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

Spécifications du rapport

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
REVENUS						
TAXES						
Taxes sur la valeur foncière						
Taxes foncières générales	(10 309 239)	(10 054 765)	0	(254 474)	(9 739 474)	(9 704 783)
Taxes foncière générale - Location CCN art. 208	(46 987)	(53 544)	0	6 557	(44 476)	(54 390)
Taxes foncière générale - Location MTQ	0	0	0	0	(2 504)	0
Taxes spéciales pour le service de la dette						
Taxes spéciales dettes - Barrage Hollow Glen (MRC)	(76 464)	(77 914)	0	1 450	(74 576)	(75 886)
Taxes spéciales dettes - Centre Village (ensemble)	(149 630)	(150 746)	0	1 116	(132 656)	(136 254)
Taxes spéciales dettes - Dettes autres	(2 463 896)	(2 486 728)	0	22 831	(2 449 632)	(2 517 218)
Taxes spéciales dettes - Communication 911 (MRC)	(53 160)	(13 295)	0	(39 865)	(51 649)	(13 936)
Taxes spéciales dettes - Ruisseau Chelsea	(26 175)	(27 089)	0	914	0	0
Taxes spéciales activités de fonctionnement						
Taxes fonct. eau potable C.V. - Ensemble	(37 050)	(40 651)	0	3 601	(38 610)	(40 214)
Taxes fonct. eaux usées C.V. - Ensemble	(29 400)	(27 100)	0	(2 300)	(24 360)	(24 765)
Secteur - Taxes spéciales service de la dette						
Taxes spéciales dettes -secteur Ruisseau Chelsea	(8 725)	(8 752)	0	27	0	0
Total 01211 - Taxes sur la valeur foncière	(13 200 726)	(12 940 584)	0	(260 143)	(12 557 937)	(12 567 446)
TAXES SUR UNE AUTRE BASE						
Eau						
Tarification fonct. - Eau potable Centre Village	(433 339)	(446 630)	0	13 291	(406 839)	(433 784)
Matières résiduelles						
Tarification ordures, recyclage et compostage	0	283	0	(283)	0	0
Traitement des eaux usées						
Tarification fonct. - Assainissement Farm Point	(90 510)	(84 821)	0	(5 689)	(88 000)	(79 276)
Tarification fonct. - Assainissement Centre Village	(348 680)	(358 483)	0	9 804	(262 755)	(279 439)
Autres						
Tarification/vidange des fosses septique	(419 406)	(418 034)	0	(1 372)	(419 755)	(415 355)
Tarification-Entretien Bionest et autres	(77 000)	(79 339)	0	2 339	(70 000)	(66 623)
Tarification tertiaires	(42 020)	(35 530)	0	(6 490)	(29 848)	(27 500)
Tarification - Fonds biodiversité	(3 703)	(4 305)	0	602	0	0
Service de la dette						
Tarification dette - Pavage Patrick-Wright-Vallée	(23 625)	(23 625)	0	0	(14 558)	(14 558)
Tarification dette - Assainissement Mill	(32 124)	(32 124)	0	0	(32 020)	(32 020)
Tarification dette - Assainissement Farm Point	(112 649)	(105 569)	0	(7 081)	(113 300)	(102 119)
Tarification dette - Projet Centre Village	(851 486)	(816 452)	0	(35 034)	(814 891)	(856 685)
Total 01212 - TAXES SUR UNE AUTRE BASE	(2 434 542)	(2 404 629)	0	(29 913)	(2 251 966)	(2 307 359)

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 0121 - TAXES	(15 635 268)	(15 345 213)	0	(290 056)	(14 809 903)	(14 874 805)

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES
Santé et services sociaux

Centres de la petite enfance	(10 068)	0	0	(10 068)	(9 012)	(131)
------------------------------	----------	---	---	----------	---------	-------

Écoles primaires et secondaires

Ecoles primaires	(52 385)	0	0	(52 385)	(46 626)	0
------------------	----------	---	---	----------	----------	---

Total 01221 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(62 453)	0	0	(62 453)	(55 638)	(131)
--	----------	---	---	----------	----------	-------

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES
Taxes sur la valeur foncière

Commission de la capitale nationale	(1 188 460)	(441 948)	0	(746 512)	(1 204 893)	(456 343)
Bureau de poste	(5 910)	(5 910)	0	0	(5 211)	(5 211)
Société radio canada	(12 994)	(12 993)	0	(1)	(18 333)	(12 976)

Taxes, compensations et tarification

Tarification CCN - eau potable/eaux usées	(6 600)	(13 282)	0	6 682	(6 480)	(6 712)
Tarification Poste Canada - eau potable/eaux usées	0	(2 861)	0	2 861	0	(2 827)

Total 01222 - GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	(1 213 964)	(476 994)	0	(736 970)	(1 234 917)	(484 069)
--	-------------	-----------	---	-----------	-------------	-----------

Organismes municipaux
Taxes, compensations et tarification

Tarification MRC - eau potable/eaux usées	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
---	---------	----------	---	-------	---------	----------

Total 01223 - Organismes municipaux	(7 425)	(10 628)	0	3 203	(7 290)	(10 739)
--	---------	----------	---	-------	---------	----------

Total 0122 - COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(1 283 842)	(487 622)	0	(796 220)	(1 297 845)	(494 939)
--	-------------	-----------	---	-----------	-------------	-----------

SERVICES RENDUS
Services rendus aux organismes municipaux
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Autres

Recettes / cour municipale	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Services rendus / Administration	0	0	0	0	0	(130)

Application de la loi

Excédent recettes sur dépenses cour municipale	(220 781)	(92 005)	0	(128 776)	(194 802)	(81 175)
--	-----------	----------	---	-----------	-----------	----------

SÉCURITÉ PUBLIQUE

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Sécurité incendie						
Protection contre les incendies	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	0
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Services rendus - Voirie chemins	(14 085)	0	0	(14 085)	(13 825)	(512)
Enlèvement de la neige						
Serives rendus - déneigement	(1 830)	150	0	(1 980)	(1 794)	149
Réseau routier - Autres						
Services rendus - Réseau routier Autres	0	0	0	0	(10 737)	0
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Ventes compteurs d'eau	(37 595)	(29 722)	0	(7 873)	(33 859)	(12 571)
Total 01231 - Services rendus aux organismes municipaux	(282 291)	(121 577)	0	(160 714)	(263 017)	(94 239)
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale						
Certificats de taxes, recherches et phot	(10 000)	(7 637)	0	(2 363)	(7 000)	(5 287)
Sécurité publique						
Autres serv. rendus - Sécurité publique	(19 400)	(1 936)	0	(17 464)	(19 400)	0
Circulation- Vente panneaux numériques civiques	(2 513)	(1 138)	0	(1 375)	(1 375)	(165)
Circulation - Services de Signaleurs	(29 500)	0	0	(29 500)	(19 173)	0
Transport collectif						
Maintenant 0123426001	0	(935)	0	935	0	0
Hygiène du milieu						
Autres serv. - Tests d'eau	(12 000)	0	0	(12 000)	(12 000)	(3 776)
Autres serv. rendus - Bacs matières résiduelles	(19 788)	(13 967)	0	(5 821)	(21 520)	(7 006)
Autres serv. rendus - Dem. de rens. inst. septique	(250)	(50)	0	(200)	(250)	(50)
Dépenses exécution jugement- insalubrité	(6 000)	0	0	(6 000)	0	0
Maintenant 0123440004	0	(50)	0	50	0	0
Déchets domestiques - commerces	(1 030)	0	0	(1 030)	(1 998)	(1 265)
Recyclages - commerces	(1 745)	0	0	(1 745)	(2 656)	(1 728)
Loisirs et culture						
Programmation automne	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Programmation hiver	(500)	0	0	(500)	(500)	(760)
Programmation printemps	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Services rendus - centre Meredith	(875 000)	(98 275)	0	(776 725)	(875 000)	(203 780)
Revenus de location	(1 000)	0	0	(1 000)	(1 000)	0
Location Centre comm.Farm Point	(2 000)	(1 595)	0	(405)	(2 000)	(930)
Location Centre comm. Hollow Glen	(2 500)	0	0	(2 500)	(2 500)	(172)
Bibliothèque - photocopies	0	0	0	0	0	(258)

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 01234 - AUTRES SERVICES RENDUS	(984 226)	(125 583)	0	(858 643)	(967 372)	(225 177)
Total 0123 - SERVICES RENDUS	(1 266 517)	(247 160)	0	(1 019 357)	(1 230 389)	(319 416)
IMPOSITION DE DROITS						
Licences et permis						
Licence de chiens	(15 000)	(15 177)	0	177	(15 000)	(13 983)
Demandes de modification de zonage	(5 550)	(4 165)	0	(1 385)	(5 550)	(1 150)
Permis de lotissement	(23 400)	(6 930)	0	(16 470)	(18 050)	(10 800)
Permis constr. chemins / ponceaux	(10 000)	0	0	(10 000)	(3 000)	(6 000)
Permis de construction	(258 200)	(90 139)	0	(168 061)	(311 360)	(35 023)
Permis installation septique	(10 950)	(7 520)	0	(3 430)	(7 000)	(2 500)
Dérogation mineure	(30 000)	(11 135)	0	(18 865)	(18 750)	(12 100)
Certificat d'autorisation	(11 025)	(11 102)	0	77	(9 425)	(6 925)
Permis de branchements	(29 700)	(24 400)	0	(5 300)	(29 700)	(18 300)
Approbation / modification PIIA	(3 500)	(840)	0	(2 660)	0	(600)
Maintenant 0124100005	0	(25)	0	25	0	0
Droits de mutation immobilière						
Droits de mutation immobilière	(1 625 000)	(104 410)	0	(1 520 590)	(1 100 000)	(328 746)
Autres droits						
Unions civiles	(400)	0	0	(400)	(400)	0
Total 0124 - IMPOSITION DE DROITS	(2 022 725)	(275 843)	0	(1 746 882)	(1 518 235)	(436 127)
AMENDES ET PÉNALITÉS						
Amendes et pénalités - Taxes	(60 000)	(8 919)	0	(51 081)	(60 000)	(8 208)
Amendes et pénalités - Hygiène du milieu	(1 540)	0	0	(1 540)	(1 540)	0
Amendes et pénalités - Loisirs et culture	(4 500)	0	0	(4 500)	(4 500)	(782)
Frais administratifs de recouvrement	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	(7 318)
Total 0125 - AMENDES ET PÉNALITÉS	(71 040)	(8 919)	0	(62 121)	(71 040)	(16 308)
INTÉRÊTS						
Banques et autres institutions						
Intérêts - banques et autres institutions	(2 000)	(153)	0	(1 847)	(2 000)	(6 667)
Arriérés de taxes						
Intérêts - arriérés de taxes	(230 000)	(28 076)	0	(201 924)	(230 000)	(37 340)
Total 0126 - INTÉRÊTS	(232 000)	(28 229)	0	(203 771)	(232 000)	(44 007)
AUTRES REVENUS						
Gain (perte) sur cession d'immobilisation						
(Gain) perte sur cession d'immobilisation	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Autres contributions						
Autres contributions	(3 500)	0	0	(3 500)	0	(5 000)

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	(9 000)	(2 500)	0	(6 500)	(16 411)	(4 000)
Redevances Gazifère	(20 000)	0	0	(20 000)	0	0
Contributions des organismes municipaux						
Autres Revenus - Loisirs contributions organismes	(5 750)	0	0	(5 750)	(21 596)	0
Contributions organismes municipaux	(10 000)	0	0	(10 000)	0	0
Autres revenus - autres						
Vente d'articles promotionnels	(5 750)	(10)	0	(5 740)	(2 000)	0
Autres revenus - Remboursement assurances	0	0	0	0	(18 131)	(9 687)
Autres revenus - Don Bibliothèque	(39 025)	(1 740)	0	(37 285)	(37 025)	0
Autres revenus - Dons	(245 044)	0	0	(245 044)	0	0
Autres revenus / Autres	(7 200)	(6 000)	0	(1 200)	(7 200)	(157)
Autres Revenus - Loisirs Autres	(9 450)	(8 000)	0	(1 450)	(6 700)	0
Autres revenus- vente métal, ponceaux voirie	(1 500)	0	0	(1 500)	(1 500)	(153)
Ventes tests radon	(4 175)	0	0	(4 175)	(4 175)	(1 747)
Total 0127 - AUTRES REVENUS	(370 394)	(18 250)	0	(352 144)	(124 738)	(20 744)
TRANSFERT DE DROIT						
Redevances Nouveau pacte fiscal	(56 666)	(56 666)	0	0	(58 501)	(58 405)
Total 0137 - TRANSFERT DE DROIT	(56 666)	(56 666)	0	0	(58 501)	(58 405)
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE						
Administration générale						
Déchets domestiques et assimilés						
Transfert Québec - Matières résiduelles MDDEP	(78 000)	0	0	(78 000)	(75 000)	0
Collecte sélective						
Transfert Québec - Matières résiduelles Recyc QC	(172 000)	0	0	(172 000)	(160 435)	0
Sécurité publique						
Sécurité incendie						
Transfert Québec - Sécurité incendie	(5 000)	0	0	(5 000)	(5 000)	0
Autres						
Transfert Canada - Transport réseau routier Autres	0	0	0	0	(86 698)	33 302
Hygiène du milieu						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Trnsfert Qc - approvisionnement eau potable	0	(7 970)	0	7 970	0	(6 973)
Traitement des eaux usées						
Transfert Qué. FIRM Farm Point (intérêts)	(8 209)	0	0	(8 209)	(10 738)	0
Tansfert Qc.-TECQ 2010-2013 CV (intérêts)	(13 829)	0	0	(13 829)	(14 572)	0
Transfert Qc - FCCQ CV (intérêts)	(23 600)	(23 600)	0	0	(24 735)	(24 735)
Protection de l'environnement						

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Transfert Québec - Protection de l'environnement	(41 203)	0	0	(41 203)	(37 500)	0
Transfert fédéral - Environnement	(7 940)	0	0	(7 940)	(46 383)	(19 526)
Logement social						
Transfert Québec - Logement social	(202 848)	(202 848)	0	0	0	0
Activités récréatives						
Transfert Qué. SOFIL Meredith (intérêts)	(23 492)	0	0	(23 492)	(30 562)	0
Transfert Québec - Activités récréatives	(11 790)	(2 500)	0	(9 290)	(32 444)	(300)
Bibliothèques						
Transfert Québec - bibliothèque	(35 500)	(7 734)	0	(27 766)	(27 623)	(14 992)
Transfert Canada - Bibliothèque	(1 400)	0	0	(1 400)	(1 400)	0
Autres						
Transfert Québec - Cultures Autres	(10 700)	(10 700)	0	0	(14 700)	0
Voirie municipale						
Transfert Qc - TECQ+ RIRL (int. seulement)	(30 906)	(23 933)	0	(6 972)	(15 397)	(23 826)
Total 0138 - TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE	(666 417)	(279 285)	0	(387 131)	(583 187)	(57 050)
Total 01 - REVENUS	(21 604 869)	(16 747 187)	0	(4 857 682)	(19 925 838)	(16 321 801)

CHARGES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil

Rémunération de base	112 650	48 049	0	64 601	115 028	46 357
Allocation de dépenses	53 325	22 632	0	30 693	53 516	21 805
Allocations de départ	6 500	0	0	6 500	2 708	0
Allocation de transition	2 813	0	0	2 813	6 118	0
Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	29 847	13 836	0	16 011	28 230	12 084
RRQ - Élus	6 421	2 253	0	4 168	5 689	2 084
FSS - élus	4 800	2 069	0	2 731	4 923	1 988
RQAP - élus	1 149	489	0	660	1 031	472
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	1 253	526	0	727	1 218	505
Frais de déplacement du personnel	1 700	0	0	1 700	1 000	0
Téléphonie- Bell téléconférence	800	46	0	754	1 350	97
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	0	0
Serv. tech. ass. autres - élus	860	0	0	860	818	818
Services de formation	1 750	189	0	1 561	9 800	0
Cotisations à des associations et abonnements	504	0	0	504	0	0
Aliments, café, eau, etc.	2 875	0	0	2 875	3 325	179
Fournitures de bureau, imprimés et livres	750	0	0	750	250	82
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	59 568	24 820	19 856	14 892	57 918	24 135
Assistance aux indigents	0	63	0	(63)	0	0
Communication - Cellulaire	700	172	0	528	676	214

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Services techniques Autres - Traduction	1 000	0	0	1 000	0	0
Total 0211 - Conseil	289 765	115 144	19 856	154 765	293 598	110 820
Greffe et Application de la loi						
Salaire régulier	192 974	76 599	0	116 375	112 224	49 368
Congés de maladies	544	0	0	544	518	0
Régimes de retraite - employés	8 588	3 015	0	5 573	6 061	2 919
RRQ - employés	8 397	4 623	0	3 774	6 428	2 826
Assurance-emploi - employés	2 466	1 316	0	1 150	1 907	860
FSS - employés	9 911	3 349	0	6 563	5 583	2 132
CSST - employés	3 359	1 255	0	2 104	1 867	816
RQAP - employés	1 278	544	0	734	661	354
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 137	1 940	0	2 197	2 600	1 152
Déplacement du personnel	250	0	0	250	250	0
Poste	10 500	0	0	10 500	0	0
Fret et messagerie	50	0	0	50	0	0
Communication - Téléphonie	2 460	1 084	0	1 376	1 380	1 069
Journaux et revues	3 500	309	0	3 191	811	0
Honoraires prof. - services juridiques	5 000	0	0	5 000	5 000	5 330
Honoraires prof. autres - Services archives	36 000	19 545	0	16 455	36 000	12 570
Services de formation	3 950	1 164	0	2 786	1 750	0
Associations et abonnements	12 827	10 956	959	912	10 029	13 131
Location - Ameublement et équipement de bureau	984	409	327	248	1 824	409
Location autres - Coûts d'utilisation / cour munic	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Entretien et réparation - Ameublement/équip. bureau	1 680	241	0	1 439	1 260	348
Aliments, café, eau, etc.	450	0	0	450	100	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	13 210	1 215	287	11 708	3 010	531
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	700	0	0	700	1 148	0
Salaire régulier - Élections	35 000	0	0	35 000	0	0
Téléphonie	600	340	0	260	0	0
Services techniques autres - Traduction	2 000	0	0	2 000	0	0
Autres - Dépenses d'élections	1 000	0	0	1 000	0	0
Autres - remboursement dépenses électorales	10 000	0	0	10 000	1 500	0
Honoraires prof. autres - Élections	10 387	0	7 271	3 116	0	0
Services techniques autres - Recherches	200	99	0	101	200	83
Total 0212 - Greffe et Application de la loi	383 402	128 003	8 844	246 556	203 111	93 898
Gestion financière et administrative						
Salaire régulier	480 119	183 049	0	297 070	485 131	170 273
Heures supplémentaires	5 000	83	0	4 918	5 000	0
Congés de maladies	7 732	504	0	7 228	4 313	661
Régimes de retraite - employés	24 193	9 423	0	14 770	26 369	8 336
RRQ - employés	18 197	11 785	0	6 412	21 391	10 325
Assurance-emploi - employés	5 064	3 343	0	1 721	5 973	3 112
FSS - employés	21 047	8 259	0	12 788	22 995	7 644
CSST - employés	6 664	2 808	0	3 856	8 281	2 710
RQAP - employés	2 811	1 351	0	1 460	3 109	1 253

État des activités de fonctionnement

Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 205	5 921	0	4 284	12 412	3 157
Frais de déplacement du personnel	940	46	0	894	636	175
Frais de poste	14 925	7 432	0	7 493	14 325	7 302
Fret et messagerie	5 400	0	0	5 400	5 500	21
Communication - Téléphonie	8 700	3 750	0	4 950	10 620	4 009
Communication - internet	2 340	1 115	533	693	2 340	929
Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	0	0	4 227	(4 227)	20 000	2 483
Honoraires prof. - services juridiques	80 000	7 198	0	72 802	65 000	21 203
Honoraires prof. - Compt. et vérification	16 400	8 399	0	8 001	16 400	0
Honoraires prof. - administration et informatique	23 220	12 139	4 361	6 719	22 822	5 672
Honoraires prof. autres	25 000	0	0	25 000	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	4 745	0	0	4 745	4 607	4 607
Serv. tech. ass. - Responsabilité civile générale	34 065	0	0	34 065	33 071	33 073
Traitement des données- Paies	10 000	4 945	0	5 055	10 000	4 255
Services de formation	3 000	0	0	3 000	2 200	0
Services techniques autres -	5 200	3 403	0	1 797	4 200	2 908
Cotisations à des associations et abonnements	67 533	48 052	0	19 481	61 735	41 170
Location - Ameublement et équipement de bureau	5 388	1 906	1 254	2 228	5 340	1 903
Ent. & rép.-infrastructures	3 200	0	0	3 200	3 200	1 216
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	49 238	8 374	3 025	37 839	18 979	1 972
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	3 464	835	0	2 629	2 960	974
Aliments, cafe, eau, etc.	1 460	57	0	1 403	1 060	301
Pieces et accessoires - autres	1 000	0	0	1 000	510	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	11 685	1 143	0	10 542	10 682	2 321
Electricite	19 500	7 666	6 895	4 938	18 950	6 764
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	300	0	0	300	300	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	3 500	4 735	0	(1 235)	451	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	302 229	125 930	100 744	75 555	184 650	76 940
Amortissement des immo. - Administration	86 370	0	0	86 370	86 370	37 597
Autres dépenses	50	181 390	0	(181 340)	50	0
Communication - Cellulaire	1 420	2 543	0	(1 123)	1 420	352
Serv. tech. ass. - Resp. civile complementaire	1 685	0	0	1 685	1 635	1 635
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 142	0	0	2 142	2 079	2 079
Serv. tech. assurances Autres - Resp. administrate	11 116	0	0	11 116	10 792	10 792
Total 0213 - Gestion financière et administrative	1 386 247	657 584	121 039	607 624	1 217 858	480 124
Communications						
Salaire régulier	154 468	47 353	0	107 115	119 923	45 597
Congés de maladies	1 303	0	0	1 303	927	0
Jours de vacances	1 378	793	0	585	700	0
Régimes de retraite - employés	7 090	1 402	0	5 688	4 960	1 471
RRQ - employés	8 181	2 858	0	5 323	6 782	2 592
Assurance-emploi - employés	2 353	831	0	1 522	1 768	795
FSS - employés	6 839	2 113	0	4 726	5 188	1 988
CSST - employés	2 722	691	0	2 031	1 988	688
RQAP - employés	1 101	333	0	768	833	314
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	3 389	1 589	0	1 800	2 610	1 075

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Frais de déplacement du personnel	900	0	0	900	500	0
Frais de poste	4 615	886	0	3 729	3 053	403
Communication - Téléphonie	2 820	1 084	0	1 736	4 020	1 069
Publicité et information - journaux et revues	5 660	1 523	0	4 137	3 820	2 047
Publicité et information - publications	27 000	4 361	0	22 639	14 200	0
Publicité et information - Site Web	390	382	0	8	390	382
Publicité et information - autres	1 250	129	91	1 030	750	50
Honoraires prof. - administration et informatique	7 000	4 987	0	2 013	4 025	0
Services de formation	1 400	945	0	455	400	0
Cotisations à des associations et abonnements	22 252	17 080	0	5 172	19 000	5 627
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 218	439	283	495	1 218	524
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 164	213	0	951	1 056	334
Aliments, café, eau, etc.	280	0	0	280	130	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	650	330	0	320	650	561
Biens non durables - Autres équipements divers	2 000	627	0	1 373	3 095	926
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 300	0	0	1 300	535	533
Amortissement des immo. - Communiation	220	0	0	220	220	2 420
Communication - Cellulaire	660	355	0	305	660	220
Services techniques autres	29 950	4 009	199	25 741	22 175	7 142
Total 02141 - Communications	299 553	95 313	573	203 665	225 576	76 758
Évaluation						
Honoraires prof. - services juridiques	30 000	10 136	0	19 864	46 000	4 253
Hon. professionnel -Évaluation municipale	0	0	0	0	8 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	380 190	158 415	126 732	95 043	401 481	167 285
Total 0215 - Évaluation	410 190	168 551	126 732	114 907	455 481	171 538
Gestion du personnel						
Salaire régulier	91 674	35 257	0	56 417	71 541	18 567
Congés de maladies	0	0	0	0	1 119	0
Régimes de retraite - employés	3 602	1 135	0	2 467	3 633	928
RRQ - employés	3 562	2 052	0	1 510	3 562	1 044
Assurance-emploi - employés	1 442	588	0	854	1 123	316
FSS - employés	3 995	1 530	0	2 465	3 224	834
CSST - employés	1 497	603	0	894	1 303	346
RQAP - employés	608	247	0	361	496	130
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 104	365	0	1 739	3 036	941
Frais de déplacement du personnel	100	0	0	100	200	0
Communication - Téléphonie	1 332	542	0	790	0	535
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	987
Honoraires prof. - services juridiques	4 900	0	0	4 900	5 000	239
Honoraires prof. - Consultant RH	0	0	0	0	2 847	0
Relations de travail - Mutuelle de prévention	11 000	0	0	11 000	10 000	0
Services de formation	400	388	0	12	653	0
Réceptions	5 200	0	0	5 200	5 200	0
Cotisations à des associations et abonnements	6 080	9 912	0	(3 832)	6 085	6 080
Location - Ameublement et équipement de bureau	192	68	54	70	192	68

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	92	10	0	82	180	19
Aliments, café, eau, etc.	65	0	0	65	65	0
Pièces et accessoires autres	0	882	0	(882)	0	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	201	0	(201)	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	200	0
Biens non durables - Autres équipements divers	1 500	0	0	1 500	1 050	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	92 231	38 430	30 744	23 057	94 208	39 255
Autres - Certificats médicaux	0	825	0	(825)	0	0
Téléphonie	500	340	0	160	0	0
Associations et abonnements	3 835	0	0	3 835	3 835	3 832
Vêtements, chaussures et accessoires	0	768	0	(768)	0	0
Médicaments et fournitures médicales	500	0	0	500	500	151
Remb. activités physiques, sportives et culturelles	5 000	0	0	5 000	0	0
Total 0216 - Gestion du personnel	242 011	94 143	30 798	117 070	219 752	74 272
Autres						
Baisse valeur fonds UMQ	0	0	0	0	3 500	0
Réclamations de dommages-intérêts	3 000	0	0	3 000	3 000	0
Total 0219 - Autres	3 000	0	0	3 000	6 500	0
Total 021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 014 168	1 258 738	307 842	1 447 587	2 621 876	1 007 410
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police						
Centre d'urgence 911	38 000	0	0	38 000	38 000	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	2 414 928	999 085	799 268	616 575	2 347 983	978 325
Total 0221 - Police	2 452 928	999 085	799 268	654 575	2 385 983	978 325
Sécurité incendie						
Salaire régulier - employes temps plein	162 481	63 866	0	98 615	161 002	63 003
Congés de maladies	1 051	0	0	1 051	343	0
Jours de vacances	26 228	9 498	0	16 730	22 544	9 539
Régimes de retraite - employés	7 317	3 193	0	4 124	8 050	3 150
RRQ - employés	26 727	8 522	0	18 205	21 304	8 683
Assurance-emploi - employés	7 807	3 507	0	4 300	7 840	3 751
FSS - employés	22 224	7 004	0	15 220	19 926	7 305
CSST - employés	5 390	2 295	0	3 095	7 604	2 567
RQAP - employés	3 431	1 430	0	2 001	3 261	1 466
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 777	2 488	0	2 289	4 639	1 922
Frais de déplacement du personnel	2 500	0	0	2 500	2 200	0
Frais de poste	600	0	0	600	200	0
Fret et messagerie	600	24	0	576	400	148
Communication - Téléphonie	6 156	2 444	915	2 797	6 156	2 429
Communication - internet	780	39	176	565	390	107
Publicité et information - journaux et revues	600	14	0	586	600	0
Publicité et information - publications	400	0	0	400	400	0

État des activités de fonctionnement

Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Publicité et information - autres	3 900	1 383	0	2 517	3 000	462
Honoraires prof. - services juridiques	2 500	0	0	2 500	2 500	0
Honoraires prof. - administration et informatique	150	0	0	150	150	0
Honoraires professionnels - Autres	5 500	0	0	5 500	500	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 595	0	0	5 595	5 432	5 432
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	8 180	0	0	8 180	7 565	7 565
Serv. tech. ass. autres	1 876	1 876	0	0	1 876	1 876
Services technique	5 000	407	0	4 593	5 000	300
Égouts	245	0	0	245	245	0
Services de formation	16 700	7 169	0	9 531	18 200	5 507
Immatriculation des véhicules	6 700	6 476	0	224	6 450	6 396
Receptions	2 300	0	0	2 300	2 300	0
Cotisations à des associations et abonnements	2 743	1 678	0	1 065	2 704	1 559
Location - Véhicules	136 901	44 711	56 056	36 134	134 400	55 280
Location - Machineries, outillage et équipement	350	0	0	350	350	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 176	482	457	237	1 152	481
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	24 255	9 345	2 634	12 275	48 921	20 458
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	19 695	2 578	197	16 920	24 695	2 022
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 520	553	0	1 967	2 400	585
Aliments, cafe, eau, etc.	5 000	684	0	4 316	5 000	824
Bois	500	0	0	500	500	99
Huile à chauffage	2 850	1 294	0	1 556	2 450	901
Articles de quincaillerie	1 300	1 146	0	154	1 100	1 271
Petits outils	3 600	257	0	3 343	1 900	52
Pièces et accessoires autres	2 300	593	0	1 707	1 400	348
Vêtements, chaussures et accessoires	9 303	1 354	176	7 773	18 600	2 800
Articles de nettoyage	1 500	1 082	0	418	1 000	497
Articles ménagers et articles de cuisine	500	149	0	351	400	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	3 325	279	0	3 046	4 325	1 078
Médicaments et fournitures médicales	1 850	240	0	1 610	1 850	1 368
Electricité	22 665	10 409	8 047	4 209	22 665	9 911
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	780	327	213	240	756	321
Biens non durables - Autres équipements divers	4 600	199	1 199	3 202	3 600	1 346
Immob. / machineries, outillage & équip	13 000	6 308	0	6 692	12 200	1 329
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	800	0	0	800	992	0
Biens durables autres -	3 000	0	0	3 000	0	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	30 294	12 625	10 100	7 569	31 090	19 215
Contribution - Don	500	0	0	500	500	0
Amortissement des immo. - Sécurité incendie	139 246	0	0	139 246	139 246	53 224
Salairé régulier - Pompier volontaire	317 854	114 879	0	202 975	296 246	121 330
Communication - Cellulaire	9 588	2 898	0	6 690	14 516	2 404
Communication autres - pagettes, radio, etc.	21 108	2 943	0	18 165	22 108	3 998
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 205	0	0	2 205	2 138	2 138
Autres services - Autres	675	0	0	675	675	0
Ent. et réparation véhicules	24 500	1 051	450	22 999	40 358	9 383
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 500	0	0	2 500	2 500	108
Essence	7 000	1 936	0	5 064	7 000	1 463
Entretien et réparation - Véhicules pneus	4 000	0	0	4 000	3 600	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Diesel	10 000	1 195	0	8 805	12 000	1 264
Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	5 500	0	0	5 500	5 500	1 966
Services tech. Autres - Vérification, recherche	720	0	0	720	720	472
Total 0222 - Sécurité incendie	1 177 918	342 830	80 620	754 467	1 191 634	451 103
Sécurité civile						
Services de formation	4 000	0	0	4 000	4 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	1 250	1 120	0	130	1 192	1 093
Aliments, cafe, eau, etc.	1 250	0	0	1 250	1 250	0
Amortissement des immo. - Sécurité Publique	18 757	0	0	18 757	18 757	7 815
Total 0223 - Sécurité civile	25 257	1 120	0	24 137	25 199	8 908
Sécurité publique - Autres						
Pieces et accessoires - autres	200	0	0	200	424	0
Services techniques Autres - SPCA	30 950	12 133	9 706	9 111	30 905	12 012
Total 0229 - Sécurité publique - Autres	31 150	12 133	9 706	9 311	31 329	12 012
Total 022 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 687 253	1 355 168	889 594	1 442 490	3 634 145	1 450 348
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Salaires réguliers	793 025	183 921	0	609 104	706 412	92 873
Heures suppl.	17 000	8 594	0	8 406	19 678	267
Congés de maladies - employés	15 383	2 587	0	12 796	15 033	5 940
Jours de vacances	5 303	658	0	4 645	6 011	598
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	35 749	8 306	0	27 443	28 446	3 488
RRQ - employés	45 648	10 746	0	34 902	31 837	5 393
Assurance-emploi - employés	13 200	3 093	0	10 107	9 477	1 649
FSS - employés	40 207	7 968	0	32 239	29 562	4 120
CSST - employés	15 343	2 511	0	12 832	12 128	1 163
RQAP - employés	6 265	1 280	0	4 985	4 761	664
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	19 464	5 620	0	13 845	11 975	1 763
Frais de déplacement du personnel	625	0	0	625	375	0
Fret et messagerie	400	42	0	358	400	0
Communication - Téléphonie	4 044	1 627	0	2 417	4 044	1 604
Publicité et information - journaux et revues	1 800	7	0	1 793	1 800	41
Honoraires prof. - scientifiques et génie	128 218	18 018	0	110 200	34 842	750
Honoraires prof. - services juridiques	10 500	0	0	10 500	10 500	0
Honoraires prof. - administration et informatique	600	0	0	600	450	147
Serv. tech. assurances - Incendie	2 100	0	0	2 100	2 035	2 035
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	4 810	0	0	4 810	4 077	3 818
Services de formation	15 500	1 260	0	14 240	6 300	0
Immatriculation des véhicules	12 783	8 691	0	4 092	11 190	9 530
Services techniques autres - Traduction	1 500	0	0	1 500	1 270	0
Cotisations à des associations et abonnements	4 955	1 811	0	3 144	7 465	6 530

État des activités de fonctionnement

Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Location - Terrains	980	0	0	980	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	71 766	30 267	7 826	33 673	83 314	37 729
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	0	364	364	720	196
Entr. & rép - infrastructures	312 500	24 290	0	288 210	77 700	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	14 917	3 871	1 992	9 055	8 591	2 901
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 700	27	0	2 673	1 177	0
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	1 640	20
Aliments, cafe, eau, etc.	2 025	537	93	1 395	2 025	733
Pierre, concasse, gravier	30 000	552	5 255	24 193	24 600	0
Bois	500	158	0	342	500	0
Asphalte	40 000	0	0	40 000	19 777	0
Biens non durables autres	36 320	0	0	36 320	13 259	0
Huile, graisse	6 000	0	0	6 000	5 250	148
Produits chimiques	55 000	0	7 111	47 889	48 808	0
Articles de quincaillerie	2 000	1 726	7	267	2 400	814
Petits outils	5 050	2 428	0	2 622	3 900	664
Pieces et accessoires - autres	7 000	1 362	659	4 979	7 000	793
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	979	0	7 946	8 325	(259)
Articles de nettoyage	1 400	277	0	1 123	850	402
Articles ménagers et articles de cuisine	0	0	0	0	886	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	4 400	1 452	0	2 948	2 224	272
Médicaments et fournitures médicales	1 043	588	96	360	1 228	0
Electricite	13 750	5 470	4 414	3 867	13 750	5 711
Biens durables - machineries, outillage & équip	16 950	6 913	735	9 302	15 960	3 175
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	250	1 801	0	(1 551)	500	0
Amortissement des immo. - Voirie	1 312 056	0	0	1 312 056	1 312 056	665 087
Autres	1 500	0	0	1 500	0	0
Communication - Cellulaire	4 040	1 276	0	2 764	3 467	516
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 700	1 199	0	1 501	1 178	1 178
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	7 630	0	0	7 630	7 406	7 406
Autres services - Trappages	1 050	0	0	1 050	1 050	490
Ent. et réparation véhicules	13 000	3 265	0	9 735	77 843	0
Essence	11 500	2 655	0	8 845	11 500	2 138
Oxygène, propane, acétylène.	2 240	428	84	1 728	2 240	392
Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	21 600	0	0	21 600	50 850	0
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Entretien et réparation véhicules - Pneus	20 255	0	863	19 392	5 011	0
Diesel	60 350	16 347	0	44 003	58 350	18 500
Pièces et accessoires autres - Ponceaux	25 000	1 666	385	22 949	7 665	0
Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	47 600	11 844	385	35 371	57 501	759
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	0	0	3 000	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	6 000	0	0	6 000	2 413	0
Services techniques autres - Verification	2 200	0	0	2 200	3 371	0
Services techniques Autres - Émondages	15 000	0	0	15 000	11 000	472
Total 0232 - Voirie municipale	3 395 081	388 194	30 269	2 976 622	2 920 342	895 424

Enlèvement de la neige

État des activités de fonctionnement

Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Salairé régulier	700 038	282 954	0	417 084	580 098	370 632
Heures suppl.	110 000	40 426	0	69 574	92 170	58 625
Congés de maladies - employés	7 761	2 587	0	5 174	15 034	5 940
Jours de vacances	1 108	727	0	381	2 167	1 318
Libération syndicale	175	0	0	175	175	0
Régimes de retraite - employés	31 529	15 509	0	16 020	28 549	17 343
RRQ - employés	34 765	20 423	0	14 342	32 861	24 684
Assurance-emploi - employés	10 068	5 887	0	4 181	9 768	7 492
FSS - employés	30 339	13 886	0	16 453	27 462	18 246
CSST - employés	11 609	5 029	0	6 580	13 337	7 091
RQAP - employés	4 738	2 348	0	2 390	4 869	2 992
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	13 902	7 988	0	5 914	12 700	8 532
Frais de déplacement du personnel	300	0	0	300	300	6
Fret et messagerie	300	126	0	174	300	82
Communication - Téléphonie	4 008	1 627	0	2 381	4 008	1 636
Publicité et information - journaux et revues	900	397	0	503	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	5 010	0	0	5 010	4 077	3 818
Enlèvement de la neige	185 778	72 119	56 685	56 974	162 050	55 737
Immatriculation des véhicules	12 643	8 691	0	3 952	10 950	9 530
Location - Terrains	700	0	0	700	0	0
Location - Véhicules	36 400	27 276	0	9 124	45 428	36 326
Location - Machineries, outillage et équipement	175 674	30 102	11 739	133 834	84 409	26 066
Location - Ameublement et équipement de bureau	728	727	0	1	720	196
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 100	76	0	1 024	560	20
Aliments, boissons	5 280	2 051	13	3 216	5 280	2 888
Pierre, concasse, gravier	101 500	0	558	100 942	85 328	0
Asphalte	11 900	8 691	3 183	26	11 900	7 723
Huile, graisse	4 690	2 698	58	1 935	4 959	2 325
Lubrifiants	900	107	107	686	900	0
Produits chimiques	236 940	81 355	23 988	131 597	236 940	126 315
Pieces et accessoires - autres	12 000	6 277	154	5 568	12 000	8 600
Vetements, chaussures et accessoires	8 925	979	0	7 946	6 825	1 170
Fournitures de bureau, imprimés et livres	150	0	0	150	500	94
Amortissement des immo. - Enlèvement neige	128 832	0	0	128 832	128 832	106 945
Communication - Cellulaire	3 340	1 883	0	1 457	3 140	2 082
Communication autres - pagettes, radio, etc.	2 200	1 199	0	1 001	3 720	1 367
Ent. et réparation véhicules	12 275	9 404	0	2 871	68 098	25 612
Essence	13 350	5 125	0	8 225	10 000	4 237
Oxygène, propane, acétylène.	17 420	10 123	42	7 255	17 420	11 661
Serv. tech. ass. autres - Garantie prolongée véhic	8 459	0	0	8 459	0	0
Ent. et réparation véhicules - Pneus	26 445	6 869	699	18 877	21 600	327
Diesel	84 500	20 671	0	63 829	82 500	27 005
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	40 000	35 734	1 118	3 147	47 000	30 505
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	3 000	0	0	3 000	2 814	2 814
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	10 000	2 737	0	7 263	10 000	6 929
Total 0233 - Enlèvement de la neige	2 111 679	734 808	98 344	1 278 527	1 891 848	1 024 911

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Éclairage des rues						
Ent. & rép. - reseau d'eclairage	8 190	217	203	7 770	8 190	0
Electricite	26 027	6 177	0	19 850	26 027	5 492
Amortissement des immo. - Éclairage des rues	345	0	0	345	345	135
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 780	0	0	1 780	1 678	1 678
Total 0234 - Éclairage des rues	36 342	6 394	203	29 745	36 240	7 305
Circulation et stationnement						
Heures suppl.	12 075	0	0	12 075	0	0
Jours de vacances	483	0	0	483	0	0
Régimes de retraite - employés	302	0	0	302	0	0
RRQ - employés	733	0	0	733	0	0
Assurance-emploi - employés	216	0	0	216	0	0
FSS - employés	548	0	0	548	0	0
CSST - employés	244	0	0	244	0	0
RQAP - employés	89	0	0	89	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	11 680	0	11 680	0	45 040	11 680
Services techniques autres - signaleurs	63 500	0	0	63 500	63 180	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	0	0	0	0	700	0
Pièces et accessoires autres -	41 638	6 586	1 391	33 661	20 526	1 669
Vêtements, chaussures et accessoires	600	95	0	505	600	0
Biens durables autres	0	0	0	0	3 000	0
Total 0235 - Circulation et stationnement	132 108	6 681	13 071	112 356	133 046	13 349
Transport en commun						
Location - Terrains	2 000	1 000	0	1 000	2 000	1 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	63 573	26 490	21 192	15 891	45 629	19 010
Contributions organismes-TransColline + Adapté	261 467	151 194	75 597	34 676	235 835	130 982
Total 02370 - Transport en commun	327 040	178 684	96 789	51 567	283 464	150 992
Service de l'entretien						
Salaire régulier	512 897	183 720	0	329 177	447 014	166 233
Heures suppl	15 469	2 694	0	12 775	15 469	2 278
Congés de maladies - employés	5 661	0	0	5 661	7 428	0
Jours de vacances	1 204	884	0	320	2 075	629
Libération syndicale	0	38	0	(38)	0	0
Régimes de retraite - employés	24 517	8 421	0	16 096	21 611	8 462
RRQ - employés	29 355	11 141	0	18 214	23 795	9 674
Assurance-emploi - employés	8 366	3 226	0	5 140	7 298	2 939
FSS - employés	23 657	8 254	0	15 403	20 413	7 413
CSST - employés	9 135	2 771	0	6 364	7 793	2 611
RQAP - employés	3 825	1 306	0	2 519	3 258	1 166
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	15 295	8 556	0	6 739	15 971	7 852
Frais de déplacement du personnel	850	0	0	850	73	0
Fret et messagerie	130	0	0	130	130	0
Communication - Téléphonie	1 260	1 084	0	176	1 260	1 069
Communication - internet	900	0	0	900	0	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Publicité et information - journaux et revues	300	0	0	300	100	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 450	0	0	3 450	2 400	2 309
Services de formation	2 400	0	0	2 400	1 144	1 144
Immatriculation des véhicules	3 600	4 237	0	(637)	3 271	3 271
Associations et abonnements	1 540	1 272	0	269	4 215	4 215
Autres services - Services d'agence	0	0	0	0	5 247	5 247
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	1 996	262
Location - Ameublement et équipement de bureau	300	0	0	300	300	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	986	685	92	209	1 217	212
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	750	0	0	750	750	527
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	60	0	0	60	60	0
Aliments, café, eau, etc.	1 225	375	108	742	790	147
Bois	500	0	0	500	800	0
Huile, graisse	250	42	66	142	356	0
Articles de quincaillerie	600	310	64	226	600	0
Petits outils	4 335	2 038	195	2 103	3 911	2 136
Pieces et accessoires - autres	2 350	606	145	1 600	2 350	513
Vetements, chaussures et accessoires	7 950	1 529	550	5 872	7 700	1 561
Articles de nettoyage	12 000	3 070	3 386	5 544	11 503	3 776
Fournitures de bureau, imprimés et livres	450	226	0	224	450	210
Médicaments et fournitures médicales	6 603	6 293	96	215	833	328
Electricité	2 625	1 446	1 033	146	2 625	1 259
Biens durables - machineries, outillage & équip	1 340	1 071	0	269	3 358	0
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 200	2 163	0	(963)	2 000	83
Communication - Cellulaire	4 630	1 938	0	2 692	4 480	1 776
Ent. et réparation véhicules	3 780	863	0	2 917	6 382	584
Essence	23 000	7 630	0	15 370	23 000	6 114
Oxygène, propane et acétylène	150	128	0	22	370	86
Ent. et réparation véhicules - Pneus	7 100	991	0	6 109	4 950	1 293
Diesel	3 500	1 294	0	2 206	3 200	1 499
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	8 000	3 045	60	4 895	8 900	1 654
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	450	0	0	450	450	389
Services techniques autres - Vérification dossier	143	0	0	143	138	0
Total 0239 - Service de l'entretien	758 088	273 347	5 795	478 951	683 434	250 921
Total 023 - TRANSPORT	6 760 338	1 588 108	244 471	4 927 768	5 948 374	2 342 902

HYGIÈNE DU MILIEU
Approvisionnement et traitement de l'eau potable

Salaire régulier	20 978	8 164	0	12 814	21 925	7 242
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	408	0	549	890	304
RRQ - employés	818	510	0	308	966	439
Assurance-emploi - employés	248	145	0	103	291	131
FSS - employés	922	358	0	564	967	351
CSST - employés	310	146	0	164	392	133

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
RQAP - employés	137	58	0	79	153	51
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0
Communication - Téléphonie	8 100	1 892	2 540	3 668	8 100	1 359
Communication - internet	2 880	453	488	1 940	1 380	1 357
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	10 998	10 997	0	1	21 995	0
Honoraires prof. - services juridiques	4 000	0	0	4 000	10 000	0
Honoraires prof. - administration et informatique	1 185	0	0	1 185	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	6 077	0	0	6 077	5 900	5 893
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	223
Services techniques	52 920	13 286	5 586	34 049	51 532	16 584
Services de formation	0	0	0	0	1 155	0
Associations et abonnements	9 000	900	4 913	3 186	8 475	881
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	69 519	1 043	659	67 817	50 551	41 185
Huile, graisse	125	0	0	125	125	0
Produits chimiques	27 990	11 408	205	16 378	21 215	15 663
Petits outils	315	0	0	315	265	265
Pièces et accessoires autres -	2 925	16	0	2 909	2 996	2 451
Articles de nettoyage	0	0	0	0	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	52 800	16 329	18 670	17 801	47 500	17 006
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	44 540	25 133	929	18 477	45 249	27 448
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0	0	0	0	2 048	0
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	155 520	0	0	155 520	155 520	69 866
Total 02412 - Approvisionnement et traitement de l'eau potable	474 356	91 246	33 990	349 121	460 734	208 832
Réseau de distribution de l'eau potable						
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	250	0	0	250	243	243
Salaire régulier	38 579	15 018	0	23 561	58 565	14 171
Régimes de retraite - employés	1 837	751	0	1 086	2 641	537
RRQ - employés	1 636	943	0	693	2 602	870
Assurance-emploi - employés	558	267	0	291	841	259
FSS - employés	1 700	662	0	1 038	2 583	627
CSST - employés	623	270	0	353	1 076	260
RQAP - employés	264	105	0	159	412	99
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 328	0	0	1 328	1 974	0
Communication - Téléphonie	1 020	375	345	300	0	375
Communication - internet	1 500	0	0	1 500	0	795
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	55 000	0	11 533	43 467	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	1 535	0	0	1 535	1 488	1 488
Services de formation	2 900	0	0	2 900	6 356	0
Associations et abonnements	173	0	0	173	351	351
Location autres	650	650	0	0	650	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	18 879	393	4 648	13 838	13 200	0
Petits outils	1 000	737	0	263	1 000	685
Pièces et accessoires autres -	1 400	22	0	1 378	1 315	779
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	425	70
Fournitures de bureau, imprimés et livres	600	0	0	600	420	0
Électricité	8 600	3 944	1 073	3 583	7 500	3 585

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	1 025	0	0	1 025	0	424
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	97 436	0	0	97 436	97 436	44 835
Total 02413 - Réseau de distribution de l'eau potable	238 918	24 137	17 599	197 182	201 078	70 453

Traitement des eaux usées
Secteur Farm Point

Salaire régulier	12 229	4 764	0	7 465	11 497	4 715
Régimes de retraite - employés	575	238	0	337	542	179
RRQ - employés	491	298	0	193	491	263
Assurance-emploi - employés	155	85	0	70	166	78
FSS - employés	538	210	0	328	507	191
CSST - employés	186	86	0	100	206	79
RQAP - employés	82	34	0	48	81	31
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 020	375	345	300	1 020	375
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	0	0	10 000	10 000	2 310
Serv. tech. assurances - Incendie	1 985	0	0	1 985	1 927	1 927
Services techniques - Test d'eau	8 658	2 340	664	5 654	8 526	2 742
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	405	548	0	(143)	1 231	213
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Pièces et accessoires autres	350	0	0	350	0	0
Électricité	5 550	1 831	3 682	37	5 550	1 587
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées FP	127 343	0	0	127 343	127 343	53 060
Total 024142 - Secteur Farm Point	170 175	10 809	4 691	154 675	169 487	67 750

Secteur Centre Village

Salaire régulier	20 978	8 164	0	12 814	14 787	7 242
Jours de vacances	0	0	0	0	100	0
Régimes de retraite - employés	957	408	0	549	890	304
RRQ - employés	818	510	0	308	966	439
Assurance-emploi - employés	247	145	0	102	290	131
FSS - employés	922	358	0	564	967	289
CSST - employés	310	146	0	164	392	133
RQAP - employés	137	58	0	79	153	51
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	657	0	0	657	662	0
Communication - Téléphonie	1 080	401	379	300	1 080	401
Internet	1 500	0	0	1 500	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	14 142	0	0	14 142	18 898	0
Honoraires prof. - services juridiques	21 000	11 430	0	9 570	10 000	10 489
Serv. tech. assurances - Incendie	3 791	0	0	3 791	3 791	3 791
Serv. tech. assurances - Cautionnement	2 050	0	0	2 050	2 050	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	235	0	0	235	232	223
Services techniques	35 936	8 878	3 993	23 065	38 000	10 972
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	29 739	10 463	2 526	16 751	21 845	10 595
Produits chimiques	36 140	4 816	4 194	27 130	28 730	4 399
Petits outils	210	0	0	210	130	70

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Pièces et accessoires autres -	2 249	0	0	2 249	4 035	1 667
Articles de nettoyage	150	0	0	150	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	0	0
Électricité	37 000	10 495	20 121	6 384	37 000	10 514
Biens durables - Bâtiments	0	0	0	0	4 200	4 200
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	6 825	3 713	0	3 112	163	163
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	2 480	0	26	2 454	2 259	2 259
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées CV	117 426	0	0	117 426	117 426	52 848
Total 024143 - Secteur Centre Village	337 179	59 985	31 239	245 956	309 196	121 180
Total 02414 - Traitement des eaux usées	507 354	70 794	35 930	400 631	478 683	188 930
Réseaux d'égout						
Secteur Mills						
Amortissement des immo. - Reseaux égout Mill	21 854	0	0	21 854	21 854	13 272
Total 024151 - Secteur Mills	21 854	0	0	21 854	21 854	13 272
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	11 514	4 764	0	6 750	11 497	3 924
Régimes de retraite - employés	542	238	0	304	542	179
RRQ - employés	491	298	0	193	491	263
Assurance-emploi - employés	154	85	0	69	166	78
FSS - employés	507	210	0	297	507	191
CSST - employés	186	86	0	100	206	79
RQAP - employés	80	34	0	46	81	31
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	398	0	0	398	400	0
Communication - Téléphonie	1 920	750	718	452	1 920	755
Internet	900	0	0	900	0	0
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	160	0	0	160	160	0
Serv. tech. assurances - Incendie	781	0	0	781	781	781
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	40 250	1 062	0	39 188	27 084	152
Produits chimiques	210	0	0	210	0	0
Petits outils	130	0	0	130	130	0
Pièces et accessoires - Autres	715	0	0	715	0	0
Électricité	1 450	490	672	288	1 325	624
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 310	0	0	2 310	1 470	0
Amortissement des immo. - Reseaux égout FP	2 646	0	0	2 646	2 646	1 557
Total 024152 - Secteur Farm Point	65 344	8 017	1 390	55 937	49 406	8 614
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	23 684	9 535	0	14 149	22 202	8 628
Régimes de retraite - employés	1 099	477	0	623	1 029	351
RRQ - employés	982	596	0	386	982	525
Assurance-emploi - employés	309	169	0	140	321	156
FSS - employés	1 068	419	0	649	967	382

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
CSST - employés	373	171	0	202	411	158
RQAP - employés	169	67	0	102	166	60
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	791	0	0	791	792	0
Communication - Téléphonie	2 580	1 004	1 073	503	2 520	1 048
Journaux et revues	325	0	0	325	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	835	0	0	835	810	809
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	116 325	24 220	0	92 105	97 543	32 423
Vêtements, chaussures et accessoires	425	0	0	425	238	70
Électricité	4 175	1 746	678	1 751	1 375	988
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	7 008	0
Amortissement des immo. - Réseaux égout CV	95 596	0	0	95 596	95 596	42 733
Total 024153 - Secteur Centre Village	249 236	38 404	1 751	209 082	231 960	88 331
Total 02415 - Réseaux d'égout	336 434	46 421	3 141	286 873	303 220	110 217
Matières résiduelles						
Déchets domestiques						
Cueillette et transport						
Publicité et information - journaux et revues	991	0	0	991	175	0
Contrat de cueillette / Déchets domestique	276 530	110 737	0	165 793	255 619	106 173
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	5 966	0	0	5 966	7 040	7 013
Org.municipaux - Quotes-parts MRC transport Déchet	52 702	21 960	17 568	13 174	49 544	20 645
Élimination						
Org.municipaux-Quotes-parts MRC Élimination déchet	132 115	55 050	44 040	33 025	89 585	37 325
Quote-part site Cook, Gatineau	3 200	0	0	3 200	3 200	0
Total 02451 - Déchets domestiques	471 504	187 747	61 608	222 149	405 163	171 156
Matières recyclables						
Collecte et transport						
Publicité et information - journaux et revues	1 050	0	0	1 050	175	0
Contrat de cueillette / Matières recyclables	205 445	91 343	0	114 102	210 872	88 044
Biens durables - machinerie, outillage & équip	11 872	0	0	11 872	7 140	7 013
Amortissement des immo.- Matières résiduelles	898	0	0	898	898	374
Tri et conditionnement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Recyclage	44 424	18 510	14 808	11 106	33 822	14 095
Collecte et transport						
Contrat de cueillette / Matières compostables	228 900	103 222	0	125 678	234 056	98 302
Biens durables - bacs compostage	2 387	505	0	1 882	7 340	6 913
Traitement						
Org.municipaux - Quotes-parts MRC Compost	49 500	20 625	16 500	12 375	49 192	20 495
Contrat cueillette / Gros meubles et RDD	32 790	15 031	0	17 759	33 468	14 307

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Total 02452 - Matières recyclables	577 266	249 236	31 308	296 722	576 963	249 543
Matériaux secs						
Disposition de matériaux secs	5 000	24	0	4 976	4 000	0
Total 02453 - Matériaux secs	5 000	24	0	4 976	4 000	0
Total 0245 - Matières résiduelles	1 053 770	437 007	92 916	523 847	986 126	420 699
Cours d'eau						
Communication - Téléphonie	600	44	554	2	600	176
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	6 950	0	6 904	46	6 800	0
Honoraires prof. - administration et informatique	2 000	0	0	2 000	506	0
Droit annuel - barrages	250	0	0	250	250	0
Pièces et accessoires autres	100	0	0	100	100	0
Électricité	950	326	1 009	(385)	950	296
Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	76 464	4 470	0	71 994	74 576	0
Total 02460 - Cours d'eau	87 314	4 840	8 467	74 007	83 782	472
Protection de l'environnement						
Salaire régulier	129 035	49 484	0	79 551	113 531	39 731
Congés de maladies	1 076	0	0	1 076	500	0
Jours de vacances	2 738	81	0	2 657	4 555	1 549
Allocation aux commissaires	480	0	0	480	400	0
Régimes de retraite - employés	2 809	1 250	0	1 559	4 006	0
RRQ - employés	7 747	2 748	0	4 999	7 541	2 134
Assurance-emploi - employés	2 167	818	0	1 349	1 698	676
FSS - employés	5 671	2 116	0	3 555	5 517	1 720
CSST - employés	2 276	742	0	1 534	2 460	630
RQAP - employés	921	343	0	578	896	278
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	261	121	0	140	307	110
Frais de déplacement du personnel	350	0	0	350	350	0
Frais de poste	3 430	0	0	3 430	3 430	0
Fret et messagerie	100	0	0	100	100	0
Communication - Téléphonie	2 700	1 084	0	1 616	2 700	1 069
Publicité et information - publications	3 000	160	128	2 712	2 000	179
Honoraires prof. - scientifiques et génie	5 500	0	0	5 500	2 500	0
Honoraires prof. - services juridiques	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	405	0	0	405	374	374
Traitement des données	13 300	0	0	13 300	13 300	3 880
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	60 810	0	1 367	59 443	51 000	0
Services de formation	1 200	0	0	1 200	600	84
Immatriculation des véhicules	315	302	0	13	315	298
Contrat entretien Bionest et autres	77 000	10 360	0	66 640	70 000	8 494
Cotisations à des associations et abonnements	250	0	0	250	250	0
Location - Véhicules	4 500	0	0	4 500	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	600	248	199	153	600	248
Entretien et réparation -Ameublement/équip.	420	59	0	361	396	107

État des activités de fonctionnement

Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
bureau						
Aliments, boissons	165	0	0	165	165	0
Biens non durables - autres	30 000	0	0	30 000	30 000	0
Articles de quincaillerie	470	0	0	470	500	0
Vêtements, chaussures et accessoires	330	0	0	330	300	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	0	0	500	500	111
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	50	0
Tests de radon	4 175	0	0	4 175	4 175	2 456
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	0	0	500	500	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	0	0	0	0	69 707	29 045
Autres organismes - Subventions	0	20 000	0	(20 000)	0	0
Amortissement des immo. - Environnement	3 876	0	0	3 876	3 876	1 615
Communication - Cellulaire	884	374	0	510	0	0
Traitement des données	42 020	3 285	18 263	20 472	25 028	3 770
Services techniques - Certificat autorisation	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0
Essence	800	0	0	800	800	0
Services techniques autres -	17 703	17 614	0	89	30 000	0
Total 02470 - Protection de l'environnement	435 054	111 189	19 957	303 908	459 447	98 558
Vidange des fosses septiques						
Salaires réguliers	65 628	12 644	0	52 984	57 249	13 171
Heures suppl.	5 642	0	0	5 642	4 701	255
Jours de vacances	1 429	51	0	1 378	1 820	190
Régimes de retraite - employés	1 777	446	0	1 331	1 305	436
RRQ - employés	2 772	779	0	1 993	3 273	804
Assurance-emploi - employés	1 241	224	0	1 017	1 127	244
FSS - employés	3 147	562	0	2 585	2 859	601
CSST - employés	1 263	136	0	1 127	1 275	162
RQAP - employés	511	88	0	423	465	94
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	1 170	0	0	1 170	1 243	0
Fret et messagerie	410	0	0	410	410	0
Publicité et information - journaux et revues	332	332	0	0	0	0
Honoraires prof. - administration et informatique	12 808	0	0	12 808	0	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	370	0
Contrat de vidange des fosses septiques	239 520	0	157 602	81 918	230 880	0
Services de formation	98	0	0	98	0	0
Location - Véhicules	5 188	0	0	5 188	6 000	0
Pièces et accessoires autres -	200	0	0	200	200	0
Vêtements, chaussures et accessoires	390	313	0	77	750	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	886	761	0	124	1 350	701
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	6 650	0	0	6 650	0	0
Communication - Cellulaire	360	0	0	360	373	187
Essence	1 400	0	0	1 400	1 400	19
Total 02490 - Vidange des fosses septiques	353 192	16 336	157 602	179 253	317 050	16 864
Total 024 - HYGIÈNE DU MILIEU	3 486 392	801 970	369 602	2 314 822	3 290 120	1 115 025

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social						
Contributions à des organismes autres que municipa	246 040	212 598	0	33 442	43 192	9 750
Total 025 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	246 040	212 598	0	33 442	43 192	9 750
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Salaire régulier	512 144	188 322	0	323 822	510 725	194 316
Congés de maladies	5 212	0	0	5 212	2 806	0
Jours de vacances	0	0	0	0	2 479	793
Libération syndicale	350	33	0	317	364	94
Allocation de dépenses	960	0	0	960	840	0
Régimes de retraite - employés	23 033	8 491	0	14 542	22 614	8 626
RRQ - employés	22 711	11 310	0	11 401	22 904	11 392
Assurance-emploi - employés	6 505	3 245	0	3 260	6 663	3 454
FSS - employés	22 407	8 210	0	14 197	22 478	8 492
CSST - employés	8 153	2 754	0	5 399	9 032	3 045
RQAP - employés	3 348	1 360	0	1 988	3 534	1 380
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	10 622	4 473	0	6 149	10 912	4 148
Frais de déplacement du personnel	2 850	0	0	2 850	2 850	274
Communication - Téléphonie	9 120	3 813	0	5 307	8 040	4 307
Publicité et information - journaux et revues	5 990	0	0	5 990	5 990	654
Honoraires prof. - scientifiques et génie	13 000	0	0	13 000	13 000	0
Honoraires prof. - services juridiques	30 800	3 497	0	27 303	30 000	472
Honoraires prof. - administration et informatique	300	43	0	257	210	0
Honoraires prof. autres	15 650	0	0	15 650	16 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	370	0	0	370	342	342
Services de formation	5 200	2 460	599	2 141	5 935	2 428
Immatriculation des véhicules	325	302	0	23	325	298
Cotisations à des associations et abonnements	24 551	22 363	373	1 814	21 402	18 679
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 944	807	646	491	1 908	793
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 112	352	0	1 760	1 944	628
Aliments, cafe, eau, etc.	2 401	0	0	2 401	2 485	622
Articles de quincaillerie	200	3	0	197	301	0
Vetements, chaussures et accessoires	1 150	154	0	996	499	0
Articles ménagers et articles de cuisine	50	0	0	50	1	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 274	685	0	589	2 429	170
Médicaments et fournitures médicales	300	0	0	300	0	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	966	1 596	0	(630)	6 435	5 535
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	9 991	17 480	13 984	(21 473)	16 956	7 065
Amortissement des immo. - Urbanisme	5 653	0	0	5 653	5 653	2 317
Communication - Cellulaire	1 400	2 403	0	(1 003)	960	336
Révision plan urbanisme / REG concordance	78 300	22 582	34 194	21 524	145 350	0
Services techniques autres - Traduction	7 000	1 272	0	5 728	4 214	0
Ent. et réparation véhicules	520	0	0	520	520	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Essence	1 200	417	0	783	1 200	316
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 000	0	0	1 000	1 000	0
Services techniques autres - Verification	90	0	0	90	90	0
Total 0261 - Aménagement, urbanisme et zonage	839 152	308 427	49 796	480 928	911 390	280 976
Promotion et développement économique						
Industries et commerces						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	31 952	0	0	31 952	6 787	2 830
Total 0262 - Promotion et développement économique	31 952	0	0	31 952	6 787	2 830
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	251 444	254	250	250 940	3 200	0
Total 0263 - Rénovation urbaine	251 444	254	250	250 940	3 200	0
Total 026 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 122 548	308 681	50 046	763 820	921 377	283 806
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Administration						
Salaire régulier	277 255	94 338	0	182 916	270 370	89 660
Heures suppl.	3 000	359	0	2 641	3 000	379
Congés de maladies	3 807	0	0	3 807	2 494	0
Allocation aux commissaires	600	0	0	600	600	0
Régimes de retraite - employés	12 759	4 735	0	8 024	12 211	4 236
RRQ - employés	13 268	5 679	0	7 589	13 088	5 255
Assurance-emploi - employés	3 770	1 611	0	2 159	3 717	1 586
FSS - employés	12 486	4 185	0	8 301	11 926	3 946
CSST - employés	4 509	1 333	0	3 176	4 816	1 337
RQAP - employés	1 849	675	0	1 174	1 778	639
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	8 497	4 134	0	4 363	7 090	2 471
Frais de déplacement du personnel	2 350	0	0	2 350	1 850	0
Communication - Téléphonie	5 340	2 169	0	3 171	5 340	2 138
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	50
Publicité et information - publications	2 000	231	105	1 664	800	0
Honoraires prof. - administration, et informatique	723	0	0	723	0	0
Assurances - Organismes but non lucratif	1 850	0	0	1 850	1 850	0
Services technique -Loisirs et culture	0	1 417	0	(1 417)	3 954	0
Services de formation	2 800	1 868	574	358	2 500	858
Receptions	0	0	0	0	1 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	10 460	9 761	0	699	10 678	8 986
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 902	789	631	482	1 863	774
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	4 149	407	0	3 741	2 421	732

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Aliments, cafe, eau, etc.	260	0	0	260	260	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	900	161	0	739	946	120
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 198	299	0	899	0	0
Contributions autres organismes - Transferts	52 000	50 040	0	1 960	1 500	0
Amortissement des immo. - Activités récréatives	452	0	0	452	452	1 926
Communication - Cellulaire	1 980	1 122	0	858	1 980	483
Services techniques autres - Traduction	3 700	2 182	0	1 518	2 500	0
Total 027011 - Administration	434 364	187 495	1 310	245 557	371 484	125 576
Centre communautaire / Loisirs et vie communautair						
Salaire régulier	20 890	0	100	20 790	10 965	0
Jours de vacances	836	0	0	836	836	0
RRQ - employés	1 238	0	0	1 238	1 238	0
Assurance-emploi - employés	365	0	0	365	365	0
FSS - employés	925	0	0	925	925	0
CSST - employés	413	0	0	413	413	0
RQAP - employés	151	0	0	151	151	0
Frais de déplacement du personnel	0	0	0	0	200	0
Frais de poste	1 800	0	0	1 800	1 350	0
Communication - Téléphonie	2 484	1 025	617	842	2 280	1 024
Communication - internet	360	39	192	129	240	50
Publicité et information - journaux et revues	500	0	0	500	500	0
Publications	11 628	637	1 141	9 850	9 111	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 400	0	0	2 400	2 333	2 173
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	191	0	0	191	191	191
Services techniques - Test d'eau	8 160	1 763	1 771	4 626	8 160	1 746
Services techniques autre - Loisirs et culture	2 300	0	0	2 300	719	300
Immatriculation des véhicules	650	0	0	650	20	0
Autres services - cachets	4 300	0	0	4 300	1 500	0
Location bâtiments	7 650	5 311	0	2 339	3 070	822
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	530	0	42	488	1 600	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	864	350	357	157	816	346
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	9 530	5 549	2 791	1 190	6 193	3 118
Aliments, café, eau, etc.	2 200	0	127	2 073	1 200	0
Articles de quincaillerie	150	0	0	150	150	0
Pieces et accessoires - autres	560	34	0	526	560	0
Vêtements, chaussures et accessoires	1 100	53	337	710	2 011	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	55	0
Electricite	12 000	5 178	5 338	1 484	12 000	5 035
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	2 000	0
Biens durables - bâtiments	3 000	1 000	0	2 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	8 000	0	12 658	(4 658)	14 800	800
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 000	0	0	1 000	1 400	0
Contibutions à des organismes - Autres organismes	25 000	16 500	3 200	5 300	25 000	14 000
Amortissement des immo. - Centre Communautaire	19 643	0	0	19 643	19 643	8 382
Autres	5 600	3 800	0	1 800	5 600	3 800

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Communication - Cellulaire	240	78	0	162	240	78
Internet	1 164	472	263	429	1 104	470
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	190	0	0	190	180	180
Essence	0	0	0	0	750	0
Centre communautaire Meredith						
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	577	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	0	0	500	(500)	11 970	9 070
Honoraires prof. - services juridiques	40 000	6 906	0	33 094	40 000	5 321
Serv. tech. assurances - Incendie	38 420	0	0	38 420	37 297	37 297
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 020	0	0	2 020	1 959	1 959
Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	875 000	98 275	0	776 725	842 750	197 736
Services techniques autres	10 200	0	0	10 200	3 123	1 560
Cotisations à des associations et abonnements	3 090	90	1 444	1 556	2 698	1 254
Location - Machineries, outillage et équipement	500	0	0	500	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	60 102	13 120	13 093	33 888	50 292	10 675
Entretien et réparation - Travaux correctifs	574 015	34 294	2 825	536 896	159 353	0
Oxygène, propane, acétylène.	400	0	0	400	408	388
Articles de quincaillerie	100	24	0	76	100	0
Petits outils	500	0	0	500	500	0
Pièces et accessoires - Autres	500	157	0	343	500	108
Fournitures de bureau, imprimés et livres	95	0	0	95	95	0
Électricité	210 000	53 085	124 034	32 881	215 000	41 174
Amortissement des immo.- Centre Meredith	72 532	0	0	72 532	72 532	36 733
Total 0270127 - Centre communautaire Meredith	1 887 474	205 951	141 896	1 539 626	1 439 154	343 275
Total 027012 - Centre communautaire / Loisirs et vie communautair	2 047 486	247 740	170 830	1 628 915	1 581 023	385 790
Patinoires / Loisirs et vie communautaire						
Salaire régulier	34 638	14 395	0	20 243	32 701	23 359
Heures suppl.	3 000	451	0	2 549	3 000	1 832
Jours de vacances	645	124	0	521	1 208	1 161
Régimes de retraite - employés	1 075	406	0	669	403	174
RRQ - employés	2 244	815	0	1 429	1 986	1 383
Assurance-emploi - employés	661	246	0	415	624	441
FSS - employés	1 676	639	0	1 037	1 542	1 123
CSST - employés	673	263	0	410	707	305
RQAP - employés	272	104	0	168	260	181
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	61	0	0	61	439	0
Communication - Téléphonie	960	375	388	198	960	377
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	350	0	0	350	699	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	400	247	0	153	400	34
Petits outils	300	0	0	300	300	44
Pieces et accessoires - autres	395	142	0	253	715	0
Vêtements, chaussures et accessoires	750	296	0	454	750	6
Biens durables - Infrastructures	6 000	0	0	6 000	6 000	0
Biens durables - machinerie, outillage & equip	2 000	1 969	0	31	600	516
Contibutions à des organismes - Autres	14 705	0	0	14 705	14 705	12 544

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
organismes						
Amortissement des immo. - Patinoires	207 986	0	0	207 986	207 986	86 077
Total 027013 - Patinoires / Loisirs et vie communautaire	278 791	20 472	388	257 932	275 985	129 557
Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers						
Internet	1 800	0	0	1 800	0	0
Publicité et information - journaux et revues	25	25	0	0	412	100
Publications	11 500	121	0	11 379	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	32 617	1 945	1 575	29 097	56 375	0
Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	6 000	0	3 617	2 383	5 407	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 740	0	0	2 740	2 658	2 658
Services technique - Balisage sentier hivernal	44 130	31 516	0	12 614	44 130	29 557
Gardiennage et sécurité - Patrouilleurs sentier	7 875	0	0	7 875	0	0
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	0	0	0	0	9 102	0
Location bâtiments	0	0	0	0	955	0
Location - Terrains	2 565	1 074	0	1 491	1 365	1 053
Location - Machineries, outillage et équipement	12 946	698	787	11 461	5 151	472
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	32 275	1 219	16 595	14 461	26 901	460
Aliments, boissons	300	0	0	300	300	0
Pierre, concasse, gravier	2 000	0	330	1 670	1 000	0
Sable	4 935	0	0	4 935	4 736	0
Bois	7 000	0	364	6 636	4 000	112
Articles de quincaillerie	1 000	52	0	948	549	3
Petits outils	475	0	0	475	580	0
Pieces et accessoires - autres	1 000	168	35	797	2 655	75
Electricite	7 365	3 086	4 772	(493)	7 365	3 202
Biens durables - infrastructures	10 000	0	0	10 000	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	9 500	4 144	0	5 356	1 725	0
Biens durables autres	11 000	927	8 641	1 432	6 000	8
Amortissement des immo. - Parcs et terrains	37 425	0	0	37 425	37 425	71 072
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	172	0	0	172	172	172
Total 027015 - Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers	246 645	44 975	36 716	164 954	218 963	108 944
Expositions et foires / Loisirs et vie communautai						
Frais de poste	450	0	0	450	100	0
Publicité et information - journaux et revues	700	0	0	700	0	0
Publications	10 350	2 885	237	7 228	2 300	329
Services techniques autre - Loisirs et culture	3 400	0	0	3 400	5 600	0
Autres services - Cachets	20 950	11 843	2 153	6 954	912	0
Location - Véhicules	500	0	0	500	1 000	0
Location - Machineries, outillage et équipement	5 750	257	0	5 493	1 343	157
Location autres	2 400	2 403	0	(3)	2 500	0
Aliments, boissons	1 800	1 164	391	246	2 700	998
Matériaux autres	100	59	0	41	1 240	0
Vêtements, chaussures et accessoires	0	0	0	0	1 000	0
Total 027017 - Expositions et foires / Loisirs et vie communautai	46 400	18 611	2 781	25 009	18 695	1 484

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Autres activités / Loisirs et vie communautaire						
Location - Véhicules	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 027019 - Autres activités / Loisirs et vie communautaire	2 000	0	0	2 000	2 000	1 130
Total 02701 - Activités récréatives	3 055 686	519 293	212 025	2 324 367	2 468 150	752 481
Activités culturelles						
Bibliothèque						
Salaire régulier	173 214	56 479	0	116 735	151 050	57 438
Heures suppl.	0	196	0	(196)	13 703	221
Congés de maladies - employés	1 506	679	0	827	1 604	0
Jours de vacances	1 438	159	0	1 279	1 438	141
Libération syndicale	525	1 473	0	(948)	591	491
Régimes de retraite - employés	6 939	2 743	0	4 196	7 508	2 731
RRQ - employés	8 675	3 440	0	5 235	8 675	3 238
Assurance-emploi - employés	2 487	1 012	0	1 475	2 487	1 010
FSS - employés	7 627	2 574	0	5 053	7 317	2 535
CSST - employés	3 180	835	0	2 345	3 388	1 054
RQAP - employés	1 248	408	0	840	1 239	402
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 884	1 498	0	1 386	2 976	1 168
Frais de déplacement du personnel	2 480	0	0	2 480	2 480	128
Frais de poste	2 070	0	47	2 023	2 070	323
Communication - Téléphonie	2 772	1 084	0	1 688	2 772	1 069
Communication - internet	120	16	98	6	120	42
Publicité et information - publications	3 000	0	0	3 000	3 900	3 493
Honoraires prof. - administration et informatique	3 720	831	0	2 889	1 720	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 165	0	0	3 165	3 072	3 072
Services de formation	1 550	0	0	1 550	1 550	92
Réceptions	900	0	0	900	900	0
Cotisations à des associations et abonnements	15 805	10 520	0	5 285	14 990	11 350
Autres services - cachets	20 800	0	0	20 800	20 800	0
Location - Véhicules	1 100	0	0	1 100	1 100	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 260	523	418	319	1 260	523
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	9 647	8 687	0	960	1 500	176
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	1 740	65	0	1 675	1 740	549
Aliments, café, eau, etc.	790	0	0	790	790	43
Fournitures de bureau, imprimés et livres	9 200	449	0	8 751	4 200	958
Electricite	12 500	5 111	4 749	2 640	12 500	4 509
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	816	335	220	261	780	333
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	13 400	0	8 225	5 175	3 151	0
Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	86 500	28 236	4 595	53 669	74 723	15 077
Amortissement des immo. - Bibliothèque	31 748	0	0	31 748	31 748	11 348
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	1 385	0	0	1 385	1 342	1 342
Autres services - Reliures	3 900	1 771	1 008	1 121	3 900	591
Total 027023 - Bibliothèque	440 091	129 124	19 360	291 607	395 084	125 447

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Patrimoine						
Activités / Patrimoine						
Publications	1 800	0	0	1 800	0	0
Autres services - cachets	400	0	0	400	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	17 000	0
Biens durables autres - Autres ress. patrimoine	14 700	5 669	0	9 031	0	0
Contributions à des organismes - Autres organismes	1 500	0	0	1 500	500	0
Total 027025 - Patrimoine	18 400	5 669	0	12 731	17 500	0
Autres activités / Culturelles						
Frais de poste	450	0	0	450	0	0
Publicité et information - journaux et revues	1 000	0	0	1 000	378	0
Publicité et information - publications	3 500	0	0	3 500	2 987	11
Services techniques autres - Loisirs et culture	38 622	15 000	0	23 622	15 000	0
Cotisations à des associations et abonnements	920	376	0	544	920	529
Autres services - Cachets	12 205	0	300	11 905	12 885	0
Aliments, café, eau, etc.	160	0	0	160	160	0
Matériaux - Autres	895	0	0	895	100	0
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	14 571	6 070	4 856	3 645	8 547	3 560
Subventions et dons	6 230	3 000	0	3 230	6 230	3 000
Total 027029 - Autres activités / Culturelles	78 553	24 446	5 156	48 951	47 207	7 100
Total 02702 - Activités culturelles	537 044	159 239	24 516	353 289	459 791	132 547
Total 027 - LOISIRS ET CULTURE	3 592 730	678 532	236 541	2 677 656	2 927 941	885 028
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dettes à long terme						
Intérêts						
Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	581 218	216 661	0	364 557	569 061	208 641
Intérêt dette LT/charge partie des contribuables	440 304	194 172	0	246 132	419 673	198 922
Intérêts dette LT/organismes municipaux	10	0	0	10	15	0
Intérêts dette LT/gouv. Québec/Canada	88 482	36 549	0	51 933	90 506	42 731
Intérêts dette LT MRC- Radios incendie	912	0	0	912	2 598	0
Intérêts contrats location-acquisition	0	0	0	0	103	103
Autres frais						
Autres frais dette LT/frais escomptes	114 849	0	0	114 849	97 328	0
Total 0292 - Dettes à long terme	1 225 775	447 382	0	778 393	1 179 284	450 397
Autres frais de financement						
Autres						
Int. emprunt temp. fonctionnement	1 500	0	0	1 500	2 500	0
Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	4 200	1 790	0	2 410	4 493	1 079

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Frais de fin. autres - Frais carte de crédit	0	172	0	(172)	0	0
Total 0299 - Autres frais de financement	5 700	1 962	0	3 738	6 993	1 079
Total 029 - FRAIS DE FINANCEMENT	1 231 475	449 344	0	782 131	1 186 277	451 476
Total 02 - CHARGES	23 140 944	6 653 139	2 098 096	14 389 716	20 573 302	7 545 745

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales

(44 745 813)	(23 400 326)	(2 098 096)	(19 247 398)	(40 499 140)	(23 867 546)
--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--------------

CONCILIATION À DES FINS FISCALES
Produit de cession

Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Total 03011 - Produit de cession	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0

Amortissement

Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 371 662)
Total 03013 - Amortissement	(2 683 858)	0	0	(2 683 858)	(2 693 858)	(1 371 662)

(Gain) Perte sur cession

Gain (perte) sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	10 000	0	0	10 000	10 000	0

Remboursement ou produit de cession

Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)
Total 03051 - Remboursement ou produit de cession	0	0	0	0	(3 000)	(9 423)

Provision moins value / réduction de valeur

Placement - réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0
Total 03053 - Provision moins value / réduction de valeur	0	0	0	0	(3 500)	0

Financement à long terme des act.fonct

Financement LT des act. fonctionnement	(330 000)	0	0	(330 000)	(221 000)	0
Financement LT -travaux correctifs Centre Meredith	(173 125)	0	0	(173 125)	(176 890)	0
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	(503 125)	0	0	(503 125)	(397 890)	0

Remboursement de la dette à long terme

Remboursement de la dette à long terme	2 705 676	108 200	0	2 597 476	2 655 432	264 100
Remb. Dette L-terme Site Cook Gatineau	200	0	0	200	350	0
Remb. dette MRC--équipements incendie	14 248	0	0	14 248	12 428	0

État des activités de fonctionnement
Au 31 mai 2021

	Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
Remboursement location-acquisition	0	0	0	0	20 095	6 323
Total 03210 - Remboursement de la dette à long terme	2 720 124	108 200	0	2 611 924	2 688 305	270 423
Affectation activités d'investissement						
Affect. activités investissement- loisirs	0	289	0	(289)	42 000	0
Affect. activités investissement- incendie	40 497	10 365	0	30 132	14 608	5 808
Affect. activités investissement - transport	25 744	0	0	25 744	6 401	5 543
Affect. activités d'investissement -administration	32 000	14 917	0	17 083	25 780	(25 427)
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	98 241	25 571	0	72 670	88 789	(14 076)
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect						
Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	(268 518)	(102 085)	(7 271)	(159 163)	(73 172)	(17 727)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(268 518)	(102 085)	(7 271)	(159 163)	(73 172)	(17 727)
Affectation excédent de fonct. affecté,						
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	(1 226 112)	(33 828)	(100)	(1 192 185)	(364 126)	0
Affectation - Excédent affecté Secteur Mill	(4 560)	0	0	(4 560)	(4 510)	0
Affectation-Excédent affecté Patrick,Wright,Vallée	(5 450)	0	0	(5 450)	(8 751)	0
Affectation au fonds biodiversité	3 703	0	0	3 703	0	0
Affectation fonds environnement et transport actif	94 020	0	0	94 020	0	0
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(1 138 399)	(33 828)	(100)	(1 104 472)	(377 387)	0
Affectations Réserves financières et fonds réservé						
Affectation - fonds de roulement	230 982	0	0	230 982	204 905	0
Affectation -Solde disp. de REG fermé	(1 100)	0	0	(1 100)	(37 988)	0
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	229 882	0	0	229 882	166 917	0
Montant à pouvoir dans le futur						
Affect. dép. à taxer-frais esc. financés l-terme	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
Total 03700 - Montant à pouvoir dans le futur	9 583	0	0	9 583	(42 666)	0
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(1 536 070)	(2 142)	(7 371)	(1 526 559)	(647 462)	(1 142 465)
Excédent (déficit) de fonctionnement						
	5	(10 096 190)	2 090 725	8 005 475	2	(9 918 521)

État des activités de fonctionnement

Au 31 mai 2021

Budget Révisé 2021	Réel Actuel 2021	Montant Engagé 2021	Solde Disponible 2021	Budget Révisé 2020	Réel à même date 2020
--------------------	------------------	---------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 avril 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
REVENUS				
TRANSFERTS				
Gouvernement du Québec				
21-332-00-010	Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	-219146.00	0.00	0.00
21-332-01-010	Transfert Qc - Voirie municipale	-107000.00	0.00	0.00
21-332-02-010	Transfert Qc - Sentier communautaire	-1508267.00	-1206613.00	0.00
Gouvernement du Canada				
21-332-00-030	Transfert Féd. TECQ - Voirie municipale	-531354.00	0.00	0.00
21-332-01-030	Transfert fédéral - Voirie municipale	-60000.00	0.00	-4500.00
		<u>-2425767.00</u>	<u>-1206613.00</u>	<u>0.00</u>
				<u>-4500.00</u>
AUTRES REVENUS				
21-490-05-000	Autres revenus - autres	-123550.00	0.00	0.00
21-490-10-000	Revenus fonds parcs et terrains jeux	-80000.00	0.00	0.00
		<u>-203550.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
TOTAL DES REVENUS				
		<u>-2629317.00</u>	<u>-1206613.00</u>	<u>0.00</u>
				<u>-4500.00</u>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS

23-020-00-722	Bâtiments Administration	5000.00	4829.42	0.00	7713.40
23-020-00-725	Machinerie, outillage & équip - Administration	80200.00	19151.49	48928.50	0.00
23-020-00-726	Ameublement, équip. bureau Administration	63450.82	14928.06	2309.72	17620.08
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	468956.00	2952.77	463484.00	680638.95
23-030-00-724	Véhicules Sécurité publique	738300.08	311.16	0.00	0.00
23-030-00-725	Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	25497.00	0.00	0.00	61054.12
23-030-00-726	Ameublement, équip. bureau - Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	5807.91
23-030-00-729	Biens durables autres - Sécurité publique	15000.00	0.00	0.00	0.00
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	15130650.00	2478.24	1912085.72	131406.58
23-040-00-722	Bâtiments - Transport	59100.00	0.00	0.00	524.94
23-040-00-724	Véhicules - Transport	1239391.37	0.00	1.50	0.00
23-040-00-725	Machinerie, outillage & équip. - Transport	244200.58	181027.46	6452.04	0.00
23-040-00-726	Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0.00	0.00	0.00	1931.77
23-040-00-729	Biens durables autres - Transport	75244.35	0.00	0.00	0.00
23-040-30-721	Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	661600.00	42394.79	37541.27	1574.81

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 avril 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
23-040-50-721 Infrastructures - Sentier communautaire	607750.00	55475.38	156122.22	27296.73
23-040-51-721 Infrastructures - Sentier Ruisseau Chelsea	75000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-721 Infrastructures - Hygiene du milieu	2075000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-725 Biens durables - Machinerie, outillage & équip	21500.00	0.00	0.00	5543.34
23-050-00-729 Biens durables autres - Hygiène du milieu	0.00	0.00	6170.63	0.00
23-050-12-721 Infrastructures - Eau potable No.825	0.00	0.00	0.00	12432.96
23-050-21-721 Infrastructures - Eau potable No. 835	0.00	0.00	0.00	2368.02
23-050-31-721 Infrastructures - Eaux usées No.823	0.00	0.00	320.84	1697.89
23-050-41-721 Infrastructures - Eaux usées No. 824	0.00	0.00	1358.94	7040.87
23-080-00-721 Infrastructures - Loisirs et culture	210000.00	0.00	30364.89	0.00
23-080-00-722 Bâtiments - Loisirs et culture	201300.00	3000.00	7657.27	0.00
23-080-00-729 Biens durables autres - Loisirs et culture	124886.00	5555.06	6519.16	0.00
	<u>22122026.20</u>	<u>332103.83</u>	<u>2679316.70</u>	<u>964652.37</u>
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE				
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS				
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
FINANCEMENT				
23-510-00-000 Financement l.t. activité investissement	-18466564.63	0.00	0.00	0.00
	<u>-18466564.63</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
AFFECTATIONS				
23-610-00-000 Affectations activités de fonctionnement	-173241.23	-15205.24	0.00	-21168.21
23-710-00-000 Affectations-excédent acc fonct. non-aff	-77947.82	-3000.00	0.00	0.00
23-810-00-000 Affectations-excédent acc.fonct. affecté	-450000.00	0.00	0.00	0.00
23-920-00-000 Affectations - fonds de roulement	-324955.52	-25693.21	0.00	-71286.67
	<u>-1026144.57</u>	<u>-43898.45</u>	<u>0.00</u>	<u>-92454.88</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				
	<u>0.00</u>	<u>-918407.62</u>	<u>2679316.70</u>	<u>867697.49</u>

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 avril 2021

<u>Budget</u> 2021	<u>Réel</u> 2021	<u>Engagement</u> 2021	<u>Réel</u> à même date 2020
-----------------------	---------------------	---------------------------	---------------------------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 mai 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
REVENUS				
TRANSFERTS				
Gouvernement du Québec				
21-332-00-010 Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	-219146.00	0.00	0.00	0.00
21-332-01-010 Transfert Qc - Voirie municipale	-107000.00	0.00	0.00	0.00
21-332-02-010 Transfert Qc - Sentier communautaire	-1508267.00	-1206613.00	0.00	0.00
Gouvernement du Canada				
21-332-00-030 Transfert Féd. TECQ - Voirie municipale	-531354.00	0.00	0.00	0.00
21-332-01-030 Transfert fédéral - Voirie municipale	-60000.00	0.00	0.00	-4500.00
	<u>-2425767.00</u>	<u>-1206613.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-4500.00</u>
AUTRES REVENUS				
21-490-05-000 Autres revenus - autres	-123550.00	-90000.00	0.00	0.00
21-490-10-000 Revenus fonds parcs et terrains jeux	-80000.00	0.00	0.00	0.00
	<u>-203550.00</u>	<u>-90000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
TOTAL DES REVENUS				
	<u>-2629317.00</u>	<u>-1296613.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-4500.00</u>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS

23-020-00-722 Bâtiments Administration	5000.00	4829.42	0.00	7634.66
23-020-00-723 Biens durables - Terrains	0.00	0.00	0.00	11862.14
23-020-00-725 Machinerie, outillage & équip - Administration	80200.00	31242.04	48928.50	0.00
23-020-00-726 Ameublement, équip. bureau Administration	63450.82	14928.06	2309.72	17620.08
23-030-00-721 Infrastructures - Sécurité publique	468956.00	2952.77	463484.00	1076099.35
23-030-00-724 Véhicules Sécurité publique	738300.08	311.16	676300.08	0.00
23-030-00-725 Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	25497.00	9496.64	0.00	70851.49
23-030-00-726 Ameublement, équip. bureau - Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	5807.91
23-030-00-729 Biens durables autres - Sécurité publique	15000.00	755.91	0.00	0.00
23-040-00-721 Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	15130650.00	8021.41	1912085.72	165330.70
23-040-00-722 Bâtiments - Transport	59100.00	0.00	0.00	524.94
23-040-00-724 Véhicules - Transport	1239391.37	60584.14	1.50	0.00
23-040-00-725 Machinerie, outillage & équip. - Transport	244200.58	211637.61	6452.04	0.00
23-040-00-726 Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0.00	0.00	0.00	4824.17
23-040-00-729 Biens durables autres - Transport	75244.35	0.00	0.00	0.00

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 mai 2021

	Budget 2021	Réel 2021	Engagement 2021	Réel à même date 2020
23-040-30-721 Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	661600.00	55114.53	37541.27	1574.81
23-040-50-721 Infrastructures - Sentier communautaire	607750.00	70615.14	156317.25	27669.82
23-040-51-721 Infrastructures - Sentier Ruisseau Chelsea	75000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-721 Infrastructures - Hygiene du milieu	2075000.00	0.00	0.00	0.00
23-050-00-725 Biens durables - Machinerie, outillage & équip	21500.00	0.00	0.00	5543.34
23-050-00-729 Biens durables autres - Hygiène du milieu	0.00	0.00	6170.63	0.00
23-050-12-721 Infrastructures - Eau potable No.825	0.00	0.00	0.00	33256.97
23-050-21-721 Infrastructures - Eau potable No. 835	0.00	0.00	0.00	6333.48
23-050-31-721 Infrastructures - Eau usées No.823	0.00	0.00	320.84	5096.85
23-050-41-721 Infrastructures - Eaux usées No. 824	0.00	0.00	1358.94	21446.02
23-080-00-721 Infrastructures - Loisirs et culture	210000.00	0.00	30364.89	0.00
23-080-00-722 Bâtiments - Loisirs et culture	201300.00	5205.78	7657.27	2398.82
23-080-00-729 Biens durables autres - Loisirs et culture	124886.00	5555.06	46968.93	0.00
	<u>22122026.20</u>	<u>481249.67</u>	<u>3396261.58</u>	<u>1463875.55</u>
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE				
23-110-00-000 Propriété destinées à la revente	0.00	0.00	0.00	-35244.45
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>-35244.45</u>
PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS				
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
FINANCEMENT				
23-510-00-000 Financement l.t. activité investissement	-18466564.63	0.00	0.00	0.00
	<u>-18466564.63</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
AFFECTATIONS				
23-610-00-000 Affectations activités de fonctionnement	-173241.23	-25570.06	0.00	14076.24
23-710-00-000 Affectations-excédent acc fonct. non-aff	-77947.82	-33610.16	0.00	0.00
23-810-00-000 Affectations-excédent acc.fonct. affecté	-450000.00	-60584.14	0.00	0.00
23-920-00-000 Affectations - fonds de roulement	-324955.52	-25693.21	0.00	-83976.44
	<u>-1026144.57</u>	<u>-145457.57</u>	<u>0.00</u>	<u>-69900.20</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				
	<u>0.00</u>	<u>-960820.90</u>	<u>3396261.58</u>	<u>1354230.90</u>

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 31 mai 2021

<u>Budget</u> 2021	<u>Réel</u> 2021	<u>Engagement</u> 2021	<u>Réel</u> à même date 2020
-----------------------	---------------------	---------------------------	---------------------------------------

Spécifications du rapport

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 avril 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse		
54-111-11-000 BNC - compte général	10 523 665.16	4 645 849.70
54-111-13-000 BNC - Chèques en circulation	(482 736.23)	(265 699.57)
54-111-15-000 BNC - Dépôts TFE	1 087.80	0.00
54-111-15-001 BNC - Dépôts cartes de crédit	80.00	0.00
54-111-20-000 Petite caisse - Incendie	500.00	500.00
54-111-21-000 Petite caisse - réception	40.00	40.00
54-111-22-000 Petite caisse - Administration	900.00	900.00
	<u>10 043 536.73</u>	<u>4 381 590.13</u>
Débiteurs		
54-131-10-000 Taxes municipales a recevoir	9 945 374.22	10 086 820.77
54-131-11-000 Intérêts courus à recevoir/taxes municip	22 162.24	44 276.35
54-131-12-000 Pénalités courus à recevoir/taxes municipi	6 862.82	12 225.02
54-131-90-000 Provision pour mauvaises creances	(8 047.85)	(8 047.85)
54-133-10-000 Taxes - certificats de vente pour non-pa	0.00	38 670.67
54-134-90-000 Autres sommes a recevoir - canada	187 643.15	187 859.88
54-134-90-010 À recevoir C.C.N.	717 535.97	1 375 005.02
54-134-92-000 TPS intrants RT0001	29 689.20	39 196.37
54-134-93-000 TPS intrants RT0002	4 588.93	3 192.59
54-134-95-000 Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	89 298.60	153 363.80
54-135-30-000 Montant a affecter au rembours. dette lt	3 703 635.86	3 669 560.74
54-135-90-000 Débiteurs/gouv. du québec/autres	880 650.30	229 791.04
54-135-90-002 À rec. MTQ (23-050-31-721)	0.00	318.36
54-135-90-003 CSST à recevoir	0.00	344.82
54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001	119 694.93	39 635.70
54-135-93-000 TVQ intrants TQ0002	9 154.93	6 369.22
54-135-94-000 À recevoir - ministère de l'agriculture	1 815.82	1 299.70
54-135-95-000 À recevoir / pacte fiscal tvq	(306.18)	0.00
54-136-90-000 A recevoir - mrc des collines de l'outao	44.56	(28 915.19)
54-136-90-003 A recevoir - UMQ	0.00	682.77
54-136-93-000 A recevoir - Centre Meredith	62 807.51	56 789.16
54-139-10-000 Droits de mutation immobiliere a recevoi	531 853.14	372 261.89
54-139-11-000 Intérêts courus à recevoir/droits mutat.	8 048.51	5 790.94
54-139-12-000 Pénalités courus à recevoir/droits mutat	2 346.68	1 576.15
54-139-80-001 À recevoir- branchement BoisJoly	36 000.21	36 000.21
54-139-80-005 À recevoir - connections suppl. réseau	1 802.47	(1 792.66)
54-139-90-000 Autres sommes a recevoir	121 579.08	64 387.68
54-139-91-000 Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	1 576.43	8 383.25
54-139-95-000 Avance à un employé (salaire/dépense)	3.97	(187.69)
54-139-99-000 Autres sommes a recevoir - divers	0.00	(2.60)
	<u>16 475 815.50</u>	<u>16 394 856.11</u>
Placements à long terme	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

TOTAL ACTIFS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 avril 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
	26 519 352.23	20 776 446.24
PASSIFS		
Découvert bancaire		
	0.00	0.00
Emprunts temporaires		
	0.00	0.00
Créditeurs et charges à payer		
55-131-10-000 Comptes à payer - fournisseurs	(53 042.32)	(42 824.47)
55-131-11-000 Compte à payer - employés	0.00	(29.00)
55-131-20-000 Comptes à payer - autres	(170 081.02)	(20.11)
55-132-92-000 TPS exigible RT0001	(599.95)	(484.23)
55-132-93-000 TPS exigible RT0002	170.70	(287.61)
55-133-01-000 Dû Revenu Qc - Autres	0.00	116.16
55-133-18-000 C.s.s.t. à payer	(8 628.45)	(2 656.33)
55-133-92-000 TVQ exigible TQ0001	(7 607.43)	(2 535.93)
55-133-93-000 TVQ exigible TQ0002	363.70	(593.09)
55-134-01-000 Comptes à payer - mrc des collines	(35 221.26)	(306.01)
55-134-21-000 Comptes à payer - Ville Gatineau	(3 120.26)	0.00
55-135-10-000 Intérêts courus à payer sur dettes l.t.	(293 919.38)	(301 990.60)
55-136-31-000 Depots de garantie - autres	(717 959.53)	(436 456.15)
55-136-40-000 Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	(1 064 697.16)	(576 740.64)
55-136-41-000 Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	(24 620.00)	(14 500.00)
55-136-42-000 Dépôt - Fosse septique - 300 \$	(6 940.00)	(3 600.00)
55-136-44-000 Dépôt - Puits - 300 \$	(2 700.00)	(2 700.00)
55-136-45-000 Dépôt - Démolition - 300 \$	(3 010.00)	(3 300.00)
55-138-12-000 Assurance collective à payer	7 952.19	(278.79)
55-138-17-000 Fonds de retraite / ftq	(53 882.48)	(20 465.64)
55-138-17-001 Fonds de retraite - RREM élus	(8 064.60)	(2 284.58)
55-138-19-000 D.a.s. à payer - ass. des pompiers de ch	(2 056.00)	(3 621.00)
55-138-20-000 Saisie salariale à payer	(20 593.82)	0.00
55-138-30-000 Cotisations syndicales à payer	(3 079.92)	(2 997.63)
55-138-50-000 Impôt provincial à payer	20 594.02	0.00
55-138-51-000 Régie des rentes à payer	(4 343.34)	(2 967.40)
55-138-52-000 Fonds des services de santé à payer	(20 520.52)	(6 116.73)
55-138-53-000 R.q.a.p. à payer	(1 440.68)	(909.32)
55-138-61-000 Assurance-emploi à payer	(1 205.56)	(971.69)
55-139-90-000 Journées de maladies cumulées	(379 086.56)	(84 909.01)
55-139-90-003 Vacances accumulées à payer	(119 209.33)	(58 676.39)
55-139-90-004 Fonds comité social - employés	(3 520.82)	(2 387.47)
55-139-90-006 Allocation départ - transition à payer	(105 081.00)	(97 077.00)
55-139-91-001 Taxes scolaires à payer - ventes pour taxes	0.00	(2 199.32)
55-139-91-002 Frais ventes pour taxes à payer	0.00	(427.69)
55-701-00-000 Provision pour contestation d'évaluation	0.00	(707 502.51)
	<u>(3 085 150.78)</u>	<u>(2 382 700.18)</u>
Revenus reportés		

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 avril 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
55-162-00-000 Revenus reportés - fonds parcs et terrains de jeux	(100 615.64)	(145 952.02)
55-169-10-000 Revenus reportés - autres	(71 438.04)	(72 438.04)
55-169-20-010 Subvention reportées MSP Québec	(65 723.47)	(2 800 000.00)
55-169-40-000 Revenus reportés - usine Farm Point	(107 046.00)	(53 523.00)
55-169-50-000 Revenus reportés- Cimetière protestant	(245 043.78)	0.00
55-169-60-000 Revenus reportés - stationnements	(3 600.00)	0.00
55-169-70-000 REvenus reportés - sentier communautaire	(142 205.40)	0.00
	<u>(735 672.33)</u>	<u>(3 071 913.06)</u>
Dette à long terme		
55-511-14-001 Dû BNC - Financement 135 800\$	(85 500.00)	(111 100.00)
55-511-15-001 Dû RBC - Financement 1 649 00\$	(426 900.00)	(509 500.00)
55-511-15-002 Dû Banque Laurentienne - Financement 3 464 00\$	0.00	(2 087 000.00)
55-511-15-003 Dû Mackie Research Capital Corp. 3 920 000\$	(3 670 000.00)	(3 920 000.00)
55-511-15-004 Dû Banque Laurentienne-financement 9 717 000\$	(9 717 000.00)	0.00
55-511-16-000 Dû BNC - Financement 20 000 000\$	(17 687 000.00)	(18 287 000.00)
55-511-16-001 Dû Desjardins - Financement 3 000 000\$	(1 745 000.00)	(2 069 000.00)
55-511-17-000 Dû Banque Laurentienne 7 701 000 \$	(6 092 000.00)	(6 643 000.00)
55-511-17-001 Desjardins - Financement 10 297 000\$	(8 790 000.00)	(9 555 000.00)
55-593-00-000 Organismes municipaux	(17.75)	(44.57)
55-593-00-001 Dû MRC - radios incendie	(44 008.88)	(57 859.56)
55-594-00-001 Crédit-bail HSBC- Silverado 2015	0.00	(0.24)
55-594-00-002 Crédit-bail Roynat- F550 2015 + équip.neige	0.00	(1 279.16)
55-599-00-000 Frais reportés dette à long terme	475 220.80	445 999.44
	<u>(47 782 205.83)</u>	<u>(42 794 784.09)</u>
TOTAL PASSIFS		
	<u>(51 603 028.94)</u>	<u>(48 249 397.33)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)		
	<u>(25 083 676.71)</u>	<u>(27 472 951.09)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations		
58-210-10-000 Eau potable	10 862 492.88	10 834 005.64
58-210-20-000 Eaux usées	15 877 511.79	15 627 828.12
58-210-50-000 Chemins, rues, trottoirs, ponts, tunnels	31 301 838.07	27 542 773.90
58-210-90-000 Infrastructures - Autres	8 410 128.99	2 954 687.10
58-212-10-000 Bâtiments	15 899 436.67	15 883 691.73
58-214-01-000 Véhicules	3 948 781.17	3 868 147.08
58-215-10-000 Ameublement et équipements de bureau	858 545.21	813 905.53
58-216-00-000 Machinerie, outillage et équipements	1 769 377.46	1 678 708.54
58-217-00-000 Terrains	2 789 132.79	2 725 758.32
58-219-10-000 Immobilisations en cours	2 251 353.36	4 438 657.93
58-220-10-000 A.C. eau potable	(1 124 793.46)	(943 149.34)
58-220-20-000 A.C. eaux usées	(2 522 290.95)	(2 260 327.47)
58-220-50-000 A.C. chemins, rues, trottoirs	(12 155 815.93)	(11 121 230.65)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 avril 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
58-220-90-000 A.C. Infrastructures - autres	(1 396 221.35)	(1 239 919.15)
58-222-10-000 A.C. Bâtiments	(4 893 629.90)	(4 596 415.98)
58-224-01-000 A.C. Véhicules	(2 450 182.28)	(2 284 832.54)
58-225-10-000 A.C. Ameublement et équipements de bureau	(716 258.15)	(688 923.87)
58-226-00-000 A.C. machinerie, outillage et équipements	(1 032 424.47)	(920 439.90)
	<u>67 676 981.90</u>	<u>62 312 924.99</u>
Propriétés destinées à la revente		
58-234-00-000 Propriétés destinées revente ind. mun.	220 000.00	220 000.00
58-239-00-001 Propriétés pour revente - vente pour taxes	127 899.72	113 120.76
	<u>347 899.72</u>	<u>333 120.76</u>
Stocks de fourniture		
58-250-00-000 Stocks	136 849.03	134 385.91
	<u>136 849.03</u>	<u>134 385.91</u>
Autres actifs non financiers		
58-291-10-000 Frais payés d'avance	2 549.69	0.00
58-291-10-010 Honoraires juridiques payés d'avance	14 417.74	20 283.54
	<u>16 967.43</u>	<u>20 283.54</u>
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS		
	<u>68 178 698.08</u>	<u>62 800 715.20</u>
Excédent (déficit) accumulé		
	<u>43 095 021.37</u>	<u>35 327 764.11</u>
DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ		
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ		
59-110-00-000 Excédent (déficit) non affecté	(2 612 520.10)	(1 586 742.93)
59-110-10-000 Redressement aux années antérieures	275 983.31	0.00
Excédent (déficit) accumulé année courante	(11 174 152.43)	(10 936 678.95)
	<u>(13 510 689.22)</u>	<u>(12 523 421.88)</u>
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS		
59-120-00-000 Financement des investissements en cours	(2 612 153.30)	853 672.55
59-120-00-001 Redressement invest. en cours antérieurs	0.00	(184 544.36)
	<u>(2 612 153.30)</u>	<u>669 128.19</u>
Excédent (déficit) d'investissement année courante	(918 407.62)	867 697.49
	<u>(3 530 560.92)</u>	<u>1 536 825.68</u>
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ		
59-131-00-000 Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	(1 692 453.84)	(363 281.75)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 avril 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
59-131-03-000 Surplus acc. affecté - Mill	(31 939.17)	(36 408.17)
59-131-05-000 Surplus acc. affecté - Patrick, Wright, Vallée	0.00	(57 113.53)
59-131-11-000 Surplus affecté / environnement et transport actif	(55 980.11)	0.00
	<u>(1 780 373.12)</u>	<u>(456 803.45)</u>

RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

59-151-00-000 Fonds de roulement - engagé	(124 025.77)	(32 975.62)
59-151-10-000 Fonds de roulement non engagé	(92 052.58)	(98 759.70)
59-154-00-000 Solde disp règlements d'emprunt fermés	(8 189.12)	(46 176.85)
	<u>(224 267.47)</u>	<u>(177 912.17)</u>

DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU POURVOIR

59-163-30-000 Financement activités fonctionnement	(466 815.77)	(528 984.08)
59-168-10-000 Dépenses à pourvoir -Fin.l-terme act.focionnement	466 815.77	528 984.08
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS

59-180-00-000 Investissement net dans les actifs à l.t	(24 049 130.64)	(23 706 452.29)
--	-----------------	-----------------

Excédent (déficit) accumulé

<u>(43 095 021.37)</u>	<u>(35 327 764.11)</u>
------------------------	------------------------

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 avril 2021

<u>Solde actuel</u> 2021	<u>Solde année</u> précédente 2020
-----------------------------	--

Spécifications du rapport

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mai 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse		
54-111-11-000 BNC - compte général	11 659 984.17	5 554 496.14
54-111-13-000 BNC - Chèques en circulation	(193 659.55)	(293 587.42)
54-111-14-000 BNC - Dépôts en circulation	143 008.66	0.00
54-111-15-000 BNC - Dépôts TFE	911.07	0.00
54-111-15-001 BNC - Dépôts cartes de crédit	407.00	0.00
54-111-20-000 Petite caisse - Incendie	500.00	500.00
54-111-21-000 Petite caisse - réception	40.00	40.00
54-111-22-000 Petite caisse - Administration	900.00	900.00
	<u>11 612 091.35</u>	<u>5 262 348.72</u>
Débiteurs		
54-131-10-000 Taxes municipales a recevoir	7 845 830.78	7 960 362.91
54-131-11-000 Intérêts courus à recevoir/taxes municip	20 594.99	29 093.99
54-131-12-000 Pénalités courus à recevoir/taxes municip	6 381.51	8 179.42
54-131-90-000 Provision pour mauvaises creances	(8 047.85)	(8 047.85)
54-133-10-000 Taxes - certificats de vente pour non-pa	0.00	38 670.67
54-134-90-000 Autres sommes a recevoir - canada	187 643.15	187 859.88
54-134-90-010 À recevoir C.C.N.	717 535.97	1 375 005.02
54-134-92-000 TPS intrants RT0001	52 942.34	74 649.29
54-134-93-000 TPS intrants RT0002	3 104.37	3 757.13
54-134-95-000 Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	89 298.60	0.00
54-135-30-000 Montant a affecter au rembours. dette lt	3 703 635.86	3 669 560.74
54-135-90-000 Débiteurs/gouv. du québec/autres	855 650.30	229 791.04
54-135-90-002 À rec. MTQ (23-050-31-721)	0.00	318.36
54-135-92-000 TVQ intrants TQ0001	53 857.15	76 289.15
54-135-93-000 TVQ intrants TQ0002	6 196.96	7 495.46
54-135-94-000 À recevoir - ministère de l'agriculture	1 815.82	0.00
54-135-95-000 À recevoir / pacte fiscal tvq	(306.18)	0.00
54-136-90-000 A recevoir - mrc des collines de l'outao	44.56	(28 915.19)
54-136-90-003 A recevoir - UMQ	716.69	682.77
54-136-93-000 A recevoir - Centre Meredith	90 644.29	56 789.16
54-139-10-000 Droits de mutation immobiliere a recevoi	191 214.31	303 201.29
54-139-11-000 Intérêts courus à recevoir/droits mutat.	9 921.57	5 975.40
54-139-12-000 Pénalités courus à recevoir/droits mutat	2 613.18	1 643.18
54-139-80-001 À recevoir- branchement BoisJoly	36 000.21	36 000.21
54-139-80-005 À recevoir - connections suppl. réseau	1 802.47	(2 884.92)
54-139-90-000 Autres sommes a recevoir	137 062.86	24 956.80
54-139-91-000 Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	1 576.43	8 383.25
54-139-95-000 Avance à un employé (salaire/dépense)	44.80	(492.01)
54-139-99-000 Autres sommes a recevoir - divers	0.00	(2.60)
	<u>14 007 775.14</u>	<u>14 058 322.55</u>
Placements à long terme	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

TOTAL ACTIFS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mai 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
	25 619 866.49	19 320 671.27
PASSIFS		
Découvert bancaire		
	0.00	0.00
Emprunts temporaires		
	0.00	0.00
Créditeurs et charges à payer		
55-131-10-000 Comptes à payer - fournisseurs	(243 612.91)	23 147.86
55-131-11-000 Compte à payer - employés	0.00	(29.00)
55-131-20-000 Comptes à payer - autres	(170 081.02)	(707.27)
55-132-92-000 TPS exigible RT0001	(1 141.49)	(1 544.81)
55-132-93-000 TPS exigible RT0002	221.28	(287.61)
55-133-01-000 Dû Revenu Qc - Autres	0.00	116.16
55-133-18-000 C.s.s.t. à payer	(8 628.45)	(2 656.33)
55-133-92-000 TVQ exigible TQ0001	(4 134.33)	(5 567.43)
55-133-93-000 TVQ exigible TQ0002	460.14	(593.09)
55-134-01-000 Comptes à payer - mrc des collines	(35 221.26)	(306.01)
55-134-21-000 Comptes à payer - Ville Gatineau	(3 120.26)	0.00
55-135-10-000 Intérêts courus à payer sur dettes l.t.	(293 919.38)	(301 990.60)
55-136-31-000 Depots de garantie - autres	(723 404.75)	(475 689.10)
55-136-40-000 Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	(1 113 242.16)	(620 990.64)
55-136-41-000 Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	(28 190.00)	(17 000.00)
55-136-42-000 Dépôt - Fosse septique - 300 \$	(7 545.00)	(4 200.00)
55-136-44-000 Dépôt - Puits - 300 \$	(3 010.00)	(3 000.00)
55-136-45-000 Dépôt - Démolition - 300 \$	(2 710.00)	(3 300.00)
55-138-12-000 Assurance collective à payer	8 193.49	(580.42)
55-138-17-000 Fonds de retraite / ftq	(50 179.37)	(33 181.41)
55-138-17-001 Fonds de retraite - RREM élus	(7 725.08)	(2 284.58)
55-138-19-000 D.a.s. à payer - ass. des pompiers de ch	(2 259.00)	(3 837.00)
55-138-20-000 Saisie salariale à payer	(20 593.82)	0.00
55-138-30-000 Cotisations syndicales à payer	0.00	(3 270.45)
55-138-50-000 Impôt provincial à payer	20 594.02	0.00
55-138-51-000 Régie des rentes à payer	(4 343.34)	(2 967.40)
55-138-52-000 Fonds des services de santé à payer	(20 520.52)	(6 116.73)
55-138-53-000 R.q.a.p. à payer	(1 440.68)	(909.32)
55-138-61-000 Assurance-emploi à payer	(1 205.56)	(971.69)
55-139-90-000 Journées de maladies cumulées	(379 086.56)	(84 909.01)
55-139-90-003 Vacances accumulées à payer	(119 209.33)	(58 676.39)
55-139-90-004 Fonds comité social - employés	(3 643.82)	(2 503.47)
55-139-90-006 Allocation départ - transition à payer	(105 081.00)	(97 077.00)
55-139-91-001 Taxes scolaires à payer - ventes pour taxes	0.00	(2 199.32)
55-139-91-002 Frais ventes pour taxes à payer	0.00	(427.69)
55-701-00-000 Provision pour contestation d'évaluation	0.00	(707 502.51)
	<u>(3 323 780.16)</u>	<u>(2 422 012.26)</u>
Revenus reportés		

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mai 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
55-162-00-000 Revenus reportés - fonds parcs et terrains de jeux	(128 987.14)	(145 952.02)
55-169-10-000 Revenus reportés - autres	(71 438.04)	(72 438.04)
55-169-20-010 Subvention reportées MSP Québec	(65 723.47)	(2 800 000.00)
55-169-40-000 Revenus reportés - usine Farm Point	(107 046.00)	(107 046.00)
55-169-50-000 Revenus reportés- Cimetière protestant	(245 043.78)	0.00
55-169-60-000 Revenus reportés - stationnements	(3 600.00)	0.00
55-169-70-000 REvenus reportés - sentier communautaire	(142 205.40)	0.00
55-169-80-000 Revenus reportés - Usines centre-village	(26 175.67)	0.00
	<u>(790 219.50)</u>	<u>(3 125 436.06)</u>

Dettes à long terme

55-511-14-001 Dû BNC - Financement 135 800\$	(85 500.00)	(111 100.00)
55-511-15-001 Dû RBC - Financement 1 649 00\$	(426 900.00)	(509 500.00)
55-511-15-002 Dû Banque Laurentienne - Financement 3 464 00\$	0.00	(2 087 000.00)
55-511-15-003 Dû Mackie Research Capital Corp. 3 920 000\$	(3 670 000.00)	(3 920 000.00)
55-511-15-004 Dû Banque Laurentienne-financement 9 717 000\$	(9 717 000.00)	0.00
55-511-16-000 Dû BNC - Financement 20 000 000\$	(17 687 000.00)	(18 287 000.00)
55-511-16-001 Dû Desjardins - Financement 3 000 000\$	(1 745 000.00)	(2 069 000.00)
55-511-17-000 Dû Banque Laurentienne 7 701 000 \$	(6 092 000.00)	(6 643 000.00)
55-511-17-001 Desjardins - Financement 10 297 000\$	(8 790 000.00)	(9 555 000.00)
55-593-00-000 Organismes municipaux	(17.75)	(44.57)
55-593-00-001 Dû MRC - radios incendie	(44 008.88)	(57 859.56)
55-594-00-001 Crédit-bail HSBC- Silverado 2015	0.00	(0.24)
55-594-00-002 Crédit-bail Roynat- F550 2015 + équip.neige	0.00	(1.15)
55-599-00-000 Frais reportés dette à long terme	475 220.80	445 999.44
	<u>(47 782 205.83)</u>	<u>(42 793 506.08)</u>

TOTAL PASSIFS

<u>(51 896 205.49)</u>	<u>(48 340 954.40)</u>
------------------------	------------------------

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

<u>(26 276 339.00)</u>	<u>(29 020 283.13)</u>
------------------------	------------------------

ACTIFS NON FINANCIERS
Immobilisations

58-210-10-000 Eau potable	10 862 492.88	10 853 862.84
58-210-20-000 Eaux usées	15 877 511.79	15 644 550.41
58-210-50-000 Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels	31 301 838.07	27 548 787.99
58-210-90-000 Infrastructures - Autres	8 410 128.99	2 954 687.10
58-212-10-000 Bâtiments	15 899 436.67	15 883 691.73
58-214-01-000 Véhicules	3 948 781.17	3 868 147.08
58-215-10-000 Ameublement et équipements de bureau	858 545.21	813 905.53
58-216-00-000 Machinerie, outillage et équipements	1 769 377.46	1 688 505.91
58-217-00-000 Terrains	2 789 132.79	2 737 620.46
58-219-10-000 Immobilisations en cours	2 251 353.36	4 873 628.02
58-220-10-000 A.C. eau potable	(1 124 793.46)	(965 808.31)
58-220-20-000 A.C. eaux usées	(2 522 290.95)	(2 292 967.89)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mai 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
58-220-50-000 A.C. chemins, rues, trottoirs	(12 155 815.93)	(11 248 530.13)
58-220-90-000 A.C. Infrastructures - autres	(1 396 221.35)	(1 257 129.74)
58-222-10-000 A.C. Bâtiments	(4 893 629.90)	(4 633 465.74)
58-224-01-000 A.C. Véhicules	(2 450 182.28)	(2 305 481.48)
58-225-10-000 A.C. Ameublement et équipements de bureau	(716 258.15)	(692 243.07)
58-226-00-000 A.C. machinerie, outillage et équipements	(1 032 424.47)	(933 930.09)
	<u>67 676 981.90</u>	<u>62 537 830.62</u>
Propriétés destinées à la revente		
58-234-00-000 Propriétés destinées revente ind. mun.	220 000.00	220 000.00
58-239-00-001 Propriétés pour revente - vente pour taxes	127 899.72	101 258.62
	<u>347 899.72</u>	<u>321 258.62</u>
Stocks de fourniture		
58-250-00-000 Stocks	136 849.03	134 385.91
	<u>136 849.03</u>	<u>134 385.91</u>
Autres actifs non financiers		
58-291-10-000 Frais payés d'avance	2 549.69	0.00
58-291-10-010 Honoraires juridiques payés d'avance	14 417.74	20 283.54
	<u>16 967.43</u>	<u>20 283.54</u>
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS		
	<u>68 178 698.08</u>	<u>63 013 758.69</u>
Excédent (déficit) accumulé		
	<u>41 902 359.08</u>	<u>33 993 475.56</u>
DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ		
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ		
59-110-00-000 Excédent (déficit) non affecté	(2 549 824.94)	(1 578 900.36)
59-110-10-000 Redressement aux années antérieures	275 983.31	0.00
Excédent (déficit) accumulé année courante	(10 096 183.98)	(9 918 516.96)
	<u>(12 370 025.61)</u>	<u>(11 497 417.32)</u>
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS		
59-120-00-000 Financement des investissements en cours	(2 612 153.30)	853 672.55
59-120-00-001 Redressement invest. en cours antérieurs	0.00	(184 544.36)
	<u>(2 612 153.30)</u>	<u>669 128.19</u>
Excédent (déficit) d'investissement année courante	(960 820.90)	1 354 230.90
	<u>(3 572 974.20)</u>	<u>2 023 359.09</u>
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ		

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mai 2021

	<u>Solde actuel 2021</u>	<u>Solde année précédente 2020</u>
59-131-00-000 Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	(1 598 041.88)	(363 281.75)
59-131-03-000 Surplus acc. affecté - Mill	(31 939.17)	(36 408.17)
59-131-05-000 Surplus acc. affecté - Patrick, Wright, Vallée	0.00	(57 113.53)
59-131-11-000 Surplus affecté / environnement et transport actif	(55 980.11)	0.00
	<u>(1 685 961.16)</u>	<u>(456 803.45)</u>
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS		
59-151-00-000 Fonds de roulement - engagé	(124 025.77)	(32 975.62)
59-151-10-000 Fonds de roulement non engagé	(92 052.58)	(86 069.93)
59-154-00-000 Solde disp règlements d'emprunt fermés	(8 189.12)	(46 176.85)
	<u>(224 267.47)</u>	<u>(165 222.40)</u>
DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU POURVOIR		
59-163-30-000 Financement activités fonctionnement	(466 815.77)	(528 984.08)
59-168-10-000 Dépenses à pourvoir -Fin.l-terme act.focionnement	466 815.77	528 984.08
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS		
59-180-00-000 Investissement net dans les actifs à l.t	(24 049 130.64)	(23 897 391.48)
Excédent (déficit) accumulé	<u>(41 902 359.08)</u>	<u>(33 993 475.56)</u>

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mai 2021

<u>Solde actuel</u> 2021	<u>Solde année</u> précédente 2020
-----------------------------	--

Spécifications du rapport



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

JUILLET 2021

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-10-414	Honoraires prof. - administration. et informatique	2021-07-29	Achat écouteur, écran, clavier et programmation	722.58 \$	
02-701-10-726	Biens durables - ameublement, équip. de bureau	2021-07-29	Achat écouteur, écran, clavier et programmation	898.90 \$	
02-701-10-141	Salaires réguliers	2021-07-29	Achat écouteur, écran, clavier et programmation		1 621.48 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-490-00-414	Honoraires prof. - administration et informatique	2021-07-08	Programmation logiciel programme vidange fosses septiques	136.42 \$	
02-490-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2021-07-08	Programmation logiciel programme vidange fosses septiques		136.42 \$
02-470-00-411	Honoraires prof. - scientifiques et génie	2021-07-21	Coût rapport H2O est plus élevé	440.00 \$	
02-470-00-453	Serv. tech. - services scientifiques et de génie	2021-07-21	Coût rapport H2O est plus élevé		440.00 \$
02-470-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2021-07-08	Achat chandails pour l'équipe d'environnement	30.00 \$	
02-470-00-641	Articles de quincaillerie	2021-07-08	Achat chandails pour l'équipe d'environnement		30.00 \$
02-610-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2021-07-08	Achat vêtements pour l'urbanisme (inspection)	213.58 \$	
02-610-00-419	Honoraires prof. autres	2021-07-08	Achat vêtements pour l'urbanisme (inspection)		213.58 \$
02-610-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2021-07-26	Transfert additionnel - Vêtements urbanisme (inspection)	136.42 \$	
02-610-00-419	Honoraires prof. autres	2021-07-26	Transfert additionnel - Vêtements urbanisme (inspection)		136.42 \$
02-490-00-515	Location - Véhicules	2021-07-29	Budget insuffisant Chelsea pour la location véhicule pour le PVFS	688.06 \$	
02-490-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2021-07-29	Budget insuffisant Chelsea pour la location véhicule pour le PVFS		360.00 \$
02-490-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	2021-07-29	Budget insuffisant Chelsea pour la location véhicule pour le PVFS		328.06 \$
02-610-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	2021-07-29	Budget insuffisant vêtements nouveau employé	300.00 \$	
02-610-00-610	Aliments, café, eau, etc.	2021-07-29	Budget insuffisant vêtements nouveau employé		300.00 \$

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-234-47-000	Déchets domestiques - commerces	2021-07-02	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mars et avril 2021	480.00 \$	
01-234-48-000	Recyclages - commerces	2021-07-02	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mars et avril 2021	956.25 \$	
02-451-10-446	Contrat de cueillette / Déchets domestique	2021-07-02	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mars et avril 2021		480.00 \$
02-452-10-446	Contrat de cueillette / Matières recyclables	2021-07-02	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mars et avril 2021		956.25 \$
01-234-47-000	Déchets domestiques - commerces	2021-07-27	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mai 2021	310.00 \$	
01-234-48-000	Recyclages - commerces	2021-07-27	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mai 2021	518.75 \$	
02-451-10-446	Contrat de cueillette / Déchets domestique	2021-07-27	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mai 2021		310.00 \$
02-452-10-446	Contrat de cueillette / Matières recyclables	2021-07-27	Facturation collecte matières résiduelles pour commerce / Mai 2021		518.75 \$
01-279-00-006	Autres revenus - Don Bibliothèque	2021-07-28	Subvention de Table Éducation Outaouais pour achat jeux pour Biblio-jeux	2 000.00 \$	
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	2021-07-28	Subvention de Table Éducation Outaouais pour achat jeux pour Biblio-jeux		2 000.00 \$
01-381-73-011	Transfert Québec - bibliothèque	2021-07-28	Subvention plus élevée du MCC pour achat livres et autres	10 800.00 \$	
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	2021-07-28	Subvention plus élevée du MCC pour achat livres et autres		10 800.00 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1

Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672

www.chelsea.ca

(Code de classification 114.203)

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE (CCF)

FINANCE ADVISORY COMMITTEE AND BUDGET MONITORING (FAC)

Procès-verbal de la visioconférence du 16 juin 2021

Minutes of the June 16th, 2021, videoconference

Constatant qu'il y a quorum, Mme Caryl Green, la présidente de ce comité, déclare la présente séance du comité consultatif des finances et suivi budgétaire (CCF) ouverte à 8 h 30.

Having noticed there is quorum, Mrs. Caryl Green, Chair of this committee, declares the sitting of the Finance Advisory Committee and Budget Monitoring (FAC) opened at 8:30 a.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Mme Caryl Green (Mairesse/Mayor) ~ M. Greg McGuire (Conseiller/Councillor) ~ Mme Céline Gauthier (Directrice des finances/ Finance Director) ~ Me Sheena Miano (Responsable au greffe / Officer in charge of the registry) ~ Me John-David McFaul (Directeur général et Secrétaire-trésorier / Director General and Secretary-Treasurer) et Manon Racine (employé municipal/municipal staff)

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent
Mme Kimberly Chan (Conseillère /Councillor)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DE JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

Les membres du CCF adoptent l'ordre du jour à l'unanimité sans avoir ajouté de sujet.

The FAC adopted the agenda unanimously without any additional items.

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la rencontre tenue le 10 mai 2021, par visioconférence, est adopté à l'unanimité par les membres.

The minutes of the meeting held on May 10, 2021, by videoconference are adopted unanimously by the members.

3.0 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

3.0 FOLLOW-UP OF PREVIOUS MINUTES

Les membres du comité ont échangé des commentaires quant au suivi du procès-verbal du 10 mai 2021 et plus particulièrement sur les sujets suivants :

Committee members shared comments on the follow-up of May 10, 2021, minutes and more specifically on the following items:

- Rémunération des élus
Les membres ont échangé des commentaires sur les documents soumis. Les membres du comité recommandent que le projet de règlement s'harmonise avec les projets de règlements des municipalités avoisinantes. Un projet de règlement sera présenté à une prochaine séance du conseil.

- Remuneration of elected officials
Members exchanged comments on the documents tabled. The committee members recommend that the draft by-law be harmonized with the draft by-laws of surrounding municipalities. A draft by-law will be presented at a future Council meeting.

- Aide financière – **Corporation d’Habitation** Chelsea

Les membres ont discuté de la possibilité que des frais supplémentaires seront à prévoir en ce qui concerne l'alimentation en eau potable.

- Participation citoyenne au processus budgétaire (PTI)

À la suite de la réception des recommandations, la directrice du Service des finances entamera la préparation des divers documents à publier à ce sujet.

- Unification – Modifications des clauses de taxation des **règlements d’emprunts du centre-village**

Les règlements ont été transmis au MAMH pour des fins d'approbation.

- Financial support -Chelsea Housing Corporation

Members discussed the possibility that there will be additional costs with respect to the drinking water system.

- Citizen participation in the budget process (TCEP)

After the reception of the recommendations the Director of the Finance Department will begin the preparation of the various documents to be published.

- Unification – Modifications of the taxation terms of the centre-**village’s borrowing by-laws**

The bylaws have been submitted to MAMH for approval.

4.0 SUIVI BUDGÉTAIRE / ÉTATS FINANCIERS

4.0 BUDGET MONITORING / FINANCIAL STATEMENTS

La directrice du Service des finances a présenté l'analyse de l'excédent non affecté estimé aux membres du comité.

The Director of the Finance Department presented the analysis of the estimated unaffected surplus to the committee members.

Les membres du comité ont recommandé qu'un remboursement partiel de 15 000,00 \$ pour un refinancement soit effectué.

The committee members recommended that a partial refund of \$15,000.00 for refinancing be realized.

Il est convenu qu'un sommaire détaillé de la dette sera présenté lors d'une prochaine rencontre.

It was agreed that a detailed debt summary would be presented at a future meeting.

5.0 TAXES ET MAJ MRC

5.0 TAXES AND UPDATE OF THE MRC

La directrice du Service des finances acheminera aux membres du comité le résultat de la mise à jour dès que son traitement sera complété.

The Director of the Finance Department will forward the results of the update to the committee members as soon the process is completed.

6.0 MISE À JOUR CCN

6.0 UPDATE ON NCC

Les membres ont échangé des commentaires sur les sommes dues.

Members exchanged comments on outstanding amounts.

7.0 SUIVIS SUBVENTIONS

7.0 FOLLOW-UP ON GRANTS

La responsable au greffe a présenté au comité le suivi des demandes de subventions et a répondu aux questions des membres.

The Officer in charge of the registry presented to the committee the follow-up of grants and answered questions from members.

8.0 SUIVIS RÉCLAMATIONS

8.0 FOLLOW-UP ON CLAIMS

Le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la responsable au greffe ont informé le comité des derniers développements dans les dossiers de réclamations.

The Director General and Secretary-Treasurer and the Officer in charge of the registry informed the committee of the latest developments in the claim cases.

9.0 MANDATS DONNÉS OU À OBTENIR DU CONSEIL

9.0 MANDATES TO OBTAIN OR GIVEN BY COUNCIL

- Règlement 516-99 – Allocation de transition. Un projet de règlement sera présenté à une prochaine séance du conseil.

- By-law 516-99 – Transitional allowance. A draft by-law will be presented at a future Council meeting.

10.0 AUTRES

10.0 OTHERS

- **Révision de l'échéancier du comité**

L'échéancier révisé du comité est présenté.

- Revision of the committee timeline

The revised committee timeline is presented.

11.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

11.0 DATE AND TIME OF NEXT MEETING

La date de la prochaine réunion est le 12 juillet 2021 à 8 h 30.

The date of the next meeting is July 12, 2021, at 8:30 a.m.

12.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

12.0 ADJOURNMENT

La rencontre est levée à 9 h 30.

The meeting adjourns at 9:30 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

RECORD OF MINUTES SUBMITTED BY



Manon Racine, secrétaire

PROCÈS-VERBAL SIGNÉ PAR

RECORD OF MINUTES SIGNED BY



Caryl Green, présidente



COMITÉ CONSULTATIF DES
COMMUNICATIONS (CCC)

Procès-verbal de la réunion du 21 juin 2021

COMMUNICATIONS
ADVISORY COMMITTEE (CAC)

Minutes of the June 21st, 2021 Meeting

M. Leduc, président du comité consultatif des communications, ouvre la rencontre. Il est 13 h 03.

Mr. Leduc, Chair of the Communications Advisory Committee, declares the meeting open, it is 1:03 p.m.

REGISTRE DES PRÉSENCES / ATTENDANCE RECORD

Étaient présents : / Were present:
Caryl Green, Jean-Paul Leduc, John David McFaul, Maude Prud'homme-Séguin, Stéphanie Desforges

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres avec l'ajout de l'item 10.1.

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

The agenda is unanimously adopted by the members with the addition of item 10.1.

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre du 14 mai 2021 est adopté à l'unanimité par les membres.

2.0 APPROVAL OF THE MINUTES

The minutes of the May 14th, 2021 meeting is unanimously adopted by the members.

3.0 SENTIER COMMUNAUTAIRE : CODE DE CONDUITE

La responsable des communications fait une mise à jour.

Les affiches indiquant de parler doucement dans les zones résidentielles ont été reçues. Le Service des travaux publics les installera dans les semaines à venir. Ces affiches font partie d'un projet pilote, dans le but de faire respecter les heures de tranquillités aux utilisateurs du sentier.

Les affiches temporaires du code de conduite ont été reçues et le Service des travaux publics les installera à l'intersection de chaque chemin avec le sentier, et ce, en même temps d'enlever les anciennes.

La campagne de communication pour sensibiliser les utilisateurs du sentier au code de conduite de la Voie Verte devrait être déployée au courant du mois de juillet. Une agence travaille présentement sur le projet.

Les membres du comité discutent qu'il serait intéressant de faire des communications concernant l'échéancier des travaux qui auront lieu sur le sentier, incluant la mise en place de la surface finale.

Le président du comité demande que des communications soient planifiées pour les nouvelles signalisations qui seront posées sur la Voie Verte Chelsea dont les bollards et les barrières

The Communications Officer provides an update.

The signs indicating to speak quietly in residential areas have been received. The Public Works Department will install them in the upcoming weeks. These signs are part of a pilot project to enforce quiet hours for trail users.

The temporary code of conduct signs have been received and the Public Works Department will be installing them at the intersection of each road with the trail, at the same time as the old ones are removed.

The communications campaign to educate trail users about the Voie Verte Chelsea Code of Conduct is expected to be deployed during the month of July. An agency is currently working on the project.

Committee members discuss that it would be interesting to communicate the timeline of work that will take place on the trail, including the installation of the final surface.

The President of the Committee asks that communications be planned for the new signs that will be installed on the Voie Verte Chelsea, including the bollards and removable barriers.

amovibles.

4.0 SUIVI VOILÀ

4.0 VOILÀ FOLLOW UP

La responsable des communications fait une mise à jour aux membres.

The Communications Officer provides an update to members.

Jusqu'à présent, huit permis sont disponibles sur la plateforme. De plus, le paiement par carte de crédit est maintenant accepté pour ceux-ci. À long terme, il est prévu que tous les permis soient disponibles sur Voilà. Une campagne de communication sera bientôt lancée, pour en informer les résidents.

To date, eight permits are available on the platform. In addition, payment by credit card is now accepted for these permits. In the long term, it is expected that all permits will be available on Voilà. A communication campaign will soon be launched to inform residents.

5.0 ACCÈS À LA RIVIÈRE/QUAIS

5.0 ACCES TO THE RIVER/DOCKS

Le président mentionne qu'un suivi sera fait avec la responsable des communications dans les jours à venir sur ces sujets.

The President mentions that a follow-up will be done with the Communications Officer in the upcoming days on these issues.

6.0 SITE WEB : CONSULTATIONS PUBLIQUES

6.0 WEBSITE: PUBLIC CONSULTATIONS

La responsable des communications mentionne qu'elle travaille présentement avec l'agence qui s'occupe du site Web municipal pour rendre pour l'expérience utilisateur meilleure sur la page Web des consultations publiques.

The Communications Officer mentions that she is currently working with the agency that manages the municipal website to improve the user experience on the public consultation web page.

7.0 PROJETS POUR LES JEUNES

7.0 YOUTH PROJECTS

La responsable des communications mentionne aux membres qu'une consultation publique aura lieu cet été pour les jeunes de Chelsea. Une rencontre aura lieu avec le personnel municipal concerné. Cependant, ce projet est géré par le Service des loisirs.

The Communications Officer mentions to the members that a public consultation will be held this summer for the youth of Chelsea. A meeting will be held with the concerned municipal staff. However, this project is managed by the Recreation Department.

8.0 SUJETS POUR LE PROCHAIN CHELSEA EXPRESS

8.0 TOPICS FOR THE NEXT CHELSEA EXPRESS

Les membres du comité discutent de la prochaine édition du Chelsea Express. Des sujets sont ajoutés à la liste déjà mise en place par la responsable des communications. L'édition d'été sortira au courant du mois de juillet 2021.

The committee members discuss the next edition of the Chelsea Express. Topics were added to the list already put in place by the Communications Officer. The summer edition will be published in July 2021.

9.0 PUBLICATIONS SUR LES PLATEFORMES

9.0 PUBLICATIONS ON THE PLATFORMS

Les membres discutent de la situation concernant les diverses demandes de publications sur les plateformes municipales provenant de sources externes. Il est entendu que les plateformes de communications de la Municipalité peuvent agir en tant qu'intermédiaire, pour partager un lien qui redirigera les utilisateurs vers la source d'information officielle. Cependant, les

Members discuss the situation regarding the various requests for publications on municipal platforms coming from external sources. It was agreed that the Municipality's communication platforms can act as an intermediary, to share a link that will redirect users to the official source of information. However, the platforms should not become

plateformes ne doivent pas devenir la source officielle pour les utilisateurs.

the official source for users.

La responsable des communications rédigera une recommandation sur la situation, afin que le président du comité puisse l'apporter au comité de travail.

The Communications Officer will draft a recommendation on this situation for the President of the Committee to bring to Council's working committee.

10.0 AUTRES

10.0 OTHERS

10.1 Enseignes de non-stationnement

10.1 No parking signs at the Farm Point Community Centre

Un membre du comité demande à la responsable des communications de créer une ébauche d'enseigne mentionnant le non-stationnement au centre communautaire de Farm Point pour les bateaux et remorques et de rediriger ceux-ci au parc de Farm Point.

A committee member asks the Communications Officer to create a draft of a no parking sign at the Farm Point Community Centre for boats and trailers to redirect them to Farm Point Park.

Il est aussi demandé que des ébauches d'enseignes de non-stationnement soient créées pour les chemins Winnisic et Carnochan, qui redirigeront les automobilistes au parc de Farm Point.

It was also requested that a draft of a no parking sign be created for Chemin Winnisic and Chemin Carnochan, which would redirect motorists to Farm Point Park.

11.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

11.0 ADJOURNMENT

La rencontre est levée par le président. Il est 13 h 46.

The meeting is adjourned by the President at 1:46 p.m.

APPROBATION DU COMPTE RENDU Stéphanie Desforges Jean-Paul Leduc	MINUTES APPROVED BY
-----------------------------	--	---------------------

**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2021

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the July 7, 2021 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h.

Having noticed that there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:00 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Simon Joubarne (conseiller / Councillor) and Kay Kerman (conseiller / Councillor)
David Stansen ~ Benoit Delage ~ David Maloney ~ Marc Monette ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ George Claydon ~ David Maloney ~ Marc Monette, David Stansen
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Aucun

None

AUTRES

OTHERS

Aucun

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté,

IT IS PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 2 juin 2021

2.1 Ordinary meeting held on June 2, 2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 juin 2021 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on June 2nd, 2021, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants des dossiers 5.3, 5.4, 5.5 étaient présents et ont présentés leur dossier et répondu aux questions des membres du CCUDD.

The applicants for files 5.3, 5.4 and 5.5 were presents and they presented their file and answered the questions of the PSDAC members.

4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Aucun	None
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
<p>5.1 2021-20071 Lot 2 635 824 au cadastre du Québec 86, chemin de la Belle-Terre</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 824 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 86, chemin de la Belle-Terre, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment secondaire à une distance de 0.85 mètre de la ligne de lot, plutôt que 4.5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05.</p> <p>ATTENDU QUE la demande a aussi pour but de régulariser une clôture construite à une distance de 1.5 mètre d'une piscine creusée, plutôt que 2 mètres, tel que stipulé à ce même règlement de zonage;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 2 635 824 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 86, chemin Belle-Terre.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	<p>5.1 2021-20071 Lot2 635 824 of the Québec cadastre 86, chemin de la Belle-Terre</p> <p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 2 635 824 of the Québec cadastre, property also known as 86, chemin de la Belle-Terre, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of rectifying the location of a secondary building at a distance of 0.85 metres from the lot line instead of 4.5 metres as stipulated in Zoning By-law 636-05.</p> <p>WHEREAS the purpose of the request is also to regularize a fence built at a distance of 1.5 meters from an in-ground pool, rather than 2 meters, as stipulated in the same zoning by-law;</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to municipal council to grant this minor exemption request, in favor of lot 2 635 824 to cadastre of Quebec, property also known as 86, chemin Belle-Terre</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>
<p>5.2 2021-20067 Lot 3 030 457 au cadastre du Québec 7, chemin des Pruches</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 457 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 7, chemin des Pruches, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment secondaire à 4,07 mètres de la ligne avant de propriété, plutôt que 4,5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;</p> <p>ATTENDU QUE la demande vise aussi à régulariser une allée d'accès dans la marge avant de 4,5 mètres, alors que le règlement de zonage ne le permet pas;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. David Stansen et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en</p>	<p>5.2 2021-20067 Lot 3 030 457 of the Québec Cadastre 7, chemin des Pruches</p> <p>WHEREAS the owner of the property known as Lot 3 030 457 of the Québec cadastre, property also known as 7, chemin des Pruches, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of rectifying the location of a secondary building at a distance of 4.07 metres from the front property line, instead of 4.5 metres as stipulated in Zoning By-law 636-05</p> <p>WHEREAS this request is also to regularize an access lane in the 4.5-metre front setback, whereas the Zoning By-law does not allow it;</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. David Stansen and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in</p>

faveur du lot 3 030 457 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 7, chemin des Pruches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 2021-20068
Lot 6 289 489 au cadastre du Québec
57, chemin de Lamoille

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 289 489 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 57, chemin de Lamoille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement d'un escalier de 1,07 m dans la marge avant, plutôt que 0,6 m tel que stipulé au règlement de zonage 636-05;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 289 489 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 57, chemin de Lamoille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 20201-20068
Lot 6 193 594 au cadastre du Québec
156, chemin du Relais

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 193 594 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 156, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement de l'allée d'accès et de l'aire de stationnement dans la marge latérale de 1,5 mètre, alors que le règlement de zonage 636-05 ne le permet pas;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Maloney, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 193 594 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 156, chemin du Relais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 20201-20069
Lot 6 164 350 au cadastre du Québec
112, chemin Suzor Côté

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 350 au cadastre du Québec, propriété également

favor of lot 3 030 457 in the cadastre of Quebec, property also known as 7, chemin des Pruches.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2021-20068
Lot 6 289 489 of the Québec cadastre
57, chemin de Lamoille

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 289 489 of the Québec cadastre, property also known as 57, chemin de Lamoille, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing the encroachment of a staircase of 1.07 m in the front setback instead of 0.6 m as stipulated in Zoning By-law 636-05

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that Council grant the request for a minor exemption for Lot 6 289 489 of the Québec cadastre, property also known as 57, chemin de Lamoille;

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.4 2021-20068
Lot 6 193 594 of the Québec cadastre
156, chemin du Relais

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 193 594 of the Québec cadastre, property also known as 156, chemin du Relais, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing the encroachment of the driveway and parking area into the 1.5-metre lateral setback, whereas Zoning By-law No. 636-05 does not allow it

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Maloney, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that Council grant the request for a minor exemption for Lot 6 193 594 of the Québec cadastre, property also known as 156, chemin du Relais.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.4 2021-20069
Lot 6 164 350 of the Québec cadastre
112, chemin Suzor Côté

WHEREAS the owner of the property known as Lot 6 164 350 of the Québec cadastre, property also known as 112, chemin

connue comme étant le 112, chemin Suzor-Côté, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un revêtement pour une remise autre que ceux autorisés à la disposition particulière 50 du règlement de zonage 636-05 pour le projet Ruisseau Chelsea;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. David Stansen et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 350 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 112, chemin Suzor-Côté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 PIIA
6.1 2021-20072
Lot 2 635 551 au cadastre du Québec
241, chemin Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 551 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver l'installation d'une enseigne sur mur et d'une autre sur poteau;

ATTENDU QUE l'enseigne sur mur sera de 1,47 m X 0,41 m et que celle sur poteau sera de 0,81 m X 0,81 m pour le commerce "Robert Pizza Romana" et qu'elles seront en polyuréthane haute densité (même matériau que les enseignes de l'hôtel de ville);

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères du PIIA Centre-village;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoît Delage, appuyé par M. Hervé Lemaire et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 2 635 551 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 2021-20073
Lot 2 636 027 du cadastre du Québec
482, Route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 027 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 482, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver la

Suzor-Côté, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purpose of allowing a shed covering other than those authorized under Specific Provision 50 of Zoning By-law 636-05 for the Chelsea Creek project;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. David Stansen and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that Council grant the request for a minor exemption for Lot 6 164 350 of the Québec cadastre, property also known as 112, chemin Suzor-Côté.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0 SPAIP
6.1 2021-20072
Lot 2 635 551 of the Québec Cadastre
241, chemin Old Chelsea

WHEREAS the owner of the building known as lot 2 635 551 in the cadastre of Quebec, property also known as 241, chemin d'Old Chelsea, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for approval of a plan layout and architectural integration in order to approve the installation of a sign on a wall and another on a pole;

WHEREAS the sign on the wall will be 1.47 m X 0.41 m and the one on the post will be 0.81 m X 0.81 m for the " Robert Pizza Romana " business and that they will be in high density polyurethane (same material as the town hall signs);

WHEREAS the proposed signs comply with the criteria of the PIIA Center-village;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE MOVED by Mr. Benoît Delage, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to approve this request for SPAIP on lot 2 635 551 in the cadastre of Quebec, property also known as 241, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2021-20073
Lot 2 636 027 of the Québec cadastre
482, Route 105

WHEREAS the owner of the building known as lot 2 636 027 in the cadastre of Quebec, property also known as 482, route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site plan and architectural integration to approve

construction d'un abri d'auto de 21' X 30';

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment existant;

ATTENDU QUE l'abri d'auto proposé est conforme aux critères du PIIA Centre-village;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 2 636 027 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 482, route 105.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

the construction of a 21 'X 30' carport;

WHEREAS the proposed materials match those of the existing building;

WHEREAS the proposed carport meets the criteria of the PIIA Center-village;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommend to the municipal council to approve this request for SPAIP on lot 2 636 027 in the cadastre of Quebec, property also known as 482, route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 LOTISSEMENT

Aucun

7.0 SUBDIVISION

None

8.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

8.1 Permettre mixité sur un lot partiellement desservi – Zones CA-204 et CA-209

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été effectuée afin de permettre une mixité d'usage sur des lots partiellement desservis dans les zones CA-204 et CA-209;

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer la dispositions particulière #16 des zones CA-204 et CA-209 permettant une mixité des usages résidentiels et commerciaux uniquement sur des lots desservis et de créer la nouvelle disposition particulière #55 à ajouter à ces deux zones de façon à permettre une mixité des usages résidentiels et commerciaux sur des lots partiellement desservis;

ATTENDU QU'il y a lieu d'encourager la mixité des usages au centre-village;

ATTENDU QUE la disposition particulière #16 s'applique au total dans 13 zones au centre-village, mais son application est problématique uniquement dans les zones CA-204 et CA-209;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. David Maloney et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage afin de permettre une mixité d'usage sur des lots partiellement desservis dans les zones CA-204 et CA-209.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.0 PLANNING BY-LAWS

8.1 Allow mixed use on a partially serviced lot – Zones CA-204 and CA-209

WHEREAS a request to modify the zoning by-law was made to allow mixed use on partially serviced lots in zones CA-204 and CA-209;

WHEREAS it is expedient to withdraw special provision # 16 of zones CA-204 and CA-209 allowing a mix of residential and commercial uses only on serviced lots and to create new special provision # 55 to be added to these two zones so as to allow a mix of residential and commercial uses on partially serviced lots;

WHEREAS there is reason to encourage a mix of uses in the village center;

WHEREAS special provision # 16 applies in total in 13 zones in the center of the village, but its application is problematic only in zones CA-204 and CA-209;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE MOVED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. David Maloney and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to modify the zoning by-law in order to allow mixed use on lots partially served in zones CA-204 and CA-209.

ADOPTED UNANIMOUSLY

8.2 Abrogation du règlement sur les PAE, modification du plan d'urbanisme pour retrancher la référence aux PAE et modification du règlement de zonage afin d'attribuer un usage conforme au schéma aux zones PAE

ATTENDU QU'une demande est déposée dans le but d'abroger le règlement sur les PAE;

ATTENDU QU'une demande a aussi été déposée afin d'abroger le chapitre 6 du plan d'urbanisme et d'ajouter l'affectation récréotouristique au terrain de monsieur Meredith;

ATTENDU QUE la demande vise aussi une modification au règlement de zonage afin d'abroger les zones PAE et d'autoriser dans les nouvelles zones créées les usages autorisés au schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 30 juin 2021 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

Les membres soulèvent certaines questions quant à la réalisation du projet proposé sur un certain lot, la préservation des milieux naturels vs la superficie des lots (4000 m² ou 8000 m²), pourquoi il y a cette pression pour modifier le règlement en parallèle plutôt que de l'intégrer à la réforme réglementaire, il s'agit en fait de devancer la modification qui sera effectuée par la réforme réglementaire;

Le vote est demandé :

Pour :5

Contre :3

ADOPTÉ

8.2 Repeal of the EAP by-law, amendment of the Planning Program to remove reference to EAPs and amendment of the Zoning By-law to assign a conforming use to the EAP zones

WHEREAS a request is made to repeal the EAP by-law;

WHEREAS a request was also filed to repeal Chapter 6 of the urban plan and to add the recreational tourism use to Mr. Meredith's land;

WHEREAS the request also relates to an amendment to the zoning by-law in order to repeal the PAE zones and authorize in the new zones created the uses authorized in the revised development plan and the urban plan in force;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on June 30, 2021 by the Planning and Sustainable Development Department;

The members raise some questions about the realization of the proposed project on a certain lot, the preservation of natural environments vs the area of the lots (4000 m² or 8000 m²), why there is this pressure to modify the regulation in parallel rather than integrating it into regulatory reform, it is in fact a matter of anticipating the modification that will be effected by regulatory reform;

The vote is requested:

For: 5

Against: 3

ADOPTED

9.0 INFORMATION DU CONSEIL

9.1 Session ordinaire virtuelle du 6 juillet 2021

10.0 AUTRE

10.1 Disponibilité CCUDD spécial semaine 20 septembre

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. David Stansen et résolu que cette rencontre soit levée à 21 h26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

9.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

9.1 July 6th, 2021 Ordinary virtual sitting

10.0 OTHER

10.1 Member's availability for a special meeting for the week of September 20th.

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. David Stansen and resolved that this meeting be adjourned at 21:26 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Simon Joubarne, Président / Chair

COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITIONS

Procès-verbal de la réunion du 22 mars 2021

DEMOLITION REQUESTS COMMITTEE

Minutes of the March 22nd, 2021 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Jean-Paul Leduc, président de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 18 h35.

Having noticed that there is quorum, Mr. Jean-Paul Leduc, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 6:35 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Greg McGuire, Jean-Paul Leduc & Kimberley Chan (conseillers / Councillors)
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Leduc, appuyé par M. Greg McGuire et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Paul Leduc, seconded by Mr. Greg McGuire and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

Nil

None

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les propriétaires concernés par les demandes étaient présents. Aucune question n'a été soulevée. Le propriétaire du 20, chemin Hicklin a précisé qu'il allait modifier son système septique.

The applicants were present. No questions were raised. The owner of 20 Hicklin Road said he was going to modify his septic system.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION

4.0 DEMOLITION REQUESTS

4.1 2021-20027
Lot 2 636 075 au cadastre du Québec
20, chemin Peter's Point

4.1 2021-20027
Lot 2 636 075 of the Quebec cadastre
20 Peter's Point Road

CDD-05-21

DRC-05-21

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal au 20, chemin Peter's Point;

WHEREAS a request has been made to demolish the main building at 20 Peter's Point Road;

ATTENDU QUE le projet de remplacement vise à construire un habitation unifamiliale isolée et que le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition d'un bâtiment principal situé au 20, chemin Peter's Point, conditionnellement :

- à la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du permis de démolition pour les travaux de démolition;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition.

ADOPTÉE

4.2 2021-20028
Lot 3 030 391 au cadastre du Québec
20, chemin Hicklin

CDD-06-21

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal au 20, chemin Hicklin;

ATTENDU QUE le projet de remplacement vise à construire un habitation unifamiliale isolée et que le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition d'un bâtiment principal situé au 20, chemin Hicklin, conditionnellement :

- à la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du permis de démolition pour les travaux de démolition;
- au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition

ADOPTÉE

5.0 SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ

5.1 Suivi des dossiers du 107, chemin Ramsay, 36, chemin Kirk's Ferry, 478, route 105 et 17, chemin Cross Loop :

Aucune demande d'appel de la décision du comité n'a été déposée.

6.0 AUTRE

WHEREAS the replacement project aims to build an isolated single-family dwelling and that the project complies with Zoning By-law number 636-05;

WHEREAS the Committee on Demolition Requests (CDD) may set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, in accordance with By-law concerning demolition requests number 1166-20, the demolition of a main building located at 20, Peter's Point Road, conditionally to :

- the simultaneous issuance of the construction permit for the replacement project and the demolition permit for the demolition work;
- the deposit by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee of \$ 5,000 ensuring the completion of the demolition work.

ADOPTED

4.2 2021-20028
Lot 3 030 391 of the Quebec cadastre
20, chemin Hicklin

DRC-06-21

WHEREAS a request was made to demolish the main building at 20 Hicklin Road;

WHEREAS the replacement project aims to build an isolated single-family dwelling and that the project complies with Zoning By-law number 636-05;

WHEREAS the Committee on Demolition Requests (CDD) may set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law concerning demolition requests number 1166-20, the demolition of a main building located at 20, Hicklin Road, conditionally to:

- the simultaneous issuance of the construction permit for the replacement project and the demolition permit for the demolition work;
- the deposit, by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee of \$ 5,000 ensuring the completion of the demolition work

ADOPTED

5.0 FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS

5.1 Follow-up of files at 107 Ramsay Road, 36 Kirk's Ferry Road, 478, 105 and 17 Road Cross Loop.

No request to appeal the committee's decision has been filed.

6.0 OTHER

Nil

None

7.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	7.0	ADJOURNMENT
------------	---------------------------	------------	--------------------

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Leduc, appuyé par Mme. Kimberly Chan et résolu que cette rencontre soit levée à 19h00.

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Paul Leduc, seconded by Ms. Kimberly Chan and resolved that this meeting be adjourned at 7:00 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR	MINUTES SUBMITTED BY
<p>.....</p> <p>Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer</p>	
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	MINUTES APPROVED BY
<p>.....</p> <p>Jean-Paul Leduc, Président / Chair</p>	



Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1

Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.205)

COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2021

RECREATION, SPORTS, CULTURE AND COMMUNITY LIFE ADVISORY COMMITTEE (RSCCLAC)

Minutes of the July 29, 2021, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kay Kerman, conseillère
siégeant sur le CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h07.

Having noticed there is quorum, Ms. Kay Kerman, counsellor sitting
on the RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:07pm.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Mme Kay Kerman, conseillère, M. Ronald Rojas, Directeur du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Mme Elisabeth Veyrat, membre du comité, Mme Christine Butt, membre du comité, Mme Rita Jain, membre du comité, M. David Marchesseault, membre du comité, M. Christopher Blais, membre du comité

Invitée : Roxanne Larose-Laframboise, Agente de développement communautaire, Manon Lafontaine, Agente de développement communautaire, Linda Padley, résidente, Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier, Roberta Walker, présentation chemin Mill, Alain Piché et Stefan Kraus, présentation Sentiers Chelsea Trails, Sean McAdam et Fred Brisco, présentation Ferme Hendrick

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

M. Pierre Guénard, conseiller, Mme Catherine Knight, membre du comité

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres après
y avoir ajouté les points suivants :

The agenda is adopted unanimously by the members after having
added the following items:

5.2 Présentation Sentiers Chelsea Trails

5.2 Sentiers Chelsea Trails presentation

5.3 Présentation Ferme Hendrick

5.3 Hendrick Farm presentation

2.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021 tenue par
vidéoconférence est approuvé à l'unanimité.

The minutes of the meeting held Mai 27, 2021, by videoconference,
is adopted unanimously.

3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

3.0 INFORMATION FROM COUNCIL

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL

4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

5.1 Présentation projet chemin Mill

La Fab sur Mill est le nom du nouvel emplacement pour des arts visuels et théâtraux au centre des arts. Des rénovations seront effectuées débutant cet été.

Les bénéfices d'avoir un lieu pour les arts dans la municipalité sont énumérés. Une demande de partenariat et un support économique de démarrage est présentée.

Demandes de La Fab :

- Avoir un lien direct avec la Municipalité de Chelsea par l'entremise d'un agent de développement en tant que membre non-votant;
- Établir un protocole d'entente pour les 5 premières années, révisé après 3 ans;
- Appui de 50% du salaire pendant 3-5 ans pour le DG;
- Appui de 50% du salaire pendant 3-5 ans pour le coordonnateur;
- Créer un fonds de roulement pour aider à supporter les frais des artistes au début et pour éviter d'annuler les cours malgré un faible taux d'inscription au départ du projet.

Demande du comité :

Une projection de financement pour la première année d'opération.

Recommandation du comité :

Aucune recommandation en raison du manque de temps. Le tout sera discuté lors de la prochaine réunion.

5.2 Présentation Sentiers Chelsea Trails

Présentation sur la recommandation de Sentiers Chelsea Trails pour l'infrastructure au point de départ du sentier des Hautes Plaines

- Sentier Chelsea Trails a fait la présentation d'un plan concept adapté pour le terrain accueillant actuellement la station de pompage. Ceux-ci croient que cet emplacement est idéal pour la création d'une tête de piste au centre-village.
- Sentiers Chelsea Trails a reçu des fonds suite à plusieurs demandes de subventions.
- Sentiers Chelsea Trails continue de travailler avec plusieurs développeurs pour garder et faire la promotion des parcs et espaces verts de la Municipalité et la Ferme Hendrick.
- Sentiers Chelsea Trails souhaite en faire l'achat pour pouvoir développer un endroit qui chevauche plusieurs divers transports et transports actifs, incluant même Transcollines en maximisant l'espace.
- Ce projet répond à la demande de la population grandissante dans le centre-village.

5.0 ITEMS UNDER STUDY

5.1 Chemin Mill Project Presentation

La Fab sur Mill is the name of the new location for visual and theatrical arts at the Arts Centre. Renovations will be done starting this summer.

The benefits of having a place for arts in the municipality are listed. A request for partnership and economic start-up support is presented.

Requests from La Fab :

- Have a direct link with the Municipality of Chelsea through a development agent as a non-voting member;
- Establish an agreement for the first 5 years, revised after 3 years;
- Support 50% of salary for 3-5 years for the DG;
- Support 50% of salary for 3-5 years for the coordinator;
- Create a working capital fund to help support the artists' expenses during the beginning and to avoid cancelling classes despite low enrollment at the start of the project.

Committee request:

A funding projection for the first year of operation.

Committee recommendation:

No recommendation due to time constraints. This will be discussed at the next meeting.

5.2 Sentiers Chelsea Trails presentation

Presentation on the recommendation of Sentiers Chelsea Trails for Infrastructure for the Hautes Plaines trailhead

- Sentiers Chelsea Trails presented a concept plan for the land currently used for the pump house. They believe that this location is ideal for the creation of a trailhead in centre-village.
- Sentiers Chelsea Trails received funding following several grant applications.
- Sentiers Chelsea Trails continue to work with several developers to maintain and promote the Municipality's parks and green spaces and the Hendrick Farm.
- Sentiers Chelsea Trails would like to purchase the farm in order to develop a site that straddles many different forms of transportation and active transportation, including Transcollines, while maximizing the space.
- This project responds to the demand of the growing population in centre-village.

Demandes du comité :

- Spécifier où se trouvera le sentier et le chemin.
- Démontrer comment le terrain de la Municipalité sera utilisé à son plein potentiel.

Demande de Sentiers Chelsea Trails :

- Une demande d'extension de temps sur la prise de décision face à ce dossier au conseil municipal.

Recommandation du comité :

Le sentier proposé par Sentiers Chelsea Trails est recommandé par le comité, puisqu'il englobe plusieurs éléments importants pour le transport actif, soit entre autres, être un lieu de rassemblement, être sécuritaire pour les usagers de tous les âges et un attrait touristique.

3.3 Présentation Ferme Hendrick

Le poste de surpression et des réservoirs d'eau potable a été construit sur un lot accessible par le projet de la Ferme Hendrick. Cependant, à ce jour, aucune servitude n'est enregistrée permettant l'accès à ces installations. Il y a donc lieu d'obtenir un accès officiel à ces installations à partir du projet de la Ferme Hendrick.

Le promoteur du projet propose donc de modifier son avant-projet de lotissement de façon à y inclure un chemin d'une largeur de 12 mètres donnant accès au poste de surpression et aux réservoirs. D'ici la construction du chemin, un accès par servitude sera accordé par le promoteur.

Le promoteur propose la modification de l'avant-projet de lotissement de façon à ce qu'il ne soit plus adjacent aux aires de stationnement. Il sera adjacent au chemin d'Old Chelsea et une sur largeur est prévue en bordure du chemin permettant l'aménagement d'une aire de repos ou la relocalisation de la gare, si cet emplacement est choisi par la population.

Le promoteur désire acquérir 3 851 m² du lot ayant une superficie de 8 788,7 m². Il prendra à sa charge les frais applicables.

Demande de la Ferme Hendrick :

- De balancer la demande entre Sentiers Chelsea Trails, la Municipalité et la Ferme Hendrick
- Faire l'achat d'une parcelle du terrain qui avait été remis de bonne foi en 2015

Recommandation du comité :

Le comité a voté contre la proposition de la Ferme Hendrick. La conseillère Kay Kerman s'est abstenue de voter.

5.4 Citation patrimoniale pour la gare

Committee requests:

- Specify where the trail and road will be located.
- Demonstrate how the municipal land will be used to its full potential.

Sentiers Chelsea Trails request:

- A request for an extension of time on decision-making on this issue at the Municipal Council.

Committee recommendation:

The trail proposed by Sentiers Chelsea Trails is recommended by the committee, as it includes several important elements for active transportation, such as being a gathering place, being safe for users of all ages and a tourist attraction.

3.3 Hendrick Farm Presentation

The pressure station and drinking water reservoirs were built on a lot accessible by the Hendrick Farm project. However, to date, no servitude has been registered to allow access to these facilities. Therefore, there is a need to obtain formal access to these facilities from the Hendrick Farm project.

The developer is proposing to amend its subdivision proposal to include a 12-metre-wide road to the station and reservoirs. Until the road is built, an access will be granted by servitude by the developer.

The developer is proposing to amend the subdivision proposal so that it will no longer be adjacent to the parking areas. It will be adjacent to the chemin d'Old Chelsea and an extra width is planned along the road to allow for the development of a rest area or the relocation of the train station if this location is chosen by the public.

The developer wishes to purchase 3 851 square meters of the lot which has an area of 8 788,7 square meters. He will be responsible for all fees in this regard.

Request from Hendrick Farm:

- To balance the request between Sentiers Chelsea Trails, the Municipality and Hendrick Farm
- To purchase a parcel of land that was surrendered in good faith in 2015

Committee recommendation:

The committee voted against the Hendrick Farm proposal. Councillor Kay Kerman refrained from voting.

5.4 Heritage citation for the train station

Remis à la prochaine rencontre en raison d'un manque de temps.

Postponed to the next meeting due to time constraints.

6.0 VARIA

6.0 VARIA

7.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

7.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par Rita Jain, appuyé par Elisabeth Veyrat et résolu que cette rencontre soit levée à 21h27.

IT IS PROPOSED by Elisabeth Veyrat, seconded by Catherine Knight and resolved that this meeting be adjourned at 9:27pm.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....

Manon Lafontaine

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....

Kay Kerman



COMITÉ DU SENTIER COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021

COMMUNITY TRAIL COMMITTEE
Minutes of the May 27, 2021, Meeting

La présidente ouvre la rencontre à 18 h 31.

The president opened the meeting at 6:31 p.m.

REGISTRE DES PRÉSENCES/ATTENDANCE RECORD

Membres du comité/Committee members :

Kimberly Chan, Alain Piché, Sandy Foote, Kensel Tracy,
Véronic Tardif, Tammy Scott, John David McFaul, Frédéric Rioux, Dominick Meloche, Claude Doucet et/and Stéphanie Desforges.

Étaient présents/Were present:

Caryl Green, Kimberly Chan, Alain Piché, Sandy Foote, Kensel Tracy
Véronic Tardif, Tammy Scott, John David McFaul, Claude Doucet et/and Stéphanie Desforges.

Étaient absents/Were absent:

Dominick Meloche, Frédéric Rioux

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.0 **ADOPTION OF THE AGENDA**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres avec l'ajout des items 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4.

The agenda is adopted unanimously by members with the addition of items 10.1, 10.2, 10.3 and 10.4.

2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2.0 **APPROVAL OF THE MINUTES**

Le procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité par les membres.

The minutes of the March 18th, 2021, meeting is unanimously adopted by members.

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

3.0 **QUESTION PERIOD**

Q1 : Un citoyen demande une mise à jour concernant les enseignes indiquant l'interdiction de se stationner sur les chemins privés. Q2 : À quand peut-on s'attendre à voir des panneaux annonçant les passages de tortues sur le chemin de la Rivière ?

Q1: A citizen asks for an update on the no parking signs on private roads. Q2: When can we expect to see signs announcing the turtle crossings on Chemin de la Rivière?

R1 : La Municipalité doit lancer un appel d'offres pour la production des enseignes qui seront installées sur les chemins privés et des discussions sont encore en cours concernant le texte qui sera utilisé sur ces affiches. R2 : Les panneaux annonçant les passages de tortues ont été commandés.

A1: The Municipality is to call for tenders for the production of the signs to be installed on private roads and discussions are still underway regarding the text to be used on these signs. R2: The signs announcing the turtle passages have been ordered.

Q2 : Un citoyen demande une mise à jour concernant l'installation des barrières amovibles sur le sentier.

Q2: A citizen asks for an update on the installation of removable barriers on the trail.

R2 : Les barrières amovibles qui ont été installées à l'intersection du chemin Ramsey et du sentier sont un projet pilote. Le personnel municipal et l'organisation Les amis de la Voie Verte Chelsea travaillent ensemble présentement pour trouver la meilleure solution pour les intersections dangereuses.

A2: The temporary barriers that have been installed at the intersection of Chemin Ramsey and the trail are a pilot project. Municipal employees, Les amis de la Voie Verte Chelsea and the Community Trail Committee are currently working together to find the best solution for these intersections.

- | | |
|---|--|
| Q3 : Un citoyen demande si la Municipalité va aller de l'avant avec la mise en place de la couche finale de criblure de pierre. | Q3: A citizen asks if the Municipality will go ahead with the placement of the final layer of stone dust. |
| R3 : Oui. Avec la nouvelle subvention reçue, la Municipalité peut maintenant prioriser les travaux techniques (réparations des ponceaux et installations des glissières de sécurité). La criblure de pierre sera installée en 2022. | A3: Yes, the stone dust will be installed in 2022. The installation of the stone dust will follow the completion of the technical work on the trail (culvert repairs and guardrail installation). With the new grant received, the Municipality can now prioritize and outsource the technical work (culvert repairs and guardrail installations) in 2021 to see the stone dust installed in 2022. |
| Q4 : Un citoyen demande s'il est prévu d'installer la criblure de pierre sur toute la largeur de 4 mètres du sentier. | Q4: A citizen asks if there are plans to install the stone dust along the entire 4-meter width of the trail. |
| R4 : Oui. Il est prévu que la criblure de pierre soit installée sur toute la largeur et toute la longueur du sentier. | A4: Yes. The stone dust will be installed along the entire width and length of the trail. |
| Q5 : Un citoyen demande quand la Municipalité commencera à installer les panneaux de céder le passage sur le sentier. | Q5: A citizen asks when the Municipality will start installing the yield signs on the trail. |
| R5 : L'équipe des travaux publics est cédulée pour commencer l'installation des panneaux à partir du nord du sentier. | A5: The public works crew is scheduled to begin installing the signs beginning in the North and working towards the South end of the trail. |
| Q6 : Un citoyen demande si la Municipalité a lancé un appel d'offres pour la stabilisation du sentier au nord du chemin Loretta. | Q6: A citizen asks if the Municipality had issued a call for tender for the stabilization of the trail north of Chemin Loretta. |
| R6 : Un appel d'offres a été lancé au mois d'avril dernier, mais aucune soumission n'a été reçue. | A6: A call for tenders was issued last April, but no bids were received. |

FIN DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

END OF THE PUBLIC MEETING

Fin de l'assemblée publique, il est 19 h 10.

End of the public meeting, it is 7:10 p.m.

4.0 CONCEPTION

4.0 CONCEPTION

4.1 Bollards vs chicanes ou autres

4.1 Bollards vs chicanes and others

Le personnel municipal ne recommande pas l'ajout de bollards sur le sentier, car cela entraînerait l'ajout de pavé aux intersections. De ce fait, la Municipalité veut tenter de sensibiliser les utilisateurs du sentier avec des panneaux de signalisation, et ce, selon les recommandations qui ont été faites dans le rapport de Vélo-Qc.

Municipal staff does not recommend the addition of bollards on the trail, as this would result in the addition of pavement at intersections. Therefore, the Municipality wants to try to educate the users of the trail with signage, as recommended in the Vélo-Qc report.

De plus, un membre du comité suggère de contacter la MRC La Vallée-de-la-Gatineau et d'autres municipalités pour obtenir les dimensions de leurs bollards qui sont déjà installés sur leur sentier.

In addition, a committee member suggested contacting the MRC La-Vallée-de-la-Gatineau and other municipalities to obtain the dimensions of their bollards that are already installed on their trails. Committee members suggested that continuity and a common look and feel with other trails in the region, to the extent possible, would be beneficial to trail users.

Finalement, le comité recommande à l'unanimité d'étudier la possibilité d'installer une structure permanente aux intersections des chemins suivants avec la Voie Verte Chelsea : chemin de la

Finally, the committee unanimously recommends to study the possibility of installing permanent barriers at the intersections of the following roads with the Voie Verte Chelsea: Chemin de la Rivière,



Rivière, route 105, chemin Saint-Clément, chemin Burnett, chemin Kirk's Ferry et chemin Gleneagle.

Route 105, Chemin Saint-Clément, Chemin Burnett, Chemin Kirk's Ferry and Chemin Gleneagle.

4.2 Contre-expertise : stabilisation au Nord du chemin Loretta

4.2 Counter-expertise: stabilization north of Chemin Loretta

Un membre du comité explique que la Municipalité devra mettre en place un nouvel appel d'offres prochainement pour les travaux de stabilisation au nord du chemin Loretta, car aucune offre n'a été reçue jusqu'à présent.

A member of the committee explains that the Municipality will have to put out a new call for tenders in the near future for the stabilization work north of Chemin Loretta, as no bids have been received to date.

5.0 PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

5.0 PLANNING AND SCHEDULING OF THE WORK

La présidente et un membre du comité expliquent la nouvelle mise à jour des travaux à venir sur le sentier Voie Verte Chelsea. Il est mentionné qu'avec la subvention Véloce, la planification des travaux a été grandement modifiée.

The President of the committee and a committee member explain the new update on the upcoming work on the Voie Verte Chelsea trail. It is mentioned that with the Veloce grant, the planning of the work has been greatly modified.

6.0 CONNEXION DU SENTIER AVEC LA PÊCHE

6.0 CONNECTION OF THE TRAIL WITH LA PÊCHE

Les membres du comité sont unanimes sur la décision d'offrir une lettre de support à la Municipalité de la Pêche afin de connecter le sentier Voie Verte Chelsea avec Wakefield.

The committee members are unanimous in their decision to offer a letter of support to the Municipality of La Pêche to connect the Voie Verte Chelsea trail with Wakefield.

7.0 COMMUNICATIONS

7.0 COMMUNICATIONS

Des membres du comité ont travaillé avec la responsable des communications pour créer les nouvelles affiches du code de conduite qui seront posées sur le sentier prochainement. 25 enseignes temporaires seront affichées le long du sentier.

Committee members worked with the Communications Officer to create the new code of conduct signs that will be posted on the trail soon. 25 temporary signs will be posted along the trail.

Ces mêmes membres du comité présentent une mise à jour sur la stratégie de signalisation travaillée en partenariat avec la responsable des communications.

The same committee members presented an update on the signage strategy that was developed in partnership with the Communications Officer.

8.0 SURVEILLANCE ET INTENDANCE DU SENTIER

8.0 SURVEILLANCE AND TRAIL STEWARDSHIP

Un membre du comité fait une mise à jour de la surveillance faite par Vélo Service sur le sentier. Il explique aussi les rapports de surveillance.

A committee member provides an update on the monitoring done by Vélo Service on the trail. He also explains the monitoring reports.

9.0 FINANCES

9.0 FINANCES

9.1 Subvention Véloce

9.1 Véloce Grant

Les membres discutent de la subvention Véloce. La présidente du comité mentionne que la subvention aidera pour les travaux, la mise en place de la surface finale et la sécurité du sentier.

Members discuss the Veloce grant. The President of the committee mentions that the grant will help with the work, the final surface installation and the safety of the trail.

La présidente du comité confirme aussi que le budget municipal 2021 du sentier Voie Verte Chelsea comprend un montant pour la location de toilettes. Cependant, à long terme, une discussion devra être tenue concernant l'ajout de toilettes et de mobiliers tels que des poubelles et du compost sur le sentier. Ces derniers ne font pas partie de la subvention Véloce.

The President of the committee also confirms that the 2021 municipal budget for the Voie Verte Chelsea trail includes an amount for the rental of washrooms. However, in the long term, a discussion will need to be held regarding the addition of washrooms and furnishings such as garbage cans and compost on the trail. These are not part of the Véloce grant.



9.2 Autres

Aucune discussion n'a été tenue à cet item.

9.2 Others

No discussion was held on this item.

10.0 AUTRES

10.1 Remerciements pour M. Greg McGuire

Les membres sont informés de la décision prise par Monsieur McGuire de quitter le comité du sentier communautaire. Les membres aimeraient le remercier pour sa grande implication au sein du comité. En plus d'y avoir apporté son expertise, il a aussi apporté différents points de vue.

10.2 Stationnement

Le comité recommande à l'unanimité au conseil qu'une nouvelle aire de stationnement soit identifiée avec plus de places de stationnement pour les utilisateurs du sentier.

10.3 Projet pilote : panneaux zones résidentielles

Des panneaux indiquant de parler doucement dans les zones résidentielles entre 21h et 7h seront posés dans le secteur Cascades. Ce projet pilote est dans le but de faire respecter les heures de tranquillité. Des membres du comité travailleront sur un rapport au courant de l'été 2021.

10.4 Sculptures métalliques

Il est discuté qu'un sous-groupe sera créé et recommandera les emplacements où poser les sculptures métalliques faites par Monsieur Yvan Xavier Regout le long du sentier Voie Verte Chelsea.

10.0 OTHERS

10.1 Thanks for Mr. Greg McGuire

Members are informed of Mr. McGuire's decision to leave the Community Trail committee. The members would like to thank him for his great involvement in the committee. In addition to bringing his expertise, he also brought different points of view.

10.2 Parking

The committee unanimously recommends to Council that a new parking area be identified with more parking spaces for trail users.

10.3 Pilot Project: Residential Zone Signs

Signs indicating to speak quietly in residential areas between 9:00 p.m. and 7:00 a.m. will be installed in the Cascades sector. This pilot project is to enforce the quiet hours. Committee members will work on a report in the summer of 2021.

10.4 Metal Sculptures

It is discussed that a sub-group will be created to recommend locations for the metal sculptures made by Mr. Yvan Xavier Regout along the Voie Verte Chelsea trail.

11.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

La présidente met fin aux discussions, il est 20 : 45.

11.0 ADJOURNMENT

The president ends the discussions; it is 8:45 p.m.

PROCÈS VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Stéphanie Desforges

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Kimberly Chan



ATTESTATION



Nombre UEC : 0,6
Nombre d'heures : 6

NOUS ATTESTONS QUE
kimberly chan

A PARTICIPÉ À LA SESSION DE FORMATION SUR
LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE - AUTOAPPRENTISSAGE

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités.

LIEU : Votre poste de travail

DATE : 2021/08/12

FORMATEUR :

Objectifs de formation :

Outiller l' élu(e) municipal en matière d'éthique et de déontologie
Distinguer l'éthique de la déontologie
Accroître la connaissance pour cerner les comportements éthiques
Intégrer les meilleures pratiques

Jacques Demers, président

La FQM est membre de la (SOFEDUC) qui définit l'unité d'éducation continue (UEC) comme suit :
une unité d'éducation continue représente 10 heures de participation à une activité structurée
de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs
compétents et sanctionnée par une évaluation.



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1202-21 - RÈGLEMENT RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le rôle des élus municipaux s'est profondément transformé au fil des ans avec le transfert d'un grand nombre de responsabilités opéré par le gouvernement du Québec en matière de développement, d'environnement ou de sécurité civile;

ATTENDU QUE le maire exerce maintenant ses fonctions à temps plein;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la rémunération des élus afin qu'elle corresponde davantage à leur charge de travail et leurs responsabilités;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1202-21 - Règlement relatif au traitement des élus municipaux de Chelsea » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1202-21

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE CHELSEA

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001) la Municipalité de Chelsea a adopté le 5 février 2019 le règlement 1113-19 fixant la rémunération de ses élus municipaux;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001) la Municipalité de Chelsea a adopté le 6 novembre 2000 le règlement 516-99 fixant le versement d'une allocation de transition en cas de départ du maire;

ATTENDU QUE des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* en 2018, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE le rôle des élus municipaux s'est profondément transformé au fil des ans avec le transfert d'un grand nombre de responsabilités opéré par le gouvernement du Québec en matière de développement, d'environnement ou de sécurité civile;

ATTENDU QUE le maire exerce maintenant ses fonctions à temps plein;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier la rémunération des élus afin qu'elle corresponde davantage à leur charge de travail et leurs responsabilités;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux pour les années 2022 et suivantes.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 50 000,00 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 17 000, 00 \$.

ARTICLE 4 : RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

4.1 Maire suppléant : 200,00 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste;

4.2 Président et/ou membre d'un comité ou groupe de travail reconnu par le conseil par résolution : 150,00 \$ par réunion du comité à laquelle il préside et/ou assiste.

Pour les exercices 2023 et suivants une augmentation annuelle de 5,00 \$ sera applicable à la rémunération additionnelle.

ARTICLE 5 : REMPLACEMENT DU MAIRE

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6 : ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération fixée par les présentes, excède le maximum prévu par cette Loi, l'excédent est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 7 : COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- L'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) à la suite d'un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- Le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- Le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, à la suite de l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la Municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

ARTICLE 8 : VERSEMENT DU TRAITEMENT AUX ÉLUS

8.1 Les rémunérations de base pour le maire et les élus, la rémunération additionnelle pour le maire suppléant et les allocations de dépenses sont payables en vingt-six (26) versements annuels.

8.2 Les rémunérations additionnelles pour assistance aux comités ou groupes de travail reconnus par le conseil par résolution sont payables deux (2) fois par année, soit au 30 juin et 31 décembre.

ARTICLE 9 : INDEXATION

La rémunération de base payable aux membres du conseil doit être indexée au premier janvier de chaque année et ce, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation est calculée au même taux que celui défini dans l'entente intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Chelsea.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

ARTICLE 10 : ALLOCATION DE TRANSITION

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au maire, dans un délai de soixante (60) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le calcul de l'allocation de transition se fait conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération utilisée pour le calcul comprend celle que verse à ses membres un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supramunicipal, telles que ces expressions sont définies à ladite Loi.

ARTICLE 11 : ALLOCATION DE DÉPART

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de départ sera versée à un élu municipal, dans un délai de soixante (60) jours suivant la fin de son mandat, s'il cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*.

Le calcul de l'allocation de départ se fait conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*. Aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de départ, la rémunération utilisée pour le calcul comprend celle que verse à ses membres un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supramunicipal, telles que ces expressions sont définies à ladite Loi.

ARTICLE 12 : EFFET PROSPECTIF

Le présent règlement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 12 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace les règlements 1113-19 et 516-99 et toutes versions antérieures.

ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ À CHELSEA (QC) ce 3^e jour du mois d'août 2021.

John David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 6 juillet 2021
DATE DE L'AVIS PUBLIC : 8 juillet 2021
DATE DE L'ADOPTION : 7 septembre 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO :-21
DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DES
EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE**

La conseillère / le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1200-21 intitulé « Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunt relatifs aux travaux du réseau de traitement des eaux usées du centre-village » sera présenté pour adoption, conditionnellement à l'approbation des règlements numéro 1178-21, 1179-21, 1180-21, 1181-21 et 1186-21 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-21

**RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNTS RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE les règlements numéro 589-03 (1186-21), 700-07 (1178-21), 780-11 (1179-21), 823-12 (1180-21) et 824-12 (1181-21) ont été uniformisés afin d'assurer la même charge fiscale unitaire pour tous les utilisateurs du réseau de traitement des eaux usées du centre-village;

ATTENDU QU'IL y a lieu maintenant de regrouper ces règlements numéro 589-03 (1186-21), 700-07 (1178-21), 780-11 (1179-21), 823-12 (1180-21) et 824-12 (1181-21) en procédant à une refonte de ces derniers;

ATTENDU QUE le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 589-03 (1186-21) avait comme objet la construction des conduites et usine pour le traitement des eaux usées dans le secteur des chemins d'Old Chelsea, Mill et de la Route 105.

Le montant autorisé était de 1 697 032,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 1 697 032,00 \$ a été fait en 2009.

ARTICLE 3

Le règlement numéro 700-07 (1178-21) avait comme objet l'engagement de professionnels nécessaires pour procéder aux travaux d'assainissement du secteur centre-village.

Le montant autorisé était de 232 500,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 232 500,00 \$ a été fait en 2016.

ARTICLE 4

Le règlement numéro 780-11 (1179-21) avait comme objet de procéder à des mandats de services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de gestion de projet dans le cadre du projet d'assainissement du secteur centre-village.

Le montant autorisé était de 336 625,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 336 625,00 \$ a été fait en 2016 et 2019.

ARTICLE 5

Le règlement numéro 823-12 (1180-21) avait comme objet la construction de conduites d'égout et d'une usine de traitement des eaux usées dans le cadre du projet d'assainissement du centre-village – secteur cœur-village.

Le montant autorisé était de 5 290 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement obtenu de 3 426 620,00 \$ a été fait entre 2016 et 2021.

ARTICLE 6

Le règlement numéro 824-12 (1181-21) avait comme objet la construction de conduites d'égout et d'une usine de traitement des eaux usées dans le cadre du projet d'assainissement du centre-village – secteur non-construit.

Le montant autorisé était de 7 099 000,00 \$ sur une période de 30 ans.

Le financement obtenu de 6 594 125,00 \$ a été fait entre 2016 et 2021.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts énoncés dans le préambule, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevées, annuellement, durant le terme des emprunts :

- A. Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement)	

- Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres (potentiel)	0,35 unité 0,70 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche	

4 allées et moins Par allée supplémentaire	2 unités 0,5 unité
Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Clinique médicale 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins	1 unité

supplémentaire	0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Animalerie -Sans service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés -Avec service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés	0,5 unité 1 unité 0,7 unité 1,5 unité
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit) 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres) Chaque lit supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service	

Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves	0,5 unité 0,75 unité

11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	1 unité 1,5 unité
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent sous-titre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au **RÈGLEMENT**

NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX et ses amendements.

d) Valeur unitaire

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER**, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservis.

- B.** Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

L'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie les trois groupes visés par l'article 7 du présent règlement et le territoire desservi ou à être desservi.

ARTICLE 9

L'annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

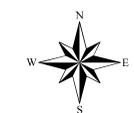
Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION : XX XXX 2021

RÉSOLUTION NUMÉRO : XXX-21

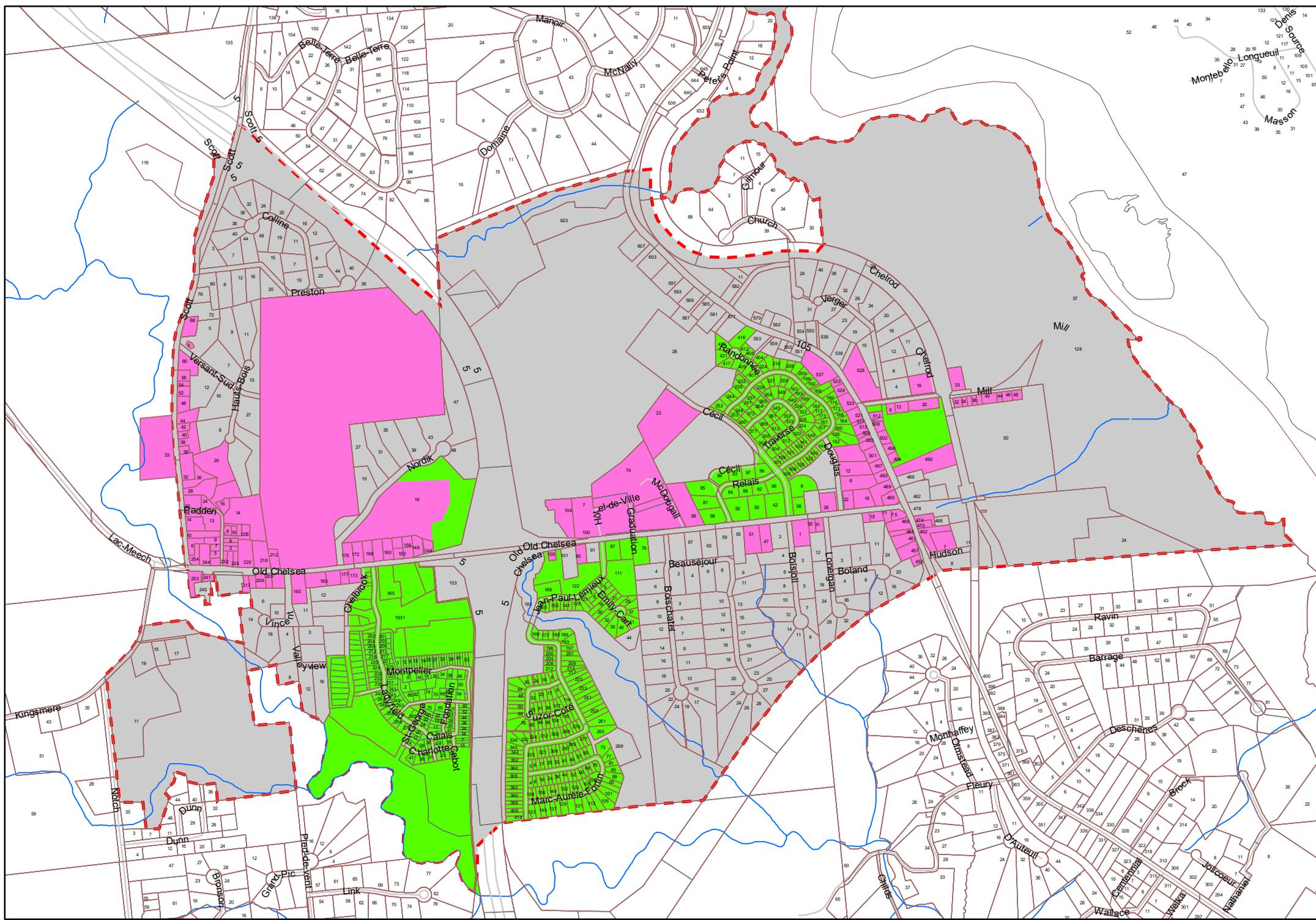
DATE DE PUBLICATION :



Annexe A Eaux usées

- Secteur**
- A
 - B
 - C (Périmètre d'urbanisation)

1:14 000



RÈGLEMENT D'EMPRUNT
UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

PROPRIÉTÉ TAXABLE	SURFACE Ha	%	DÉBITS CACULÉS PHASE 1				Zone	%	No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes
			Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	Débit pa ha débit réduit de 20%					
Ferme Hendrick Mixte M2 Résidentiel	31,1704	40,4%	4,7234 26,447	118,68 218,91	94,944 175,128	20,10077487 6,621847469	M2 RÉS	38,8%	141,71 261,39	403,09
Ruisseau Chelsea Mixte M2 Résidentiel	24,8917	32,2%	3,9896 20,9021	100,24 173,03	80,192 138,424	20,10026068 6,622492477	M2 RÉS	31,4%	119,69 206,60	326,29
Quartier Meredith M 1 Mixte M2 Résidentiel	16,0601	20,8%	3,4968 0,8125 11,7508	65,89 20,41 97,27	52,712 16,328 77,816	15,07435369 20,096 6,622187426	M1 M2 RÉS	21,1%	78,67 24,37 116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995 M 2	2,6335	3,4%	2,6335	28,21	22,568	8,569584204	M2	3,2%	33,68	33,68
Nordik non-construit M 1 M 1	2,487	3,2%	2,487	46,86	37,488	15,07358263	M1	5,4%	55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000			100,0%	1038,21	1038,21

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1201-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DE
L'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE**

La conseillère / le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1201-21 intitulé « Règlement pour effectuer la refonte des règlements d'emprunt relatifs aux travaux du réseau de traitement de l'eau potable du centre-village » sera présenté pour adoption, conditionnellement à l'approbation des règlements numéro 1182-21, 1183-21 et 1184-21 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1201-21

RÈGLEMENT POUR EFFECTUER LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT RELATIFS AUX TRAVAUX DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE les règlements numéro 781-11 (1182-21), 825-12 (1183-21) et 835-12 (1184-21) ont été uniformisés afin d'assurer la même charge fiscale unitaire pour tous les utilisateurs du réseau de traitement de l'eau potable du centre-village;

ATTENDU QU'IL y a lieu maintenant de regrouper ces règlements numéro 781-11 (1182-21), 825-12 (1183-21) et 835-12 (1184-21) en procédant à une refonte de ces derniers;

ATTENDU QUE le but de cette refonte est de simplifier la lecture des règlements et de simplifier les procédures de taxation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 781-11 (1182-21) avait comme objet de procéder à des mandats de services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de gestion de projet dans le cadre du projet d'eau potable du centre-village secteur non-construit.

Le montant autorisé était de 522 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

Le financement complet de 522 000,00 \$ a été fait en 2016.

ARTICLE 3

Le règlement numéro 825-12 (1183-21) avait comme objet la construction d'un réseau de distribution d'eau potable dans le cadre du projet d'eau potable du centre-village secteur non-construit.

Le montant autorisé était de 8 323 000,00 \$ sur une période de 30 ans.

Le financement complet de 8 323 000,00 \$ a été fait entre 2016 et 2021.

ARTICLE 4

Le règlement numéro 835-12 (1184-21) avait comme objet la construction d'un réseau de distribution d'eau potable dans le cadre du projet d'eau potable du centre-village secteur cœur-village.

Le montant autorisé était de 2 436 000,00 \$ sur une période de 30 ans.

Le financement de 2 431 560,00 \$ a été fait entre 2016 et 2019.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts tels qu'énoncés dans le préambule, sont par le présent règlement, exigés et imposés et seront prélevés, annuellement, durant le terme des emprunts :

- A. Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement) - Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres (potentiel)	0,35 unité 0,70 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de	

lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	 0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria	

100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal / bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Clinique médicale 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant

	les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Animalerie -Sans service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés -Avec service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés	0,5 unité 1 unité 0,7 unité 1,5 unité
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit) 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres) Chaque lit supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins	2 unités

26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de danse / de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle / théâtre / cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places	 0,5 1 1,5

151 places et plus	Selon même ratio
Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein)	0,5 unité
25 pompiers partiels et moins	2 unités
26 à 50 pompiers partiels	4 unités
51 à 75 pompiers partiels	6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence	
1 à 50 lits	20 unités
51 à 75 lits	30 unités
76 à 100 lits	40 unités
101 à 125 lits	50 unités
126 à 150 lits	60 unités
151 lits et plus	Selon même ratio
<p>Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.</p>	

b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent sous-titre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGES LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en

multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGES LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGES LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

d) Valeur unitaire

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX**

DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts tels qu'énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservis.

- B.** Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

L'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie les trois groupes visés par l'article 5 du présent règlement et le territoire desservi ou à être desservi.

ARTICLE 7

L'annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifie le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION : XX XXX 2021

RÉSOLUTION NUMÉRO : XXX-21

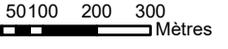
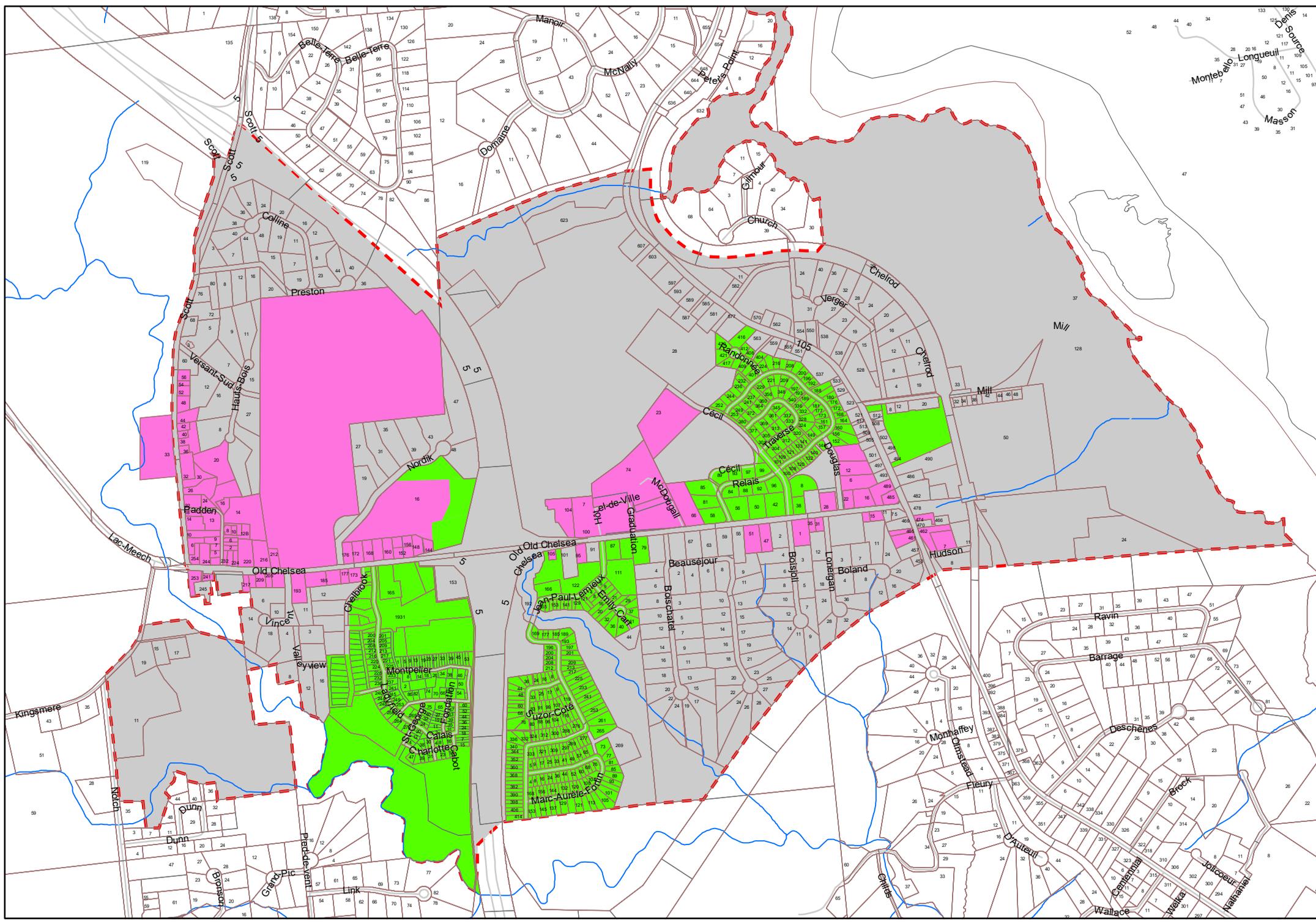
DATE DE PUBLICATION :



Annexe A Aqueduc

- Secteur**
- A
 - B
 - C (Périmètre d'urbanisation)

1:14 000

RÈGLEMENT D'EMPRUNT
UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

PROPRIÉTÉ TAXABLE	SURFACE Ha	%	DÉBITS CACULÉS PHASE 1					No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes
			Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	Débit pa ha débit réduit de 20%	Zone	%		
Ferme Hendrick	31,1704	40,4%					38,8%		
Mixte M2			4,7234	118,68	94,944	20,10077487	M2	141,71	
Résidentiel			26,447	218,91	175,128	6,621847469	RÉS	261,39	403,09
Ruisseau Chelsea	24,8917	32,2%					31,4%		
Mixte M2			3,9896	100,24	80,192	20,10026068	M2	119,69	
Résidentiel			20,9021	173,03	138,424	6,622492477	RÉS	206,60	326,29
Quartier Meredith	16,0601	20,8%					21,1%		
M 1			3,4968	65,89	52,712	15,07435369	M1	78,67	
Mixte M2			0,8125	20,41	16,328	20,096	M2	24,37	
Résidentiel			11,7508	97,27	77,816	6,622187426	RÉS	116,14	219,19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995	2,6335	3,4%					3,2%		
M 2			2,6335	28,21	22,568	8,569584204	M2	33,68	33,68
Nordik non-construit M 1	2,487	3,2%					5,4%		
M 1			2,487	46,86	37,488	15,07358263	M1	55,95	55,95
TOTAL	77,2427	100,0%	77,2427	869,5000	695,6000		100,0%	1038,21	1038,21

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR ARTICULÉ AVEC ÉQUIPEMENTS À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2021, l'achat d'un tracteur articulé avec équipements a été approuvé et un montant de 220 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de ce tracteur;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 24 août 2021:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
2495796 Ontario inc. (Sontrac Equipment)	221 729,29 \$	202 468,39 \$
Machineries Forget inc.	243 674,57 \$	222 507,36 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Machineries Forget inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Machineries Forget inc au montant de 243 674,57 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un tracteur articulé avec équipements représente un montant net de 222 507,36 \$, soit un dépassement budgétaire de 2 507,36 \$;

ATTENDU QUE le coût d'achat du tracteur articulé avec équipements sera payé par l'excédent affecté et le solde net par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller/la conseillère _____, appuyé par le conseiller/la conseillère _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat du tracteur articulé avec équipements au montant de 243 674,57 \$, incluant les taxes, à Machineries Forget inc.

II EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 220 000,00 \$ du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 2 507,36 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules - Transport).

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR FINALISER L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE
SENTIER DU RUISSEAU**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 297-20, le conseil a octroyé à la firme WSP Canada inc. un mandat pour une étude de faisabilité et géotechnique préliminaire pour le sentier du Ruisseau;

ATTENDU QUE les résultats préliminaires de cette étude démontreraient que la Municipalité devait procéder préalablement à une étude hydrologique et écologique pour le sentier du Ruisseau avant de compléter l'étude de faisabilité et géotechnique;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 282-21, le conseil a annulé le mandat initial, soit une étude de faisabilité et géotechnique préliminaire, et a octroyé le mandat pour l'étude hydrologique et écologique à la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU QUE suite à des restrictions budgétaires, la Municipalité ne peut réaliser à la fois l'étude de faisabilité et géotechnique en 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prioriser l'étude géotechnique en 2021 afin d'obtenir les intrants nécessaires à la complétion de l'étude de faisabilité et par conséquent, reporter l'étude de faisabilité en 2022;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une nouvelle demande de prix pour finaliser l'étude géotechnique pour le sentier du Ruisseau à la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a soumis un prix de 52 888,50 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 48 294,25 \$;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme WSP Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE l'étude géotechnique sera remboursée par une subvention provenant du Fonds municipal vert pour un montant de 21 800,00 \$, le Fonds vert de la Municipalité pour un montant de 15 000,00 \$ et le solde par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour finaliser l'étude géotechnique pour le sentier du Ruisseau au montant de 52 888,50 \$, incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 15 000,00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Surplus affecté – Fonds vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Fonds vert municipal).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire de 11 494,25 \$ de divers postes budgétaires du Service des Loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire au poste 02-701-50-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie).

OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU PARE-FEU

ATTENDU QUE le contrat de service du pare-feu est échu depuis 2020;

ATTENDU QU'IL est primordial que la Municipalité procède au remplacement du pare-feu au lieu de simplement renouveler le contrat de maintenance de base;

ATTENDU QUE ce remplacement assurera une sécurité renforcée du réseau, tant au niveau des connexions entre les bâtiments municipaux que les accès VPN;

ATTENDU QU'IL est également nécessaire de procéder au remplacement du pare-feu afin de finaliser la mise en place du système de sécurité ainsi que le remplacement des téléphones qui sont présentement en cours;

ATTENDU QUE Microrama Informatique inc. a soumis les prix suivants pour l'achat des équipements nécessaires, la programmation et l'installation de ceux-ci ainsi que le contrat de service annuel :

DESCRIPTION	PRIX (taxes incluses)
Achat des équipements	9 638,35 \$
Installation & programmation	14 164,92 \$
Contrat de service annuel pour une durée de cinq (5) ans	3 794,18 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Microrama Informatique inc. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE le coût d'achat des équipements ainsi que l'installation et la programmation de ceux-ci seront financés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans et que le contrat de service annuel sera payé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation des divers équipements pour le remplacement du pare-feu à Microrama Informatique inc. au montant de 23 803,27 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil octroie le contrat de service pour le pare-feu pour une période de cinq (5) ans à Microrama Informatique inc. au montant annuel de 3 794,18 \$, incluant les taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 21 735,56 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureau - Administration) pour l'achat et l'installation des équipements.
- 02-130-00-494 (Cotisation à des associations et abonnements) pour le contrat de service 2021 et sera budgété annuellement pour les années suivantes.

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. NÉCESSAIRES
AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 133-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les services EXP inc. au montant de 400 917,83 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire identifié comme Voie Verte Chelsea;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 14 435.11\$, incluant les taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires touchant le réaménagement du sentier avec la conception proposée pour la réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE dans le cadre du réaménagement de l'intersection de la Route 105 avec le sentier Voie Verte Chelsea, le ministère des Transports du Québec (MTQ) oblige la Municipalité à aménager un passage pour piétons muni de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) sur le réseau du ministre;

ATTENDU QU'À la suite de l'octroi de la subvention accordée dans le cadre du programme Véloce III, la firme a dû préparer les documents d'appel d'offres pour les dispositifs de retenue le long du sentier, non inclus dans le mandat initial, ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mis en place un nouveau *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) et que ce dernier modifie à plusieurs égards la méthode de gestion environnementale des projets touchant, entre autres, la réfection du ponceau #36 dont le remblai au-dessus du ponceau à plus de 3 mètres;

ATTENDU QUE ces exigences ne faisaient pas partie du mandat initial et que la firme Les Services EXP inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 3	Travaux électriques pour la traverse de la Route 105 (surveillance des travaux non incluse)	23 683,00 \$
Avenant 4	Devis dispositifs de retenue de bois	16 320,00 \$
Avenant 5	Volet environnement pour le ponceau # 36	12 699,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		52 702,00 \$
TPS (5 %)		2 635,10 \$
TVQ (9,975 %)		5 257,02 \$
TOTAL		60 594,12 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 60 594,12 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour divers travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1172-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants 3, 4 et 5 pour les travaux d'aménagement du sentier Voie Verte Chelsea à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 60 594,12 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-50-721 (Infrastructures – Sentier communautaire), règlement d'emprunt numéro 1172-20.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME CIMA+ S.E.N.C. NÉCESSAIRES À
L'ANALYSE DE DEUX OPTIONS ADDITIONNELLES DE GESTION DE LA
CIRCULATION DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE CIRCULATION DU
CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 298-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. au montant de 51 163,88 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour une étude de circulation et de stationnement pour le secteur centre-village;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 8 393,18 \$, incluant les taxes, pour l'avenant 01 a été autorisé pour des services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour ce projet;

ATTENDU QUE suivant l'analyse du rapport préliminaire ainsi qu'une rencontre de coordination avec la Commission de la capitale nationale (CCN), il est recommandé d'analyser deux options additionnelles de gestion de la circulation;

ATTENDU QUE ces deux analyses additionnelles permettront à la Municipalité et ses partenaires au dossier d'analyser l'option d'un carrefour unique comprenant l'ensemble des approches gérées par des feux de circulation ou par un giratoire;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ s.e.n.c. demande les honoraires professionnels supplémentaires suivants :

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 02	Analyses additionnelles pour l'implantation d'un carrefour giratoire ou d'une intersection à feux de circulation sur le chemin d'Old Chelsea	15 700,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		15 700,00 \$
	TPS (5 %)	785,00 \$
	TVQ (9,975 %)	1 566,08 \$
	TOTAL	18 051,08 \$

ATTENDU QU'une entente a été conclue entre la Municipalité et la CCN pour que celle-ci finance 50 % de l'avenant 02;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 18 051,08 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 16 483,04 \$;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires pour cette analyse n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement et qu'un transfert budgétaire est requis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour l'étude de circulation du centre-village à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 18 051,18 \$, incluant les taxes, pour l'avenant 02.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un transfert budgétaire de 8 241,52 \$ du poste budgétaire 02-415-20-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) au poste budgétaire 02-355-00-411 (Honoraires professionnels - Services scientifiques et génie).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-411 (Honoraires professionnels - Services scientifiques et génie).

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**MANDAT À ME PAUL WAYLAND POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ
DEVANT LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES
DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX PAIEMENTS EN REMPLACEMENT
D'IMPÔTS POUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMISSION
DE LA CAPITALE NATIONALE**

ATTENDU QUE suite au dépôt du nouveau rôle triennal 2021-2022-2023, l'augmentation moyenne des valeurs imposables pour tous les types d'immeubles se situe à 6 % et pour les terrains vacants, à 12,4 %;

ATTENDU QUE la valeur de plusieurs propriétés de la Commission de la capitale nationale (CCN) a augmenté;

ATTENDU QU'UNE recommandation du DAP en faveur de la Municipalité a été déposée pour le rôle triennal 2018-2019-2020 et que la CCN tarde à mettre en application;

ATTENDU QUE les montants du PERI (paiement en remplacement d'impôts) reçus pour les propriétés de la CCN sont moindres que la recommandation du DAP ainsi que du budget prévu par la Municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de déposer une demande de révision devant le Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise les représentants de la Municipalité à déposer une demande de révision au Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Paul Wayland, avocat et associé directeur, de la firme DHC avocats pour représenter la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre / September 7, 2021, ordinary sitting

**MANDAT POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 2 635 776 AU
CADASTRE DU QUÉBEC – SERVITUDE D'ACCÈS – 153, CHEMIN D'OLD
CHELSEA**

ATTENDU QU'EN octobre 2014, la Municipalité a débuté ses travaux pour les réseaux des eaux usées et de l'eau potable du centre-village;

ATTENDU QUE pour réaliser son projet, la Municipalité devait acquérir des servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques, dont une partie était située sur les terrains de la Ferme Hendrick sur le chemin d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 190-15 adoptée en juin 2015, la Municipalité a approuvé une dérogation mineure au projet de lotissement présenté par la Ferme Hendrick, conditionnelle à ce qu'une servitude de 6 mètres soit accordée à la Municipalité de Chelsea sur tous les lots adjacents au chemin d'Old Chelsea pour répondre aux besoins des travaux d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 258-15 adoptée en juillet 2015, la Municipalité s'engageait à acquérir les servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques sur les lots 5 299 444, 5 299 445, 5 299 452, 5 299 449, 4 974 058, 5 299 446 et 5 299 447 à la somme établie par un évaluateur agréé;

ATTENDU QU'EN août 2015, une entente a été signée entre la Ferme Hendrick et la Municipalité concernant la cession des servitudes permanentes de la Ferme Hendrick à la Municipalité selon les conditions établies par la résolution numéro 258-15;

ATTENDU QU'EN 2015 la Ferme Hendrick a souligné à la Municipalité son intérêt d'acquérir une partie du lot 2 635 776 comme condition afin d'inclure un chemin dans son avant-projet de lotissement donnant accès au poste de suppression et aux réservoirs d'eau potable et que des discussions ont eu lieu à cet effet;

ATTENDU QU'EN octobre 2015, la Ferme Hendrick a signé une entente relative à des travaux municipaux pour sa phase 1 qui spécifie que le promoteur s'engage à respecter les conditions des dérogations mineures accordées par le conseil selon les résolutions numéro 190-15, 236-15 et 237-12;

ATTENDU QU'EN novembre 2016, le rapport d'évaluation de Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, établissait la valeur de ces servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques à 28 935,00 \$;

ATTENDU QU'EN juin 2017, à la demande du notaire Marc Nadeau, représentant à la fois la Ferme Hendrick et la Municipalité, un montant de 28 935,00 \$ a été envoyé en fidéicommiss pour finaliser l'acquisition des servitudes permanentes d'égout et d'utilités publiques;

ATTENDU QUE l'acte notarié a été rédigé par Me Nadeau, mais que le représentant de la Ferme Hendrick a refusé de le signer car il désirait conclure préalablement l'achat d'une partie du lot 2 635 776 au cadastre du Québec avec la Municipalité et que le montant de 28 935,00 \$ est toujours en fidéicommiss chez le notaire;

ATTENDU QU'EN 2017, suite à de nombreuses discussions, la Ferme Hendrick a relancé la Municipalité concernant la possibilité que cette dernière lui vende une partie du lot 2 635 776 mais qu'à ce jour, aucune résolution n'a été adoptée à cet effet;

ATTENDU QUE ce lot a été acquis par la Municipalité en septembre 2014 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que le contrat d'achat stipule qu'en cas de vente, la Municipalité devra l'offrir par appel d'offres public, à moins que la Municipalité n'ait obtenu l'autorisation écrite du MTQ d'en disposer autrement;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet à une municipalité de vendre un bien lui appartient de gré à gré à condition que cette vente soit faite à la valeur marchande;

ATTENDU QUE suite à la construction du poste de surpression et des réservoirs d'eau potable, il y a lieu d'obtenir un accès officiel à ces installations à partir du chemin d'Old Chelsea ou d'un chemin municipal situé dans le projet de la Ferme Hendrick plutôt qu'une servitude piétonnière;

ATTENDU QUE le propriétaire a modifié son avant-projet de lotissement afin d'y inclure un chemin donnant accès au poste de surpression et aux réservoirs d'eau potable;

ATTENDU QUE d'ici la construction du chemin, un accès par servitude temporaire sera accordé par le promoteur;

ATTENDU QUE la modification de l'avant-projet de lotissement permettra de conserver l'aménagement prévu d'un sentier municipal multifonctionnel permettant de rejoindre le chemin d'Old Chelsea et le sud du projet de la Ferme Hendrick;

ATTENDU QU'ADVENANT la vente de la partie du lot 2 635 776 à la Ferme Hendrick, le promoteur s'engage à travailler en collaboration avec la Municipalité pour l'aménagement de ce sentier et autres infrastructures souhaitées aux alentours de ce dernier;

ATTENDU QUE le promoteur désire acquérir 3 851 m² du lot 2 635 776 au cadastre du Québec ayant une superficie totale de 8 788,7 m² et que les frais afférents pour l'évaluateur, l'arpenteur-géomètre et le notaire seront acquittés par le promoteur;

ATTENDU QUE le promoteur s'engage à verser à la Municipalité la somme établie par l'évaluateur agréé pour l'acquisition de cette partie du lot 2 635 776;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à verser au promoteur la somme établie par l'évaluateur agréé pour la servitude temporaire d'accès au poste de surpression et aux réservoirs d'eau potable;

ATTENDU QU'ADVENANT un désaccord relativement aux valeurs marchandes de la partie de lot 2 635 776 et de la servitude temporaire d'accès établies par l'évaluateur agréé, le désaccord devra être soumis à la médiation prévue en cas de litige de cette nature dans les trois mois suivant la réception du rapport d'évaluation;

ATTENDU QU'ADVENANT la vente de la partie du lot 2 635 776 à la Ferme Hendrick, l'espace restant du lot de la Municipalité semble suffisant pour les besoins futurs de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil, sur recommandation du Service de l'urbanisme et du développement durable, autorise la vente, à la valeur marchande établie par un évaluateur agréé, au promoteur du projet de la Ferme Hendrick par la Municipalité de Chelsea d'une partie du lot 2 635 776 au cadastre du Québec, soit 3 851 m², tel que démontré au plan intitulé « New Proposed Division (With Train Station Setbacks) », conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de cette vente de gré à gré par le MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UNE servitude temporaire soit enregistrée en bénéfice de la Municipalité de Chelsea lui permettant d'accéder au poste de suppression et aux réservoirs d'eau potable contre une compensation monétaire établie par l'évaluateur agréé.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil mandate les professionnels suivants pour préparer tous les documents nécessaires à la vente de l'immeuble ci-avant mentionné ainsi que l'enregistrement de l'acte de servitude et que les frais encourus seront acquittés par le promoteur :

- Un notaire à être nommé;
- Marie Eve R. Tremblay, arpenteur-géomètre;
- Un évaluateur à être nommé.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE ET CONSENTEMENT
À LA RADIATION DE TOUTE HYPOTHÈQUE – 43, CHEMIN DU RAVIN**

ATTENDU QU'UN jugement de la Cour de la Cour du Québec, district de Gatineau, daté du 23 janvier 2018, sous le numéro 550-22-017896-174 des dossiers de ladite Cour, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 1^{er} mars 2018 sous le numéro 23 682 706, contre la propriété connue comme étant le lot 2 636 344 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, située au 43, chemin du Ravin, afin de garantir le paiement des taxes municipales impayées;

ATTENDU QU'UN avis de jugement daté du 21 février 2018 a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau le 1^{er} mars 2018 sous le numéro 23 682 706;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu le paiement des taxes municipales impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'accorder la mainlevée et le consentement à la radiation de ces inscriptions, dossier numéro 550-22-017896-174, propriété connue comme étant le lot 2 636 344 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, située au 43, chemin du Ravin.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**MANDAT À ME MARC-OLIVIER BISSON, RPGL - PROCÉDURES
JUDICIAIRES – 8, CHEMIN DRAGON**

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a constaté que le propriétaire du 8, chemin Drakon a effectué des travaux sur un lot voisin, plus particulièrement sur le lot 3 030 146 au cadastre du Québec, propriété connue comme étant le 800, Route 105;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués à l'intérieur de la bande riveraine ainsi que du littoral, en y aménageant un espace fabriqué avec du sable, en détournant un ruisseau avec des morceaux de bois afin d'y installer une toile et un foyer extérieur avec un bain tourbillon;

ATTENDU QUE le règlement de zonage interdit strictement d'effectuer des travaux de remblais, de détourner un ruisseau et d'y aménager une aire de détente (foyer extérieur, bain tourbillon) à l'intérieur de la bande riveraine et du littoral;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution, et que la Municipalité mandate Me Marc-Olivier Bisson, avocat, RPGL, sis au 283, rue Notre Dame, Gatineau (Québec), J8P 1K6, aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente afin de faire respecter la réglementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'EN vertu des articles 1022 et 1023 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité se doit de préparer une liste des immeubles pour lesquels un processus de vente pour défaut de paiement de taxes sera entrepris;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais procédera à la vente de ces immeubles le 2 décembre 2021;

ATTENDU QUE d'ici le 2 décembre 2021, les immeubles ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite seront retirés de cette liste;

ATTENDU QUE cette liste des immeubles est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil et le Directeur général et Secrétaire-trésorier entreprennent les procédures requises et donnent instruction à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de vendre, lors de sa séance de vente pour défaut de paiement de taxes du 2 décembre 2021, les immeubles de la Municipalité de Chelsea dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-120-00-412 (honoraires professionnels – services juridiques).

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro [REDACTED]-21, certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'autoriser des représentants municipaux à enchérir et acquérir certains de ces immeubles pour et au nom de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller [REDACTED], appuyé par la conseillère/le conseiller [REDACTED] et résolu que le conseil désigne Madame Josiane Rollin, coordonnatrice des finances, et en l'absence de celle-ci, Madame Céline Gauthier, directrice des finances, à enchérir des immeubles pour et au nom de la Municipalité de Chelsea lors de la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 2 décembre 2021 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, et ce, jusqu'à concurrence du montant des taxes, en capital, intérêts et frais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**AUTORISATION DE DÉBUTER LE PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION D'UN
PLAN STRATÉGIQUE**

ATTENDU QUE le budget 2021 prévoyait un montant de 25 000,00 \$ pour une planification des besoins futurs nécessités par les projets de développement et la croissance de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire entreprendre une démarche de planification stratégique afin de planifier les actions futures et les priorités;

ATTENDU QUE cette démarche prévoira des rencontres avec le conseil, les résidents et les employés municipaux;

ATTENDU QUE cette démarche permettra d'orienter les actions de tous vers des objectifs communs;

ATTENDU QUE le conseil croit qu'un plan stratégique devrait être fait au préalable afin de guider la planification des besoins futurs;

ATTENDU QU'UN appel d'offre serait lancé cet automne afin d'entamer le processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise de débiter le processus d'octroi de contrat pour des services professionnels pour la production d'un plan stratégique pour la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-419 (Honoraires professionnels – Autres).

APPUI À L'HÔPITAL MÉMORIAL DE WAKEFIELD

ATTENDU QUE la version finale du Plan clinique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) vise la construction d'un nouveau Centre hospitalier affilié universitaire à Gatineau (CHAUG);

ATTENDU QUE dans ce Plan, les auteurs ne précisent pas :

- la vocation future de l'Hôpital Mémorial de Wakefield;
- la pertinence de la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield;
- un mode de consultation auprès des communautés de l'Outaouais;
- l'importance d'accroître l'autonomie du territoire des Collines en matière de soins et de services à la population;

ATTENDU QUE les objectifs de tout plan clinique pour l'Outaouais doivent répondre à une demande et des besoins pour :

- une population croissante nécessitant des besoins grandissants en santé et en service sociaux;
- une démographie vieillissante;
- un accroissement de ressources humaines, physiques et technologiques au même niveau que celles des autres régions administratives semblables;
- une rétention et recrutement des ressources;
- une mise à niveau de la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield afin de contribuer aux besoins de l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil demande au CISSSO :

1. De tenir des consultations en bonne et due forme sur tout le territoire de l'Outaouais et qui, pour la desserte de l'Hôpital Mémorial de Wakefield, comprendront des élus locaux, des représentants des communautés francophones et anglophones, des intervenants de la santé et des services sociaux et d'experts en analyse démographique et en organisation de services pour s'assurer de la justesse des données socio-sanitaires et économiques du Plan clinique afin que soient tirées les bonnes conclusions;
2. De s'engager à mener une analyse approfondie sur l'intégration de l'Hôpital Mémorial de Wakefield dans ce projet de Plan clinique;
3. De s'engager à mettre à niveau la salle d'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield, comme elle l'a fait pour les hôpitaux en périphérie à Shawville, Buckingham et Maniwaki;
4. De revoir la notion et le calcul de l'équité et du traitement inéquitable envers le RLS des Collines.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE de demander l'appui du député de Gatineau, M. Robert Bussière pour ces démarches.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**CRÉATION DU COMITÉ DE TRAVAIL DU SENTIER
VOIE VERTE CHELSEA RELEVANT DU COMITÉ CONSULTATIF DES
TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QU'IL est important de mettre en place un comité de travail lié au sentier Voie Verte Chelsea pour traiter des demandes et besoins à cet égard et faire des recommandations lorsque nécessaire;

ATTENDU QUE le comité du sentier communautaire a rempli son mandat, tel qu'établi par le règlement 1066-18;

ATTENDU QUE le comité de travail va remplacer le comité du sentier communautaire, répondre du comité consultatif des travaux publics & des infrastructures, et les rencontres seront organisées au besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que soit formé le comité de travail du sentier Voie Verte Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer comme membres sur le comité de travail du sentier Voie Verte Chelsea les personnes suivantes :

- M. Frédéric Rioux
- M. Ronald Rojas
- Mme Maude Prud'homme-Séguin
- M. Sandy Foote
- M. Alain Piché
- 2 membres du conseil à être nommés

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-CHAUFFEUR CLASSE B

ATTENDU QU'AU mois de mars 2021, la Municipalité publiait une offre d'emploi pour le poste d'opérateur-chauffeur classe B;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Kevin Allaire pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Monsieur Kevin Allaire soit embauché à titre d'opérateur-chauffeur classe B, et rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus avec une période probatoire de six (6) mois, et ce, à compter du 16 août 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'AU terme de six (6) mois de service continu, Monsieur Allaire jouira de tous les bénéfices consentis aux employés cols bleus de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU QU'AU mois de janvier 2021, la Municipalité publiait une offre d'emploi pour le poste de technicien en génie civil;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Simon Blanchette pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Monsieur Blanchette soit embauché à titre de technicien en génie civil, et rémunéré selon la grille salariale des employés cols blancs avec une période probatoire de six (6) mois, et ce, à compter du 30 août 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'AU terme de six (6) mois de service continu, Monsieur Blanchette jouira de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE /
PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE
ET L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE – 56, CHEMIN SUZOR-CÔTÉ**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 365 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 56, chemin Suzor-Côté, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre une distance de 20 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 365 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 56, chemin Suzor-Côté, afin permettre une distance de 20 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER – 26,
CHEMIN SHERRIN**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 26, chemin Sherrin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre d'augmenter la superficie totale de plancher du bâtiment principal à 144 m² au lieu de 116 m², tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 006 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 26, chemin Sherrin, afin de permettre d'augmenter la superficie totale de plancher du bâtiment principal à 144 m² au lieu de 116 m², tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE
ET L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE – 376, CHEMIN JEAN-PAUL-LEMIEUX**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 320 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 376, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 320 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 376, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE
ET L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE – 340, CHEMIN JEAN-PAUL-LEMIEUX**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 329 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 340, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 329 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 340, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin permettre une distance de 21 mètres entre un bâtiment secondaire et l'emprise de l'autoroute 5, au lieu de 45 mètres tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT DANS LA MARGE ARRIÈRE – 244,
CHEMIN D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 244, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UN BÂTIMENT SECONDAIRE
ET L'ANCIENNE VOIE FERRÉE – 20, CHEMIN HICKLIN**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 391 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 20, chemin Hicklin, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire situé à 11 m de l'emprise de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 20 m, tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 391 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 20, chemin Hicklin, afin de permettre la construction d'un bâtiment secondaire situé à 11 m de l'emprise de l'ancienne voie ferrée, plutôt que 20 m, tel que requis au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT DANS LA MARGE LATÉRALE –
8, CHEMIN PADDEN**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 244 742 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un bâtiment secondaire à 0,22 m de la ligne de terrain, plutôt que 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 244 742 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 8, chemin Padden, afin de permettre un bâtiment secondaire à 0,22 m de la ligne de terrain, plutôt que 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT DANS LA MARGE AVANT – 12A,
CHEMIN PADDEN**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 244 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12A, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre un bâtiment secondaire à 1,72 m de la ligne de terrain, plutôt que 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 août 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 244 743 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 12A, chemin Padden, afin de permettre un bâtiment secondaire à 1,72 m de la ligne de terrain, plutôt que 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 636-05.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET LA LIGNE DE TERRAIN – 17, CHEMIN CROSS LOOP

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre 11 cases de stationnement situées à moins de trois (3) mètres de la ligne avant de terrain, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas pour le stationnement d'un poste d'essence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 3 février 2021;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 juillet 2021, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 17, chemin Cross Loop, afin de permettre 11 cases de stationnement situées à moins de trois (3) mètres de la ligne avant de terrain, alors que le règlement de zonage numéro 636-05 ne le permet pas pour le stationnement d'un poste d'essence, et ce, conditionnellement à ce qu'un îlot de verdure soit aménagé à la place des deux cases situées le plus près de la ligne de lot.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL
INTEGRATION PROGRAMS**

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
VÉRANDA – 73, CHEMIN DE LAMOILLE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 289 485 au cadastre du Québec, connu comme étant le 73, chemin de Lamoille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver la construction d'une véranda;

ATTENDU QUE les matériaux proposés s'agencent à ceux du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la construction proposée est conforme aux critères du PIIA du centre-village;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 11 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la construction d'une véranda sur le lot 6 289 485 au cadastre du Québec, connu comme le 73, chemin de Lamoille, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20086;
- aux plans préparés par Blü Architecture, projet intitulé « 73 chemin Lamoille Jean-Philippe Chaput Allana Leblanc », datés du 15 juillet 2021, 9 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
MODIFICATION DE L'ARCHITECTURE – LOFTS PADDEN PHASE 2 – 8 À
12B, CHEMIN PADDEN**

ATTENDU QUE la propriétaire des lots 6 244 741 à 6 244 743 et 6 244 533 au cadastre du Québec, connus comme étant les 8 à 12B, chemin Padden, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration afin de modifier l'architecture de la phase 2 du projet Lofts Padden approuvé le 7 novembre 2016 par la résolution 433-16;

ATTENDU QUE les modifications proposées touchent certaines pentes de toit, la relocalisation des escaliers à l'intérieur du bâtiment et l'ajout d'espaces de rangement;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont similaires à ceux des bâtiments environnants et de la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE l'architecture proposée permet de s'intégrer avec la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 11 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA afin de modifier l'architecture de la phase 2 du projet Lofts Padden sur les lots 6 244 741 à 6 244 743 et 6 244 533 au cadastre du Québec, connus comme les 8 à 12B, chemin Padden, conditionnellement à l'accord de la dérogation mineure pour la localisation des espaces de rangement, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2021-20076;
- aux plans préparés par l'architecte Jean Damecour, projet P16012, Lofts Padden – Phase 2, datés du 14 décembre 2020, 10 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOTS 3 031 395 ET 6 104 782 AU
CADASTRE DU QUÉBEC – 1317, ROUTE 105**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 031 395 et 6 104 782 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1317, Route 105 a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de créer trois (3) lots à partir de deux lots existants, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 109686, minute 4118, daté du 15 juin 2021 et révisé le 22 juin 2021;

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 11 août 2021 et recommande d'approuver la demande visant à diviser le lot du 1317, route 105 en deux, conditionnellement à ce que les lots aient une forme plus régulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de créer trois (3) lots à partir des lots 3 031 395 et 6 104 782 existants, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 109686, minute 4118, daté du 15 juin 2021 et révisé le 22 juin 2021 et conditionnellement à ce que le lot du 1317, route 105 soit divisé en deux en formant des lots de forme plus régulière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOTS 6 131 376, 5 299 446, 5 299 447, 4 974 058, 2 635 776 ET 5 299 458 AU CADASTRE DU QUÉBEC – FERME HENDRICK, PHASES MIXTES

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 131 376, 5 299 446, 5 299 447, 4 974 058, 2 635 776 et 5 299 458 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant les phases mixtes du projet Ferme Hendrick, a effectué une demande de modification d'un avant-projet de lotissement pour ces phases mixtes approuvé le 12 mars 2019, par la résolution numéro 87-19, tel que démontré au plan de d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-7, minute 3949, daté du 3 mai 2021, afin de:

- modifier l'emplacement du chemin passant d'ouest en est;
- d'inclure une partie du terrain du poste de surpression;
- modifier en partie l'emplacement du sentier piétonnier;
- prévoir un accès au poste de surpression;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au règlement de lotissement 637-05;

ATTENDU QU'UNE dérogation mineure est requise afin de permettre la construction à moins de 45 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 pour les lots adossés à celle-ci;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 2 juin 2021, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et le conseil approuve le plan d'avant-projet de lotissement afin de modifier les phases mixtes de l'avant-projet de lotissement approuvé le 12 mars 2019, par la résolution numéro 87-19, tel que démontré au plan de d'avant-projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Marie Eve R. Tremblay, dossier 94354-7, minute 3949, daté du 3 mai 2021, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, et ce, conditionnellement à :

- l'acceptation du conseil de vendre une portion du lot 2 635 776 du cadastre du Québec, selon la résolution XXX-21;
- l'autorisation par le MTQ de la vente par la Municipalité de gré à gré;
- l'acquisition du terrain par le promoteur à sa valeur marchande.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21 - RÈGLEMENT RELATIF
AUX QUAIS ET CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE
EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'est portée acquéreur des lots submergés appartenant auparavant à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le présent règlement ne s'applique pas aux quais privés installés sur des propriétés privées contiguës à l'emprise municipale de la rivière Gatineau, même si une partie de ces quais empiète complètement ou partiellement sur l'emprise municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est consciente de l'importance de protéger l'environnement et la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît que les rives, le littoral et les plaines inondables sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des lacs et qu'elle veut assurer leur protection et éviter leur dégradation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'équilibrer l'intégrité écologique et l'accès à la rivière Gatineau et qu'elle veut éviter les excès d'occupation de ses berges et du littoral;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'un accès équitable à la rivière pour tous les résidents de Chelsea et qu'un accès public de qualité aux rives de la rivière Gatineau contribuerait de façon significative à la qualité de vie des résidents de la municipalité de Chelsea et devrait être priorisé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la pérennité des lots municipaux en bordure de la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la protection de la vie privée et de la quiétude des propriétés privées à proximité des terrains municipaux adjacents à la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite assurer l'équité en matière d'émission de permis de quais et de permissions d'occupation et encadrer le processus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite mettre en place des conditions liées aux quais situés dans l'emprise municipale ainsi qu'à l'occupation de l'emprise municipale;

ATTENDU QUE certaines règles et conditions doivent être fixées notamment afin de régulariser les quais existants et régir les nouvelles demandes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 août 2021 et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d’occupation de l’emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1210-21

**RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS
D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE
DE LA RIVIÈRE GATINEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'est portée acquéreur des lots submergés appartenant auparavant à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le présent règlement ne s'applique pas aux quais privés installés sur des propriétés privées contiguës à l'emprise municipale de la rivière Gatineau, même si une partie de ces quais empiète complètement ou partiellement sur l'emprise municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est consciente de l'importance de protéger l'environnement et la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît que les rives, le littoral et les plaines inondables sont essentiels à la survie des composantes écologiques et biologiques des cours d'eau et des lacs et qu'elle veut assurer leur protection et éviter leur dégradation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'équilibrer l'intégrité écologique et l'accès à la rivière Gatineau et qu'elle veut éviter les excès d'occupation de ses berges et du littoral;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'un accès équitable à la rivière pour tous les résidents de Chelsea et qu'un accès public de qualité aux rives de la rivière Gatineau contribuerait de façon significative à la qualité de vie des résidents de la municipalité de Chelsea et devrait être priorisé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la pérennité des lots municipaux en bordure de la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance de la protection de la vie privée et de la quiétude des propriétés privées à proximité des terrains municipaux adjacents à la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite assurer l'équité en matière d'émission de permis de quais et de permissions d'occupation et encadrer le processus;

ATTENDU QU'IL est impossible d'accorder à un propriétaire des droits acquis pour une structure située sur un lot qui ne lui appartient pas ou appartenant à un corps public;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite mettre en place des conditions liées aux quais situés dans l'emprise municipale ainsi qu'à l'occupation de l'emprise municipale;

ATTENDU QUE certaines règles et conditions doivent être fixées notamment afin de régulariser les quais existants et régir les nouvelles demandes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 3 août 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE le présent règlement ne permet aucunement à quiconque de se soustraire aux dispositions de tout autre loi, politique ou règlement présentement en vigueur;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique aux emprises sous la juridiction de la Municipalité de Chelsea situées sur la rive et le littoral de la rivière Gatineau, dont le chemin de la Rivière et le sentier Voie Verte Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, le conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

SECTION 1 - DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1.1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

1.2 INTERPRÉTATION

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autorisation » :	une permission émise dans le cadre du présent règlement et prenant la forme d'un permis de quai ou d'une permission d'occupation
« bail » :	contrat de location par lequel la Municipalité, permet au locataire pour un temps déterminé et moyennant un prix, de jouir d'un bien immobilier
« terrain contigu » :	lot cadastré partageant une limite de propriété avec un autre lot cadastré
« conseil » :	le conseil municipal
« Directeur » :	le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité ou toute personne désignée par lui pour le remplacer ou l'assister (fonctionnaire, officier municipal, etc.)
« emprise municipale » :	ensemble des propriétés appartenant à la Municipalité
« emprise municipale de la rivière Gatineau » :	ensemble des propriétés appartenant à la Municipalité, submergées ou non, situées sur la rive ou le littoral de la rivière Gatineau
« occupant » :	toute personne qui a possession juridique d'un immeuble, en sa qualité de propriétaire ou de personne autorisée par le propriétaire
« permission d'occupation » :	contrat établi entre la Municipalité et l'occupant autorisant conditionnellement ou non l'occupation de l'emprise municipale
« personne physique » :	tout être humain
« quai »	ouvrage permanent ou temporaire qui s'avance dans l'eau perpendiculairement à la rive, ou non fixé à la rive, de façon à permettre la baignade ou l'accostage d'une embarcation et utilisé à des fins d'embarcadère et de débarcadère

« quiconque » :	toute personne morale ou physique
« requérant » :	l'occupant d'un immeuble qui fait une demande en vertu du présent règlement

1.3 CHAMP ET AUTORITÉ D'APPLICATION

- 1.3.1 Le présent règlement s'applique à tous les immeubles de la Municipalité à proximité de la rivière Gatineau, quel que soit leur mode d'acquisition, leur localisation ou leur état. Il s'applique également à tous les citoyens de la Municipalité de Chelsea et les demandeurs de permis de quais dont le quai est situé ou est prévu d'être situé complètement ou partiellement dans l'emprise municipale de la rivière Gatineau, du chemin de la Rivière et du sentier Voie Verte Chelsea.
- 1.3.2 Nonobstant l'article précédent, le présent règlement ne s'applique pas aux citoyens de la Municipalité de Chelsea et les demandeurs de permis de quais qui sont propriétaires d'un terrain contigu à l'emprise municipale de la rivière Gatineau, et cela, même si le quai empiète ou est prévu d'empiéter complètement ou partiellement sur l'emprise municipale de la rivière Gatineau.
- 1.3.3 Le présent règlement ne peut s'appliquer à une propriété privée servant d'assiette à un chemin privé.
- 1.3.4 Pour l'application de ce présent règlement, la protection de l'environnement et la possibilité d'aménager des accès publics à la rivière Gatineau ont préséance sur l'intérêt privé d'un citoyen effectuant une demande de permission d'occupation ou d'un bail pour l'installation d'un quai.
- 1.3.5 Le directeur détient les pouvoirs nécessaires pour l'administration et l'application du présent règlement, dont notamment :
- a) émettre un avis à quiconque pour lui demander de faire cesser une infraction au présent règlement;
 - b) délivrer un constat d'infraction à quiconque qui lui apparaît contrevenir au présent règlement;
 - c) recommander au conseil municipal de recourir aux tribunaux compétents pour obliger le respect du présent règlement;
 - d) avoir accès entre 7 h et 19 h, à tout immeuble pour inspecter l'aménagement, la construction, l'entretien ou toute activité exercée afin de :
 - i) s'assurer que les exigences du présent règlement soient respectées;
 - ii) vérifier les lieux dans le cadre de l'étude d'une demande d'autorisation;
 - iii) recueillir tout élément de preuve et prendre des photographies;
 - e) exiger toute mesure ou tout document qu'il juge approprié, nécessaire et acceptable pour assurer la conformité aux dispositions du présent règlement;
 - f) déterminer le délai à l'intérieur duquel doivent être exécutés les travaux nécessaires pour remédier à une contravention au présent règlement;
 - g) exiger des mesures immédiates appropriées pour éliminer ou limiter tout danger lorsque l'utilisation, l'état ou le niveau d'entretien des structures, ou toute autre activité sur le territoire municipal présente un risque de danger grave et imminent;
 - h) valider des droits acquis.

- 1.3.6 Le présent règlement est adopté en respect des différents règlements municipaux et des législations provinciales en vigueur.

SECTION 2 – CAS TYPES PERMETTANT L'OCTROI D'UNE PERMISSION D'OCCUPATION ET D'UN PERMIS DE QUAÏ

- 2.1 La présente section énonce les deux scénarios dans lesquels il est possible d'obtenir une permission d'occupation et un permis de quai pour l'installation ou la régularisation d'un quai privé en bordure de la rivière Gatineau sur une propriété municipale et un dernier scénario par lequel un quai privé peut devenir un quai municipal. Les scénarios sont classifiés en cas types 1, 2, ou 3.
- 2.2 Les propriétaires de quais actuels et projetés situés sur l'emprise municipale devront se soumettre aux règles d'utilisation de la propriété municipale et aux conditions énoncées à l'annexe A jointe aux présentes.
- 2.3 Est exempté du présent règlement tout quai conforme à la réglementation en bordure de la rivière Gatineau prévu à des fins d'utilité publique et accessible à l'ensemble de la population locale, avec approbation de la Municipalité de Chelsea.



2.4 **CAS TYPE 1 – LOT PRIVÉ CONTIGU AU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA**

- 2.4.1 Certaines propriétés privées ne sont pas contiguës à l'emprise municipale de la rivière Gatineau, mais sont contiguës à l'emprise municipale du sentier Voie Verte Chelsea.

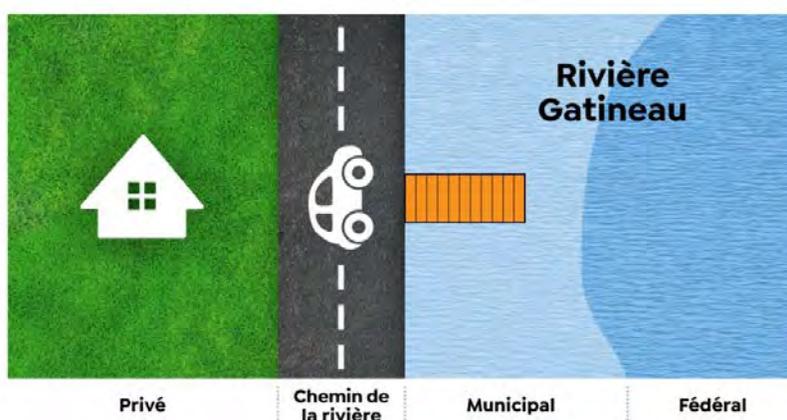


- 2.4.2. S'il est possible de régulariser un quai existant ou d'aménager un quai conforme rattaché à l'emprise du sentier Voie Verte Chelsea, de nouvelles permissions d'occupation peuvent dorénavant être accordées aux propriétaires de terrains contigus au sentier Voie Verte Chelsea et qui, faisant abstraction de la présence de ce dernier, seraient propriétaire d'un terrain contigu à l'emprise municipale de la rivière Gatineau.
- 2.4.3. Toutes demandes de ce type sera étudiée par la Municipalité au cas par cas afin de déterminer si elles respectent les conditions énoncées à l'annexe A des présentes, ainsi que la réglementation provinciale et municipale en vigueur.
- 2.4.4. Une permission d'occupation sera requise et devra être approuvée par la Municipalité et un bail d'occupation sera exigé. Le montant du bail annuel est établi à 500,00 \$ par propriété.

- 2.4.5. La distance minimale entre deux quais autorisés est fixée à neuf (9) mètres.
- 2.4.6. Tous les aménagements requis pour permettre d'accéder au quai privé, dont la modification des glissières de sécurité municipales, selon les normes en vigueur, le cas échéant, mais non sans s'y limiter, seront aux frais du détenteur de la permission d'occupation.

2.5 CAS TYPE 2 – LOT PRIVÉ CONTIGU AU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

- 2.5.1 Certaines propriétés privées ne sont pas contiguës à l'emprise municipale de la rivière Gatineau, mais sont contiguës à l'emprise municipale du chemin de la Rivière.



- 2.5.2. S'il est possible de régulariser un quai existant ou d'aménager un quai conforme rattaché à l'emprise du chemin de la Rivière, de nouvelles permissions d'occupation peuvent dorénavant être accordées aux propriétaires de terrains contigus au chemin de la Rivière et qui, faisant abstraction de la présence de ce dernier, seraient propriétaire d'un terrain contigu à l'emprise municipale de la rivière Gatineau.
- 2.5.3. Sont également réputées contiguës à la rivière Gatineau les terrains privés adjacents au chemin de la Rivière et au sentier Voie Verte Chelsea et qui, faisant abstraction de la présence du chemin et du sentier, seraient directement contiguës à l'emprise municipale de la rivière Gatineau.
- 2.5.4. Toute demande de ce type sera étudiée par la Municipalité au cas par cas afin de déterminer si elle respecte les conditions énoncées à l'annexe A des présentes et la réglementation provinciale et municipale en vigueur.
- 2.5.5. Une permission d'occupation sera requise et devra être approuvée par la Municipalité et un bail d'occupation sera exigé. Le montant du bail annuel est établi à 500,00 \$ par propriété.
- 2.5.6. La distance minimale entre deux quais autorisés de cas type 2 est fixée à neuf (9) mètres.
- 2.5.7. Tous les aménagements requis pour permettre d'accéder au quai privé, dont la modification des glissières de sécurité municipales, selon les normes en vigueur, le cas échéant, mais non sans s'y limiter, seront aux frais du détenteur de la permission d'occupation.

2.6 CAS TYPE 3 – AUTRES

- 2.6.1. Tous les autres quais situés complètement ou partiellement sur l'emprise municipale qui ne correspondent pas aux cas types 1 ou 2 devront être retirés, sauf ceux que la Municipalité désire conserver et qui répondent aux critères de l'article 2.6.2. Ceux-ci seront convertis en quais municipaux.
- 2.6.2. Les critères d'analyse pour établir quels quais seront conservés sont les suivants :

2.6.2.1 Impact environnemental:

L'impact du quai sur l'environnement est négligeable (dont les structures connexes permettant d'y accéder).

- 2.6.2.2 Conformité aux règlements municipaux et provinciaux:
Le quai proposé est conforme, dont sa superficie, les matériaux utilisés, son positionnement, etc., aux règlements municipaux et aux lois et règlements provinciaux.
 - 2.6.2.3 Impact sur la vie privée:
Le quai proposé est situé à une distance raisonnable des résidences privées de sorte qu'il ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins.
 - 2.6.2.4 La quantité de résidents qui utilise le quai:
Le quai proposé est déjà utilisé par plusieurs personnes, comme une association de quartier, par exemple.
 - 2.6.2.5 Conditions structurales du quai:
La structure du quai est en bon état et sécuritaire pour le public.
 - 2.6.2.6 Accessibilité:
L'accès au quai est facile et sécuritaire pour le public.
 - 2.6.2.7 Distance minimale :
Il y a une distance minimale de neuf (9) mètres avec les quais voisins les plus près.
 - 2.6.2.8 Impact sur les opérations municipales:
La position du quai et de son accès n'a pas d'impact sur les infrastructures municipales et leur entretien.
 - 2.6.2.9 Impact sur la stabilité de la berge:
La mise en place des aménagements ne doit pas avoir l'effet de fragiliser la stabilité des berges de la rivière.
- 2.6.3 Le conseil municipal établira par résolution les quais qui seront conservés et qui répondent aux critères de l'article 2.6.2.
 - 2.6.4 Tous les aménagements requis pour permettre d'accéder au quai privé, dont la modification des glissières de sécurité municipales, selon les normes en vigueur, le cas échéant, mais non sans s'y limiter, seront aux frais du détenteur de la permission d'occupation.

SECTION 3 – CONDITIONS LIÉES À L'OCTROI D'UN PERMIS DE QUAÏ

3.1 OBLIGATIONS

- 3.1.1 Nul ne peut édifier un quai permanent ou temporaire, modifier, réparer, rénover, ou transformer un quai ou une partie de quai, installer un quai préfabriqué, entreprendre des travaux en vue de l'installation d'un quai, sans avoir obtenu de la Municipalité un permis à cet effet selon les dispositions du règlement relatif aux permis et certificats en vigueur.
- 3.1.2 L'octroi d'un permis de quai est conditionnel au respect des dispositions énoncées au règlement relatif aux permis et certificats et au règlement de zonage en vigueur, ainsi qu'aux dispositions des présentes.
- 3.1.3 Il n'est toutefois pas nécessaire d'obtenir un permis pour les menues réparations nécessaires à l'entretien normal d'un quai conforme lorsque ces travaux ne comportent aucune modification à la structure existante.

L'entretien normal se définit comme les travaux d'entretien ayant une valeur inférieure à 5 000,00 \$.

- 3.1.4 Un permis de quai est émis par le directeur ou son représentant.

3.2 TRANSFÉRABILITÉ

- 3.2.1 Un permis de quai ne peut pas être transféré à des tiers avant ou durant sa construction sans l'autorisation de la Municipalité.
- 3.2.2 Cependant, si la construction du quai est terminée, que le quai a été jugé conforme par un officier municipal dans le cadre d'une inspection finale, que le permis est donc fermé et que ladite propriété est à vendre, le propriétaire transmettra le permis de quai à l'acquéreur.

Il revient au vendeur de soumettre le permis au nouvel acquéreur de la propriété. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'en aviser la Municipalité.

3.3 ÉCHÉANCE

- 3.3.1 Le détenteur d'un permis de quai doit compléter sa construction dans une période de douze (12) mois, sinon il devient caduc.

Il devient également caduc si les travaux ne sont pas commencés dans un délai de six (6) mois à compter de la date d'émission dudit permis, s'il est transféré à une autre personne sans le consentement écrit de la Municipalité ou si le détenteur ne se conforme pas au permis octroyé.

- 3.3.2 Lorsque la construction du quai est terminée et qu'il a été jugé conforme par un officier municipal dans le cadre d'une inspection finale, le permis est fermé et archivé aux archives municipales à perpétuité. Il n'est pas nécessaire de le renouveler.

SECTION 4 – CONDITIONS LIÉES À L'OCTROI D'UNE PERMISSION D'OCCUPATION ET D'UN BAIL

4.1 PRINCIPE D'OCCUPATION

- 4.1.1 Toute occupation de l'emprise municipale du sentier Voie Verte Chelsea ou du chemin de la Rivière est interdite, sauf si une permission est accordée en vertu du présent règlement.
- 4.1.2 Une personne peut obtenir une autorisation inconditionnelle ou conditionnelle, selon le cas, pour l'occupation de l'emprise municipale suivant les modalités indiquées au présent règlement.
- 4.1.3 Il est interdit à tout détenteur d'une permission d'occupation d'accorder à une personne tierce un accès par servitude notariée à son quai privé situé sur l'emprise municipale sans l'approbation de la Municipalité.

4.2 PERMISSION D'OCCUPATION

4.2.1 CONDITIONS SPÉCIFIQUES

- 4.2.1.1 Nul ne peut édifier toute structure ou un quai permanent ou temporaire sur l'emprise municipale ou en partie sur l'emprise municipale sans avoir obtenu de la Municipalité une permission d'occupation selon les dispositions des présentes, sous réserve des articles 4.2.5.1 à 4.2.5.4 des présentes.
- 4.2.1.2 L'octroi d'une permission d'occupation et de son renouvellement annuel est conditionnel au respect de ce qui suit :
- Que le quai concerné ait fait l'objet d'un permis municipal et soit conforme à la réglementation applicable, notamment aux normes relatives à la protection des rives et du littoral;
 - Que l'installation du quai et son utilisation n'aient aucun impact négatif sur l'utilisation ou la jouissance du sentier Voie Verte Chelsea et des équipements municipaux relatifs;
 - Que la plaquette d'identification fournie par la Municipalité soit apposée sur le quai privé dans un emplacement visible afin de l'identifier en tant qu'un quai privé autorisé;

Ladite plaquette sera fournie par la Municipalité aux frais du propriétaire;

- Qu'aucune structure supplémentaire, autre que le quai et autres structures autorisées dans la permission d'occupation, ne soit installée sur l'emprise municipale (remise, mobilier permanent, support à bateau, fils électrique, etc.);
- Qu'un bail soit établi avec la Municipalité et payé annuellement, le cas échéant;
- Que les frais du permis de quai et les frais relatifs à la plaquette aient été payés.

4.2.2 SUPERFICIE OCCUPÉE

4.2.2.1 La permission d'occupation attribuée au propriétaire d'un terrain correspondant au cas type 1 de l'article 2.4 ou le cas type 2 de l'article 2.5 la permission d'occuper une bande de terrain municipale d'une largeur suffisante pour permettre l'accès au quai.

4.2.2.2 La superficie de terrain faisant l'objet de la permission ne peut être totalement occupée ou dénaturée. Seules les portions expressément visées par le quai et les structures autorisées et permettant l'accès au quai peuvent être aménagées selon les dispositions du règlement de zonage en vigueur, alors que le reste du terrain doit être conservé à l'état naturel, et ce, en conformité avec la réglementation municipale. L'objectif est de préserver le couvert végétal de la rive et de prévenir la création de multiples foyers d'érosion sur la rive de la rivière.

4.2.3 TRANSFÉRABILITÉ

4.2.3.1 Une permission d'occupation n'est pas transférable. Elle devient ainsi caduque dès l'acquisition par le nouvel acquéreur de la propriété visée, et ce, même si l'échéance de la permission n'est pas venue à terme. Une nouvelle demande doit ainsi être effectuée par l'acquéreur auprès de la Municipalité de Chelsea.

4.2.3.2 Dans la mesure où elle s'avère conforme à la réglementation municipale et aux dispositions des présentes, la nouvelle permission ne sera pas retenue sans raison valable. Ainsi, la Municipalité souhaite parvenir à un traitement rapide des demandes, selon les dispositions de la section 6 des présentes.

4.2.3.3 Enfin, il n'est pas possible de sous-louer à un tiers un terrain ayant fait l'objet d'une permission d'occupation.

4.2.4 ÉCHÉANCE

4.2.4.1 Une permission d'occupation est valide à compter de sa date de délivrance jusqu'au 31 décembre de la même année. Elle sera renouvelée automatiquement pour une période de douze (12) mois au 1^{er} janvier de chaque année.

4.2.5 RÉSERVE

4.2.5.1 À son échéance, la Municipalité se réserve le droit de ne pas renouveler la permission avec justification.

4.2.5.2 De plus, la Municipalité se réserve le droit de renoncer à tout moment à toute permission d'occupation accordée en vertu du présent règlement si le détenteur ne respecte pas les conditions énoncées, si la Municipalité juge que la situation est devenue problématique ou si des règlements municipaux ou provinciaux ne sont pas respectés.

4.2.5.3 Dans un tel contexte, le retrait du quai privé présent sur l'emprise municipale et tout réaménagement requis pour assurer la renaturalisation de la berge seront aux frais du propriétaire.

4.2.5.4 La Municipalité se réserve également le droit de refuser une demande ou de renoncer à toute permission d'occupation accordée en vertu du présent règlement en faveur d'un projet à des fins d'utilité publique s'adressant à l'ensemble de la population de Chelsea ou s'il est démontré qu'il y a un impact au niveau de l'environnement.

SECTION 5 – CONDITIONS LIÉES À L'OCTROI D'UN BAIL

5.1 CONDITIONS SPÉCIFIQUES

5.1.1 Dans les cas types 1 et 2, nul ne peut édifier un quai permanent ou temporaire sur l'emprise municipale ou en partie sur l'emprise municipale sans avoir obtenu de la Municipalité une permission d'occupation selon les dispositions des présentes, sous réserve des articles 5.5.1 à 5.5.4 des présentes.

5.1.2 L'octroi d'un bail et de son renouvellement annuel est conditionnel au respect de ce qui suit :

- Que le quai concerné ait fait l'objet d'une demande de permis municipal et soit conforme à la réglementation applicable, notamment aux normes relatives à la protection des rives et du littoral;
- Que l'installation du quai et son utilisation n'aient aucun impact négatif sur l'utilisation ou la jouissance du sentier Voie Verte Chelsea et des équipements municipaux relatifs;
- Que la plaquette d'identification fournie par la Municipalité soit apposée sur le quai privé dans un emplacement visible afin de l'identifier en tant qu'un quai privé autorisé;
- Ladite plaquette sera fournie par la Municipalité aux frais du propriétaire;
- Qu'aucune structure supplémentaire, autre que le quai énoncé dans la permission d'occupation, ne soit installée sur l'emprise municipale (remise, mobilier permanent, support à bateau, fils électrique, etc.);
- Qu'une permission d'occupation soit établie avec la Municipalité;
- Que les frais du permis de quai et les frais relatifs à la plaquette aient été payés.

5.2 SUPERFICIE LOUÉE

5.2.1 Le bail attribue au propriétaire d'un terrain correspondant au cas type 1 de l'article 2.4 ou le cas type 2 de l'article 2.5 la location d'une bande de terrain dans l'emprise municipale d'une largeur suffisante pour permettre l'accès à un quai.

5.2.2 La superficie de terrain faisant l'objet du bail ne peut être totalement occupée ou dénaturalisée.

Seules les portions expressément visées par le quai autorisé et permettant l'accès au quai peuvent être aménagées selon les dispositions du règlement de zonage en vigueur, alors que le reste doit être conservé à l'état naturel, et ce, en conformité avec la réglementation municipale et provinciale.

L'objectif est de préserver le couvert végétal de la rive et de prévenir la création de multiples foyers d'érosion dans l'emprise de la rivière.

5.3 TRANSFÉRABILITÉ

5.3.1 Un bail n'est pas transférable. Il devient ainsi caduc dès l'acquisition par le nouvel acquéreur de la propriété visée, et ce, même si l'échéance du bail n'est pas venue à terme.

Une nouvelle demande doit ainsi être effectuée par l'acquéreur auprès de la Municipalité de Chelsea.

5.3.2 Dans la mesure où elle s'avère conforme à la réglementation municipale et aux dispositions des présentes, le bail ne sera pas retenu sans raison valable. Ainsi, la Municipalité souhaite parvenir à un traitement rapide des demandes, selon les dispositions de la section 6 des présentes.

5.3.3 Enfin, il n'est pas possible de sous-louer à un tiers un terrain ayant fait l'objet d'un bail.

5.4 ÉCHÉANCE

5.4.1 Un bail est valide à compter de sa date de délivrance jusqu'au 31 décembre de la même année. Il sera renouvelé automatiquement pour une période de douze (12) mois au 1^{er} janvier de chaque année.

5.5 RÉSERVE

5.5.1 À son échéance, la Municipalité se réserve le droit de ne pas renouveler le bail avec justification.

5.5.2 De plus, la Municipalité se réserve le droit de renoncer à tout moment à tout bail accordé en vertu de ce règlement si le détenteur ne respecte pas les conditions énoncées ou si la Municipalité juge que la situation est devenue problématique ou si des règlements municipaux ou provinciaux ne sont pas respectés.

5.5.3 Dans un tel contexte, le retrait du quai privé présent sur l'emprise municipale et tout réaménagement requis pour assurer la renaturalisation de la berge seront aux frais du propriétaire.

5.5.4 La Municipalité se réserve également le droit de refuser une demande ou de renoncer à tout bail accordé en vertu du présent règlement en faveur d'un projet à des fins d'utilité publique s'adressant à l'ensemble de la population de Chelsea ou s'il est démontré qu'il y a un impact au niveau de l'environnement.

SECTION 6 – TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS DE QUAI, DE PERMISSION D'OCCUPATION ET DE BAIL

6.1 Dans le cas d'une demande de type 1 ou 2, le propriétaire d'un quai existant ou projeté soumet au Service de l'urbanisme et du développement durable une demande d'occupation de l'emprise municipale et une demande de permis de quai, le cas échéant, en remplissant le formulaire à cet effet, qu'on peut retrouver sur le site Web de la Municipalité et en fournissant l'ensemble des documents requis (demande écrite, plan d'implantation et de construction) de même que le paiement des frais du permis et de la plaquette, le cas échéant.

6.2 Dans le cas d'une demande de type 3, le propriétaire d'un quai existant situé sur l'emprise municipale soumet au Service de l'urbanisme et du développement durable une offre de céder son quai à la Municipalité en remplissant le formulaire à cet effet, qu'on peut retrouver sur le site Web de la Municipalité et en fournissant l'ensemble des documents requis (demande écrite, plan d'implantation et de construction).

6.3 Dans les trente (30) jours suivant la réception du dossier, le Service de l'urbanisme et du développement durable accuse réception de la demande, analyse et valide la conformité des demandes à l'égard de la réglementation municipale, du présent règlement et de l'état de l'environnement naturel de la partie à louer dans la rive de la rivière.

6.4 Dans le cas d'une demande de type 1 et 2, le Service de l'urbanisme et du développement durable complète l'analyse du permis et délivre le permis de quai, la permission d'occupation, le bail et la plaquette au requérant dans les plus brefs délais.

6.5 À la fin des travaux, le requérant communique avec le Service de l'urbanisme et du développement durable pour effectuer la visite finale.

Si la construction est conforme au permis remis et aux conditions de la permission d'occupation, la demande est fermée et archivée.

- 6.6 Dans le cas d'une demande de type 3, le Service de l'urbanisme et du développement durable complète l'analyse de la demande et prépare une résolution qui sera présentée au conseil municipal lors de la prochaine session régulière du conseil.
- 6.7 Dans le cas d'une décision favorable du conseil municipal, le Service de l'urbanisme et du développement durable informe le requérant que son offre a été acceptée et entame toute procédure nécessaire pour prendre possession du quai et le transformer en quai public.

Si la demande est refusée par le conseil municipal, le Service de l'urbanisme et du développement durable informe le requérant de la décision du conseil et l'avise qu'il devra retirer son quai de l'emprise municipale.

SECTION 7 – DÉLAIS ACCORDÉS POUR REGULARISER LES QUAIS SANS PERMIS

- 7.1 La Municipalité de Chelsea accordera les permissions d'occupations en fonction des dispositions des présentes et allouera un délai de trente (30) jours aux occupants non-conformes pour entamer la procédure énoncée ci-avant visant à régulariser leur occupation.
- 7.2 À l'échéance de ce délai, les propriétaires de quais ou de structures qui n'ont pas agi s'exposent aux pénalités énoncées au règlement relatif aux permis et certificats et prennent le risque que leur quai soit retiré de la berge et démolé.

SECTION 8 – INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ

- 8.1 Les employés de la Municipalité et les personnes mandatées par cette dernière peuvent en tout temps accéder à l'emprise municipale pour y effectuer des relevés, des inspections ou des travaux requis à des fins municipales ou pour les fins d'une entreprise d'utilité publique.

SECTION 9 – DISPOSITIONS FINALES

9.1 DÉFAUT

- 9.1.1 Le requérant est considéré en défaut aux termes du présent règlement s'il omet ou néglige de remplir l'une ou l'autre des conditions des permis, permission d'occupation ou du bail émis.
- 9.1.2 Dans un tel contexte, le retrait du quai ou des structures privés présents sur l'emprise municipale et tout réaménagement requis pour assurer la renaturalisation de la berge seront aux frais du propriétaire.

SECTION 10 – SANCTIONS CIVILES ET PÉNALES

- 10.1 La Municipalité peut révoquer un permis ou une permission d'occupation de l'emprise municipale si elle a été délivrée par erreur.
- 10.2 Commet une infraction, toute personne qui, en contravention de l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement :
 - a) utilise illégalement l'emprise municipale;
 - b) autorise une utilisation illégale de l'emprise municipale;
 - c) exécute ou fait exécuter des travaux non autorisés ou non conformes dans l'emprise municipale;

- d) exécute ou fait exécuter des travaux non conformes à l'autorisation d'occupation de l'emprise municipale;
- e) fournit consciemment des informations erronées dans le cadre d'une demande d'autorisation d'occupation de l'emprise municipale;
- f) entrave ou tente d'entraver une personne chargée de l'application du présent règlement dans l'exercice de ses fonctions;
- g) ne se conforme pas à un avis qui lui a été délivré par une personne chargée de l'application du présent règlement.

10.3 Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 1 000,00 \$ si le contrevenant est une personne physique ou d'une amende fixe de 2 000,00 \$ si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, dans les deux ans de la déclaration de culpabilité pour une même infraction, le contrevenant est passible en outre des frais pour chaque infraction, d'une amende fixe de 2 000,00 \$ si le contrevenant est une personne physique ou d'une amende de 4 000,00 \$ s'il est une personne morale.

Lorsqu'une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infraction distincte qu'il y a de jours ou de fraction de jour qu'elle a duré et ces infractions peuvent être décrites dans un seul chef d'accusation.

10.4 La Municipalité peut exercer devant les tribunaux de juridiction civile, tous les recours nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement lorsque le conseil le juge opportun, et ce, indépendamment du fait que des constats d'infraction à caractère pénal puissent aussi avoir été délivrés ou qu'une révocation ait pu être effectuée.

SECTION 11 – AUTRES

11.1 Une permission d'occupation, un bail ou un permis octroyé en vertu de ce règlement ne dispense pas son détenteur de se conformer aux autres règlements municipaux ou provinciaux.

11.2 Le présent règlement n'affecte pas toute procédure intentée sous l'autorité des autres règlements municipaux.

11.3 Toute modification aux présentes doit être effectuée par règlement.

11.4 Quiconque occupe l'emprise municipale est responsable de son occupation des lieux et tout ce qui en découle. La Municipalité est dégagée de toute responsabilité à cet égard.

SECTION 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 3 août 2021
DATE DE L'ADOPTION : 7 septembre 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO :-21
DATE DE PUBLICATION :

ANNEXE A

Conditions et règles d'utilisation de l'emprise municipale

- 1) Toute la réglementation municipale applicable, le présent règlement, la législation provinciale relative à la protection des bandes riveraines et le Code de la construction du Québec en vigueur doivent être respectés en tout temps.
- 2) Il est obligatoire de préserver et maintenir la paix, l'ordre et la propreté sur toute propriété municipale, que ce soit au niveau du bruit, des ordures.
- 3) La consommation d'alcool ou autres substances comme de la drogue, ou la possession d'armes est strictement interdite sur l'emprise municipale, tel que stipulé au règlement 19-RM-04.
- 4) Il est interdit d'allumer ou maintenir allumé un feu sur l'emprise municipale, ou de faire usage de toute pièce pyrotechnique, tel que stipulé au règlement 19-RM-04, à moins d'avoir obtenu un permis ou une autorisation à cet effet.
- 5) Le formulaire de demande pour un permis de quai ou une permission d'occupation doit être rempli et contenir les renseignements suivants :
 - Identification du demandeur (adresse, numéros, etc.)
 - Identification de la propriété visée
 - Plans du quai ou de la structure proposée
 - Date estimée du début et de la fin des travaux
 - Date du début de l'occupation
 - Description de l'espace occupé
- 6) Tous les documents nécessaires à l'étude de la demande doivent être déposés lors de la demande.
- 7) Quiconque a reçu l'autorisation d'installer un quai ou une permission d'occupation doit se conformer aux conditions d'émission établies lors de la demande.
- 8) Aucune autre structure ou bâtiment ne peut être installé ou entreposé sur l'emprise municipale (remise, mobilier permanent, support à bateau, fils électrique, etc.).
- 9) Un permis de quai ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation de la Municipalité.
- 10) En aucun cas, l'installation du quai et son utilisation ne doivent avoir un impact négatif sur l'utilisation ou la jouissance du sentier Voie Verte Chelsea et des équipements municipaux relatifs.
- 11) La plaquette d'identification fournie par la Municipalité doit être apposée sur le quai privé dans un emplacement visible afin de l'identifier en tant qu'un quai privé autorisé.
- 12) Le bail pour l'occupation de l'emprise municipale doit être renouvelé annuellement, et les frais doivent être acquittés. À cet effet, la responsabilité revient au demandeur d'entreprendre les démarches en bonne et due forme.
- 13) Quiconque occupe l'emprise municipale est responsable de son occupation des lieux et tout ce qui en découle et devra signer une déclaration à cet effet, dégageant la Municipalité de toute responsabilité à cet égard.
- 14) La Municipalité ou son représentant aura accès en tout temps à l'emprise municipale.

ANNEXE B

UTILISATION DE LA PARTIE PUBLIQUE LOUÉE / EMPRISE RIVERAINE À LA RIVIÈRE GATINEAU OU AU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA / LOT PRIVÉ DANS LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

OCCUPATION AUTORISÉE SI CONFORME*	CONDITIONS PARTICULIÈRES	OCCUPATION INTERDITE
Quai		
Escalier		
Passerelle		
Conduite souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • sous réserve d'une démonstration à l'effet qu'il n'est pas possible de passer la conduite à l'extérieur de l'emprise • pour les conduites existantes sans permission, une autorisation municipale devra être obtenue 	
Mobilier (chaise, table)	<ul style="list-style-type: none"> • lorsqu'à des fins autres que d'utilité publique, doit être non ancré au sol et déplaçable 	
Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • seulement à des fins publiques à l'extérieur de la rive • ne doit pas impliquer le croisement de l'emprise 	
Accès piétonniers		
Affiche, enseigne	<ul style="list-style-type: none"> • seulement à des fins d'utilité publique ou pour identifier la partie louée, dont une affiche fournie par la Municipalité ou par une autre entité publique 	
Ouvrage d'abattage d'arbres dans la rive	<ul style="list-style-type: none"> • seuls les ouvrages nécessaires pour l'occupation visée sont autorisés, en respect de la réglementation applicable 	
Autres ouvrages dans la rive	<ul style="list-style-type: none"> • seuls ceux expressément autorisés à la réglementation municipale. 	
Circulation automobile à même l'emprise	<ul style="list-style-type: none"> • reconnaissance des propriétés ayant déjà un bail à cet effet. seulement avec permission spéciale 	
		terrasse
		dalle au sol
		cabanon ou autre ouvrage de rangement
		clôture
		terre, sable, roche, paillis, jardins, potagers ou plantation de plantes envahissantes*

*Dans la mesure où la réglementation municipale le permet et que la structure ou l'aménagement paysager est conforme.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1212-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS
RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX
NORMES DE CONSTRUCTION DE CELUI-CI**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1204-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de construction de celui-ci » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de relatif aux permis et certificats afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque le terrain a une superficie d'au moins 12 hectares et qu'au moins 80% de la superficie de ce terrain sera cédé à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance à caractère environnemental et d'établir les normes de construction à respecter pour ces chemins.

(conseillère/conseiller)

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1212-21

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS
RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX
NORMES DE CONSTRUCTION DE CELUI-CI**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin d'évaluer la possibilité de modifier le règlement sur les permis et certificats 639-05 afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- le terrain a une superficie d'au moins 12 hectares;
- au moins 80% de la superficie de ce terrain sera cédé à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance à caractère environnemental;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter sous certaines conditions le nombre de lots sur un chemin privé, puisque la modification proposée permet de faire des gains au niveau de la préservation de l'environnement;

ATTENDU QUE certaines normes de construction des chemins privés ont été modifiées par le service des travaux publics et des infrastructures et qu'il y a lieu de référer à ces nouvelles normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021, et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le sous-paragraphe 3 du paragraphe f. de l'article 4.4.3.1 intitulé « Dispositions générales », de la sous-section 4.4.3 intitulée « Conditions d'émission du permis de construction » de la section 4.4 « Permis de construction » est modifié par l'ajout à la fin dudit sous-paragraphe de la mention suivante:

« ou un maximum de cinq (5) habitations lorsque les conditions du 3^e alinéa de l'article 4.4.3.4 sont respectées. »

ARTICLE 2

L'article 4.4.3.4 intitulé « Dispositions particulières visant un chemin privé », de la sous-section 4.4.3 intitulée « Conditions d'émission du permis de construction » de la section 4.4 « Permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

4.4.3.4 Dispositions particulières visant un chemin privé

Dans le cas d'une demande de permis visant la construction d'un chemin privé, en plus des dispositions générales décrites à l'article 4.4.3.1, l'officier responsable émet un permis de construction si :

- a. Le chemin privé projeté est conforme aux normes décrites dans le *Règlement n°949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux*, ainsi qu'à tout règlement le modifiant ou l'abrogeant;
- b. Le chemin privé projeté respecte l'une ou l'autre des conditions ci-après identifiées :
 1. Construit à partir d'un chemin municipal ;
 2. Construit à partir d'un chemin privé existant, construit avant le 1er août 1992.

Le chemin privé projeté pourra desservir au maximum trois (3) lots.

Malgré la limitation de desserte d'un maximum de 3 lots prévue à l'alinéa précédent, il est permis de construire un chemin privé desservant au maximum cinq (5) lots à condition que le terrain qui fait l'objet de l'opération cadastrale ait une superficie d'au moins 12 hectares et qu'au moins 80% de la superficie de ce terrain soit cédé à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance environnemental qui répond aux critères des gouvernements fédéral et provincial. Une preuve d'entente officielle entre le propriétaire et l'organisme de bienfaisance doit être remise à la Municipalité avant l'émission du permis de construction dudit chemin privé.

Si la chaussée du chemin privé existant est inférieure à 6 mètres de largeur et/ou que le degré d'inclinaison de la pente est supérieur à quinze pour cent (15%) et/ou supérieur à dix (10%) à l'intérieur d'une distance de 30 mètres d'une intersection, il ne sera pas permis de construire un ou des chemins privés à partir de ce chemin.

Il est interdit d'émettre un permis de construction pour un chemin privé à partir des chemins privés existants, construits après le 1er août 1992, à moins que ceux-ci ne soient rendus conformes aux normes de construction décrites dans le *Règlement n°949-15 relatif à la mise en place de travaux municipaux*, ainsi qu'à tout règlement le modifiant ou l'abrogeant, et cédés à la Municipalité.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... ..

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :..... ..

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1212-21 - RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 639-05 – DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE LOTS SUR UN CHEMIN PRIVÉ ET AUX NORMES DE CONSTRUCTIONS DE CELUI-CI

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 le 19 avril 2005;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 639-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin d'évaluer la possibilité de modifier le règlement sur les permis et certificats 639-05 afin de permettre 5 lots sur un chemin privé lorsque les conditions suivantes sont rencontrées :

- le terrain a une superficie d'au moins 12 hectares;
- au moins 80% de la superficie de ce terrain sera cédé à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance à caractère environnemental;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter sous certaines conditions le nombre de lots sur un chemin privé, puisque la modification proposée permet de faire des gains au niveau de la préservation de l'environnement;

ATTENDU QUE certaines normes de construction des chemins privés ont été modifiées par le service des travaux publics et des infrastructures et qu'il y a lieu de référer à ces nouvelles normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1212-21 modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux permis et certificats numéro 639-05 – Dispositions relatives au nombre de lots sur un chemin privé et aux normes de constructions de ceux-ci » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro 298-21.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA
DÉFINITION DE CHEMIN PRIVÉ ET AUX CAS N'EXIGEANT PAS DE
CESSION DE TERRAIN OU DE COMPENSATION MONÉTAIRE**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1205-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de lotissement afin de modifier la définition de « chemin privé » puisque le règlement relatif aux permis et certificats est en modification afin de permettre 5 lots sur un chemin privé sous certaines conditions, ainsi que de ne pas exiger les frais relatifs aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet constitué d'un chemin privé, lorsque 80% d'un terrain est cédé à la Municipalité ou à un organisme environnemental.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-21
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA
DÉFINITION DE CHEMIN PRIVÉ ET AUX CAS N'EXIGEANT PAS DE
CESSION DE TERRAIN OU DE COMPENSATION MONÉTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de lotissement portant le numéro 637-05 le 19 avril 2005 et est entrée en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'autoriser jusqu'à cinq (5) lots sur un chemin privé, sous certaines conditions et qu'il y a lieu de modifier la définition d'un chemin privé;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea peut déterminer les cas où la contribution pour les frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels n'est pas exigée;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement numéro 637-05 afin de ne pas exiger des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet constitué d'un chemin privé, lorsque 80% d'un terrain est cédé à la Municipalité ou à un organisme environnemental;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

La section 4.4 intitulé, « 4.1 Cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire » du règlement de lotissement portant le numéro 637-05 est modifiée par l'ajout du paragraphe f. suivant qui doit se lire comme suit :

- f. Les opérations cadastrales qui visent à céder au moins 80% de la superficie d'un terrain d'au moins 12 hectares à la Municipalité ou à un organisme de bienfaisance environnemental qui répond aux critères des gouvernements fédéral et provincial. La Municipalité se réserve le droit d'exiger des servitudes dûment notariées visant à assurer les liens récréatifs prévus au plan de transport actif et les travaux nécessaires à l'implantation de ces liens récréatifs.

ARTICLE 3

La définition de « Chemin privé » de la section 5.7 intitulé, « Classification des voies de circulation » du règlement de lotissement portant le numéro 637-05 est abrogée et remplacée par la définition suivante :

Chemin privé Voie de circulation de propriété privée aménagée dans l'emprise d'un lot distinct et cadastrée à cette fin pour le déplacement de véhicules. Tout nouveau chemin privé doit être construit selon les normes en vigueur de construction routière des chemins privés et desservir un minimum de deux (2) lots distincts et un maximum de trois (3) lots distincts. Cependant, un chemin privé peut desservir un maximum de cinq (5) lots en autant que les conditions du 3^e alinéa de l'article 4.4.3.4 du règlement numéro 639-05 relatif aux permis et certificats soient respectées. Cette définition exclut les entrées charretières, le tracé d'un droit de passage, ou le tracé d'une servitude de passage. Le chemin privé peut être urbain ou rural selon son emplacement à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT : 7 septembre 2021

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT :

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE
EN VIGUEUR :

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-21 – RÈGLEMENT
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 637-05 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA
DÉFINITION DE CHEMIN PRIVÉ ET AUX CAS N'EXIGEANT PAS DE
CESSION DE TERRAIN OU DE COMPENSATION MONÉTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement de lotissement portant le numéro 637-05 le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'autoriser jusqu'à cinq (5) lots sur un chemin privé, sous certaines conditions et qu'il y a lieu de modifier la définition d'un chemin privé;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chelsea peut déterminer les cas où la contribution pour les frais de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels n'est pas exigée;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de lotissement 637-05 afin de ne pas exiger des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un projet constitué d'un chemin privé, lorsque 80% d'un terrain est cédé à la Municipalité ou à un organisme environnemental;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1205-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 637-05 – Dispositions relatives à la définition de chemin privé et aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DISPOSITION CONCERNANT
L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PAE**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1206-21 – Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble – Disposition concernant l'obligation de déposer un PAE » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de ne pas exiger le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la modification de zonage d'une zone PAE, lorsque la modification au règlement concerne un terrain dont au moins 80% de sa superficie sera conservée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-21 –

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF
AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DISPOSITION
CONCERNANT L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PAE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 640-05 connu sous le titre règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble aux fins d'exiger un plan d'aménagement d'ensemble pour les zones PAE du règlement de zonage, avant de procéder à une modification de zonage;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble portant le numéro 640-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de ne pas exiger le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la modification de zonage d'une zone PAE, lorsque la modification au règlement concerne un terrain dont au moins 80% de sa superficie sera conservée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 1.4 du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble, intitulé « Obligation de produire un plan d'aménagement d'ensemble » est modifié par l'ajout du paragraphe suivant et faisant suite au dernier paragraphe :

Malgré les deux paragraphes précédents, une personne qui désire obtenir une modification au règlement de zonage ou de lotissement en vue de laisser au moins 80% d'un terrain à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité n'est pas assujettie à la production d'un PAE. Dans ce cas, la modification réglementaire nécessaire pour permettre la protection environnementale du terrain ainsi que son développement potentiel et partiel s'effectue en concordance au plan d'urbanisme en vigueur.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green,
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 7 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 7 septembre 2021
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....
DATE DE L'ADOPTION :.....
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :.....
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-21 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF AUX
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – DISPOSITION CONCERNANT
L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PAE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 640-05 connu sous le titre règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble aux fins d'exiger un plan d'aménagement d'ensemble pour les zones PAE du règlement de zonage, avant de procéder à une modification de zonage;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble portant le numéro 640-05 a été adopté le 19 avril 2005 et est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de ne pas exiger le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la modification de zonage d'une zone PAE, lorsque la modification au règlement concerne un terrain dont au moins 80% de sa superficie sera conservée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1206-21 – Règlement modifiant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble – Disposition concernant l'obligation de déposer un PAE », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 635-05 – MODIFICATION AU CHAPITRE 6 AFIN
D'EXEMPTER CERTAINS PROJETS DE LA PLANIFICATION D'ENSEMBLE**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1207-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d'exempter certains projets de la planification d'ensemble » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le plan d'urbanisme numéro 635-05 afin qu'une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble soit exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 635-05 – MODIFICATION AU CHAPITRE 6 AFIN
D'EXEMPTER CERTAINS PROJETS DE LA PLANIFICATION
D'ENSEMBLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 635-05 connu sous le titre *Plan d'urbanisme de la municipalité de Chelsea* aux fins de diviser le territoire en aires d'affectation en vue d'y contrôler les catégories d'usage des terrains et des bâtiments ainsi que les densités d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme portant le numéro 635-05 a été adopté le 19 avril 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le chapitre 6 afin qu'une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble soit exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le chapitre 6 étant donné que les zones PAE seront abrogées au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le chapitre 6 intitulé « Les zones visées par un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) » est modifié par l'ajout du paragraphe suivant et faisant suite au dernier paragraphe :

Une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble peut être exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature. Dans ce cas, la modification réglementaire nécessaire pour permettre la protection environnementale du terrain ainsi que son développement potentiel et partiel s'effectue en concordance au présent plan d'urbanisme.

ARTICLE 2

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John David McFaul,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green,
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 7 septembre 2021
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 7 septembre 2021
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....
DATE DE L'ADOPTION :.....
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :.....
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1207-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 635-05 – MODIFICATION AU CHAPITRE 6 AFIN D'EXEMPTER CERTAINS PROJETS DE LA PLANIFICATION D'ENSEMBLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 635-05 connu sous le titre *Plan d'urbanisme de la municipalité de Chelsea* aux fins de diviser le territoire en aires d'affectation en vue d'y contrôler les catégories d'usage des terrains et des bâtiments ainsi que les densités d'occupation du sol;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme portant le numéro 635-05 a été adopté le 19 avril 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le chapitre 6 afin qu'une zone désignée comme étant soumise à un plan d'aménagement d'ensemble soit exemptée de cette exigence de planification d'ensemble si une superficie importante de la zone est réservée à la protection à perpétuité de la nature;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun de procéder à cette modification;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et du développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1207-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 635-05 – Modification au chapitre 6 afin d'exempter certains projets de la planification d'ensemble », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE numéro 636-05 – ABROGATION DE LA ZONE PAE-62,
CRÉATION DE LA ZONE RA-62 ET DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE
#56**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne Avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1208-21 intitulé, « Projet de règlement numéro 1208-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger la zone PAE-62, de la remplacer par la zone RA-62 et d'y autoriser les usages permis en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le règlement vise aussi à créer la disposition particulière #56 visant à limiter le nombre de résidences dans cette zone.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-21

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – ABROGATION DE LA ZONE PAE-62, CRÉATION DE LA ZONE RA-62 ET DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE #56

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage 636-05 afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger la zone PAE-62 et de la remplacer par la zone RA-62 et d'y autoriser les usages permis en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ceci afin de permettre la conservation à l'état naturel de 80% de la superficie d'un terrain;

ATTENDU QU'IL y a lieu de créer la disposition particulière #56 visant à permettre un maximum de 5 résidences dans cette zone;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage PZ-636-05-01 est modifié de manière à abroger la zone PAE-62, et créer à même celle-ci la zone RA-62, le tout tel qu'apparaissant au plan ci-joint en tant qu'annexe « A » (PZ 636-05-21) au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le chapitre 9 intitulé « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 636-05 est modifié de manière à abroger la zone PAE-62 et la remplacer par la nouvelle zone RA-62, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe B ci-jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le règlement de zonage 636-05 est modifié par l'ajout de la disposition particulière applicable à une zone » de la disposition cinquante-six (56) qui doit se lire comme suit :

- (56) Dans cette zone, l'usage résidentiel unifamilial isolé est limité à un maximum de 5 résidences desservies par un chemin privé. De plus, au moins 80% de la superficie de la zone doit être laissée à l'état naturel pour permettre sa protection environnementale à perpétuité par la Municipalité ou un organisme de bienfaisance environnemental reconnu.

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 7 septembre 2021

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :..... ..

DATE DE L'ADOPTION :..... ..

NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... ..

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :..... ..

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :..... ..

Annexe A
Projet de règlement numéro 1208-21

Extrait du plan de zonage PZ-636-05-01 modifié



Annexe B
Projet de règlement numéro 1208-21

Grilles des spécifications de la zone RA-62 créée

SOUS-GROUPES D'USAGES	CODE	ZONE
		RA-62
Habitation unifamiliale isolée	R1	X
Habitation maison mobile	R2	
Habitation multi logement	R3	
Habitation collective	R4	
Habitation unifamiliale jumelée	R5	
Commerces et services professionnels	C1	
Commerces de vente au détail	C2	
Services personnels, financiers et administratifs	C3	
Commerces de restauration et d'hébergement	C4	
Commerces de restauration et d'hébergement avec discothèque et salles de spectacles	C5	
Commerces touristiques et artisanaux	C6	
Services de réparation de véhicules et articles divers	C7	
Commerces de rebuts de véhicules	C8	
Commerces de vente de véhicules	C9	
Commerces - 4 - remis aux véhicules	C10	
Commerces et services à caractère érotique	C11	
Activités récréatives et touristiques	L1	
Activités culturelles	L2	
Parc	P1	
Culte, éducation, santé et social	P2	
Services d'utilité publique	P3	
Infrastructure de transport	P4	
Par cet terrain de jeu	P5	
Parc naturel	P6	
Industriel léger	I1	
Industriel axé sur l'environnement	I2	
Para industriel	I3	
Extraction	EX	
Agriculture	AG	
Espace naturel	EN	X
Préservation de la nature	EN-PN	
Préservation champêtre	EN-PC	
Zone de mise en valeur	EN-MV	
Enclave résidentielle	EN-R1	
Camp Fortune	EN-L1	
Maisons O'Brien et Wilson	EN-CE	
Domaine Mackenzie King	EN-H1	
Services publics	EN-P3	
Hauteur maximale (mètres)		12
Marge avant minimale (mètres)		4.5
Marge latérale minimale (mètres)		4.5
Marge arrière minimale (mètres)		4.5
Compensation monétaire pour stationnement applicable		
Zone sujette à un P.A.E. (règlement 640-05)		
Zone sujette à un P.I.I.A. (règlement 681-06)		
Usage complémentaire résidentiel (groupe)		A
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES :		56

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1208-21 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – ABROGATION DE LA ZONE PAE-62, CRÉATION DE LA ZONE RA-62 ET DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE #56

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger la zone PAE-62 et de la remplacée par la zone RA-62 et d'y autoriser les usages permis en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ceci afin de permettre la conservation à l'état naturel de 80% de la superficie d'un terrain;

ATTENDU QU'IL y a lieu de créer la disposition particulière #56 visant à permettre un maximum de 5 résidences dans cette zone;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 11 août 2021;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1208-21 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 636-05 – Abrogation de la zone PAE-62, création de la zone RA-62 et de la disposition particulière #56 » sera présenté pour adoption.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) DIVERS / VARIOUS

**SUIVI DE LA DÉMOLITION AU 272, CHEMIN DE LA MONTAGNE –
BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

ATTENDU QUE la CCN a procédé à la démolition d'un bâtiment d'intérêt patrimonial situé au 272, chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE la CCN étant une instance fédérale, les lois et règlements provinciaux et municipaux ne sont pas applicables et qu'aucune sanction ne peut leur être imposée;

ATTENDU QUE le comité sur les demandes de démolition et le comité de travail du conseil juge qu'il est nécessaire de bien souligner que la Municipalité n'était en accord de la démolition du 272, chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE le projet de loi 69 sanctionné le 1^{er} avril par le gouvernement du Québec oblige la MRC des Collines-de-l'Outaouais à établir une liste des bâtiments d'intérêt patrimonial avant le 1^{er} avril 2026;

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il est opportun de réaliser une étude des bâtiments construits avant 1940 et d'établir parmi eux ceux qui devraient être protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil remette à la CCN une lettre exprimant le désaccord de la Municipalité quant à la démolition du 272, chemin de la Montagne, ainsi qu'une copie de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial annexé au règlement sur les demandes de démolition, afin de leur demander de nous aviser 6 mois à l'avance si un de ces bâtiments est appelé à être démolé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de lui permettre de procéder à l'étude des bâtiments construits avant 1940 requise par le projet de loi 69, afin d'établir la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'établir à partir de cette étude, une liste des bâtiments qui devraient avoir une protection en vertu de la *Loi sur le Patrimoine culturel*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'UN membre expert en patrimoine soit invité au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

AVIS D'INTENTION DE LA CITATION DU 8, CHEMIN MILL

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea considère qu'il est d'intérêt public de protéger les bâtiments patrimoniaux de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité entend débiter une étude des bâtiments construits avant 1940 et d'établir ceux qui sont d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE cette étude permettra d'établir les bâtiments qui devraient être protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QUE les propriétaires du 8, chemin Mill ont demandé une subvention pour la mise en valeur du bâtiment, mais qu'elle ne pourra leur être accordée que si le bâtiment est cité ou en cours de citation;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 8, chemin Mill se retrouve dans l'inventaire des lieux de culte au Québec réalisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec;

ATTENDU QUE le bâtiment est inclus dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial du plan d'urbanisme, du règlement relatif aux PIIA et au règlement régissant les demandes de démolition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil demande au Service de l'urbanisme et du développement durable d'initier la procédure de citation pour le bâtiment situé au 8, chemin Mill.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**RÉAMÉNAGEMENT DU SENTIER VOIE VERTE CHELSEA AVEC LA
ROUTE 105 - AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE À
INTERVENIR AVEC LE MTQ**

ATTENDU QUE le réaménagement du sentier Voie Verte Chelsea avec la Route 105 nécessite la signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) car ce tronçon de route est sous sa responsabilité;

ATTENDU QUE le ministère a déposé un document relatif à une entente visant l'aménagement d'un passage pour piétons muni de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) sur le réseau du ministère sur la Route 105;

ATTENDU QUE le service des Travaux publics et des Infrastructures a analysé le projet et en recommande son approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, et appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'approuver l'entente visant l'aménagement d'un passage pour piétons muni de feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) sur le réseau du MTQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente préparée à cet effet ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LE
CHEMIN DU LAC-MEECH EN DIRECTION NORD ET SUD À
L'INTERSECTION DE LA PROMENADE DE LA GATINEAU ET À
L'INTERSECTION DU CHEMIN DUNLOP**

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été reçues afin que des panneaux d'arrêt soit installés sur le chemin du Lac-Meech en direction nord et sud à l'intersection de la Promenade de la Gatineau ainsi qu'à l'intersection du chemin Dunlop;

ATTENDU QU'UNE visite des lieux et une analyse ont été réalisées par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'ajout desdits panneaux d'arrêts;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du 23 avril 2021, le Service des travaux publics et des infrastructures a informé les membres du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures de la recommandation de l'installation des panneaux d'arrêt pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE la mise en place desdits panneaux d'arrêt fait partie du projet de réfection du chemin du Lac-Meech, entre la Promenade de la Gatineau et le chemin Dunlop;

ATTENDU QUE le coût d'achat desdits panneaux d'arrêt sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1143-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'installation de panneaux sur le chemin du Lac-Meech en direction nord et sud à l'intersection de la Promenade de la Gatineau et à l'intersection du chemin Dunlop.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructure chemin – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1143-19.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1213-21 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON DU
CHEMIN DE LA RIVIÈRE À LA HAUTEUR DU PARC MUNICIPAL
DE FARM POINT**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1213-21 intitulé « Règlement modifiant la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de diminuer à 30 km/h la vitesse maximale permise sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1213-21

**RÈGLEMENT MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR UN TRONÇON DU
CHEMIN DE LA RIVIÈRE À LA HAUTEUR DU PARC MUNICIPAL DE FARM
POINT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire modifier la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session ordinaire DU conseil municipal, soit le 7 septembre 2021, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre « Règlement modifiant la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point ».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le Service des travaux publics de la Municipalité de Chelsea (voir Annexe 1 – plan de signalisation). Un plan de communication sera également mis en place (voir Annexe 2 – plan de communication).

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon les modalités prévues par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7^e jour de septembre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 7 septembre 2021

DATE DE L'ADOPTION : 5 octobre 2021

RÉSOLUTION N° :-21

DATE DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :

La localisation des panneaux est approximative et sera précisée sur le site.

Un préavis de 30 jours doit être mis en place avant l'installation de la nouvelle signalisation.

ANNEXE 1



Préparé par : Service des travaux publics et des infrastructures

Date : 2021-08-24

Titre : Modification de la vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point - Règlement #1213-21

Échelle : Voir plan

Localisation : Chemin de la Rivière, au droit du parc municipal de Farm Point



ANNEXE 2

Plan de communication

**Modification de la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du
parc municipal**

**Service des travaux publics et des infrastructures
Municipalité de Chelsea**

Octobre 2021

Mise en contexte

Le 5 octobre 2021, la Municipalité de Chelsea, par voie d'un règlement de son conseil municipal portant le numéro 1213-21 demande la réduction de la limite de vitesse sur un tronçon du chemin de la Rivière à la hauteur du parc municipal de Farm Point.

Dès l'adoption du nouveau règlement par le conseil municipal, la limite de vitesse sur ce tronçon passera de 50 km/h à 30 km/h.

Objectif

Faire connaître la modification de la vitesse maximale aux résidents de Chelsea et aux usagers circulant sur le chemin de la Rivière.

Public cible

- Les résidents de la Municipalité;
- Les automobilistes du chemin de la Rivière;
- Les usagers du parc municipal de Farm Point.

Moyens

Différentes méthodes de communication sont prévues afin d'aviser le public cible dès l'adoption du règlement :

- Émission d'un communiqué de presse;
- Publication sur le site Web de la Municipalité
- Publication sur les médias sociaux de la Municipalité;
- Article dans le bulletin municipal;
- Article dans l'infolettre de la Municipalité
- Installation des enseignes sur le chemin mentionné en indiquant le futur changement, le tout selon les normes du ministère des Transports du Québec en vigueur, plus particulièrement au Tome 5, Chapitre 3, dessin normalisé 001B.

Voir la localisation exacte de la nouvelle signalisation sur le plan de signalisation en annexe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric Rioux

Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1211-21 - RÈGLEMENT DÉSIGNANT
LES TRONÇONS DES CHEMINS DU RELAIS, DE LA TRAVERSE ET
DE LA RANDONNÉE COMME ÉTANT DES CHEMINS DE
TYPE « RUE PARTAGÉE »**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire implanter un projet de rue partagée au sein du Quartier Meredith impliquant un abaissement de vitesse et une signalisation conforme aux normes du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'UNE rue partagée est définie comme étant « tout ou partie d'un chemin public sur lequel la circulation piétonne est priorisée »;

ATTENDU QUE l'article 496.1 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité d'identifier une rue partagée sur tout ou partie de chemin public dont la gestion lui incombe;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE le paragraphe 7 de l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité d'interdire l'immobilisation de véhicule routier sur un chemin public;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 août 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1211-21 - Règlement désignant les tronçons des chemins du Relais, de la Traverse et de la Randonnée comme étant des chemins de type « rue partagée » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1211-21

RÈGLEMENT DÉSIGNANT LES TRONÇONS DES CHEMINS DU RELAIS, DE LA TRAVERSE ET DE LA RANDONNÉE COMME ÉTANT DES CHEMINS DE TYPE « RUE PARTAGÉE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire implanter un projet de rue partagée au sein du Quartier Meredith impliquant un abaissement de vitesse et une signalisation conforme aux normes du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QU'UNE rue partagée est définie comme étant « tout ou partie d'un chemin public sur lequel la circulation piétonne est priorisée »;

ATTENDU QUE l'article 496.1 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité d'identifier une rue partagée sur tout ou partie de chemin public dont la gestion lui incombe;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE le paragraphe 7 de l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité d'interdire l'immobilisation de véhicule routier sur un chemin public;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session ordinaire du conseil municipal, soit le 3 août 2021, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption, et le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre « Règlement désignant les tronçons des chemins du Relais, de la Traverse et de la Randonnée comme étant des chemins de type « rue partagée » ».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 20 km/h sur les chemins du Relais, de la Traverse sur les tronçons formant une boucle donnant sur le chemin Cecil ainsi que sur le chemin de la Randonnée, tel qu'indiqué au plan ci-joint (voir Annexe 1 – plan de signalisation).

ARTICLE 3

Nul ne peut se stationner du côté du chemin représenté par les adresses civiques paires représenté par le côté extérieur des boucles des chemins du Relais et de la Traverse ainsi que sur une section du chemin de la Randonnée, tel qu'indiqué par la signalisation proposée au plan. (voir Annexe 1 – plan de signalisation).

ARTICLE 4

La signalisation appropriée sera installée par le promoteur du projet du Quartier Meredith (voir Annexe 1 – plan de signalisation). Un plan de communication sera également mis en place (voir Annexe 2 – plan de communication).

ARTICLE 5

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du *Code de la sécurité routière*.

ARTICLE 6

Sur les tronçons désignés comme étant de type « Rue Partagée », un piéton peut circuler à l'endroit de son choix, dans tous les sens. Il peut traverser la rue partagée en tout lieu et à tout moment, celui-ci a la priorité. Le conducteur d'un véhicule routier ou le cycliste doit céder le passage à tout piéton qui circule sur une rue partagée et adapter sa vitesse en conséquence.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon les modalités prévues par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 3 août 2021
DATE DE L'ADOPTION : 7 septembre 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO :-21
DATE DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :



ANNEXE 2

**Plan d'information
Désignation des tronçons des chemins du Relais, de la Traverse et de
la Randonnée comme étant de type « rue partagée »**

**Service des travaux publics et des infrastructures
Municipalité de Chelsea**

Août 2021

Mise en contexte

Le 3 août 2021, la Municipalité de Chelsea, par voie d'un règlement de son conseil municipal portant le numéro 1211-21 présente l'implantation d'un projet de rues partagées au sein du Quartier Meredith. Les tronçons ciblés sont les chemins du Relais, de la Traverse et de la Randonnée.

Moyens

Le plan d'information de la Municipalité sera effectué de la façon suivante :

- Émission d'un communiqué de presse;
- Publication sur le site Web de la Municipalité;
- Publication sur les médias sociaux de la Municipalité;
- Article dans le bulletin municipal;
- Article dans l'infolettre de la Municipalité;
- Installation des enseignes sur les chemins mentionnés en respectant les normes du ministère des Transports, spécifiquement le Guide d'Application Rue Partagée.

Voir la localisation exacte de la nouvelle signalisation sur le plan de signalisation en annexe.

Nous vous prions, d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distingu es.

Fr d ric Rioux

Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures

**9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / Septembre 7, 2021, ordinary sitting

DEMANDES D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS POUR ORGANISMES RECONNUS POUR LA FAB

ATTENDU QUE M. Sandy Foote et Mme Jovette Champagne, membres de l'organisme La Fab, appuyés par le président, M. Glen Foster, ont présenté deux demandes d'appui financier dans le cadre de l'appel de projets culturels, de loisirs, de sport et de maintien de la vie sociale et communautaire à Chelsea, pour un montant totalisant 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE ces deux demandes d'appui financier sont déposées dans le cadre d'un projet de théâtre pour amateurs et une murale collective, qui se réaliseraient d'octobre à décembre;

ATTENDU QUE les deux demandes ont été documentées et présentées, individuellement, au comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que et résolu que le conseil appuie les demandes présentées par l'organisme La Fab dans le cadre de l'appel de projets pour les organismes reconnus de Chelsea pour un montant totalisant 3 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 (Contributions à des organismes – Autres organismes).

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

**MODIFICATION DU MANDAT DU COMITÉ DE GESTION DES CIMETIÈRES
HISTORIQUES DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le 27 octobre 2004, la Municipalité de Chelsea fut déclarée propriétaire du lot 2 635 547, Cadastre du Québec, soit le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE le 2 octobre 2017, la Société historique de la Vallée de la Gatineau a procédé au transfert de propriété du Cimetière des Pionniers situé au 587, Route 105 à Chelsea connu comme étant le lot 2 636 051 au Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le 6 avril 2021 le conseil a procédé à la nomination de nouveaux membres au comité de gestion des cimetières;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion des cimetières souhaitent modifier le présent mandat datant du 5 octobre 2015 qui est maintenant désuet;

ATTENDU QUE le comité de gestion des cimetières propose un mandat plus adapté aux besoins actuels abordant les aspects tels que la préservation, la mise en valeur, ainsi que la gestion financière, humaine et matérielle;

ATTENDU QUE le nouveau mandat proposé du comité de cimetières est le suivant;

- « Le mandat du comité de gestion des cimetières est de soumettre des recommandations au conseil municipal concernant la préservation, la mise en valeur, ainsi que la gestion financière, humaine et matérielle du Cimetière protestant d'Old Chelsea et du Cimetière des Pionniers, de même que le Cénotaphe et ce conformément au statut de monuments historiques stipulés au règlement 335 de la Municipalité de Chelsea.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve le nouveau mandat du comité de gestion des cimetières, tel que présenté ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / Septembre 7, 2021, ordinary sitting

**MODIFICATION À L'AIDE FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2021
RELATIVEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LES
MUNICIPALITÉS DE CHELSEA, VAL-DES-MONTS, CANTLEY ET LA PÊCHE
POUR SOUTENIR LES ARÉNAS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une session régulière du conseil municipal tenue le 11 septembre 2006, la résolution portant le numéro 150-06 aux fins d'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Val-des-Monts, La Pêche, Chelsea et Cantley;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une session régulière du conseil municipal tenue le 7 mai 2012, la résolution portant le numéro 123-12 aux fins d'intégrer l'aréna du Centre Meredith de Chelsea à cette entente pour bénéficier du partage des heures subventionnées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté, lors d'une session régulière du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014, la résolution portant le numéro 174-14 aux fins de renouveler son adhésion au protocole d'entente des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais e à l'Association du Hockey mineur des Collines;

ATTENDU QUE l'article 4.1. dudit protocole d'entente stipule que les parties conviennent de former le comité intermunicipal des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, composés du directeur du service des Loisirs et des gestionnaires d'arénas de chacune des municipalités ayant signé ledit protocole, auquel s'ajoutera un agent de développement de loisir sport Outaouais, à titre de coordonnateur du protocole d'entente;

ATTENDU QUE l'article 4.4.4. dudit protocole d'entente stipule que le comité intermunicipal des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a la responsabilité de recommander les transactions financières à effectuer par l'organisme gestionnaire identifié;

ATTENDU QU'EN raison des mesures gouvernementales en vigueur durant la saison de hockey 2020-2021, la location de plusieurs heures de glace a dû être annulée par l'Association du hockey mineur des Collines-de-l'Outaouais (AHMCO);

ATTENDU QUE l'automne 2021 s'annonce être la période pour la relance du sport et du loisir;

ATTENDU QUE le comité intermunicipal des arénas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais s'est rencontré le 2 juin 2021, et ce, afin de proposer une recommandation aux municipalités partenaires concernant les frais à facturer à chaque municipalité partenaire pour l'année 2021;

ATTENDU QUE ledit comité recommande de remettre la banque d'heures de location subventionnée de chaque aréna à 168,38 heures (montant prévu en septembre 2020) et de facturer le même montant que 2020 pour le fonds réservé pour réparations, le remplacement, l'ajout d'équipement ou d'immobilisations aux arénas;

ATTENDU QUE le comité recommande de facturer les montants suivants aux partenaires, à savoir:

- 5 908,25 \$ à la Municipalité de Chelsea
- 11 309,65 \$ à la Municipalité de Val-des-Monts
- 11 965,72 \$ à la Municipalité de Cantley
- 6 713,24 \$ à la Municipalité de La Pêche

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que et résolu que le conseil autorise la modification à l'aide financière au protocole d'entente relatif aux arénas de la Municipalité de Chelsea au montantt de 5 908,25 \$ et ce, pour l'année 2021.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 (Contributions à des organismes – Autres organismes).

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

AUTORISATION DE TENIR UNE COLLECTE DE FONDS (BARRAGE ROUTIER) POUR LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE CHELSEA

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea demande l'autorisation du conseil afin de tenir une collecte de fonds le 9 octobre 2021;

ATTENDU QUE la collecte de fonds est une activité annuelle, et ce, depuis 2012;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea a remis un montant total de 23 341,37\$ pour la dystrophie musculaire au cours des 8 dernières années;

ATTENDU QUE l'évènement aura lieu à l'intersection des chemins d'Old Chelsea et Scott et à l'intersection des chemins du Lac-Meech et Kingsmere;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières de Chelsea doit obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE l'Association doit suivre les consignes de sécurité émises par le MT;

ATTENDU QUE si l'évènement occasionne des risques de sécurité aux usagers de la route, l'évènement sera annulé et une nouvelle demande devra être présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, l'Association des pompiers et pompières de Chelsea à tenir une collecte de fonds le 9 octobre 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 7 septembre 2021 / September 7, 2021, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.